DIAGNOSTIC DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

- RAPPORT D'ANALYSE -

PROVISOIRE

Diagnostic Développement Durable Agenda 21	*Version 2 du 13 octobre 2010*
Rédaction	*ACS MTE*
Expéditeur	*Christian CHATARD - ACS MTE*
Destinataire	*Mme REMAURY*
Deuxième version	

SOMMAIRE

PREAMBULE : NOTE DE CADRAGE METHODOLOGIQUE 5
Méthodologie générale 5
Collecte des données 9
Aide à la lecture des fiches sous-thématiques 23
ANALYSE DES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES FACE AUX OBJECTIFS GENERAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE 24
1 ECOLOGIE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE 24
1.1 Emissions polluantes et qualité de l'air 25
1.2 Gestion des déchets 31
1.3 La ressource en eau 40
1.4 Assainissement 51
1.5 Biodiversité et patrimoine naturel 57
1.6 Bruit 64
1.7 Energie et émissions de gaz à effet de serre 68
1.8 Sensibilisation à l'environnement 73
2 EQUILIBRE TERRITORIAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 76
2.1 Urbanisme et occupation des sols 77
2.2 Habitat et logement 88
2.3 Transports et déplacements 96
2.4 L'agriculture / La pêche / La conchyliculture 104
2.5 Les risques majeurs naturels et technologiques 110
2.6 Les Technologies de l'Information et de la Communication 114
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 119
3.1 Emploi et activités économiques 120
3.2 Eco-entreprises et économie solidaire 130
3.3 Tourisme et valorisation du patrimoine 134
3.4 Commerces et service de proximité 140

PROVISOIRE

4 EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE 148
4.1 Ressources financières 149
4.2 Lutte contre l'exclusion sociale et le chômage / Insertion professionnelle 150
4.3 Accueil petite enfance et personnes âgées 158
4.4 Santé publique 161
4.5 Education, jeunesse et formation 166
4.6 Culture et loisirs 173
4.7 Milieu associatif 182
4.8 Intégration des personnes handicapées 183
4.9 Lien intergénérationnel 187
5 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE DES ADMINISTRES 189
5.1 Citoyenneté et démocratie 190
5.2 Information, communication et évaluation des politiques publiques 193
5.3 Participation des jeunes à la vie de la cité 194
5.4 Coopération internationale 195
6 EXEMPLARITE DE LA CDA ET DES COMMUNES MEMBRES 199
6.1 Gestion des déplacements 200
6.2 Gestion de l'espace public 200
6.3 Gestion des bâtiments publics 202
6.4 Une administration responsable 204
6.5 Mutualisation 206
7 SYNTHESE ET PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL 207
7.1 Eléments de synthèse du diagnostic territorial 207
7.2 Cartes synthétiques des enjeux 211
7.3 Construction de la stratégie de développement de la CdA : 4 Axes de réflexion 216
ANNEXE n° 1 ANALYSE STATISTIQUE 217
2.1 Analyse démographique 217
2.2 Analyse socio-économique 230
2.3 Analyse du parc de logements 247
2.4 Analyse de quartier à l'échelle de la ville de La Rochelle 251
2.5 Ce qu'il faut retenir de l'analyse statistique 265

PROVISOIRE

PROVISOIRE

PREAMBULE : NOTE DE CADRAGE METHODOLOGIQUE

Méthodologie générale

Le diagnostic interne Agenda 21, décrit les pratiques exemplaires menées commune par commune et service par service.

A ce titre, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des communes membres et des services de la CdA. Les retours permettent d'envisager l'élaboration d'un tableur de bord comparant les avancées en la matière commune par commune.

Les communes ont ainsi interrogées au regard des thématiques suivantes :

Services Administratifs	Services Techniques
Achats	Espaces verts
DRH	Environnement
Finance	Bâtiment
Administration générale	Centre Technique
Communication	Urbanisme Habitat Logement
Economie	Eclairage public
Enfance	Voirie Propreté Transports
Restauration collective	Gestion des Déchets
Tourisme	Eau Assainissement
Culture	
Sports	
Informatique	
Social	
International	
Participation de la population	

Le diagnostic Développement Durable Agenda 21, décrit l'état des lieux par thématique et propose un certain nombre d'axes de travail avant de partager et de travailler les résultats avec la population lors de réunions de concertation.

L'état des lieux est réalisé au regard de 5 thématiques et sous-thématiques.

Environnement
Sensibilisation à l'environnement
Air
Déchets
Eau
Assainissement
Biodiversité - Patrimoine naturel
Bruit
Energie

Equilibre territorial
Urbanisme / Occupation des sols
Habitat / Logement
Transports / Déplacements
Agriculture
Risques majeurs
NTIC

Economie
Développement économique
Eco-entreprises / Economie solidaire
Tourisme
Commerces et services de proximité

Equité socio-culturelle
Ressources financières
Lutte contre l'exclusion / chômage
Accueil petite-enfance / personnes âgées
Santé publique
Education / Jeunesse / Formation
Culture
Sports
Milieu associatif
Personnes handicapées
Lien inter-générationnel

Gouvernance et participation
Citoyenneté et démocratie
Information et communication
Participation des jeunes
Coopération internationale

Les 5 thématiques *(Environnement ; Equilibre territorial ; Economie ; Equité socioculturelle ; Gouvernance et participation)* ont été bâties à partir de l'analyse croisée des supports méthodologiques existants dont un recensement non exhaustif est proposé ci-dessous :

- Méthodologie Diagnostic territorial de la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme.
- Méthodologie D2MIP et diagnostic développement durable de l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) et Conseil Régional Midi-Pyrénées et MEEDM.
- Indicateurs – ARPE de l'Ile-de-France.
- Etude territoriale comparée de consommation des ressources.
- Grille pour l'analyse des projets locaux en regard du développement durable (Association R.E.S.P.E.C.T.)
- Appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable (MEEDM).

Ces 5 thématiques sont volontairement plus étendues que les 5 finalités du développement durable développées par le Ministère du Développement Durable. Les 5 finalités proposées sont traditionnellement les suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humain ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Les 5 thématiques retenues par ACS MTE permettent d'aborder des thématiques plus vastes, plus intelligibles et plus facilement intégrables par les élus et les agents dans les documents d'orientation et de politique publique transversaux.

Ainsi, ces 5 thématiques couvrent une définition plus aisément compréhensible pour tous de la notion de développement durable, à savoir la notion de qualité de vie et sa transmission aux générations futures.

A l'issue de la démarche Agenda 21, l'ensemble des finalités développées par le Ministère du Développement Durable seront évidemment couvertes lors de la labellisation auprès du Ministère.

A noter que le volet Equité socio-culturelle sera défini par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée par l'inter-CCAS à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération, à compter de janvier 2011.

A ce titre, le diagnostic territorial proposé par ACS MTE ne couvrira pas les sous-thématiques suivantes : Ressources financières ; Lutte contre l'exclusion / chômage ; Accueil petite-enfance / personnes âgées ; Santé publique ; Education / Jeunesse / Formation ; Sports ; Milieu associatif ; Lien inter-générationnel.

A contrario, le diagnostic territorial proposé par ACS MTE développera les sous-thématiques suivantes : Insertion professionnelle ; Politique de la ville ; Culture

Les données récoltées sont ensuite classées en fonction des objectifs de développement durable et des préoccupations correspondantes (**pour le détail de la partie descriptive, nous vous invitons à vous reporter à l'annexe n°3**).

Les préoccupations et les objectifs sont issus d'une analyse et d'un classement par rapport au **Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux** *(Commissariat général au développement durable - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable - Mars 2009).*

Les sous-thématiques indiquées plus haut correspondent aux objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable, comme le démontre le schéma ci-après.

PROVISOIRE

Schéma de transparence des onglets d'aide à la construction du diagnostic par rapport aux axes de la Stratégie Nationale de Développement Durable

Collecte des données

Il est essentiel de rappeler ici l'importance du cadrage de la **collecte des données initiale** réalisée par et avec la collectivité.

Dans le cadre de sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le bureau d'études ACS MTE réalise un travail de synthèse notamment à partir des documents fournis par la collectivité.

Ce travail est particulièrement important car les agents et les élus de la collectivité connaissent mieux que quiconque les différentes facettes du territoire : les outils déployés par ACS MTE permettent d'en récupérer l'essentiel.

Etant donné l'envergure des thématiques étudiées, ACS MTE ne programme pas d'études complémentaires et ne réalise pas, par exemple, d'étude de mesure de trafic ou autres relevés dans la sous-thématique transports et déplacements.

Les **sources utilisées** pour le diagnostic territorial de la CdA sont de cinq ordres :

- Les documents de programmation et autres documents écrits
- Les sites Internet
- Les données INSEE
- Les entretiens physiques
- Les entretiens complémentaires menés par téléphone

PROVISOIRE

1. Les documents de programmation et autres documents écrits

Le travail d'ACS MTE a été ici de collecter des documents de programmation et autres documents écrits fournis par la collectivité.

En voici la liste exhaustive :

- Forum de lancement du PDU2 Bilan du PDU1 2000-2010
- Compte-rendu du forum de lancement du PDU2 du 21 septembre 2009
- Inauguration de la gare d'Aytré-Plage Mercredi 24 septembre 2008 – 16 h 30 Aytré Dossier de presse
- Lettre du SCOT n°5 Février 2010
- Développement de l'économie numérique" des "investissements d'avenir" Du 7 juin au 7 juillet 2010 - Consultation publique sur l'action "soutien aux usages, services et contenus numériques innovants"
- Compte-rendu Réunion de travail locale Quelles orientations et limites ? Quel conseil de gestion pour le futur PNM? Ambès, le 15 juin 2010
- L'économie sociale dans les agglomérations niortaise, rochefortaise et rochelaise, Conseil Régional de Poitou-Charentes
- Emploi salarié - chômage Point de situation - Sources Pôle Emploi UNISTATIS – INSEE – Maison de l'Emploi
- Données de cadrage du Tourisme 2009 Charente-Maritime Tourisme – Observatoire du Tourisme
- Evolution de l'offre des hébergements touristiques en Charente-Maritime 2003-2009 Charente-Maritime Tourisme – Observatoire du Tourisme
- Le Tourisme en Pays Rochelais Bilan et tendances Comité Départemental du Tourisme de la Charente-Maritime / décembre 2008
- SCOT – Projet arrêté 25 juin 2010-08-30
- Diagnostic aménagement commercial CDA La Rochelle
- Le bassin d'emploi de La Rochelle Evolution de l'emploi salarié au 31 décembre 2008 - Pôle Emploi
- Programme Local de l'Habitat Adopté le 19 décembre 2008
- Diagnostic local de santé sur les quartiers de Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignolette Atelier Sante Ville de La Rochelle Une étude réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes Mai 2009
- 10 ans d'étude de santé publique en Poitou-Charentes Quelques enseignements Août 2009 Observatoire Régional de la Santé de Poitou-Charentes
- CUCS de l'agglomération de La Rochelle
- Les agriculteurs et le dialogue territorial : une étude de cas Communauté d'agglomération de la Rochelle et Pays d'Aunis L'agriculture face à l'urbanisation de son espace Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
- Le SAGE Charente Présentation de la démarche aux acteurs de l'eau

PROVISOIRE

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées 2008
- Usine de Coulonge-sur-Charente : compte-rendu technique du prestataire – Production d'eau potable – Exercice 2009
- Réalisation d'un schéma prospectif des liaisons de biodiversité sur le territoire de la CDA LR. Biotope, décembre 2008
- Les marais péri-urbains de la Cda de La Rochelle Union des marais du département de la Charente-Maritime
- Bilan annuel de la qualité de l'air ATMO Poitou Charentes 2009
- SUCCESS – Suivi des indicateurs de 2006 à 2008 ATMO Poitou Charentes
- Caractérisation de l'activité de Rhodia La Rochelle sur la qualité de l'air ATMO Poitou Charentes 2008
- Rencontre régionale de la DRIRE du 8 décembre 2005 Les Risques Technologiques

PROVISOIRE

2. Les sites internet

ACS MTE dispose d'une base de données de sites Internet génériques concernant les 5 thématiques abordées. Un certain nombre de sites ont également été consultées du fait de discussions avec des parties prenantes ainsi que du déroulé logique du diagnostic.

Il s'agit donc de données publiques concernant la collectivité. En voici la liste :

- Sites internet des communes membres
- Site internet de la CDA

http://www.agglo-larochelle.fr

- Comité Départemental du Tourisme

www.en-charente-maritime.com

- Conseil Général de Charente Maritime

http:// charente-maritime.fr

- Registre français des émissions polluantes

http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/

- Ministère de l'Ecologie, Observation et Statistiques de l'Environnement, cartographie Géoïdd France

http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/bases-de-donnees/cartographie-interactive-geoidd-france.html?taille=%2520

- Agence de l'Eau Adour-Garonne

http://www.eau-adour-garonne.fr/

- Inventaire National du Patrimoine Naturel

http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp

- Fédération pour les agences locales de maîtrise de l'énergie

http://www.federation-flame.org/

- Corine Land Cover

http://sd1878-2.sivit.org/

- INSEE, Statistiques locales

http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp

- Ministère de l'Ecologie, Observation et Statistiques, Sit@del2

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9

- INSEE, Données urbaines infra-communales

http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu.asp?reg=72&uu=00552

- INSEE, Résultats du recensement de la population 2006

http://www.recensement.insee.fr/accesDonneesTelechargeables.action

- Comité des Parcs et des Jardins de France

http://www.parcsetjardins.fr/

- Inventaire des anciens sites industriels en France (BASIAS)

http://basias.brgm.fr/

- Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)

http://basol.ecologie.gouv.fr/

PROVISOIRE

- Portail de prévention des risques majeurs

http://prim.net

- Pavillon orange pour la sauvegarde des populations

http://www.pavillon-orange.org/

- Annuaire de l'administration en ligne

http://lannuaire.service-public.fr/

- ARIASE (Informations et comparatifs sur les offres Internet et haut débit)

http://www.ariase.com/

- Site Internet d'Orange - Couverture réseau

http://couverture-reseau.orange.fr/france/netenmap.php

- Site Internet de SFR - Couverture réseau

http://assistance.sfr.fr/mobile_forfait/mobile/couverture-reseau/en-48-62267

- Site Internet de Bouygues - Couverture réseau

http://www.cartographie.bouyguestelecom.fr/eCouverture/eCouverture.aspx

- Répertoire des espaces publics numériques

http://delegation.internet.gouv.fr/bddui/api/accespublic/index.php

- Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services - Enquête annuelle d'entreprise 2007

http://www.industrie.gouv.fr/sessi/enquetes/eae/eae.php

- Lise des SEL en France

http://selidaire.org/spip/

- Base de données Mérimée Architecture & Patrimoine

http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

- Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)

http://finess.sante.gouv.fr/finess/index.jsp

- Ministère de l'Intérieur, Elections

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/view

- Annuaire des mairies et des villes de France

http://www.annuaire-mairie.fr/

- Agence Bio, répertoire de tous les professionnels de l'agriculture biologique en France

http://annuaire.agencebio.org/

PROVISOIRE

3. Les données INSEE

L'analyse des données issues des différents sites Internet de l'INSEE a permis de réaliser une analyse statistique que vous pouvez retrouver en annexe (Annexe n°1).

L'analyse statistique a été réalisée au regard du profil statistique INSEE RGP 2006, en comparant les données de la CDA (Communauté d'agglomération de La Rochelle) avec les données de :

- La Communauté d'agglomération de Poitiers
- La Communauté d'agglomération de Niort
- La Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais
- La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Vous retrouverez ci-dessous la synthèse de l'analyse des données statistiques recueillies à l'échelle intercommunale et à l'échelle des quartiers de La Rochelle.

ANALYSE STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Une augmentation constante de la population de la CdA essentiellement due au solde migratoire

- Augmentation de la population sur la CdA depuis 1968 de +38,6%, notamment sur les communes autour de La Rochelle. Seule l'agglomération de Poitiers a eu une évolution plus importante depuis 1968 (+48,8%)
- A partir de 1999, les communes de la première et de la seconde couronne autour de La Rochelle continuent à connaître une forte augmentation de leur population (2 communes ont connu une perte de leur population : L'Houmeau et Nieul-sur-Mer), une augmentation qui s'est ralentie à l'échelle intercommunale. L'augmentation de la population sur la CdA de La Rochelle depuis 1999 est inférieure à celle des agglomérations de Rochefort, Niort et Poitiers.

Variation de la population 1999-2006

Commune	Variation 1999-2006 (%)
CdA de La Rochelle	4,4
Charente-Maritime	7,5
CA du Pays Rochefortais	6,1
CA de Niort	5,3
CA du Grand Angoulême	1,1
CA de Poitiers	6,7
France	4,9

- Le taux de variation annuelle moyen de la CdA atteint +0,6% entre 1999 et 2006, augmentation essentiellement due au solde migratoire.
- Le solde naturel est déficitaire entre 1999 et 2006 pour 5 communes : Angoulins, Châtelaillon-Plage, L'Houmeau, Lagord et Puilboreau.

PROVISOIRE

Un taux de natalité moyen et un faible taux de natalité par rapport à la moyenne départementale

- Le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est de 10,8‰ entre 1999 et 2006. 9 communes ont un taux de natalité globalement un taux de natalité inférieur à 10‰. 8 communes ont connu une diminution de leur taux de natalité entre 1990 et 2006, diminution qui atteint 2,2 points pour la commune de Saint-Vivien.

  Le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est toutefois inférieur à celui des agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême.

- Le taux de mortalité de la CdA de La Rochelle est de 9,2‰ entre 1999 et 2006. 5 communes ont un taux de mortalité supérieur à la moyenne départementale. Le taux de mortalité à Lagord atteint 16,4‰. 12 communes sur les 18 de l'agglomération de La Rochelle ont connu une augmentation de leur taux de mortalité entre 1999 et 2006.

  Le taux de mortalité de la CdA de La Rochelle est supérieur à celui des agglomérations de Niort, Angoulême et Poitiers.

- La Jarne connaît le plus fort taux de natalité et le plus faible taux de mortalité entre 1999 et 2006.

Au niveau de l'âge et de la structure familiale

Près de 60% de la population de la CdA entre 20 et 64 ans

- 22% de la population de la CdA entre 0 et 19 ans et 19% de plus de 65 ans. Ces proportions sont à peu près équivalentes sur les agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême. En revanche, l'agglomération de Poitiers compte plus de jeunes et d'actifs que de retraités.
- Trois types de communes observés :
  - Châtelaillon-Plage et L'Houmeau : faible proportion de 0 à 19 ans, indice de vieillissement le plus important de l'agglomération
  - Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle et Saint-Rogatien : forte proportion de 0 à 19 ans
  - Esnandes, La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Salles-sur-Mer : forte proportion de 20 à 64 ans. La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Saint-Vivien : proportion importante de 30 à 44 ans
- Entre 1999 et 2006, la part des 0-44 ans est en diminution. La population âgée de 45 ans et plus est au contraire en augmentation. L'augmentation la plus importante concerne les plus de 75 ans.
- Entre 1999 et 2006, la part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés a chuté de 20,8 points pour atteindre 13,6%. en 2006. La Rochelle concentre 17,3% d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés.

Une augmentation des ménages d'une personne et une diminution des couples avec enfants

- Au niveau de la CdA, les ménages d'une seule personne sont en augmentation depuis 1999, augmentation plus prononcée pour les femmes que pour les hommes. Cette augmentation est comparable aux agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.

PROVISOIRE

- Les couples avec enfants ont connu une diminution importante sur la majorité des communes de l'agglomération depuis 1999, notamment à L'Houmeau. Cette diminution est plus importante sur l'agglomération de La Rochelle que sur celles de Rochefort, Niort, Angoulême ou Poitiers.
- Les ménages d'une personne représentent près de 40% de la population intercommunale. Les familles avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales) représentent environ 30% de la population.
- La Rochelle concentre une majorité d'hommes ou de femmes seul-e-s ainsi qu'une proportion importante de familles monoparentales. En revanche, la proportion de couples avec ou sans enfants est la plus faible de l'agglomération.
- La plus forte proportion de couples avec enfants se trouve à Sainte-Soulle. L'Houmeau concentre la plus grande part de couples sans enfants (importance des personnes retraitées).

Au niveau du logement

Un faible taux de vacance global mais plus marqué sur certaines communes de bord de mer

- En 2006, le taux de vacance sur l'agglomération était de 5,4%, taux inférieur à la moyenne de la Charente-Maritime et des agglomérations de Rochefort, Angoulême et Poitiers.
- Le taux de vacance le plus important est celui de La Rochelle avec 6,2% de vacance.
- 7 communes connaissent un recul important de leur taux de vacance sur cette période, notamment Dompierre-sur-Mer. Aytré connaît la plus forte augmentation du nombre de ses logements vacants.
- 7,2% du parc de logement de la CdA est composé de résidences secondaires et de logements occasionnels en 2006 (24,7% au niveau du département et 15,4% au niveau de l'agglomération de Rochefort).

  31,5% des logements de Châtelaillon-Plage sont des résidences secondaires et des logements occasionnels.

Une majorité de construction de maisons depuis 1975 sur la CdA de La Rochelle

- Plus de 30% des logements de l'agglomération de La Rochelle ont été construits après guerre (entre 1949 et 1974). Ce constat est également valable pour les agglomérations de Niort, Angoulême et Poitiers qui ont connu leur pic de construction entre 1949 et 1974.
- La majorité des communes de l'agglomération a connu un pic de construction entre les années 1975 et 1989. 6 communes ont connu leur pic de construction entre 1990 et 2003 et notamment Périgny avec 44,7% des logements construits à cette période.
- En 2006, 55% du parc de logement de l'agglomération est composé de maisons.
- Sur la commune de La Rochelle, depuis 1949, ce sont principalement des appartements qui se construisent. En 2006, les appartements représentaient 65,5% du parc de logements rochelais contre 34% de maisons.

Un faible taux de propriétaires sur l'agglomération, abaissé par le faible taux sur la commune de La Rochelle

- En 2006, 52,1% de la population de l'agglomération était propriétaire, taux inférieur de plus de 13 points à la moyenne départementale. Il est également inférieur au taux des agglomérations de Rochefort et de Niort.

PROVISOIRE

- La Rochelle possède le plus faible taux de propriétaires en 2006 : 37,7% de la population. A l'inverse, 87,8% de la population de L'Houmeau est propriétaire de son logement en 2006.
- Globalement, la part de propriétaires est en diminution entre 1999 et 2006, notamment dans la commune d'Aytré.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles

Une progression importante des employés et des professions intermédiaires au niveau de la CdA

- Parmi les personnes ayant une activité professionnelle, la part des employés puis des professions intermédiaires est la plus importante. A l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux en valeur relative. Sur les agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers, ce sont également les employés qui sont les plus nombreux et à l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux.
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont plus nombreux qu'au niveau du département mais la proportion est moins importante que sur les agglomérations de Niort ou de Poitiers. A l'inverse, les ouvriers sont moins nombreux qu'en Charente-Maritime et que sur les agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême.

Près de 40% de la population de plus de 15 ans non scolarisée possède un diplôme supérieur au bac

- 39,5% de la population de la CdA est titulaire d'un « Bac et plus » contre 31,5% à l'échelle du département. Ce taux est toutefois inférieur à celui de l'agglomération de Poitiers.
- La part des niveaux inférieurs au CEP (certificat d'études primaires) est inférieure sur la CdA que sur le reste du département (28,5% de la population sur l'agglomération) mais reste supérieure à la part des niveaux inférieurs au CEP sur l'agglomération de Poitiers.
- 16% de la population de la CdA non scolarisée de 15 ans ou plus ne possède aucun diplôme, taux inférieur à la moyenne du département mais supérieur au taux sur l'agglomération de Poitiers. Ce taux atteint 18,2% pour la commune de La Rochelle.

Au niveau de la mobilité

Peu de mobilité résidentielle au sein de l'agglomération

- Plus de 70% de la population de la CdA n'a pas changé de commune de résidence depuis 5 ans, dont 60% n'a pas changé de logement. C'est notamment le cas à Saint-Rogatien où 74% de la population n'a pas changé de logement en 5 ans.

  Ce taux est toutefois inférieur à celui des agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême qui connaissent une plus faible mobilité résidentielle que l'agglomération de La Rochelle.
- Plus de 20% de la population de La Jarne, Dompierre-sur-Mer et Salles-sur-Mer provient d'une autre commune du département.

Une importante fonction résidentielle de l'agglomération, exceptée pour La Rochelle

- La Rochelle atteint 71,1% d'actifs travaillant et résidant sur la commune alors que toutes les autres communes ont une proportion d'actifs travaillant au sein de leur commune de résidence inférieure à 30%.

PROVISOIRE

Au niveau des emplois

Un nombre d'emplois en augmentation dans la CdA et une majorité d'emplois dans le secteur tertiaire

- Le nombre d'emplois dans l'agglomération de La Rochelle a augmenté de plus de 18% entre 1999 et 2006. L'évolution la plus importante du nombre d'emplois a eu lieu à Périgny avec +63,4%.

  Cette augmentation est plus importante qu'au niveau de la Charente-Maritime et des 4 agglomérations comparées (Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers).

- L'emploi est concentré sur La Rochelle avec plus de 63% des emplois de l'agglomération. Viennent ensuite les communes de Périgny et d'Aytré avec respectivement 9,2% et 8,4% des emplois de la CdA.
- Le secteur tertiaire représente 80,2% des emplois de la CdA, notamment à Puilboreau avec plus de 90% des emplois. L'industrie est principalement représentée dans la commune de Périgny avec plus de 35% des emplois.

  Toutefois, les agglomérations de Niort et de Poitiers ont une plus grande proportion d'emplois dans ce secteur, en raison notamment du caractère administratif des deux communes principales (Niort et Poitiers).

- Marsilly ne compte que peu d'emplois tertiaires, mais de nombreux emplois dans l'agriculture et la construction.

Une augmentation globale du nombre d'entreprises sur la CdA

- Au niveau de la CdA, l'évolution globale des entreprises entre 2000 et 2008 est de 35%, contre 26,4% au niveau de la Charente-Maritime. Cette évolution est la plus marquée à Aytré qui connaît une augmentation de 65,3%.

  C'est l'évolution la plus importante que ce soit au niveau de la Charente-Maritime ou des agglomérations comparées.

- L'évolution la plus forte a eu lieu dans le secteur des services (augmentation de 47,9% des établissements entre 2000 et 2008) ; cette évolution est également plus importante sur l'agglomération de La Rochelle que sur les autres agglomérations comparées.
- Le secteur de l'industrie connait une faible augmentation au niveau de la CdA : +8,7% entre 2000 et 2008, augmentation qui est néanmoins supérieure à la moyenne départementale et des agglomérations comparées.

Une diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la CdA

- Le nombre d'exploitations agricoles a diminué dans toutes les communes de la CdA, jusqu'à 23 disparitions d'exploitations à Dompierre-sur-Mer.
- En revanche, la SAU a augmenté dans quasiment toutes les communes, excepté à Lagord. L'augmentation de la SAU atteint 152,5% entre 1988 et 2000 sur la commune de Périgny.
- Ces deux constats sont valables sur les 4 agglomérations comparées.

Une précarité de l'emploi marquée sur La Rochelle

- Près de 76% des femmes actives de l'agglomération de La Rochelle ont un emploi permanent contre 70% des hommes actifs. La proportion d'hommes actifs au sein de la CdA de La Rochelle est inférieure à celle des 4 agglomérations comparées.

PROVISOIRE

- La précarité des emplois (CDD + intérim) est plus importante chez les femmes (12,2%) que chez les hommes (10,9%). Elle est également plus importante au niveau des femmes que les agglomérations de Niort ou d'Angoulême.
- Chez les hommes, la précarité de l'emploi est la plus importante dans les communes de La Rochelle et d'Aytré tandis que chez les femmes, elle est plus importante dans les communes de Saint-Vivien, La Rochelle et Esnandes.
- Au niveau de la CdA, le temps partiel est plus présent chez les femmes et représente plus de 30% de l'emploi chez les femmes, ce qui est supérieur aux agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.

  Le temps partiel chez les hommes est de 7,8% ; il est supérieur au taux des agglomérations de Rochefort, Niort et d'Angoulême.

Au niveau du chômage

Une population active moins nombreuse qu'au niveau du département et une part de chômeurs plus importante

- La population active de la CdA représente 68,1% de la population en 2006 alors qu'au niveau du département, elle atteint 70%. Cette proportion est également inférieure à celle des agglomérations de Rochefort, Niort en Angoulême.
- La part des chômeurs en 2006 est de 8,7% au niveau de l'agglomération, proportion plus importante que sur les agglomérations de Niort ou Poitiers.
- La commune de La Rochelle compte la plus faible proportion d'actifs ayant un emploi avec 54,7% de sa population en 2006. En revanche, elle compte le plus fort taux de chômeurs dans l'agglomération avec 10,5% de sa population concernée.

Un taux de chômage global plus élevé qu'au niveau départemental, notamment chez les femmes

- Le taux de chômage sur l'agglomération de La Rochelle est de 12,8%, taux plus important qu'au niveau départemental et qu'au niveau des agglomérations de Niort ou Poitiers.

  Il est plus élevé qu'en Charente-Maritime pour les hommes mais moins élevé pour les femmes. Ainsi, la part des femmes parmi les chômeurs en 2006 (53,9%) est inférieure à celle du département.

- La Rochelle et Châtelaillon-Plage concentre un taux de chômage important aussi bien chez les hommes que chez les femmes. A l'inverse, le plus faible taux de chômage global se trouve à Saint-Xandre avec 6,9%.
- 8 communes ont une part de femmes parmi les chômeurs supérieure à la moyenne du département, pour atteindre 63,4% sur la commune de L'Houmeau.
- Entre 1999 et 2006, le chômage a diminué aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En revanche, la part des femmes parmi les chômeurs a augmenté pour 8 communes, notamment pour L'Houmeau.

Les 15-24 ans plus touchés par le chômage

- Les 15-24 ans, hommes ou femmes, sont les plus touchés par le chômage au niveau de la CdA : 20% de chômage chez les hommes de 15 à 24 ans et 23% de chômage chez les femmes de 15 à 24 ans.

  Ils sont également plus touchés que sur les agglomérations de Niort ou de Poitiers.

- Au niveau de la CdA, les 55 à 64 ans sont les moins touchés par le chômage avec 9% de chômage aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

PROVISOIRE

4. Les entretiens physiques

Ils ont été menés par ACS MTE. En voici la liste :

- M. JUIN, Vice-Président de la CdA en charge de l'Agenda 21et de la Prospective Territoriale
- Mme JUIN, CdA, Responsable de l'unité pédagogique
- Mme JAMMET, CdA, Chef du service Environnement
- M. POMMIER, CdA, Conservatoire de musique et de danse
- Mme BELY, CdA, service urbanisme et foncier
- M. LEGOY, CdA, chef de service études et prospective
- M. REVEILLERE, CdA, service mobilité et transports
- M. PESCHE, CdA, chef du service habitat et politique de la ville
- Mme JASSIN-LE GUEN, CdA, chef du service emploi- insertion professionnelle
- Mme MAZZOCCO, CdA, Eau et assainissement
- M. MORISSET, CdA, Eau et assainissement
- M. ROCQ, CdA, Innovation numérique
- M. MARECHA, CdA, Développement économique
- M. BAUCHAUD, CdA, Gestion des déchets
- M. NAEGELLEN, CdA, Gestion des déchets
- M. PERNET, CdA, DGA
- M. GROSCOLAS, CdA, élu
- Mme SAUVAGET, CdA, chargée de mission Tourisme

PROVISOIRE

Synthèse des points forts et des points faibles ressortis lors des entretiens

Points positifs	Nombre d'entretiens
Image de la collectivité en faveur du développement durable	9
Rayonnement national et international (image, festival, événements, etc.)	7
L'attractivité représentée par le littoral	7
Rayonnement de l'université	6
Le patrimoine environnemental riche : Présence de la ville, de la mer et de la campagne à proximité	5
Programmation culturelle	4
Attractivité démographique	4
Une collectivité propriétaire de ses infrastructures (déchets, assainissement)	3

Points négatifs	Nombre d'entretiens
Coût du foncier	7
Des activités économiques dépendantes de la conjoncture (pêche, conchyliculture, naustisme)	5
Offre de commerces de proximité en centre de la Rochelle peu importante	4
Une attractivité démographique contrebalancée par un vieillissement de la population	4
Une collaboration entre communes et entre les communes et la CDA qui n'est pas toujours évidente	4
Une économie résidentielle de plus en plus dépendante du tourisme qui prend le pas sur une économie de production	3

PROVISOIRE

5. Les entretiens complémentaires menés par téléphone

Des entretiens téléphoniques ont également été menés afin de compléter certaines thématiques dans lesquelles des manques ont été identifiés. En voici la liste :

- M. PEREZ, Maire de Saint-Xandre
- M. DENIER, Maire de Périgny
- Mme Courcoux, CdA, Médiathèque intercommunale
- Mme CLARK, CCAS Aytré
- Mme THOREAU, CCAS Périgny
- M. PLISSON, Port de commerce de La Rochelle

PROVISOIRE

Aide à la lecture des fiches sous-thématiques

Les sources précédemment citées nous ont permis de consolider un ensemble d'informations qui a abouti à une photographie du territoire. Cette consolidation ou état des lieux est consultable en annexe.

Par la suite, des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) ont été dégagés, en suivant **la méthode AFOM**, au regard des objectifs et des préoccupations identifiés au préalable.

- **Les atouts et les faiblesses** traitent de la géographie du territoire et de son aménagement, en faisant ressortir des éléments au dessus ou au dessous des moyennes admises.
- **Les opportunités et les menaces** traitent des influences extérieures qui agissent sur le territoire (lois, règlementations, grandes tendances socio-économiques…). Certaines opportunités ou menaces peuvent répondre à plusieurs préoccupations d'une même fiche : dans ce cas, ces éléments ne sont indiqués qu'une seule fois afin de ne pas alourdir les fiches. En revanche, certaines opportunités ou menaces peuvent se retrouver dans des thématiques différentes du fait de la transversalité du développement durable.
- Certaines préoccupations ne font pas l'objet d'une analyse détaillée ce qui signifie que cet élément est neutre pour la commune.

Ces analyses AFOM, correspondant aux thématiques, sont introduites dans l'objectif de mettre en perspective les grands enjeux à l'échelle de la France mais également à l'échelle de la collectivité.

Les enjeux sont des éléments de conclusions qui ressortent in fine du processus d'analyse pour chaque fiche sous thématique en relation avec les objectifs de développement durable.

PROVISOIRE

ANALYSE DES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES FACE AUX OBJECTIFS GENERAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1 ECOLOGIE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE

L'environnement est constitué de l'ensemble de la biodiversité terrestre et marine, c'est-à-dire toutes les espèces animales et végétales ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Ces ressources naturelles sont indispensables à la vie de l'espèce humaine et de la Terre.

Les activités humaines dégradent l'environnement : prélèvement des ressources sans souci de leur renouvellement, déforestation, éradication des espèces animales et végétales, pollution de l'eau, des sols, de l'air, etc. et menacent la survie de tous. Certaines ressources, comme les énergies fossiles, ne sont pas renouvelables, et sont consommées de façon massive, jusqu'à épuisement ; de plus, toutes les étapes de leur exploitation et de leur consommation sont extrêmement nocives pour l'environnement. Les ressources renouvelables sont consommées sans préoccupation de leur reproduction, les habitats de la biodiversité sont détruits progressivement, les espèces animales et végétales majoritairement menacées, en voie d'extinction ou déjà éteintes, les rejets massifs de gaz à effet de serre réchauffent la planète très rapidement et de façon durable. L'état de la biodiversité et le niveau de pollution de la Terre sont très inquiétants.

L'enjeu sur l'écologie, l'environnement et l'énergie, inscrit dans le développement durable, a pour objectif de mettre en œuvre des actions au quotidien pour réduire le gaspillage, limiter les pollutions, économiser les ressources afin de les préserver pour maintenir la vie sur Terre.
La protection de l'environnement requiert une volonté politique, une implication forte des entreprises, des pouvoirs publics, de tous les citoyens, une évolution des mentalités et des changements de comportement de tous.

PROVISOIRE

1.1 Emissions polluantes et qualité de l'air

Bien que les émissions soient en baisse régulière, chaque année en France ce sont encore plus de 9 millions de tonnes de polluants qui sont émis dans l'air par les activités humaines (industrie, automobiles, activités domestiques, agriculture, etc.). Lutter contre les émissions polluantes afin d'améliorer la qualité de l'air suppose de contrôler cette dernière, mais aussi de mettre à profit les énergies renouvelables et les énergies propres et de maîtriser la pollution liée aux transports et à l'industrie.

La réduction de la pollution atmosphérique repose sur l'intégration et le respect des réglementations qui concernent aussi bien les sources fixes, et notamment les installations industrielles, que les sources mobiles comme les transports. Elles visent en général à limiter les flux d'émission et sont élaborées dans le cadre d'accords locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. A travers le protocole de Kyoto par exemple, 38 pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
Afin de renforcer la surveillance et la prévention de la pollution de l'air, le Parlement français a adopté la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). Cette loi impose des objectifs et des obligations en matière de surveillance de l'air ainsi que la mise en œuvre d'outils de planification. En application des directives européennes, la France est ainsi tenue de mesurer des polluants sur l'ensemble de son territoire et d'informer la population en cas de dépassement des seuils d'alerte fixés.

C'est tout l'enjeu auquel sont aujourd'hui confrontés les collectivités territoriales mais aussi les citoyens ; la maîtrise des émissions polluantes et de la qualité de l'air passe en effet par un engagement de chacun à évoluer vers un développement plus durable.

Source des données chiffrées : site Internet de l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (http://www2.ademe.fr)

PROVISOIRE

Emissions polluantes et qualité de l'air / Analyse « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Contrôler la qualité de l'air	Qualité de l'air, notamment lors de situations climatiques particulières Importance des émissions Existence de tableau de bord	• 4 stations de mesure en 2009 gérées par ATMO Poitou-Charentes permettent de bien comprendre les dynamiques propres à la qualité de l'air[1] • Grâce aux mesures de ces stations à et celle de l'ozone, un indice de la qualité de l'air est diffusé tous les jours. En 2009, cet indice a été bon à très bon durant 305 jours[2] et est globalement identique aux niveaux de Poitiers (310 jours), Angoulême (305 jours), Niort (297 jours) • Pas de dépassements réglementaires des polluants en 2009		• Sur la façade atlantique, l'agglomération de La Rochelle jouit d'un climat très doux et tempéré bénéficiant de plus de 2 600 heures d'ensoleillement par an. Les vents (plutôt d'orientation ouest et sud-ouest) sont généralement soutenus et apparaissent comme un paramètre important dans la dispersion des polluants dans l'atmosphère	• Phénomène national et régional, la situation est plus délicate au regard de l'ozone, évalué également par ATMOI Alors que la valeur cible réglementaire est respectée sur chacune des stations de mesures de l'ozone, l'objectif de qualité est dépassé sur 9 des stations régionales. Les seules stations où l'objectif de qualité pour la protection sont les stations de centre-ville de La Rochelle, Angoulême et Poitiers. La périphérie de La Rochelle apparaît, elle, comme étant plus sensible à la pollution due à l'ozone (trafic routier, activité touristique et conditions météorologiques estivales)
	Sources d'émissions polluantes		• Essentiellement le trafic automobile en augmentation (7% annuel)[3]. Ce pourcentage n'est qu'approximatif en raison de l'absence d'enquête de déplacements dans le premier PDU (en cours de révision, voir ci-dessous)		

[1] Rue de la Grille, une station « trafic » mesurant les polluants de la circulation automobile ; Place de Verdun, station de type urbain ; Deux stations péri-urbaines : Rue de Vaugoin (quartier La Palice) et à Aytré. Ces stations évaluent les émissions produites par la circulation automobile, l'industrie, le résidentiel (énergie) : dioxyde de soufre, benzène, dioxyde d'azote, particules en suspension, monoxyde de carbone,

[2] Il a été mauvais pendant 2 jours, médiocre pendant 11 jours, moyen pendant 46 jours et bon à très bon pendant 305 jours

[3] Cf. Etude SUCCESS / CIVITAS / Suivi des indicateurs environnementaux de 2006 à 2008

PROVISOIRE

			• Des sites industriels rejetant des émissions dans l'air et soumis à la réglementation Directive 2003/87/CE (quota CO2)[4]: Rhodia (augmentation de l'émission de CO2 et de Composés organiques volatils non méthaniques –COVNM- en 2008) Unité de Valorisation Energétique de La Rochelle (diminution en 2008 de l'émission de CO2) Alsthom (réduction de l'émission de COVNM en 2007)		
	Réalisations effectuées	• D'importantes études inédites à l'échelle nationale ont été menées. Parmi l'ensemble des productions d'ATMO Poitou-Charentes, peut être distinguées : • Dans le cadre du projet CIVITAS[5] l'ATMO a été chargé par l'agglomération de La Rochelle de produire des indicateurs liés à la qualité de l'air sur les trois ans de la durée du projet de 2006 à 2008. • Un bilan de la journée sans voiture de 2000 [6] • Etude dans le quartier de Port-Neuf visant à caractériser l'activité de Rhodia La Rochelle[7] en 2009			

PROVISOIRE

4 Hors Alsthom

5 Voir Fiche Transports et Déplacements

6 Mettant en évidence une amélioration de la qualité de l'air dans la zone protégée (Rue de la Grille) et a contrario un statu-quo ou une dégradation en dehors de la zone protégée en raison du report du trafic.

7 Cette étude fait suite à une demande émanant de Rhodia La Rochelle. Cette demande a été émise lors de l'assemblée générale du comité de quartier de Port-Neuf (plaintes d'habitants). Les mesures ont permis de mettre en évidence que l'activité de Rhodia a un impact sur les concentrations de dioxyde de soufre, de poussières, d'oxydes d'azote et de chlorure d'hydrogène. Ces différents impacts n'entraînent pas de dépassement des valeurs réglementaires. En revanche, l'activité de Rhodia La Rochelle ne semble pas avoir d'impact significatif sur les concentrations des 14 composés organiques volatils suivis pendant la campagne.

		• Une Etude de la qualité de l'air aux abords du Port Atlantique La Rochelle en 2009[8]			
Mettre à profit les énergies renouvelables et les technologies propres Maîtriser la pollution liée aux transports et à l'industrie	Réalisations effectuées	• Une connaissance des émissions polluantes des transports qui s'améliorera avec le PDU en cours de révision et qui comportera une évaluation environnementale (air, bruit, énergie) • Des efforts importants et à saluer en matière de modes de transports alternatifs à l'usage de la voiture individuelle : parkings-relais, TCSP, vélo en libre-service, auto-partage, car-à-pattes, etc. Néanmoins peu d'aménagements contraignants à l'usage de la voiture. • En projet, l'unité de valorisation énergétique incinérant les déchets et alimentant en énergie le réseau de chauffage urbain.	• Une carence en terme d'objectifs de la politique énergétique et de production d'énergies renouvelables du territoire : des initiatives diffuses mais pas de ligne directrice	• Une hausse du coût de l'énergie à l'échelle nationale et internationale qui aura comme conséquence un report modal de la voiture vers des modes alternatifs	• A l'échelle nationale, des innovations technologiques, permettant de réduire les émissions de polluants, compensées par une augmentation du trafic automobile
Intégrer et respecter les engagements locaux, régionaux, nationaux et internationaux	Existence d'une véritable politique de protection de la qualité de l'air, dépassant les seules obligations réglementaires actuelles et prenant en compte les engagements nationaux et internationaux			• Engagement du Grenelle de l'Environnement : plan particules avec un objectif de 15µg/m3 (PM2,5), valeur cible en 2010, obligatoire en 2015 Cet objectif est déjà respecté à La Rochelle.	

PROVISOIRE

[8] L'étude a montré que les valeurs réglementaires étaient quasi-toutes respectées, la seule exception a concerné les particules fines (PM10) à l'entrée du pôle d'escale qui ont présenté une forte probabilité de dépasser les valeurs limites réglementaires.

Assurer la formation et l'information	Sensibilisation et information de la population (qualité de l'air, transports, économies d'énergie, mise en oeuvre d'énergies alternatives) Incitation des industriels	• Une industrie (Rhodia) consciente des nuisances qu'elle peut générer pour son environnement urbain et naturel proche et qui a chargé ATMO Poitou-Charentes de mener une étude de mesure. • Une sensibilisation et information de la population, hors déclenchement de la procédure d'information et d'alerte, qui passe essentiellement par la politique Transport et l'incitation à recourir aux modes de transport alternatifs	*Pas d'exemples recensés de réalisations effectuées dans le secteur de l'industrie / pas d'actions incitatives auprès des industriels menées par la CDA*[9] • Pas de station de mesure de la qualité de l'air à proximité directe de sites industriels *(contre-exemple d'une station mesurant l'impact de l'usine de Saint-Gobain Emballage à Cognac)* • La bonne qualité de l'air et les initiatives d'ATMO Poitou-Charentes de La Rochelle n'ont pour autant pas été suivies de la structuration d'une politique de protection appuyée d'objectifs de réduction (en particulier la réduction d'émissions de gaz à effet de serre)		
	Partenariat avec d'autres structures publiques ou associatives (agglomération, industriels, gestionnaires des transport en commun, ADEME, Services de l'Etat, associations)	• Un partenariat historique avec ATMO Poitou-Charentes : La Rochelle est la première agglomération dont la qualité de l'air a été surveillée en Poitou-Charentes	*Pas de contacts recensés à ce sujet avec les industriels, associations de riverains (réseau de « nez » dans les quartiers)* *Pas de connaissance recensée en matière de contrôle et d'inspection de la DREAL Poitou-Charentes)*		

PROVISOIRE

[9] Ce commentaire ne signifie pas qu'aucune initiative n'est prise par les acteurs industriels

Emissions polluantes et qualité de l'air / Conclusions et enjeux

La qualité de l'air apparaît comme étant globalement de bonne qualité, la communauté d'agglomération disposant de données de référence concernant la qualité de l'air sur son territoire. Les émissions de polluants étant pour l'essentiel dues à la circulation automobile, il apparaît comme évident que la révision du document de programmation en matière de transports et de déplacements, le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération, permettra d'apporter un éclairage encore plus fin de la situation, grâce à la production d'enquêtes déplacements et une évaluation environnementale de l'existant.

ENJEU

La formalisation du maintien de la qualité de l'air

La Communauté d'agglomération, partenaire historique de l'ATMO Poitou-Charentes à l'échelle régionale, gagnerait néanmoins à formaliser un objectif quantitatif et qualitatif de maintien, voire d'amélioration, de la situation actuelle en matière de qualité d'air en étudiant la possibilité de travailler de concert avec les acteurs industriels (suivi d'actions incitatives de la DREAL Poitou-Charentes, station de mesure à proximité des sites, etc.), en liant les problématiques d'environnement et de santé de la population (suivi des effets de la qualité de l'air sur la population), en développant les réseaux formels et informels avec les acteurs issus de la société civile (« nez » parmi les quartiers, comités de quartier, associations de riverains ou d'usagers).

ENJEU

La formalisation d'une politique énergétique

Cette logique suppose également la constitution à l'échelle territoriale d'une politique énergétique de gestion et de production d'énergies renouvelables.

La CDA dispose d'une qualité de l'air satisfaisante, d'un partenaire historique, l'ATMO Poitou-Charentes, et d'un référentiel très riche en termes d'inventaires et de possibilités d'études. Cet avantage demande à être poussé afin de multiplier les échanges avec la société civile (institutionnels, industriels, riverains, associations) et de formaliser des objectifs en matière de qualité de l'air.

PROVISOIRE

1.2 Gestion des déchets

Aujourd'hui, l'évolution de nos modes de vie a entraîné une forte expansion de la production de déchets. Chaque année, près de 446 millions de tonnes sont produits en France, et pas moins de 27 millions de tonnes le sont par les particuliers. La problématique de la gestion des déchets nécessite d'être équitable et transparent, de limiter leur production et développer leur valorisation, tout en respectant les engagements départementaux, régionaux et nationaux en la matière. C'est un enjeu qui concerne l'ensemble des citoyens, des institutions publiques ou privées.

Le Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009), par son plan d'actions, a pour objectif de renforcer la politique de réduction des déchets, au regard du développement durable. Ce plan nécessite ainsi de poursuivre et d'amplifier le découplage entre croissance et production de déchets.

C'est pourquoi, la collectivité publique doit s'engager dans la mise en place de dispositifs de recyclage efficaces et les comportements de chacun, notamment des entreprises au travers de la réduction des déchets à la source, doivent contribuer à la valorisation et au développement de ces investissements.

Source des données chiffrées : Site Internet du Commissariat Général au Développement Durable (http://www.developpement-durable.gouv.fr)

PROVISOIRE

Gestion des déchets / Analyse « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Pratiquer une gestion équitable et transparente	Connaissance et respect de la réglementation Nature et flux de déchets par origine Impacts et risques environnementaux Réhabilitation et surveillance des anciennes décharges Existence de tableau de bord	• Une compétence historique de la CDA partagée entre une régie et des délégataires : collecte et traitement des déchets ménagers • CDA est propriétaire de ses outils de traitement (dans la politique Déchets comme dans la politique Eau et Assainissement • Une politique Déchets bien fournie en termes d'équipements permettant de suivre la collecte et le traitement d'amont en avant: 12 déchetteries ; 1 plate-forme de compostage des déchets verts ; 1 usine de valorisation énergétique (UVE) • Une tendance conjoncturelle à la baisse en terme de production d'ordures ménagères (un indicateur de la crise économique) D'un point de vue global, est constatée une stabilisation.	• La construction d'un centre de tri sur le territoire permettra de compenser la faiblesse actuelle du traitement des déchets, à savoir un tri réalisé aujourd'hui au sud du département (source de nuisances en termes de coût, en termes énergétiques et de déplacements) • Pas d'expertise et de données chiffrées commune par commune • Un tonnage important collecté en déchetterie soit 240 kg par habitant (moyenne nationale : 150 kg environ) : du à l'importance du tonnage non autorisé des déchets professionnels (voir ci-dessous)		

PROVISOIRE

Limiter la production de déchets et développer leur valorisation	Priorités d'action	• La construction du centre de tri sur le territoire (ouverture prévue en janvier 2011) afin de rapprocher collecte et traitement • Le nouveau marché de collecte (2011-2016) amène à une réflexion autour de la qualité du service rendu (audit de service) : les optimisations du service (nombre de passages par semaine), la recommandation de la CNAM de revenir sur la collecte des sacs (troubles musculo-squelettiques des agents), l'opportunité représentée par le Grenelle de pouvoir identifier la production de chacun des déchets conduisent à modifier le cahier des charges de la délégation pour 2011 avec l'objectif de passer des sacs aux bacs roulants dans les 2 ans. Ces bacs roulants seront (probablement) équipés de puces afin de suivre les tonnages kg/hab.	•Sources de recettes provenant pour l'essentiel de la TEOM et de la redevance spéciale sur les administrations et les équipements type camping : une réflexion esten cours quant à l'extension des assujetis possibles à cette redevance spéciale : TPE/PME et commerçants.		
	Valorisation	• Une plate-forme de valorisation (compostage) des déchets verts La production de déchets verts est en augmentation (une production dont le volume varie selon la météo)	•Pas d'expérimentation en matière de restauration collective (déchets fermentescibles) : pour autant une nécessité pour la CDA de s'interroger sur ce gisement avec les professionnels	•Opportunité représentée par l'objectif de l'ADEME d'équipement des communes de 30% des foyers en composteurs individuels	

PROVISOIRE

		• En 2009, des foyers de 5 communes[10] (16 à 17% des foyers de chaque commune) ont été équipés en composteurs individuels. L'objectif de cette initiative était d'étudier l'incidence sur les comportements et le volume d'ordures ménagères par commune : une diminution substantielle a été constatée (entre 4 et 9% d'OM) • Les premiers composteurs ont été lancés en 1999 : aujourd'hui 2500 en place aujourd'hui dans 5 communes			
	Tri et collecte sélective des déchets	• Une collecte sélective précoce : mise en place en 1995 et étendue à toute l'agglomération en 1999 CDA précurseur dans l'introduction de bennes électriques • Une collecte sélective dont les ratios sont en augmentation • Un taux de refus global de 15% environ, un taux acceptable au regard de la moyenne nationale (20-25%)			

[10] Marsilly, Esnandes, L'Houmeau, La Jarne, St Rogatien

PROVISOIRE

	Filières de traitement des déchets	• La collectivité a une forte volonté de s'inscrire dans l'extension des consignes de tri : amélioration du centre de tri et possibilité de trier d'autres produits. •Extension envisagée des consignes de tri aux films plastiques et blisters,non traités aujourd'hui. Le service Déchets va se porter volontaire pour expérimenter auprès de l'ADEME cette extension (le centre de tri le permettra.	• Un projet reste dans l'attente : la restructuration globale du réseau de déchetteries Très bon service de proximité (12 déchetteries pour 18 communes), il devient néanmoins obsolète avec l'évolution des pratiques et de la veille réglementaire : davantage de filières et obligation de mettre en place ces nouvelles filières, les transports de flux et conditions de sécurité dégradées (fréquentation). Le projet présenté vise à réduire quantitativement le nombre de déchetteries mais à augmenter leur qualité d'usage (plu grande souplesse dans le choix des filières). • Outre la réticence des communes qui voit la perte d'une qualité de service localisé, la difficulté réside dans le choix de sites (valeur du foncier)	• Un taux de valorisation matière à atteindre de 75% (objectifs du Grenelle)	
	Programme de prise en compte spécifique des artisans et commerçants	•Sources de recettes provenant pour l'essentiel de la TEOM et de la redevance spéciale sur les administrations et les équipements type camping : une réflexion esten cours quant à l'extension des assujetis possibles à cette redevance spéciale : TPE/PME et commerçants.	• Les acteurs professionnels se greffent de façon informelle sur le réseau de déchetteries Le taux de déchets entrant en déchetteries apparaît élevé car dans les déchets des professionnels s'ajoutent aux ordures ménagères Un des enjeux est le contrôle du volume entrant en déchetterie afin d'interdire les déchets		

PROVISOIRE

			tonnage et donc les coûts de collecte La crainte d'interdire formellement tout déchet professionnel peut résider dans l'appariton de dépôts sauvages		
	Promotion des filières locales et régionales de gestion des déchets	•Récupération des huiles alimentaires auprès de restaurateurs par la CDA pour alimenter une flotte de véhicules en interne (mélange à partir de 30% d'huiles végétales et, à terme, une substitution complète avec des huiles entièrement recyclées) Une volonté forte de poursuivre car ce service fonctionne bien (malgré aucun intérêt financier car cette valorisation est soumise à la TIPP)		•Opportunité représentée par le projet Méthadou, projet porté des agriculteurs charentais vendant l'énergie issue de la méthanisation à Rhodia (volume important de déchets : plus de 70.000 tonnes)	
	Valorisation énergétique	• Autre objectif, le projet d'installation d'un nouveau réseau de chauffage urbain en lien avec l'UVE. Aujourd'hui la vapeur produite lors de l'incinération par l'UVE est vendue à Rhodia (process industriel) et déjà un réseau de chauffage urbain alimentant 3.500 logements. L'objectif est de redéfinir le contour du réseau en actant la compétence énergétique de la CDA pour l'alimentation du réseau de chauffage urbain			

PROVISOIRE

Responsabiliser les acteurs	Information/sensibilisation de la population sur les enjeux liés aux déchets et les programmes mis en oeuvre	• En terme de communication, le recrutement d'ambassadeurs de tri, soit 3 personnes, afin d'expliquer le process et le dutur centre de tri (circuit pédagogique) aux scolaires		• Des opportunités devant être étudiées à l'aune du Grenelle de l'environnement : des objectifs de prévention et de recyclage des déchets ; des objectifs de valorisation des déchets organiques supposant une sensibilisation des ménages plus poussée	
Responsabiliser les acteurs Pratiquer une gestion équitable et transparente Limiter la production de déchets et développer leur valorisation	Existence de partenariat spécifique (intercommunalité, industriels, artisans, commerçants) Mobilisation des aides financières et des structures d'appui Participation à des actions pilotes Mise à profit / échanges de retours d'expérience	• Partenariat avec les bailleurs sociaux en matière de collecte dans l'habitat collectif de La Rochelle : une communication de proximité avec les ambassadeurs de tri • Ont été testés des contenairs enterrés sur 3.000 logements en habitat collectif : retours positifs en terme de volume collecté (malgré un taux de refus fort) • Une communication satisfaisante à destination du grand public et des scolaires • Développement de la réduction des déchets à la source à travers des actions aujourd'hui sporadiques : Initiative "Stop Pub" + "Halte aux sacs platiques", initiatives de couches lavables		•Une forte demande des bailleurs sociaux en matière de contenairs enterrés qu'il convient de prendre en compte : les généraliser ?	

PROVISOIRE

Gestion des déchets / Conclusions et enjeux

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » est une compétence historique de la CDA. La constitution territoriale de cette compétence a été précoce, symbole d'une prise de conscience des élus et des techniciens de vouloir anticiper les impacts environnementaux et financiers de la production des ménagers qui jusqu'au déploiement de la collecte sélective était en constante progression.

La mise en place progressive de la collecte des déchets s'est ainsi développée depuis 1995 avec une extension à l'ensemble du territoire intercommunal en 1999. Cette prise en conscience s'est doublée d'équipements permettant de suivre et de conforter cette évolution des pratiques chez l'habitant en se dotant notamment d'un réseau de déchetteries d'une rare densité (12 déchetteries pour 18 communes) et d'une unité de valorisation énergétique, permettant la revente du produit énergétique de l'incinération.

Un équipement manquait à la CDA : le centre de tri, qui faisait cruellement défaut à la politique Déchets, le tri se faisant dans le sud de la Charente et occasionnant d'importants coûts financiers, environnementaux et énergétiques. Cette carence va être palliée dès le début de l'année 2011 avec l'ouverture programmée d'un futur centre de tri sur le territoire de la CDA.

La veille réglementaire et l'évolution des pratiques et des techniques (nouvelles filières, points de collecte enterrés, introduction de la redevance incitative, réduction à la source, etc.) supposent néanmoins une adaptation constante du service existant. A ce titre, il est légitime de considérer que la CDA se situe aujourd'hui à une étape importante en termes de décisions liées à la politique déchets, qu'il convient de ne pas mésestimer.

Certains enjeux supposent en effet d'être suivis d'effets et d'actes et de fait d'une prise de décision actée politiquement.

ENJEU

La formalisation d'une politique énergétique

- En premier lieu, la structuration formalisée d'une réelle politique et compétence énergétique de la CDA pour l'alimentation, par l'UVE, du réseau de chauffage urbain en restructuration.

ENJEU

La refonte du réseau de déchetteries pour améliorer sécurité et nouvelles filières de collecte

- Plus important en raison des enjeux qu'elle implique, la refonte du réseau de déchetteries. La densité du réseau de déchetteries justifie à elle seule les éloges adressés à ce service public de proximité. Néanmoins, la vétusté du parc, les dangers inhérents à la multiplication du flux quotidiens et l'évolution des filières nécessitent de s'interroger quant à la pertinence de ce réseau. Son coût est évidemment un handicap. Mais, et point plus négatif encore, le réseau actuel ne permet pas une grande souplesse dans l'introduction – exigée pourtant par la réglementation – de nouvelles filières de collecte. Les craintes des élus demeurent évidemment compréhensibles : perte d'un outil de proximité qui se double d'une interrogation quant au choix d'implantation des nouvelles déchetteries (forte valeur du foncier sur le territoire)

PROVISOIRE

ENJEU

Le refus de collecter les déchets professionnels en déchetterie

La problématique des déchetteries peut également être lue sous l'angle des déchets professionnels qui gonflent considérablement le tonnage, en raison de leur acceptation informelle en déchetteries. Ces déchets occasionnent un coût de traitement important pour la CDA qu'il convient de réglementer définitivement.

L'introduction de nouvelles filières de traitement, conformément aux textes de lois du Grenelle 1 et 2, doit également faire partie des objectifs de la CDA en formalisant les produits et les filières à collecter. En ce sens, l'ouverture du prochain centre de tri permettra de recevoir en son sein ces nouveaux déchets.

ENJEU

La collaboration avec les bailleurs sociaux et les partenaires locaux pour réduire à la source les déchets

- Des initiatives saluées par les partenaires qu'il convient de pérenniser et de développer : en premier lieu la collaboration avec les bailleurs sociaux après expérimentation, réussie, d'implantation dans l'habitat collectif de contenairs enterrés.
- En termes de réduction à la source, la communication et la sensibilisation, grâce au recrutement d'ambassadeurs du tri, apparaissent comme efficientes. Néanmoins une ligne directrice devrait être apportée à des actions sporadiques (Stop Pub et Halte aux sacs plastiques) en associant en amont les producteurs et les distributeurs locaux, en développant la mutualisation entre industriels et entrepreneurs (initiatives type Bourse aux déchets, les déchets des uns servant bien souvent de matières premières aux autres).

ENJEU

L'introduction dans les foyers de composteurs individuels

- Autre initiative qui gagnerait à être généralisée : la valorisation ménagère par l'introduction dans les foyers de composteurs individuels. Il a pu être démontré que l'expérimentation faite sur 5 communes a contribué à diminuer sensiblement la production d'ordures ménagères. Le compostage de denrées fermentescibles suppose également une réflexion en ce sens, filière qui n'est aujourd'hui pas abordée à la CDA. Les initiatives à l'échelle nationale, en matière de valorisation des déchets de la restauration collective par exemple, sont suffisamment nombreuses à l'échelle nationale pour envisager que la CDA suive le mouvement. L'opération Méthadou peut également à ce titre avoir valeur d'exemple.

ENJEU

Le suivi de la production d'ordures ménagères

- Enfin, dernier enjeu mais pas le moindre, le suivi de la production d'ordures ménagères par commune et par habitant. Ce suivi est aujourd'hui impossible en raison de la collecte par sac. L'introduction, dans le nouvel appel d'offre qui permettra de retenir le futur délégataire du service de collecte, de bacs roulants sera sans conteste une grande avancée afin d'obtenir ces ratios. Il est de fait important de retenir politiquement cette possibilité offerte aux services d'implanter une puce sur chaque bac permettant ce suivi, afin d'adapter la sensibilisation et la prévention.

De façon plus large, l'objectif est bien de pouvoir de produire des indicateurs de mesure pertinents (tonnage d'ordures ménagères en kg par habitant, tonnage de collecte sélective en kg par habitant, coût à l'habitant), données qui font défaut aujourd'hui.

Si la CDA a longtemps une collectivité précurseur en terme de gestion des déchets, il est important qu'elle adapte son service aux nouvelles possibilités offertes par les techniques, et rendues possibles par une évolution des comportements en la matière.

PROVISOIRE

1.3 La ressource en eau

Sur les 32,6 milliards de m3 prélevés chaque année en France, 5,75 milliards, que l'on appelle « part consommée », ne retourne pas au milieu naturel. Cette part consommée se répartit pour moitié pour l'irrigation, puis le reste pour l'eau potable, la production d'énergie et l'industrie. La consommation d'eau pour chaque français équivaut lui à près de 50 000 litres par an. Face à ces chiffres, il paraît important de pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource et d'encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes. Les réserves d'eau surexploitées, font l'objet d'une demande toujours croissante et subissent des pollutions diverses et graves, c'est pourquoi il convient de les protéger, de les développer et d'assurer leur pérennité.

Pour cela, il est essentiel de favoriser la responsabilité des acteurs, par la formation et l'information mais également par l'intermédiaire des réglementations. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009) par exemple, l'objectif est d'atteindre ou de conserver, d'ici à 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines.

Les ressources en eau sont toujours de véritables richesses pour une ville car elles contribuent aussi bien à améliorer le cadre de vie des habitants qu'à favoriser le développement des loisirs et du tourisme ; c'est pourquoi il convient de les protéger et de les mettre en valeur. C'est tout l'intérêt de l'enjeu sur la ressource en eau.

Source des données chiffrées : Site Internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Observation et Statistiques de l'Environnement (http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr)

PROVISOIRE

Ressource en eau

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Connaissance de l'offre (quantité) et de la demande en eau (différents usages)	• Compétence groupée de la CDA en matière de production d'eau potable[11], de gestion des infrastructures des eaux pluviales et assainissement • Production assurée par l'usine de Coulonges sur la Charente par une prise d'eau brute dans le fleuve[12] La production d'eau potable se fait essentiellement à partir du fleuve Charente et sera renforcée à partir du fleuve, si nécessaire, plutôt qu'à partir des forages.[13] Au titre de l'Agence de l'Eau, la prise d'eau dans le fleuve est un point de captage prioritaire • Une tendance observée aujourd'hui : une réduction des volumes livrés par abonné	• 4 forages complètent le process de production : ces forages captent la nappe phréatique qui présente une grande vulnérabilité à la pollution notamment lors de crues.		

PROVISOIRE

[11] Sur la CDA il y a 4 principaux distributeurs d'eau : la Ville de la Rochelle (exploité en régie) sur sa commune, la Ville de Chatélaillon (exploité par la SAUR) sur sa commune, le syndicat nord (exploité par la SAUR) au nord de la CDA et le syndicat des eaux (exploité par la RESE) au sud.
[12] Le volume d'eau vendu 6 965 159m3 en 2009
[13] Actuellement, l'usine de potabilisation ne tourne qu'à 70% de sa capacité.

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Connaissance des contraintes liées au bassin versant (relations amont-aval)	• Cette prise d'eau brute dans le fleuve nécessite de sécuriser la production en lien avec les crues, étiages et bien évidemment les impacts qualitatifs sur la ressource Le Plan de gestion des étiages et le SAGE sont portés par l'Etablissement Public Territorial de Bassin. Un programme d'actions sera mis en place par l'EPTB pour protéger la ressource. Cette structure gère également des barrages et porte le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).	• Les travaux préliminaires au SAGE Charente conduits par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de Charente indiquent un état médiocre des masses d'eaux superficielles à hauteur de 89% (bassin versant le plus dégradé d'Adour-Garonne) : risque de non-atteinte du bon état de bassin-versant [14] • A l'échelle du bassin-versant, 85% des masses d'eaux souterraines présentent des concentrations en nitrates et pesticides supérieures aux seuils tolérés[15] • Cette situation est particulièrement problématique au regard du découpage institutionnelle : le fleuve Charente est inscrite dans l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la CDA dans l'Agence Loire-Bretagne, les deux agences se reportant la responsabilité, et ce malgré les sollicitations[16] de la CDA et la légitimité pour agir de l'EPTB Charente.		

PROVISOIRE

[14] Objectif de bon état des masses d'eau en 2015 : **ME superficielles 39%** (contre 60% pour Adour-Garonne) Source **Présentation de la démarche aux acteurs de l'eau**
[15] Objectif de bon état pour 14% des masses d'eau souterraines en 2015 (nombreux reports en 2021 ou 2027) Source **Présentation de la démarche aux acteurs de l'eau**
[16] Une politique globale est en effet exigée par la CDA afin de préserver la ressource : il serait illégitime et inopérant de vouloir confier un rôle de prévention à la CDA au regard des impacts sur ou à proximité de son territoire alors qu'un travail de fond (agriculture, industriels, stations d'épuration, eaux pluviales) en amont est nécessaire

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Etat des lieux du réseau hydrographique	• Les informations relatives à la qualité des eaux souterraines et superficielles proviennent d'un réseau de surveillance mis en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et des réseaux de suivi que la CDA a mis en place au niveau des eaux superficielles (compétences eaux pluviales primaires sur la CDA et production d'eau sur la Charente) et des eaux littorales de la CDA (compétence assainissement).	• Au regard du réseau de suivi mis en place par la CDA sur son territoire, le bilan 2005-2006 des campagnes d'échantillonnage de la qualité physico-chimiques annuelle de l'eau et des sédiments, fait état d'une qualité "mauvaise"[17]		
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Suivi des prélèvements de la collectivité (usagers publics et privés) et connaissance de l'impact des prélèvements sur les besoins en aval	• La gestion des volumes prélevables est faite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. La préfecture gère l'observatoire de l'eau et la cellule de veille qui prend les décisions en cas de pénurie d'eau (arbitrage entre les besoins agricoles, industriels et pour la production d'eau potable, par exemple).			

PROVISOIRE

[17] Source : Etat initial de l'environnement SCOT

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource Favoriser la responsabilité des acteurs	Risque d'inondation	• Un plan de prévention des risques littoraux va être élaboré en collaboration entre la CDA et les services de l'Etat. Il comprend une étude de submersion marine qui est en cours et un plan digues.			
Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource Favoriser la responsabilité des acteurs	Connaissance des contraintes réglementaires et du SDAGE	• Les objectifs de la Direction de l'Eau de la CDA sont clairement identifiés : - Répondre aux critères de potabilité de l'Union Européenne - Conduire les études nécessaires pour moderniser le service et anticiper la réglementation - Participer aux travaux du SAGE Charente • Une mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne avec l'identification qualitative des masses d'eaux littorales et l'impact éventuel du rejet des eaux pluviales (ces masses d'eaux ne sont aujourd'hui pas gravement atteintes) : mise en œuvre d'un plan visant à réhabiliter les postes de pompage, les canalisations et les stations d'épuration.			

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Existence d'une politique de gestion durable de la ressource en eau et de prise en compte de la notion de bassin versant	• Démarche Qualité Sécurité Environnement engagée pour l'usine de production, afin d'assurer une livraison de qualité aux clients			• La suppression des branchements en plomb doit être effective d'ici 2013 (réglementation)
Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme	• En ce qui concerne les zones de marais qui servent à alimenter certaines zones agricoles et conchylicoles, la CDA travaille avec les gestionnaires pour y rejeter des eaux usées épurées et des eaux pluviales afin de renforcer les réserves.	• Le seul captage situé sur l'agglomération est celui de la ville de Chatélaillon qui ne fait pas encore l'objet d'un périmètre de protection (en cours)		
Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes Pratiquer une gestion équitable et transparente de la ressource	Plan de gestion et de développement de la ressource en eau Tableau de bord (suivi offre et demande) Réseau de mesure Intégration des cours d'eau dans l'urbanisme	Les mesures engagées sont gérer durablement la ressource: • recherches de fuites par la CDA et les distributeurs d'eau, • renouvellement de branchements d'eau par les distributeurs d'eau, • utilisation des eaux industrielles (issues des stations d'épuration) pour certains usages (arrosage), • suivi des ratios entre la production d'eau et la facturation de la vente d'eau par la CDA	• La CDA ne peut mettre en place un contrat territorial avec l'agence de l'eau comme elle le souhaiterait car les masses d'eau sur son territoire ne présentent pas de risque de non atteinte du bon état écologique des eaux en 2015, selon le bilan effectué en 2004. Un contrat de programmation pluriannuel qui concernera les eaux superficielles, littorales et la production d'eau sera néanmoins mis en place. Il comprendra les compétences assainissement, eaux pluviales primaires, production d'eau et qui se fera en partenariat avec les autres services de la CDA, les ports (plaisance, pêche, autonome), les usagers de la zones littorale notamment et l'agence des aires marines protégées.		

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser la responsabilité des acteurs Assurer la formation et l'information	Mobilisation de la population	• Collectivités locales, services de l'Etat, agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, EPTB, UNIMA, associations de protection de la nature			
Protéger, développer et assurer la pérennité de la ressource en eau potable	Satisfaction de la demande en eau, notamment en période de pénurie	• Travaux mis en œuvre pour s'affranchir des risques liés à une pénurie Il existe des captages de secours qui n'ont pas encore été utilisé. Interconnexion de secours avec le syndicat départemental des eaux • Une culture du risque est également présente avec l'essai d'un exercice de crise : test de pollution qui arrêterait la production et nécessiterait le recours à l'interconnexion. • En cas de pénurie, la cellule de veille de la Préfecture tranche sur les prélèvements prioritaires et la production eau potable est prioritaire par rapport aux autres usages			

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Protéger, développer et assurer la pérennité de la ressource en eau potable	Qualité de la ressource captée et de l'eau distribuée Fiabilité et adéquation des infrastructures de production et de distribution	• Une eau de bonne qualité dans l'ensemble	•Quelques épisodes de non-conformité ponctuels ou non-validation des exigences de qualité de l'eau potable depuis septembre 2009		
Protéger, développer et assurer la pérennité de la ressource en eau potable Garantir une alimentation en eau potable pour tous	Périmètres de protection	•La Ville de La Rochelle a mis en place une zone de protection de son captage qui se situe en dehors de l'agglomération. Les zones de protection des captages de Chatélaillon et de la CDA sont en cours.			• Engagement du Grenelle de l'Environnement : achever la mise en place des périmètres de protection de tous les points d'alimentation en eau potable d'ici 2012
	Pollution des eaux		•Des pollutions recensées sur le territoire par le biais des réseaux de surveillance. Elles sont d'origines agricole, industrielle (en mer) et urbaine (lessivage de voirie). Comme vu plus haut, il n'y aura pas de contrat territorial avec l'agence de l'eau qui aurait permis de coordonner les actions des différents « pollueurs » potentiels sur le territoire. •La pollution des nappes par les nitrates et les produits phytosanitaires, d'origine agricole ou non, entraîne une situation préoccupante. Les ressources en eaux souterraines de la région Poitou-Charentes sont le plus souvent à faible profondeur, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux pollutions. Elles se dégradent de manière continue et régulière depuis les années 1970 pour ces deux paramètres.		

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes	Actions de réduction de la consommation		• Un constat logique plus qu'une faiblesse : il n'est pas dans l'intérêt des distributeurs d'eau et du producteur d'eau qu'est la CDA de réduire les consommations d'eau qui réduisent les recettes sans pour autant réduire les coûts de fonctionnement et les amortissements des investissements. • Les économies d'eau prônées par les messages de sensibilisation vont également à l'encontre de la protection de la ressource : un des biais est en effet le recours à des forages privés pour compléter leur approvisionnement. Le recensement[18] de ces forages est une réelle problématique puisqu'ils peuvent impacter l'objectif de préservation de la ressource et peuvent occasionner la contamination d'ensemble du réseau (risque de parasitages entre et le forage et le réseau d'eau potable) •Enfin la conséquence mécanique de cette baisse structurelle de la consommation d'eau livrée provoque l'augmentation du prix de l'eau qui impacte durablement les ménages aux revenus modestes (ces derniers ne pouvant se procurer, dans l'habitat collectif, les systèmes de récupération d'eau)		

[18] Un recensement obligatoire pour les usagers aujourd'hui, qui ne l'était pas jusqu'alors.

PROVISOIRE

Ressource en eau

La compétence de production d'eau potable de la communauté d'agglomération de La Rochelle associée à la compétence de traitement des eaux pluviales et d'assainissement permet d'assurer les objectifs inhérents au développement durable et à cette thématique, à savoir protéger et gérer durablement la ressource.

La prise d'eau brute dans le fleuve Charente, privilégiée par la CDA, permet ainsi de préserver les nappes en évitant de recourir à une politique de prélèvements. La sécurité de l'alimentation est également assurée grâce à une forte culture du risque présente au sein des services : exercice de crise et tests de sécurité, interconnexions entre les différents réseaux de producteurs.

L'enjeu majeur résulte de la situation géographique de la CDA, relevant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et de sa production assurée par le fleuve Charente, relevant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ainsi la CDA ne peut mettre en place un contrat territorial (plan d'actions global impliquant l'ensemble des acteurs pouvant avoir un impact sur la ressource) avec l'agence de l'eau comme elle le souhaiterait car les masses d'eau sur son territoire ne présentent pas de risque de non atteinte du bon état écologique des eaux en 2015. De même, assurer une gestion de la ressource dans un périmètre aussi restreint serait inopérant : un travail en amont du fleuve Charente est nécessaire.

ENJEU

Assurer à terme une amélioration de la ressource (SAGE)

A ce titre, le bassin versant de la Charente est profondément impacté par les effluents issus de la production agricole ou des rejets de stations d'épuration tant pour ses eaux superficielles que souterraines (il s'agit du bassin versant le plus dégradé de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) : un SAGE est en cours à cette échelle et supposera une participation directe de la CDA à ce titre afin de garantir un plan d'actions permettant d'assurer à terme une amélioration de la qualité de la ressource (cette qualité a à la fois des conséquences environnementales, sanitaires et financières, en raison des coûts de traitement).

ENJEU

Rendre cohérent l'objectif de maîtrise des consommations d'eau et la nécessaire rentabilité de la production d'eau potable

Autre difficulté : l'incompatibilité structurelle entre les messages actuels d'économie d'eau et le rôle de producteur de la collectivité, cette dernière pour l'exécution de sa compétence et de son équilibre budgétaire étant dépendante d'un volume d'eau livré, qui, s'il diminue, ne peut être que compensé par une augmentation du coût de l'eau.

ENJEU

Être vigilant à l'égard de la multiplication des forages individuels, sources potentielle de contamination de l'ensemble du réseau

En effet, cette diminution d'eau livrée ne correspond bien souvent pas une diminution d'eau consommée une charge constante se retrouve à traiter par le réseau d'assainissement. La diminution d'eau livrée se fait au bénéfice d'une récupération des eaux pluviales ou de forages individuels. Ce dernier point nécessite la plus grande vigilance puisque la multiplication de forages individuels peut occasionner la contamination d'ensemble du réseau. Enfin, l'augmentation du coût de l'eau impacte durablement les ménages aux revenus modestes (ces derniers ne pouvant se procurer, dans l'habitat collectif, les systèmes de récupération d'eau).

PROVISOIRE

ENJEU

Retour d'expérience Xynthia en lien avec le PRRS

(Gestion de crise)

Enfin, et dernier enjeu, le Plan de Prévention des Risques de submersion engagé par les services de l'Etat après Xynthia (étude de submersion réalisée durant l'année 2011). Il est important de signaler qu'à ce titre, une étude de submersion testée sur la commune d'Esnandes (puis de Châtelaillon, étude programmée) avait déjà été menée par les services de la CDA en 2008-2009, sans réponse des services de l'Etat sur les risques encourus par les zones urbanisées. Les autres communes littorales devaient être étudiées à partir de la fin d'année 2009 et début 2010, une étude qui prend désormais tout son sens depuis les événements dramatiques de ce début d'année.

A noter enfin que les conclusions de l'étude étaient cohérentes dans le périmètre de submersion avec le vécu de Xynthia.

L'opportunité représentée ici par la mobilisation des services de l'Etat est d'élargir le périmètre aux territoires voisins.

PROVISOIRE

1.4 Assainissement

En France, environ 24 millions de logements (80 % de la population) sont raccordés aux stations d'épuration tandis que les 6 millions de logements restants disposent normalement d'un assainissement individuel. En 2004, les quelques 17 300 stations d'épuration ont eu à traiter environ 7 milliards de m3 d'eaux usées (eaux usées domestiques et eaux pluviales). Pour toutes les étapes relatives au cycle de l'eau (captage, traitement, distribution, collecte, assainissement), la gestion relève de la responsabilité des communes ou de leurs groupements. Elle peut être assurée en régie ou déléguée à des entreprises privées. Cela implique pour tous ces acteurs de collecter et de traiter les rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs tout en pratiquant une gestion équitable et transparente.

Aujourd'hui, la réglementation autour de l'assainissement est essentiellement centrée sur le contrôle de l'assainissement non collectif (ANC), qui devra obligatoirement être effectuée avant la fin de l'année 2012, souvent par l'intermédiaire de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Un nouvel article 57 bis du projet de loi Grenelle II (8 octobre 2009) prévoit également qu'au 1er janvier 2011 tout vendeur de bien devra être en mesure de justifier du bon fonctionnement de son installation d'ANC.

Les contrôles des ANC étant de la responsabilité du Maire, l'enjeu de l'assainissement, pour la collectivité, est important au regard des objectifs du développement durable.

Source des données chiffrées : Site Internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Observation et Statistiques de l'Environnement (http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr)

PROVISOIRE

Assainissement

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer la collecte et le traitement des rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs Pratiquer une gestion équitable et transparente	Taux de collecte et de traitement des effluents Etat et nature du réseau d'assainissement Existence de tableau de bord	• Compétence groupée de la CDA en matière de production d'eau potable, de gestion des infrastructures des eaux pluviales[19] et assainissement • Un avantage sans conteste est la présence du réseau séparatif (50.000 usagers environ du réseau collectif séparatif) • Mise en place d'aides financières pour commencer l'obligation de se raccorder[20] • 9 stations d'épuration (appuyées par des systèmes de lagunage) collectent aujourd'hui les eaux usées du territoire. Dans le schéma directeur d'assainissement : regroupement sur 4 stations (voir ci-dessous) • Initiatives modèles en termes de traitement des eaux usées : lagunage à Sainte-Soule et infiltration des eaux traitées dans la nappe phréatique pour réalimentation ; projet de réalimentation du marais par les eaux traitées[21] • Les déchets et graisses provenant du traitement des eaux usées sont brûlés à l'UVE (production de chaleur), réutilisés pour les chantiers de voirie (réemploi du sable dans les réseaux), les boues séchées sont quant à elles compostées et épandues (et à terme vendues)	•Certaines stations d'épuration sont obsolètes, deux stations ont un fonctionnement inadéquat : La Jarne et Nieul-sur-Mer. •Les indicateurs actuels de taux de collecte et de traitement ne sont pas représentatifs de la qualité annuelle	• Engagement du Grenelle de l'Environnement : mise aux normes des stations d'épuration (délai jusqu'à 201 2 pour les stations avec des contraintes techniques de réalisation incontournables)	

PROVISOIRE

[19] Compétence partagée avec les communes. Ouvrages communautaires : stations de pompage, bassins de retenue. Ouvrages communaux : noues, etc.
[20] Partenariat avec le centre d'aide au logement PACTARIM / étude des possibilités de financement
[21] A ce titre, l'eau rejetée dans les marais sera de meilleure qualité que l'eau des marais elle-même

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer la collecte et le traitement des rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs Pratiquer une gestion équitable et transparente	Parasitage du système d'assainissement (raccordements clandestins, influence des eaux pluviales)	• Des ouvrages de traitement des eaux pluviales en amont des plages et activités conchylicoles pour prévenir tout risque • La qualité des eaux pluviales est perçue comme un enjeu en soi car peut être source de pollution (parking, circulation et produits dangereux), d'où la nécessité de développer des bassin de retenue et des systèmes de lagunage pour filtrer et traiter l'eau. • L'objectif de gestion est de conserver des plans d'eau dans les bassins de retenue en maintenant un niveau d'eau permanent minimal et en conservant des capacités de régulation. • Les objectifs de la politique eaux pluviales sont : - Avoir un fonctionnement du système qui s'améliore par le biais de la télésurveillance - Etre vigilant face aux milieux sensibles comme les plages pour n'avoir aucun déversement d'eaux pluviales sur les plages (retenue dans les terres) - Réalimenter les réseaux d'eau douce avec les eaux pluviales afin de faire en sorte que les eaux épurées soient infiltrées ou dirigées vers un canal d'eau douce (et non forcément vers l'océan) • Système de détection des eaux parasitaires dans le réseau de collecte des eaux usées			

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer la collecte et le traitement des rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs Pratiquer une gestion équitable et transparente	Coût de l'assainissement		• Le coût de la redevance assainissement peut augmenter pour tenir compte de ces investissements		
	Adéquation des ouvrages d'épuration (filière, dimensionnement)	• L'objectif de la politique d'assainissement, de collecte et de traitement des eaux usées est de passer de 9 stations d'épuration aujourd'hui à 4 stations à terme L'enjeu est de regrouper le réseau sur des stations plus grandes qui permettra d'avoir des contrôles plus fréquents et des capacités de traitement plus forts.			
	Actions menées dans le cadre d'une planification raisonnée	• La CDA prendra en charge durant l'année 2011 de réaliser des profils de vulnérabilité pour toutes les communes littorales afin d'identifier les facteurs de risque de détérioration de la qualité des plages. • Objectif de suivi du milieu 50 mètres aval et 50 mètres amont pour tout apport d'eaux pluviales en mer	• Analyse biologique de l'état des coquillages menée par la CDA en complément à l'IFREMER et la DDASS : présence de cadmium constatée (en provenance du golfe de Gascogne)		
	Politique rationnelle de développement et de gestion de l'assainissement Schéma directeur d'assainissement	• Un schéma directeur relatif aux pôles épuratoires, incluant un diagnostic d'état des postes de pompage. La partie transfert (réseaux, postes de pompage) doit être traitée ultérieurement			

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer la collecte et le traitement des rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs Pratiquer une gestion équitable et transparente	Zonage (assainissement collectif et autonome) Prise en compte des préoccupations d'assainissement dans la politique d'aménagement urbain (documents d'urbanisme)	• Schéma de principe d'assainissement annexé aux PLUs, demandes d'autorisation d'urbanisme instruites • La collectivité s'assure du respect des conventions de raccordement et plus généralement du règlement communal d'assainissement par des diagnostics de raccordement pour le respect du règlement et par des analyses effectuées pour la mise en œuvre des autorisations spéciales de déversement			
	SPANC	• Un SPANC moins de 1000 usagers donc un enjeu marginal			
	Possibilité de participation de la population à la gestion du service d'assainissement Information de la population sur le coût de l'assainissement Sensibilisation de la population sur la maîtrise des pollutions à la source	• Articles dans Point Commun, envoi du règlement prochainement			

PROVISOIRE

Assainissement

La compétence de la CDA regroupant à la fois la gestion des infrastructures de collecte des eaux pluviales et l'assainissement collectif et non collectif permet d'organiser et de structurer une gestion globale et cohérente des rejets d'eaux pluviales et du traitement des eaux usées en ayant pour ligne conductrice la préservation du milieu naturel.

Quatre « dossiers » supposent néanmoins d'engager la réflexion afin de garantir la durabilité et la qualité du service rendu :

ENJEU

Eaux pluviales

Assurer le traitement des eaux pluviales avant rejet (en particulier dans les zones économiques)

- En matière d'eaux pluviales, si la collecte des eaux pluviales semble pertinente et les objectifs de rejets ou d'infiltration de ces eaux dans la milieu naturel (en privilégiant un retour dans l'eau douce à la mer) satisfaisants, la question du traitement de ces eaux avant rejet, en particulier dans les zones les plus soumises à une eau polluée du fait de la circulation automobile ou des activités humaines (les zones d'activités économiques) demande à être posé.

ENJEUX

Eau usées

Refondre la carte des stations d'épuration et disposer de stations mieux contrôlées à plus grandes capacités

Réutiliser les eaux usées traitées pour un usage industriel sur la zone de Port-Neuf et éviter ainsi le rejet en mer

- En matière d'eaux usées, la refonte de la carte des stations d'épuration est l'enjeu majeur en termes d'investissement pour la CDA qui lui permettra de disposer de stations mieux contrôlées et disposant de plus grandes capacités.
- Autre enjeu : la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage industriel. Il est important en effet de signaler que 20.000 m3 d'eau par jour sont rejetées en mer par la station d'épuration de Port-Neuf. Cette eau traitée n'est certes pas potable mais est « baignable » au sens où elle peut être réutilisée en vue d'usage industriel. Une réflexion relative aux besoins des industriels de la zone de Port-Neuf pourrait être intéressante afin de recycler cette eau dans le circuit économique et d'éviter le recours au rejet en mer, qui n'est pas sans incidence sur la faune maritime.

ENJEU

Fédérer les acteurs et leurs actions au sein et par la mise en œuvre du Contrat Environnement Portuaire littoral (Gestion Intégrée des Zones Côtières)

- Enfin, la protection de la zone littorale. Cette question est déjà prise en compte par le service par l'intermédiaire des analyses bactériologiques réalisées, la réalisation de profils de vulnérabilités commune par commune : la connaissance des incidences des rejets dans le milieu naturel est ainsi de mieux en mieux évaluée. En projet, le Contrat Environnement Portuaire Littoral demande à être organisé (dans une Gestion Intégrée des Zones Côtières) et regroupé afin de fédérer les actions de tous les acteurs impliqués (industriels, commerciaux, touristiques, pêche, collectivités) dans un même réseau. Ce contrat pourrait être assimilé au volet littoral du SCOT qui fait défaut aujourd'hui.

PROVISOIRE

1.5 Biodiversité et patrimoine naturel

La France, parmi les 188 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre de Rio, est l'un des pays les plus richement dotés en biodiversité : elle a en responsabilité le 2e domaine maritime mondial ; elle abrite en métropole et outre-mer la quasi-totalité des écosystèmes et des milieux remarquables, fragiles et indispensables aux équilibres planétaires (forêts tropicales, récifs coralliens, atolls, mangroves, etc.). L'agriculture intensive, la surpêche, les pollutions, l'artificialisation du territoire, le bétonnage des côtes, menacent la biodiversité (milieux, espaces, espèces) et compromettent la pérennité de secteurs d'activité et d'emplois, issus de l'exploitation des ressources naturelles. Il est aujourd'hui indispensable de protéger et de développer les écosystèmes naturels mais aussi d'intégrer les zones vertes dans le territoire et de favoriser leurs relations avec la population. Il paraît important de responsabiliser tous les acteurs.

Ainsi, l'adoption en 2004 de la stratégie nationale de la biodiversité vise à responsabiliser les politiques publiques (agriculture, mer, patrimoine naturel, urbanisme, infrastructures, aménagement du territoire et action internationale) pour stopper d'ici 2010 le déclin de la biodiversité en France ; un des objectifs du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009), qui souligne la nécessité actuelle de faire connaître la situation et d'informer l'opinion sur ses enjeux.

Le développement durable invite aujourd'hui les collectivités territoriales à conserver et à avoir une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en s'appuyant sur une meilleure connaissance - et reconnaissance - de leur contribution aux besoins les plus essentiels.

Source des données chiffrées : Site Internet du Portail des Démarches Agenda 21 en France (http://www.agenda21france.org)

PROVISOIRE

Biodiversité et patrimoine naturel

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Développer la connaissance du patrimoine naturel et assurer sa valorisation et son appropriation	Connaissance de la richesse et de l'intérêt du patrimoine naturel local (milieux naturels, faune, flore) Inventaire et caractérisation des milieux naturels Suivi des milieux naturels	• Sont recensées 10 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2[22]. La prise en compte d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF ne lui confère cependant aucune protection réglementaire • Inventaire réalisé par la CDA des marais et zones humides : La communauté d'agglomération héberge 1600 hectares de marais. Ces espaces sont considérés comme des sites remarquables abritant une faune et une flore diversifiées. A ce titre[23] deux marais sont protégés par un classement en réserve naturelle régionale. Une réservé naturelle d'intérêt national est également recensée.[24] • 4 zones[25] Natura 2000 sur 9 communes protègent également ces territoires	• Un état des lieux manquant en termes de biodiversité. Il n'est pas de connaissance qui va au-delà du périmètre d'une ZNIEFF • Faible eutrophisation locale (présence régionale surtout en Vendée et Ile de Ré, algues importées de Bretagne), concentrée sur la baie de l'Aiguillon : jussie, baccharie, écrevisse	• Localisé sur la frange littorale atlantique et encadré par deux pôles d'intérêt écologique majeur, le Marais Poitevin et le Marais de Rochefort, le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle est doté d'un patrimoine naturel remarquable. • Engagements du Grenelle de l'Environnement : création d'un observatoire de la biodiversité (inventaires, cartographies, indicateurs, diffusion des connaissances) et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité	• Fragilité du Marais Poitevin mouillé se réduit considérablement du fait de la mise en culture des prairies, souvent associée à l'irrigation. Elle a été réduite de 63.000 ha à 25.000 ha en 20 ans. •La baie de l'Aiguillon constitue l'exutoire de l'ensemble du bassin versant, à l'exception du Lay. Elle est sujette à un envasement rapide, et sensible à l'eutrophisation.
Développer la connaissance du patrimoine naturel et assurer sa valorisation et son appropriation	Connaissance du patrimoine paysager	• Description du patrimoine paysager dans l'état initial de l'environnement du SCOT : plaines, marais, littoral et paysages urbains • Plusieurs milieux environnementaux constatés : urbains, péri-urbains, littoraux, agricoles			

[22] Les 2 ZNIEFF de type 2, vastes ensembles naturels et paysagers cohérents sont le Marais de Rochefort et le Marais Poitevin
[23] Marais de Tasdon et Marais de Pampin
[24] Baie de l'Aiguillon
[25] Marais Poitevin, Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort et Pertuis Charentais

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Développer la connaissance du patrimoine naturel et assurer sa valorisation et son appropriation	Connaissance du patrimoine paysager	• Description du patrimoine paysager dans l'état initial de l'environnement du SCOT : plaines, marais, littoral et paysages urbains • Plusieurs milieux environnementaux constatés : urbains, péri-urbains, littoraux, agricoles			
Protéger, développer et assurer la pérennité des écosystèmes naturels	Référence explicite aux préoccupations liées au patrimoine naturel et à la biodiversité dans les actions menées	• Une volonté d'associer aménagements urbains et expertise de conseils en matière d'environnement et de bidoiversité • Des initiatives intéressantes liant bassin d'eaux pluviales et biodiversité. - Le service environnement conseilla ainsi la mairie d'Angoulins de mobiliser la LPO afin de construire un plan de gestion[26] du site et une animation[27] - Les élus de Puilboreau appuyèrent la démarche de classement en espace naturel remarquable d'un bassin d'eaux pluviales accueillant une forte biodiversité	• Une limite est l'absence d'écologue au sein de la CDA qui pourrait s'impliquer et conseiller l'implantation de tout aménagement urbain. 2 structures associatives ont ces capacités techniques mais une compétence interne permettrait d'apporter une expertise de concert avec les communes membres et de rassurer les élus locaux		

PROVISOIRE

[26] Gestion du traitement des espaces verts et des accès
[27] Sensibilisation, signalétique, guide et animateur

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Protéger, développer et assurer la pérennité des écosystèmes naturels	Existence d'une véritable politique de préservation, d'intégration et de mise en valeur du patrimoine naturel	• Schéma de liaison de la biodiversité « Cœur de Nature », ossature de la trame verte et bleue du SCOT, dont les objectifs sont de donner les clés de l'amélioration de la qualité de vie et de rendre accessible la nature • Réserve de biodiversité (espace à potentiel écologique associé à des corridors)[28] • Projet de Parc Régional Marin. A noter une démarche novatrice menée par l'université[29]pour évaluer la qualité biologique des espèces • En 1999, lancement de la Charte pour l'environnement[30] : circuits touristiques pédestres et de découverte (Guide « itinéraires cyclables et piétonnier ») • Projet de gestion de coulée verte (corridor biologique) au Val de Moulinette sur la commune de La Rochelle	• Une des actions de la Charte Environnement était d'intervenir avec des experts devant les élus pour former les élus et avoir un langage commun. Ces formations ne sont plus dispensées.		
Développer les zones vertes, les intégrer dans le territoire, et favoriser les relations entre la population et les écosystèmes naturels	Prise en compte du patrimoine naturel dans les documents de planification et lors des prises de décisions (Schéma Directeur, POS...)	• Une notice d'incidence[31] réalisée par le service Environnement afin de le projet d'implantation d'une station de collecte et traitement des eaux pluviales rejetant en mer dans une zone Natura 2000 : le Pertuis Charentais • Les espaces naturels (« Cœur de nature »sont désormais reconnus dans le SCOT en devenant opposables au tiers	• Une appropriation inégale par les communes des espaces naturels Cœur de nature, en particulier les espaces remarquables en zone littorale, à protéger de toute urbanisation		

[28] 3 types d'espace : espaces ouverts, espaces boisés, trame bleue
[29] Propriété intellectuelle de l'université des données. Un biologiste / écologue serait nécessaire pour reprendre ces analyses et évaluations
[30] Les objectifs de la Charte sont de sauvegarder les paysages en replantant des haies et des bosquets en fonction des sols ; veiller à la bonne gestion des espaces naturels ou protégés comme les zones humides ; répertorier et mettre en valeur les éléments de petit patrimoine (puits, moulins,…) ; éduquer les jeunes au travers du Relais-Nature de la Moulinette, ouvert à toutes les écoles de l'agglomération. C'est un espace pédagogique où l'on découvre les différents écosystèmes ; aménager des liaisons douces
[31] Etude d'impact imposant des prescriptions en amont et adapté à une zone Natura 2000

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Responsabiliser les acteurs et la population	Mobilisation de la population locale	• Des initiatives communales à saluer en matière de mobilisation de la population : la foire écologique annuelle « Prairial » à Aytré ; démonstration par le personnel communal à l'attention de la population de l'utilisation de broyeur (broyage des sapins de noël à Saint-Rogatien, Angoulins) • La CDA aide à replanter les haies champêtres dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec les scolaires qui plantent (éducateur du conseil régional) • Supports de communication publiés par la CDA dont « les balades et sentiers de découverte »[32] • A noter la présence de deux carrelets[33] ouverts au public et réhabilité par la CDA : patrimoine identitaire, lieu d'échanges, outil de pédagogie, création d'emplois locaux (chantier d'insertion) et architecture modèle (construction sur pilotis)	• Certaines communes ne sont pas aussi bien équipées : un besoin de mutualisation (matériel, services, communication) au regard de la diminution d'usage de pesticides, et de pédagogie (formation) • Carrelets à reconstruire après le passage de Xynthia	• Une opportunité offerte en termes de mutualisation représentée par la charte régionale Terre Saine et visant la suppression d'emploi de pesticides[34]	
Responsabiliser les acteurs et la population	Partenariat avec les autres acteurs (associations, services et organismes publics) pour la protection, la mise en valeur et le développement du patrimoine naturel		• Faiblesse de la mobilisation du monde agricole. Pas de compétence de la CDA en ce domaine, les seuls contacts sont informels à ce titre		

PROVISOIRE

[32] Rappelant comment lire un code de balisage
[33] Pontons de pêche
[34] 4 communes signataires de la CDA : Esnandes, Nieul-sur-Mer, La Rochelle, Châtelaillon (au 28/07/2010, 127 communes de Poitou-Charentes sont signataires de la Charte Terre Saine, dont 36 en Charente-Maritime)

Biodiversité et patrimoine naturel

Cette conclusion commence par un ressenti : aujourd'hui la CDA, en matière d'intégration de la biodiversité et du patrimoine naturel, se situe dans une phase de transition avec un cadre réglementaire désormais imposé et un changement remarqué dans la sollicitation du service environnement par les services réglementaires et techniques. La liste des espaces naturels remarquables « Cœur de nature » produite par les services de la CDA et s'imposant désormais aux documents d'urbanisme offre au territoire l'initiative de structurer le patrimoine naturel en trame verte et bleue et favoriser sa protection et sa diffusion.

Le rôle du service environnement de la CDA est d'avertir les autres services de la CDA ou les communes membres pour mobiliser un expert sur site avant que l'Etat n'intervienne : Si toutes les contraintes environnementales sont en effet intégrées en amont, du temps est en effet gagné par rapport au blocage pouvant être subi après contrôle administratif et demande d'expertise de l'Etat. A ce titre, les changements de mentalités sont notables : production de notice d'incidence en amont de projet d'aménagement, intégration d'une réflexion environnementale dans le projet de schéma d'aménagement touristique, introduction de référents Environnement dans les services, etc.

La richesse naturelle du territoire est connue : plaines, marais, zones littorales, environnement urbain. Cependant, aucun inventaire globalisé ne permet d'évaluer précisément sur l'ensemble du territoire la richesse de la faune et la flore, aucun inventaire autre que les zonages cartographiques offerts par les ZNIEFF (simple fonction de zonage) et par les classements protégeant certains espaces spécifiques (Natura 2000, Réserves naturelles).

Cette question pose ainsi les enjeux prégnants en matière de prise en compte du patrimoine naturel :

ENJEU

Réflexion en matière de comptabilité verte

- Faute d'inventaire, le service environnement et la CDA ne disposent pas d'outils pour quantifier la nature qui est aménagée. Il serait en effet intéressant de s'interroger sur la mesure de l'attractivité de la nature au regard de l'activité touristique : une réflexion en matière de comptabilité verte pourrait être intéressante.

ENJEU

Prendre en compte la préservation, voire l'intégration de la biodiversité dans les projets urbains

- L'enjeu premier du service environnement est de valoriser un espace naturel et non de le sacraliser, à intégrer dans un environnement urbain. Une stratégie serait d'associer en profondeur tout aménagement urbain à la notion de biodiversité, en apportant une expertise technique aux élus pour développer la biodiversité dans un aménagement de ZAC (travail sur le terrain d'un naturaliste avant aménagement pour conseiller)

ENJEU

Développer une action de conseil et pédagogie envers une prise en compte accrue de la biodiversité au sein des projets d'aménagement

Se doter des compétences en interne d'un écologue

- Une limite est l'absence d'écologue au sein de la CDA qui pourrait s'impliquer et conseiller l'implantation de tout aménagement urbain. Deux structures associatives ont ces capacités techniques mais une compétence interne permettrait d'apporter une expertise de concert avec les communes membres et de rassurer les élus locaux.

PROVISOIRE

ENJEU

Mobiliser, sensibiliser et impliquer les agriculteurs à la protection de la biodiversité

- La mobilisation du monde agricole est à formaliser afin d'impliquer les agriculteurs dans la protection de la biodiversité.
- Le projet de Parc Régional Marin et à travers ce projet, la protection du littoral en confrontant les différents conflits d'usage : Présence de plusieurs sites naturels remarquables le long du littoral (zones humides à fort intérêt écologique) ; Enjeu économique de l'activité conchylicole (ostréiculture et mytiliculture) et portuaire ; Pression urbaine et touristique non négligeable.

  Au regard des phantasmes et des craintes autour du projet de Parc Régional Marin, un réel effort de pédagogie et de gouvernance en interne semble nécessaire pour ce qui est du périmètre proposé (cohérence scientifique) et des impacts sur les activités humaines.

  A ce titre, la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) permet de mettre les acteurs autour d'une table, d'offrir l'opportunité de « labelliser » l'activité conchylicole, et d'encadrer certaines pratiques humaines (assurer la durabilité de la pêche, encadrer les pratiques de clapage[35] des sédiments)

ENJEU

Fédérer les acteurs et leurs actions par la mise en œuvre du Contrat Environnement Portuaire littoral (Gestion Intégrée des Zones Côtières) : gouvernance du Projet de Parc Régional Marin

ENJEU

Poursuivre la sensibilisation, l'information des acteurs sur les différents usages des espaces Cœur de Nature

- Une appropriation inégale par les communes des espaces naturels Cœur de nature à protéger de toute urbanisation : à ce titre, la mise en avant d'une mutualisation, pouvant être jouée par la CDA, pourrait être intéressante. Le rôle pédagogique (conférences, formation, partage et retours d'expérience) ou technique (matériel, services, communication) pourraient ainsi être déterminants (diminution d'usage de pesticides, gestion des espaces verts, etc. dans le cadre de la Charte Terre Saine)

ENJEU

Maitriser, par la mise en œuvre d'un plan d'actions, les espèces envahissantes

- Autre enjeu, le constat d'espèces envahissantes, pour lesquelles il convient d'acter un plan d'actions.

ENJEU

Sensibiliser, communiquer auprès des professionnels et du grand public sur les actions menées pour la préservation et la valorisation des espaces naturels.

- La nécessité pour la CDA de mieux communiquer aux professionnels comme au grand public, et de fait de valoriser, les nombreuses initiatives prises.

ENJEU

Développer une connaissance des phénomènes et impacts du changement climatique sur le territoire

- Enfin, et dernier enjeu, la prise en compte du changement climatique. Force est de constater que le territoire a vu passer 3 tempêtes en 10 ans, depuis 1999 : Klaus, Lothar, Xynthia. La connaissance de ce phénomène et les impacts sur le territoire (en lien avec le projet de PPRN submersion) nécessite pour la CDA, en partenariat avec l'université, de se positionner en amont des recherches nationales.

PROVISOIRE

[35] Le clapage est l'opération consistant à déverser en mer des substances (généralement, déchets ou produits de dragage), en principe à l'aide d'un navire dont la cale peut s'ouvrir par le fond. Souvent - par extension - le clapage désigne toute opération de rejet en mer de boues ou de solides (par exemple, par refoulement à l'aide de pompes).

1.6 Bruit

Le bruit dans l'environnement est essentiellement produit par le secteur des transports, il représente près de 80% du bruit émis dans l'environnement. Ainsi, on recense en France, environ 3000 zones de bruit (ou points noirs) critiques des transports terrestres, c'est-à-dire des zones bâties exposées à un niveau sonore qui dépassent les 70 décibels, ce qui correspond à plus de 200000 bâtiments impactés par ces nuisances. L'enjeu passe ici par la prise en compte du bruit dans la planification territoriale, la surveillance des niveaux de bruits induits par les diverses activités et l'intégration du facteur bruit dans les règles d'isolation acoustique des constructions.

L'ADEME va consacrer quelques 120 millions d'euros sur 3 ans à des actions de résorption de points noirs, principalement sur les réseaux des collectivités et le réseau ferré, en sus des crédits budgétaires du MEEDDM et des crédits mobilisés par les gestionnaires d'infrastructures.

C'est en incitant l'ensemble des acteurs à réduire les émissions sonores qu'il sera possible de réduire la gêne parfois intolérable ressentie par la population vis-à-vis du bruit ; voilà un des objectifs des collectivités territoriales au regard du développement durable.

Source des données chiffrées : Site Internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Portail Santé, Environnement, Travail (http://www.sante-environnement-travail.fr)

PROVISOIRE

Bruit

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Surveiller les niveaux de bruit induits par les diverses activités Surveiller les niveaux de bruit induits par les diverses activités	Inventaire des sources de bruit et appréciation des impacts sonores	• Des périmètres affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres ont été définis par l'arrêté préfectoral n°99-2696 du 17 septembre 1999 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle • Réalisation d'un observatoire du bruit des infrastructures de transport terrestre et détermination des points noirs du bruit le long des routes nationales dans le département (DDE 17)		• Une cartographie du bruit en projet par la CDA • Une analyse des impacts liés au bruit dans l'attente de l'évaluation environnementale du PDU (révision en cours) • Engagement du Grenelle de l'environnement : résorption des points noirs les plus dangereux pour la santé d'ici 2012-2014	• Le trafic routier est en augmentation constante sur le réseau routier du territoire de l'agglomération de La Rochelle.
	Connaissance de la réglementation Inventaire des sources de bruit et appréciation des impacts sonores	•L'aérodrome de La Rochelle est doté d'un Plan d'Exposition au Bruit depuis 1976			

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Prendre en compte le bruit dans la planification territoriale Inciter l'ensemble des acteurs à réduire les émissions sonores Intégrer le facteur bruit dans les règles d'isolation acoustique des constructions	Prise en compte du facteur bruit (transports, activités) dans la planification territoriale (PEB) Réalisation effective du devoir de police du Maire et adoption d'arrêtés municipaux en complément des règlements nationaux et préfectoraux Prise en compte des attentes de la population en matière de réduction du bruit	Programme de réduction des nuisances sonores à La Rochelle : Le service Santé Publique Hygiène Environnement intervient en cas de bruits de voisinage provoqués notamment par l'exercice des activités professionnelles, sportives ou de loisirs, les bruits de chantiers, et les bruits de comportements, pour ce dernier point en collaboration avec la police municipale, afin de faire respecter les réglementations locales et nationales. Au niveau départemental et au niveau local, il existe un Arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre le bruit du 22 mai 2007 et un Arrêté municipal du 6 décembre 1991 (en cours de révision).Le service Santé Publique Hygiène Environnement intervient dans le cadre des pouvoirs de police du Maire lorsque les affaires ne trouvent pas de solution amiable.			
	Sensibilisation de la population à la réduction des nuisances sonores Incitation à l'isolation acoustique des maisons des constructions à usage d'habitation	• Actions de sensibilisation à La Rochelle : Des interventions sont faites auprès des scolaires notamment dans le cadre des actions de partenariat école – mairie. Des notions simples sont données aux enfants sur les caractéristiques d'un son, la mesure du bruit, les effets du bruit sur la santé, pour les amener ensuite à adopter un comportement respectueux des autres à l'école, à la maison, à l'extérieur Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des jeunes sur les risques auditifs liés à la diffusion de musique amplifiée. Des expositions et plaquettes d'informations sont disponibles.			
	Développement de partenariats avec les services de l'Etat, les centres techniques professionnels, les gestionnaires d'équipements et d'infrastructures publiques de transport	•Coopération inter services et inter administrations à La Rochelle : Depuis 2000 une commission nuisances sonores a été créée à l'initiative du service Santé Publique Hygiène Environnement pour gérer les nuisances provenant notamment des débits de boissons. Elle réunit une fois par trimestre des représentants de la Préfecture, de la Police nationale, des syndicats professionnels et des services municipaux concernés			

PROVISOIRE

Bruit

Les informations obtenues dans le cadre de la thématique Bruit sont insuffisantes pour juger des impacts en matière de bruit des infrastructures de transport. L'aéroport de La Rochelle est soumis à un plan d'exposition au bruit. Les infrastructures routières font l'objet d'un classement théorique de la part de la DDE, en fonction notamment de l'importance du trafic : 250 m à 300 m de largeur du secteur affecté par le bruit. Nul doute que le projet de cartographie du bruit et la révision du PDU permettra d'apporter des précisions d'information au regard du trafic et de cette largeur de secteur affecté importante en apparence.

A noter les efforts de sensibilisation de la municipalité de La Rochelle, se traduisant par des interventions auprès des publics scolaires.

PROVISOIRE

1.7 Energie et émissions de gaz à effet de serre

En 2010, les biocarburants permettraient d'éviter 6 millions de tonnes d'équivalent CO2. En outre, le développement des biocarburants et des bioproduits pourrait créer environ 15 000 emplois. L'un des objectifs du développement durable est d'économiser l'énergie et les gaz à effet de serre et de promouvoir les énergies renouvelables. Cela passe par la mise en place d'une programmation énergétique au moindre coût et de stratégies de gestion énergétique décentralisée.

La loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique (loi POPE du 13 juillet 2005) a confirmé, outre l'importance donnée à l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'intérêt du développement des énergies renouvelables. Celui-ci répond à un double enjeu : réduire la dépendance énergétique de la France et contribuer à satisfaire les engagements internationaux de réduction de gaz à effet de serre de notre pays (accords de Kyoto, Grenelle de l'environnement) et les engagements européens, qui s'expriment au travers de plusieurs directives importantes.

La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies et des matières renouvelables ne répondent pas seulement à un enjeu environnemental, c'est aussi un enjeu transversal et primordial pour le développement durable. L'apport de ces énergies à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie ou en matières premières, les enjeux industriels qui s'y rattachent et la création d'emplois qu'elles impliquent en font un facteur de développement durable central, notamment au niveau de ce que l'on peut appeler les territoires durables.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'ADEME (http://www2.ademe.fr)

PROVISOIRE

Energie et émissions de gaz à effet de serre

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Mettre en place une programmation énergétique au moindre coût	Concept global de remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables Ressources utilisées et importance des consommations Appréciation des impacts environnementaux Existence de tableau de bord	• Projet de planification des énergies marines d'éolien marin (par la DREAL Poitou-Charentes) • La CDA s'appuie sur le programme ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) : contrat de 3 ans renouvelable, qui engage la CDA, le Conseil Régional et l'ADEME. Le programme ATEnEE avait pour objectif le développement des énergies renouvelables	• La CDA fut la première communauté d'agglomération à mener un schéma local éolien, mais qui ne fut pas approuvé	• Projet de planification des énergies marines d'éolien marin (par la DREAL Poitou-Charentes) • La hausse du coût de l'énergie vue comme une opportunité pour "contraindre" un changement de comportement	
	Retours d'expériences				
Economiser l'énergie Mettre en place des stratégies de gestion énergétique décentralisée Promouvoir les énergies renouvelables	Réalisations concrètes concernant la fourniture des services municipaux (transport, éclairage, chauffage), le fonctionnement des activités municipales internes, le comportement des entreprises et des particuliers, le secteur énergétique	• La Rochelle est la seule collectivité française à expérimenter la livraison de marchandises en utilitaires électriques • La ville de La Rochelle s'est engagée dans un programme de respect de l'environnement en construisant des bâtiments de plus en plus économes en matière d'énergie		• Engagement du Grenelle de l'environnement : dès 2010, tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables devront être systématiquement intégrées	

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Economiser l'énergie Mettre en place des stratégies de gestion énergétique décentralisée Promouvoir les énergies renouvelables	Existence d'une politique énergétique	• La CDA accorde une aide forfaitaire de 500€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, par un professionnel agréé. Aide cumulable avec celle, d'un montant de 500€ également, octroyée par le Fond Régional d'Excellence Environnementale	• Pas de compétence Energie au sein de la CDA Des initiatives communales[36] en matière de réduction des consommations énergétiques (bâtiment et éclairage public) et d'introduction d'énergies renouvelables sans ligne directrice		
	Information du public sur les économies d'énergie et les opportunités de ressources énergétiques de substitution Participation du public à l'élaboration de la politique énergétique	• Présence d'un conseiller info énergie au sein de la CDA, apportant conseils auprès des communes et du grand public • « Journée Solaire » menée par le service environnement : promotion du solaire thermique et du photovoltaïque Manifestation « Idéal Pro » menée par le service économie			
	Organisation, coordination, et suivi des différents acteurs de la conservation de l'énergie Participation à des actions pilotes Mise à profit de retours d'expérience				
	Objectifs GES		• Pas d'objectifs quantifiés type Plan Climat	• Obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'adopter un plan climat-énergie territorial (Loi Grenelle 1 articles 7 et 51 - Projet de loi Grenelle 2 article 26) • Engagement du Grenelle de l'environnement : généralisation d'un bilan carbone-énergie pour toutes les personnes morales de plus de 50 salariés ou agents	

[36] Exemple : Site des serres municipales de la Rochelle (photovoltaïque, chauffe-eau solaire, chaufferie bois)

PROVISOIRE

Energie et émissions de gaz à effet de serre

En matière énergétique, la CDA souffre d'une carence en termes d'objectifs. La ville de La Rochelle et la CDA, innovant et précurseur à l'échelle nationale en matière de transports alternatifs à la voiture individuelle, se retrouvent désormais retardés dans la course aux énergies renouvelables, d'un point de vue environnemental et économique.

ENJEU

Développer des méthodes, outils d'évaluation des actions existantes et des actions à mener

Si la CDA offre ainsi une initiative intéressante auprès des communes (point info-énergie conseillant techniquement les élus et les services des communes membres), un besoin réel d'évaluation des actions existantes et des actions à mener est à réaliser. Ainsi la CDA accorde une subvention aux particuliers pour la pose de panneaux photovoltaïques. Si l'intérêt de l'initiative ne peut être démentie, il serait pour autant plus pertinent de réorienter la subvention vers un public plus en difficulté ou « non converti », le parc collectif et le social (l'initiative bénéficiant aujourd'hui à un public aisé déjà « convaincu »)

ENJEU

Développer et structurer des sites de production d'énergie renouvelable (friches)

- D'un point de vue environnemental, la question de la structuration des sites de production d'énergies renouvelables est à envisager (fermes solaires sur des friches afin d'éviter toute utilisation de surfaces agricoles utiles).
- Comme il a été vu dans la fiche « Biodiversité et patrimoine naturel », le changement climatique et ses impacts sur le territoire nécessitent pour la CDA, en partenariat avec l'université, de se positionner en amont des recherches nationales. Directement, le besoin d'un Plan Climat à l'échelle de la CDA est indéniable (car réglementaire) afin de fixer les objectifs permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (signature de la convention des Maires, etc.)

ENJEUX

Constituer un Conseil en Energie Partagé

Soutenir, par la mise en place d'un fonds communautaire, l'effort des communes vis-à-vis de ka maitrise des consommations énergétiques

- Enfin, et à titre environnemental, le soutien apporté aux communes gagnerait à être structuré autour d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) aux communes (diagnostic complet et recommandations stratégiques en matière d'économie d'énergie pour leurs bâtiments et leur éclairage public) ou d'un Fonds communautaire de soutien à la maîtrise des consommations énergétique des communes.
- La question de l'indépendance énergétique du territoire doit également être évoquée : schéma local éolien stoppé et projet de parc éolien en mer.

ENJEU

Nouvelles filières de production d'énergie renouvelable (éolien en mer)

- D'un point de vue économique, la structuration d'une filière Energies renouvelables serait également un positionnement stratégique intéressant afin de porter et soutenir les innovations technologiques en la matière sur le territoire.

PROVISOIRE

ENJEUX

S'interroger sur la pertinence des aides, revoir le cas échéant leur répartition entre les différentes filières.

- Enfin, il convient également de s'interroger sur l'intérêt de certaines aides engagées et leur portée réel sur l'acte d'achat : ainsi l'aide financière à s'équiper en chauffe-eau solaire ne s'avère pas déterminante (les consommateurs déjà convertis allant passer à l'acte). Le budget ici investi pourrait être reporté vers une autre filière nécessitant d'être davantage soutenue. Logique similaire, la participation financière à la création et l'entretien de haies par les agriculteurs s'avérerait plus rentable et « rationnelle » en termes économiques en construisant une filière bois qui exploiterait ce patrimoine naturel.

PROVISOIRE

1.8 Sensibilisation à l'environnement

La finalité de la sensibilisation à l'environnement est d'amener toute personne à prendre conscience du lien entre l'homme et son milieu, son cadre de vie naturel et social, et de mesurer les conséquences de ses actes. La participation directe des individus et des collectivités est essentielle. Tous et chacun doivent prendre pleinement conscience de leur environnement, en connaître les exigences et les limites et modifier leurs habitudes et comportements en conséquence. Cet objectif passe par l'information et l'éducation de la population, qui peuvent notamment être mis en œuvre grâce au développement de partenariat avec les structures associatives.

L'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (E.E.D.D.) est une initiative qui répond aux objectifs du Grenelle Environnement, qui souligne la nécessité de renforcer la dimension éducative d'une politique globale de développement durable. Mise en œuvre au sein de l'Education Nationale notamment, elle ne constitue pas une discipline mais s'intègre dans les processus pédagogiques existants, elle invite à des actions en partenariat et appelle des approches variées, ainsi que l'innovation pédagogique. L'ensemble de la société civile étant concernée, l'adhésion et la participation des adultes, des décideurs, des enseignants et des jeunes à l'E.E.D.D sont les conditions indispensables à la réussite de la mutation environnementale de la société telle que prévue dans le Grenelle Environnement.

Pour ce faire, les États doivent, de leur côté, élaborer des stratégies visant à mieux éduquer, informer et sensibiliser leur population en matière d'environnement et de développement durable. Par exemple, il y a lieu de privilégier l'intégration des préoccupations écologiques et environnementales dans les programmes scolaires, de sensibiliser le grand public grâce à de vastes campagnes d'information, notamment par le biais des médias, d'encourager la mise sur pied de projets verts dans les communautés locales et d'élaborer des programmes de formation qui prônent une gestion plus avisée des ressources et l'utilisation de technologies propres.

PROVISOIRE

Sensibilisation à l'environnement

Objectifs généraux au regard du DD	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Information et éducation de la population	• Le Comptoir du Développement Durable offre une information tout-public[37]		• Projet de Maison du Développement Durable portée par la CDA, un travail avec les acteurs locaux (Education Nationale), en cours de formalisation	
Développement du partenariat avec les structures associatives	• Réseau des acteurs du développement durable de l'agglomération rochelaise (RADDAR) regroupant une vingtaine d'interlocuteurs[38] • Actions de sensibilisation menées conjointement avec l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement[39] et le Conservatoire d'espaces naturels (CREN) Poitou-Charentes[40]			
Mobilisation de toutes les couches de la population	• Travaux spécifiques avec le collège Beauregard et lycée Vallin. Projet inter-lycée (exposition itinérante sur le développement durable) • Agenda 21 communal (Saint-Xandre, etc.)		• « Clean Tuesday », club national d'association pour la promotion des technologies propres, moteur del'innovation	

PROVISOIRE

[37] Comptoir du développement durable 14 rue des gentilshommes, La Rochelle
[38] Dont Les Petits Débrouillards (approche des sciences et des techniques ludiques) ; le Relais Nature de la Moulinette de la Ville de La Rochelle (Education à l'environnement et au développement durable avec accueil des scolaires) ; Trimarrant (Accompagnement à la gestion, à la prévention et à la sensibilisation sur la problématique des déchets) ; La Vélo Ecole (Enseignement de la maîtrise du vélo en milieu sécurisé)
[39] http://www.ifree.asso.fr/papyrus.php
[40] www.cren-poitou-charentes.org/

Sensibilisation à l'environnement

Le réseau des acteurs du développement durable de l'agglomération rochelaise (RADDAR) s'est constitué autour d'acteurs partageant des valeurs et des ambitions communes sur le territoire de l'agglomération rochelaise. Objectifs :

- Mutualiser les expériences et les outils
- Elaborer des projets en commun tels qu'un kiosque de sensibilisation à l'éco-citoyenneté et un projet éducatif autour du développement durable
- Répondre aux demandes d'échanges, d'informations et de sensibilisation du grand public, des scolaires, des collectivités…

Un objectif : à travers la Maison du Développement Durable, proposer par la CDA un accompagnement des démarches développement durable des acteurs locaux et des communes (exemple d'un début de formalisation : accompagnement de la commune de Dompierre). La structuration de cette initiative permet d'apporter un soutien humain et/ou financier aux différentes démarches.

Les outils existants et à venir permettent d'avoir une vision ambitieuse en matière de sensibilisation à l'environnement à l'échelle du territoire, en particulier à l'attention du public scolaire.

ENJEUX

Associer le secteur économique à la démarche de sensibilisation engagée sur le territoire de la CDA auprès du grand public.

Développer un réseau d'éco-entreprises

S'appuyer sur l'association « Clean Tuesday » pour diffuser les bonnes pratiques

Néanmoins un public mérite toute l'attention : les entreprises, qu'il convient d'associer à la démarche, tant dans un objectif de communication et d'ouverture (que les habitants soient plus familiers avec le tissu économique environnant et les initiatives exemplaires qui sont développées) que dans un objectif de sensibilisation. Le territoire gagnerait ainsi à formaliser un réseau d'éco-entreprises, en s'appuyant sur l'association « Clean Tuesday », en vue de diffuser les bonnes pratiques et afin de construire un modèle économique sur le territoire basé sur les énergies renouvelables et les innovations technologiques.

Cette ouverture des entreprises au grand public permettrait également de redécouvrir des environnements économiques éloignés du quotidien des habitants (exemple donné du port de pêche qui ne se « voit » plus compte tenu de l'image touristique du territoire construite autour du nautisme).

PROVISOIRE

2 EQUILIBRE TERRITORIAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'équilibre territorial est la manière dont un territoire gère et planifie les zones urbaines ou au contraire naturelles mais aussi les zones mixtes (logement et activité) et les zones monofonctionnelles. La notion de développement durable de la ville s'intéresse à limiter les impacts du développement urbain et industriel sur l'environnement.

Aujourd'hui, les villes sont confrontées à l'étalement urbain et aux phénomènes de fragmentation écologique et urbaine. La multiplication des périphériques, rocades de contournement, couronnes urbaines, favorisées par le développement routier et des centres commerciaux périphériques, la multiplication des centres de loisirs, l'extension des zones d'activités, la recherche d'un habitat individuel à la campagne nous conduisent vers une ville dispersée, consommatrice de sol et génératrice de déplacements. L'appel aux énergies renouvelables n'est pas une réponse unique et suffisante à tous les torts causés à l'environnement.

L'enjeu sur l'équilibre territorial et l'aménagement du territoire, inscrit dans le développement durable, est aujourd'hui au cœur des préoccupations quotidiennes de l'action publique. Il répond en cela à une aspiration de plus en plus forte de nos concitoyens. Les défis à relever collectivement sont nombreux, qu'il s'agisse de garantir la cohésion sociale, à travers notamment les politiques de l'habitat, de renforcer l'attractivité des territoires ou d'assurer l'intégration de l'environnement dans les projets d'aménagement. Les réponses à apporter doivent être à la hauteur de la difficulté des questions soulevées et invitent à l'innovation, à une recherche permanente de qualité et à être à l'écoute des attentes de la société.

PROVISOIRE

2.1 Urbanisme et occupation des sols

L'urbanisme est à la fois un champ disciplinaire et un champ professionnel recouvrant l'étude du phénomène urbain, l'action d'urbanisation et l'organisation de la ville et de ses territoires. Ici, l'enjeu réside dans la maîtrise de l'étalement urbain et dans la revalorisation du centre-ville, tout en favorisant une gestion du territoire harmonieuse et équilibrée. Il est nécessaire d'assurer d'une part la défense du patrimoine bâti historique, et d'autre part la mixité urbaine et sociale de la collectivité et une diversité fonctionnelle au sein de la ville.

Au moment du premier Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009), la nécessité était d'harmoniser les documents d'orientation et de planification, notamment établis à l'échelle de l'agglomération. Le projet de Loi Grenelle II (art 8) modifie quant à lui l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme : les plans locaux d'urbanisme intégrant les dispositions des PDU (Plan de déplacements urbains) et les directives territoriales d'aménagement et de développement durable, ils ne pourront plus être adoptés sans une évaluation environnementale préalable tenant compte de la surface, nature et sensibilité du territoire concerné et de l'importance des travaux et aménagements qu'autorisent ces plans ou directives.

Face aux problèmes de périurbanisation et d'empreinte écologique croissante, le modèle urbain classique semble avoir atteint ses limites. C'est ainsi que cet enjeu interroge les collectivités quant à l'attitude à adopter : le modifier radicalement pour produire des villes nouvelles écologiques ou l'adapter par des mesures plus simples. Il les amène inévitablement à réfléchir sur la soutenabilité de la ville, c'est-à-dire sur son impact sur le futur, de son identité et de sa capacité à se maintenir dans le temps.

PROVISOIRE

Urbanisme et occupation des sols

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville Améliorer la qualité de vie des logements et plus généralement des quartier	Organisation globale du territoire	• Le scénario d'aménagement de l'espace retenu pour 2020 s'appuie autour du renforcement du cœur de l'agglomération en intensifiant le développement urbain de la première couronne et en complétant son équipement de services, sa desserte en transports en commun[41], la réalisation du projet urbain majeur qu'est le pôle d'échanges de la gare[42], une croissance soutenue de la construction de logements[43], et en préservant l'alternance ville / campagne, les espaces agricoles entre la première et la deuxième couronne, la pénétration de la nature jusque dans la ville de La Rochelle.		• Coût de l'énergie important et en hausse dans les prochaines années bénéfique pour la densification urbaine	• La conciliation de cette dynamique de développement avec la préservation du cadre de vie et de l'environnement et celle des identités communales est d'autant plus délicate à réaliser que la question ne se pose pas seulement pour le territoire de l'agglomération, mais au niveau de tout l'Aunis. Pour cela, il est indispensable d'organiser l'armature urbaine du nord du département, avec le renforcement des villes de Rochefort, Marans, Aigrefeuille et Surgères.

[41] La desserte en transports en commun du coeur de l'agglomération devra être structurée autour de liaisons à haut niveau de service, à la fois avec la ville-centre et, au sein de la couronne, en direction des principaux générateurs de flux, en particulier les zones d'activités de Beaulieu et Périgny. L'atténuation des nuisances et de l'effet coupure de l'actuelle rocade routière au niveau de Lagord et Périgny sera d'autant plus nécessaire.
[42] Le réaménagement du quartier Gare/Hôpital/Parc Expo qui l'entoure, et la réhabilitation de l'espace Vieux-Port, lieu public commun des habitants de l'agglomération.
[43] Intensifier l'urbanisation des cinq communes du centre de l'agglomération (La Rochelle, Lagord, Puilboreau, Périgny, Aytré) en y construisant 60 % des nouveaux logements, pour loger environ 120 000 habitants sur un total communautaire de 170 000.

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville Améliorer la qualité de vie des logements et plus généralement des quartiers Assurer une mixité sociale et une diversité fonctionnelle au sein de la ville	Existence d'une politique intégrée d'aménagement du territoire	•Le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération de La Rochelle a été arrêté à l'unanimité par le Conseil communautaire lors de sa séance du 25 juin. Ce projet sera soumis à enquête publique en fin d'année, pour une approbation définitive début 2011.[44] •Les politiques publiques sont coordonnées autour du SCOT qui sera mis en œuvre dans le Programme local de l'Habitat 2008-2013 approuvé dès octobre 2008 ; élaboration d'un nouveau Plan de Déplacements Urbains ; Politique de l'offre foncière pour l'habitat, les activités ou la gestion de l'environnement avec des plans successifs d'action foncière et d'aménagement concerté ; Politique en matière d'équipement commercial (en projet un Document d'Aménagement Commercial, véritable volet commercial du SCOT) •Chaque PLU (anciennement POS) est élaboré par la Communauté d'Agglomération, en accord avec la commune concernée. La CDA instruit également les permis de construire, les maires des différentes communes les signant.	• Une couverture inégale du territoire avec des documents d'urbanisme communaux différemment ambitieux dans les communes membres. Ainsi 5 communes[45] sont couvertes par d'anciens Plan d'Occupation des Sols, des documents incluant un COS applicable et donc une surface minimum de terrain. Les autres communes sont couvertes par un PLU encourageant la densification.	• Loi SRU : incitation à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés • Grenelle de l'environnement : les SCOT ont vocation à devenir des outils de premier ordre pour le développement durable	

[44] Après un long processus de concertation (réunions publiques, rando-SCOT, exposition itinérante…), le conseil communautaire du 30 janvier 2009 a choisi le scénario conciliant le mieux deux objectifs : garantir la qualité du territoire gage du maintien de son attractivité envers les entreprises et les populations ; assurer dans le périmètre de la Communauté d'agglomération les conditions d'un développement ouvert à toutes les catégories de population dans leur diversité d'âge, de composition familiale et de revenu.

[45] La Rochelle, Aytré, Chatelaillon, Lagord, Dompierre

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville Améliorer la qualité de vie des logements et plus généralement des quartiers Assurer une mixité sociale et une diversité fonctionnelle au sein de la ville	Etalement urbain, désertification du centre-ville, déséquilibres et conflits sociaux, inflation des coûts des services techniques, insécurité, risques naturels et technologiques, conflits d'usages, désintérêt de la population	•Un étalement urbain limité et relatif : perte de 3 points de surfaces agricoles au profit des surfaces artificialisées entre 1999 et 2006. •Une densité de population du territoire de la CDA (711 hab/ km2) largement supérieure aux autres densités régionales pour une variation annuelle de sa population inférieure aux territoires voisins[46]. •Une densité de logements à l'hectare de la CDA (3,8 logements à l'hectare) également supérieure aux autres densités régionales[47]. •Une protection désormais efficace des espaces naturels remarquables (cœur de nature) •Une gestion du littoral difficile car soumis aux pressions socio-économiques mais régie par l'application de la loi Littoral qui permet de préserver ce milieu	•Des chiffres en termes de densité à l'échelle de la CDA qui doivent être étudiés avec prudence, une densité allant de 2703 hab/km2 à La Rochelle et 153 habb/km2 à Sainte-Soulle ; 14,7 logements à l'hectare à La Rochelle jusqu'à 0,4 logement à l'hectare à Saint-Vivien • Les réserves d'urbanisation (prévues pour l'habitat) inscrites en 2003 dans les documents d'urbanisme représentent plus que 4% de l'espace (stock foncier disponible en zone U (250 ha) et NA/AU (650ha). Ce qui implique de fortes pressions aux abords de l'agglomération, sur le littoral et sur les espaces naturels, souvent supports d'une activité agricole. Les espaces agricoles sont ainsi les plus soumis à la pression foncière	•Une gestion intégrée des zones côtières qu'il serait intéressant de formaliser autour du SCOT, du Parc Régional Marin, initiant une collaboration inter-Pays (Ré, Aunis, Rochefortais) afin de réunir autour d'une même table les différents usagers du littoral	• Crainte d'un double langage urbanistique entre l'échelon intercommunale (densification de l'urbanisation comme objectif) et l'échelon municipal (permis de construire signés) • La densification reste en effet perçue à l'échelon communal et en premier lieu dans les communes plus petites comme une source de nuisances (voisinage, sécurité routière, désagréments architecturaux), d'où un important effort de pédagogie

[46] 63,5 habitants au km2 en Communauté de communes du Pays Marandais ; 208,6 habitants au km2 en Communauté de Communes de l'île de Ré ; 100,8 habitants au km2 en Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis ; 179,1 habitants au km2 en Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais ; 137 habitants au km2 en Communauté d'agglomération de Royan ; 615,8 habitants au km2 en Communauté d'agglomération d'Angoulême ; 188 habitants au km2 en Communauté d'agglomération de Niort ; 538 habitants au km2 en Communauté d'agglomération de Poitiers (Source : Insee RGP 2007=

[47] 0,29 logements à l'hectare en en Communauté de communes du Pays d'Aunis ; 1 logement à l'hectare en Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais ; 3,3 logements à l'hectare en Communauté d'agglomération d'Angoulême ; 0,9 logement à l'hectare au km2 en Communauté d'agglomération de Niort ; 2,9 logements à l'hectare au km2 en Communauté d'agglomération de Poitiers (Source : Insee RGP 2007)

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville Améliorer la qualité de vie des logements et plus généralement des quartiers Assurer une mixité sociale et une diversité fonctionnelle au sein de la ville	Exemples concrets de réalisation d'opérations d'urbanisme réussies	•Une charte pour des opérations d'aménagement et construction durables applicable aux projets de la CDA en interne. Une volonté néanmoins manifeste : pouvoir développer le conseil auprès d'opérateurs •Une réflexion également poursuivie pour améliorer la qualité des projets en mettant en avant la formation spécifique des instructeurs de PC, en organisant des visites de chantiers emblématiques, en développant la transversalité entre les services (autour par exemple de la notion d'éco-construction)	• Pas d'objectifs formels en termes de BBC. Des initiatives éparses : incitation des élus des communes membres pour que soit introduit la notion d'efficience énergétique ; la commune de La Rochelle a ainsi délibéré afin de permettre un dépassement du COS en le conditionnant à une performance énergétique du bâtiment.		• Les agents du service urbanisme réglementaire sont des agents statutaires de la CDA mais mis à disposition des communes, ce qui peut induire un double discours.
Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville	Proportions surfaciques Poids des zones naturelles / artificialisées	•Une proportion surfacique à l'échelle du territoire de la CDA composée de 29% de surfaces artificialisées pour 66% de terres agricoles pour l'année 2006[48]	•Une faille dans l'objectif de protéger les zones agricoles : - les règlements d'urbanisme autorisent l'implantation, dans les zones agricoles, des établissements publics ou d'intérêt collectif[49] - La multiplication de permis de construire instruits au titre de logements agricoles en réalité détournés de leur vocation première (difficultés à vérifier)		

[48] Source Base de données Corine Land Cover
[49] Exemples cités d'une maison de retraite et l'établissement d'accueil des PMR à Salles-sur-Mer et à Dompierre.

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Evaluation des impacts de la stratégie adoptée	Evaluation	•La mise en œuvre du SCOT sera portée par un dispositif de suivi à deux niveaux : un groupe de suivi permanent composé d'une dizaine de membres répartis paritairement ; un comité de suivi qui se réunira au moins deux fois par an et où siégeront, outre les membres du groupe de suivi permanent, d'autres élus et des personnes publiques associées			
Impliquer la population et l'ensemble des acteurs dans l'élaboration de la politique locale d'aménagement du territoire	Consulter la population et plus généralement l'ensemble des acteurs, prendre en compte leurs attentes Diffuser l'information sur les schémas d'orientation et les programmes Fédérer la population autour d'un objectif commun, clair et compréhensible	• Réunions publiques du SCOT			
	Développement de partenariats avec les services de l'Etat, les associations d'usagers, les aménageurs privés, les acteurs éco. Mettre à profit les échanges d'information et les retours d'expériences				
Favoriser une gestion du territoire harmonieuse et équilibrée (anticiper les évolutions)	Connaissance des évolutions de la population	•Intégration des mécanismes démographiques dans le SCOT : l'objectif premier est ainsi de rétablir une dynamique démographique (solde naturelle) en réhabilitant l'agglomération auprès des familles.	•Pas d'observatoire des temps sociaux à l'échelle de l'agglomération (existence à la Communauté d'agglomération de Poitiers)		
	Compréhension des évolutions, origine et destination qualitative, prise en compte dans la programmation des investissements publics		•Un impact important de la spéculation foncière et immobilière		

PROVISOIRE

Urbanisme et occupation des sols

La CDA s'est dotée d'un outil – le Schéma de Cohérence Territoriale – dessinant le scénario d'aménagement de l'espace retenu pour 2020. Il s'appuie sur 5 orientations fondamentales :

- Répondre aux besoins de logements en intensifiant l'urbanisation
- Aller vers la ville des proximités en assurant le développement économique
- Veiller à la cohérence entre urbanisation et réseaux de transport collectif
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Ménager le littoral en appliquant la Loi Littorale

Le SCOT ne sera applicable qu'après avoir été décliné dans les PLU des différentes communes membres. Cette condition peut néanmoins être envisagée avec la structuration d'une compétence urbanisme en amont des projets au sein de la CDA puisque chaque PLU est modifié par la CDA, avec l'accord des différentes communes membres. La CDA dispose également d'une mission d'instruction des permis de construire. Cette compétence offre les outils à la collectivité pour appliquer sur le terrain les différentes orientations régissant le projet de territoire et d'avenir de la CDA.

Certains enjeux supposent cependant d'être exposés afin de pouvoir envisager avec sérénité l'urbanisation et l'occupation des sols à l'échelle du territoire de la CDA, et de façon plus vaste, à l'échelle de l'Aunis :

- Ainsi avec la mise en place de différents lieux de dialogue (syndicat mixte Bipôle La Rochelle-Rochefort, association entre la Communauté d'agglomération de La Rochelle et le syndicat mixte du Pays d'Aunis, dispositions étudiées par la Communauté d'agglomération et la communauté de communes de l'île de Ré pour la régulation de l'accès à l'île), le travail de coordination des orientations du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de La Rochelle avec celles des SCOT des pays voisins a été engagé. Un socle commun se dégage dont la mise en œuvre, en coordination avec le Département, avancera par différentes actions concrètes. Cela pourra éventuellement justifier, le moment venu, une adaptation des institutions intercommunales.

ENJEU

Généraliser la prise de conscience d'un devenir commun au sein de l'aire urbaine Rochefort-La Rochelle-Ré-Aunis

Il est en effet nécessaire de généraliser la prise de conscience d'un devenir commun au sein de l'aire urbaine et la pratique d'un dialogue sur les différents thèmes où une coopération est souhaitable. La perspective ouverte par la mise en place d'une association La Rochelle-Aunis est la structuration de l'armature urbaine à l'échelle du nord du département, la coordination des politiques de l'habitat, de l'économie, des déplacements, de la mise en valeur des espaces naturels et de loisirs. A terme, ce dialogue devrait créer la possibilité d'un SCOT unique à l'échelle de l'aire urbaine.

Cependant, au cours des 10 premières années de mise en œuvre de leurs SCOT respectifs, approuvés de façon symbolique au même moment, l'ordre du jour est d'abord la mise en œuvre d'actions concrètes dans les domaines porteurs des besoins urgents de la population.

PROVISOIRE

- Le SCOT a fait état de trois secteurs sensibles sur lesquels il convient d'envisager le développement concerté :

ENJEU

Mise en œuvre d'un développement concerté sur trois secteurs sensibles prioritaires :

- Quartier de la gare de la Rochelle, marais de Tasdon
- Littoral d'Aytré de Besselue à la pointe de Roux
- Pôle d'appui de Dompierre sur Mer

  - Le quartier de la gare de La Rochelle et le marais de Tasdon. La réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare, du fait de son rôle dans l'organisation de la mobilité à l'échelle nationale, régionale et du bassin de vie, revêt un intérêt majeur pour le développement durable de l'agglomération. Il s'accompagnera d'un futur quartier, situé à l'interface de la ville dense et de la zone humide, le Marais de Tasdon, d'où une nouvelle forme d'intégration d'une zone naturelle dans un espace urbain à imaginer.
  - Le littoral d'Aytré de Besselue à la pointe de Roux, un des secteurs les plus sensibles, d'un point de vue urbanistique : possibilité d'extension des implantations d'enseignement supérieur et de recherche accompagnées d'une petite opération de logements pouvant accueillir des commerces en rez-de-chaussée, en transition vers le littoral naturel d'Aytré. Cette sensibilité du milieu est à prendre en compte, au regard du contentieux liée à une opération de lotissement à habitat groupé dans le secteur des Minimes-Besselue.
  - Le pôle d'appui de Dompierre-sur-Mer : une desserte potentielle en transports collectifs forte lorsqu'une halte sur la voie ferrée sera créée, une disponibilité foncière de plus de 120ha entre le bourg et le hameau de Chagnolet au nord-est de la nouvelle voie départementale, la proximité d'un cœur de nature avec le Bois des Pins et le canal de Marans, la présence de plusieurs équipements de centralité avec un collège et le renforcement prochain de l'équipement commercial de proximité.

ENJEUX

Développer une culture commune au sein de la CDA à destination des communes membres en faveur d'un urbanisme durable, passant notamment par la formation des agents

Diffuser les bonnes pratiques, décider d'objectifs d'efficacité énergétiques (outil : charte des opérations d'aménagement et constructions interne à la CDA)

- Une réflexion à structurer pour améliorer la qualité des projets, le conseil et l'expertise technique apportés par la CDA aux communes membres : formation spécifique des instructeurs de PC, organisation de visites de chantiers emblématiques, en développant la transversalité entre les services (autour par exemple de la notion d'éco-construction). La pédagogie est également nécessaire : la densification reste en effet perçue à l'échelon communal et en premier lieu dans les communes plus petites comme une source de nuisances.
- la production d'une charte pour des opérations d'aménagement et construction durables, applicable aux projets de la CDA en interne, doit permettre d'envisager le développement de conseil auprès d'opérateurs afin de diffuser les bonnes pratiques et appliquer à terme des objectifs d'efficacité énergétique.

ENJEU

Mener une analyse, vérification du règlement applicable à chaque zone naturelle dans les PLU (ex usages du sol en zone agricole / différents conflits existants)

- Une faille dans l'objectif de protéger les zones agricoles : les règlements d'urbanisme autorisent l'implantation, dans les zones agricoles, des établissements publics ou d'intérêt collectif[50] ; la multiplication de permis de construire instruits au titre de logements agricoles en réalité détournés de leur vocation première (difficultés à vérifier)

[50] Exemples cités d'une maison de retraite et l'établissement d'accueil des PMR à Salles-sur-Mer et à Dompierre.

PROVISOIRE

ENJEU

Importance de la spéculation foncière

- Un impact important de la spéculation foncière et immobilière, phénomène qui se retrouve sur la zone littorale (cf. Royan et Sables d'Olonnes).

Commune	Prix des appartements au m²	Prix des maisons (Prix médian : valeur médiane entre le prix le plus haut et le prix plus bas)
La Rochelle	2.878€[51]	200.000€
Royan	2.888€	195.000€
Angoulême	1.149€	105.750€
Poitiers	1.471€	140.000€
Rochefort	1.505€	135.000€
Saintes	1.555€	133.750€
Les Sables d'Olonnes	3.639€	190.000€
La Roche-sur-Yon	1.378€	145.000€
Bordeaux	2.375€	245.000€
Nantes	2.269€	250.000€

Sources : Perval | Notaires de Paris - Ile de France | Clameur (août 2010) www.lavieimmo.com

- La conséquence directe de ce coût est le report des actifs ayant un emploi à La Rochelle et ne pouvant se loger dans la ville-centre, multipliant de fait les déplacements pendulaires domicile-travail. Près de 20.000 actifs sont concernés par ces déplacements pendulaires au quotidien ayant un emploi à La Rochelle mais n'y résidant pas. A ce titre, les principaux pôles émetteurs d'actifs (hors communes membres de la CDA) vers La Rochelle sont les communes de Rochefort (Rochefortais) et La Jarrie (Plaine d'Aunis)

Commune de résidence	Commune de travail	Nombre d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence	Nombre d'actifs totaux	% d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence par rapport aux actifs totaux	Commune de résidence	Commune de travail	Nombre d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence	Nombre d'actifs totaux	% d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence par rapport aux actifs totaux
Aytré	La Rochelle	1468	3648	40	Saint-Jean-de-Liversay	La Rochelle	218	968	23
Périgny	La Rochelle	1404	3030	46	Tonnay-Charente	La Rochelle	212	2784	8
Lagord	La Rochelle	1378	2598	53	Saint-Ouen-d'Aunis	La Rochelle	210	541	39

[51] Le prix des appartements au m² à La Rochelle a culminé à 3.200€ durant l'année 2008.

Nieul-sur-Mer	La Rochelle	1278	2591	49	Saint-Sauveur-d'Aunis	La Rochelle	207	644	32
Dompierre-sur-Mer	La Rochelle	1051	2260	47	Villedoux	La Rochelle	204	534	38
Puilboreau	La Rochelle	998	2119	47	Bourgneuf	La Rochelle	203	470	43
Saint-Xandre	La Rochelle	899	1972	46	Courçon	La Rochelle	192	584	33
Rochefort	La Rochelle	594	9988	6	Thairé	La Rochelle	186	640	29
Châtelaillon-Plage	La Rochelle	592	2084	28	Angliers	La Rochelle	184	349	53
Sainte-Soulle	La Rochelle	588	1452	40	Croix-Chapeau	La Rochelle	168	520	32
La Jarrie	La Rochelle	558	1356	41	Clavette	La Rochelle	161	400	40
Angoulins	La Rochelle	541	1408	38	Saint-Christophe	La Rochelle	149	537	28
La Jarne	La Rochelle	444	1081	41	Fouras	La Rochelle	148	1276	12
Esnandes	La Rochelle	411	930	44	Saint-Laurent-de-la-Prée	La Rochelle	138	711	19
L'Houmeau	La Rochelle	368	725	51	Le Thou	La Rochelle	136	596	23
Marans	La Rochelle	336	1840	18	Forges	La Rochelle	133	526	25
Aigrefeuille-d'Aunis	La Rochelle	326	1567	21	Nuaillé-d'Aunis	La Rochelle	128	388	33
Salles-sur-Mer	La Rochelle	325	882	37	Montroy	La Rochelle	115	284	40
Charron	La Rochelle	315	845	37	Le Bois-Plage-en-Ré	La Rochelle	112	840	13
Saint-Rogatien	La Rochelle	313	826	38	Yves	La Rochelle	111	602	18
Andilly	La Rochelle	311	951	33	Saintes	La Rochelle	101	9631	1
Vérines	La Rochelle	310	766	40					
Sainte-Marie-de-Ré	La Rochelle	287	1198	24					
Rivedoux-Plage	La Rochelle	241	894	27					
Saint-Médard-d'Aunis	La Rochelle	240	657	37					

- Ce coût de l'immobilier doit également être étudié au regard de données en terme de densité qui offrent une lecture contrastée de la situation. En effet, si la densité moyenne de la population par m2 et la densité du nombre de logements par hectare à l'échelle de la CDA lui sont favorables, au regard des territoires voisins, cette densité s'avère variable, en fonction des communes étudiées. Le ratio de logements par rapport à la surface artificialisée communale offre ainsi un écart entre La Rochelle (18,2 logements par hectare artificialisé) et Marsilly (5,8 logements par hectare artificialisé). Cette donnée apparaît certes difficilement exploitable pour la situation propre à la commune de La Rochelle[52], il permet néanmoins de préciser le contexte propre aux différentes communes membres en première et surtout en seconde couronne de La Rochelle (offre de maisons individuelles entre 5 et 20 logements / ha) avec un développement marqué du pavillonnaire et provoquant une surconsommation d'espace, pouvant également contribuer à la pression foncière et à l'augmentation des prix.

[52] En raison de la moyenne écrasant les écarts entre une offre de maisons individuelles (entre 5 et 20 logements / ha), de maisons de ville (entre 25 et 40 logements / ha), de grands ensembles (entre 50 et 110 logements / ha), d'immeubles en plots (entre 110 et 150 logements / ha), d'immeubles de centre-ville (entre 160 et 200 logements / ha)

PROVISOIRE

Commune	Logements totaux / ha surfaces totales	Logements totaux / ha surfaces artificialisées
Angoulins	2,3	7,3
Aytré	3,5	9,5
Châtelaillon-Plage	7,1	13,5
Dompierre-sur-Mer	1,2	9,6
Esnandes	1,1	9,5
L'Houmeau	2,2	12,0
La Jarne	1,2	10,9
La Rochelle	14,7	18,2
Lagord	4,0	9,1
Marsilly	0,9	5,8
Nieul-sur-Mer	2,2	10,3
Périgny	2,7	6,8
Puilboreau	2,6	6,1
Sainte-Soulle	0,6	8,2
Saint-Rogatien	1,3	9,6
Saint-Vivien	0,4	6,5
Saint-Xandre	1,3	11,8
Salles-sur-Mer	0,6	7,1

Intercommunalité	Logements totaux / ha surfaces totales	Logements totaux / ha surfaces artificialisées
CA de La Rochelle	3,8	12,8
CA du Pays Rochefortais	1,0	
CA de Niort	0,9	
CA du Grand Angoulême	3,3	
CA de Poitiers	2,9	

ENJEU

Définir un objectif précis en termes de croissance démographique

- Autre enjeu, la question démographique. Si le SCOT fixe comme objectif la reconquête du solde naturel par l'accueil des familles, le débat quant aux limites et seuils démographiques mérite néanmoins d'être posé : jusqu'à quel point la CDA souhaite-t-elle envisager sa croissance démographique ?

ENJEU

Initier une collaboration inter-Pays (Ré, Aunis, Rochefortais) et mettre en œuvre une concertation entre les différents usagers du littoral

- La gestion du littoral suppose enfin de parvenir à rassembler et fédérer dans un même projet les différents acteurs de son développement : agriculteurs, conchyliculteurs, exploitants touristiques, promoteurs, etc. afin de solutionner les différents conflits d'usage : une gestion intégrée des zones côtières pourrait ainsi être formalisée autour du SCOT, du Parc Régional Marin, initiant une collaboration inter-Pays (Ré, Aunis, Rochefortais) afin de réunir autour d'une même table les différents usagers du littoral

2.2 Habitat et logement

Le bâtiment, secteur le plus consommateur d'énergie et producteur de 23% des émissions nationales de CO2, constitue un immense gisement d'économies d'énergie, donc de réductions de gaz à effet de serre, et ses occupants sont autant de cibles à mobiliser dans la volonté d'un changement de comportement. Au regard du développement durable, l'enjeu de l'habitat et du logement est double : c'est d'une part un enjeu environnemental, en luttant contre le bâti dégradé, en développant les constructions multimodales et en adaptant les constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement ; c'est d'autre part un enjeu social en privilégiant une politique de logement équitable et rationnel, en favorisant la « mixité » des quartiers et en luttant contre la formation de ghettos.

A cet égard et face à la crise du logement, le Pacte national pour le logement mobilise tous les leviers pour faciliter l'accès au logement. Le Plan de cohésion sociale qui prévoit la réalisation de 500 000 nouveaux logements locatifs sociaux sur la période 2005-2009 a d'ores et déjà permis de doubler en 2005 la production de logements locatifs sociaux par rapport à l'année 2000. Le parc privé est également mobilisé avec le développement du parc de logements locatifs privés à loyers intermédiaires et sociaux et la remise de 20 000 logements vacants sur le marché ainsi que la production de 40 000 logements conventionnés chaque année.
D'un point de vue environnemental, le bâtiment est le chantier n°1 du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009), dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le Plan Bâtiment Grenelle a pour mission de piloter la mise en œuvre et le déploiement des mesures du programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Face à l'ampleur du défi, c'est un plan d'actions ambitieux qui est mis en place : mobilisation de tous les acteurs du bâtiment, mesures réglementaires contraignantes, information renforcée des particuliers, incitations financières pour les ménages, importants soutiens financiers aux maîtres d'ouvrage, mais aussi nouvelle relance des actions de recherche et de développement.

Les réglementations des constructions neuves sont de plus en plus en plus exigeantes en matière de développement durable et plus particulièrement d'économies d'énergies avec les réglementations thermiques existantes et leurs évolutions annoncées. Une dynamique de labellisation précède ces réglementations et concoure à une valorisation de l'engagement vis-à-vis du développement de l'ensemble des acteurs construction. Cet enjeu de qualité se combine aujourd'hui avec les objectifs de mixité sociale et la capacité d'un territoire d'accueillir une part de logement social.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'ADEME (http://www2.ademe.fr) et site Internet de l'Assemblée Nationale (http://recherche2.assemblee-nationale.fr)

PROVISOIRE

Habitat et logement

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Une politique de logement équitable et rationnelle	Déclin du centre-Ville Etalement urbain Quartiers et banlieue dortoirs Insuffisance des services de proximité Coût des services techniques (AEP, assainissement, transports publics) Qualité/salubrité des logements Séparation des communautés Connaissance des nuisances et risques liés à l'environnement	•Faible taux de vacance à l'échelle de la CDA[53]	•Un impact important de la spéculation foncière et immobilière (voir Fiche Urbanisation et Occupation des sols) : Marché extrêmement tendu ayant pour conséquence l'exclusion classes moyennes et modestes à l'extérieur de la CdA •Une production de logements individuels et trop peu de logements collectifs consomment le foncier et participent à l'augmentation des prix	• Taxe sur les logements vacants : elle peut être votée par la commune et s'imposer aux propriétaires de logements vacants	•Le coût du foncier lié à une distorsion de l'offre par rapport à la demande[54] peut faire craindre un risque de transformation sociologique du territoire en fragilisant la mixité sociale de l'agglomération.
Une politique de logement équitable et rationnelle	Réalisations concrètes en matière de développement durable du logement	•Objectif de mixité sociale : Obligation de produire un % de 25 à 40 % de logements sociaux dans toute construction supérieure à 9 logements ; • Aide à l'accession sociale ; • Participation à l'augmentation de la densité urbaine	•Nombreux lotissements en raquettes ne communiquant pas les uns avec les autres.		

[53] Un taux de vacance de 5,4% en 2006 (Source : RGP 2006)
Néanmoins entre 1999 et 2006, l'évolution du nombre de logements vacants sur la CdA de La Rochelle est de près de +4,3% alors qu'au niveau des CA de Rochefort, Niort et Poitiers, le nombre de logements vacants est en diminution (la plus forte augmentation en valeur relative à Esnandes, augmentation de 137,5% de ses logements vacants, ce qui correspond à 22 logements ; la plus forte augmentation en valeur absolue à Aytré, augmentation de 107 logements)
[54] 70 % de la population éligible aux logements sociaux

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs e négat (Mena
Une politique de logement équitable et rationnelle	Impliquer la population dans la gestion du parc de logements sociaux Prendre en compte les attentes de la population en matière de services de proximité, de transport, et de qualité de vie Développer les partenariats avec les acteurs publics mais aussi avec les acteurs privés et les associations Echange d'expériences et de savoir-faire avec d'autres collectivités				
Assurer un logement pour tous	Accès à la propriété	•Des ZAC portées par la CDA qui intègre un volume de logements accessibles aux primo-accédants •Des subventions accordées par la CDA à certains ménages pour accéder à la propriété, nécessaires à l'activation d'aides institutionnelles (Etat, 1% logement)[55], **sous condition qu'ils libèrent leur logement social préalablement occupé**	•Des subventions accordées permettent de retenir les familles modestes. Néanmoins la CDA ne sait pas retenir les catégories intermédiaires		
Assurer un logement pour tous Assurer un logement pour tous	Recensement et analyse des besoins Connaissance des plans départementaux spécifiques Mode de gestion des demandes prioritaires et de l'urgence Cohérence offres / demandes	•Le PLH attribue un pourcentage de constructions de logements sociaux par commune : une répartition intelligente de l'offre sociale sur l'ensemble du territoire •Un PLH qui s'applique à toutes les communes de la CDA, qu'elles soient concernées ou non par la loi SRU • 168 logements locatifs sociaux subventionnés par la CdA, mis en service en 2008	•Objectif affiché : toute ZAC créée dans l'agglomération doit comporter entre 25 et 40% de logements sociaux. Néanmoins le PLH ne précise pas si les objectifs sont applicables aux opérations initiées avant le PLH (incertitude juridique) •Une faiblesse des logements sociaux privés[56] •Des difficultés réglementaires pour intégrer l'accessibilité et le handicap dans les nouveaux logements créés[57]		

[55] Ainsi un achat d'un bien à 200.000€ revient en moyenne à 165.000€
[56] Il est important de signaler qu'un promoteur réalise du logement social pour bénéficier de subventions. Néanmoins les loyers plafonnés sont par trop inférieurs aux loyers du marché pour intéresser les promoteurs.

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer un logement pour tous Assurer un logement pour tous	Gens du voyage Sans-abri	•Un territoire bien doté en capacité d'hébergement des sans-abri, qualitativement et quantitativement.[58] •Accompagnement satisfaisant des gens du voyage. 7 terrains d'accueil plus un terrain de grand passage	•Les structures physiques d'hébergement des sans-abri se situent essentiellement en centre-ville (là où se trouvent les populations). Ces structures, en centre-ville, se situent donc hors du périmètre conventionné ZUS. La CDA compense cette absence de financement de l'Etat.		
Favoriser la "mixité" des quartiers et lutter contre la formation de ghettos	Répartition qualitative spatiale	•Aujourd'hui une mauvaise répartition des logements à l'échelle communautaire mais qui sera corrigée en 2020 grâce à une diffusion dans toutes les communes du logement social • La Zone Franche Urbaine de La Rochelle vise à redynamiser l'ouest de la ville tant sur le plan économique que social	• Concentration des difficultés (pauvreté et chômage dans les quartiers classé en Zone Urbaine Sensible (Mireuil-Laleu-La Pallice-La Rossignolette, Résidence Pierre Loti (Résidence Karine), Villeneuve les Salines) et non ZUS (Saint-Eloi/Géraniums) La répartition de construction initiée dans le PLH tente de dépasser l'association « mécanique » entre quartiers (ZUS) et logements sociaux		
	Partenariats avec les acteurs : population, associations, etc.		•Encore trop faible participation aux réunions de concertation. Peu d'observations dans les registres. Information par la distribution dans les boîtes aux lettres, publicité légale dans les journaux locaux, affichage dans les mairies et à la CDA. Utilisation des journaux municipaux et communautaire		

[57] Depuis 2007, et lors de la déclaration d'achèvement des travaux, il est demandé une attestation d'accessibilité du logement. La CDA rencontre des difficultés réglementaires pour appliquer ce règlement car il n'y a pas de possibilité technique pour constater l'infraction.
[58] La mission d'hébergement des sans-abris est réalisée sur les terrains par les communes

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Lutter contre le bâti dégradé	OPAH	• Quartiers en rénovation urbaine (ANRU) : ZUS Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignolette	•Un habitat social globalement dégradé	• Engagement du Grenelle de l'Environnement : conventions à négocier avec les opérateurs du parc HLM en vue d'une mise aux normes accélérée de l'intégralité du parc, en commençant par les 800000 logements les plus dégradés	
Lutter contre le bâti dégradé Assurer un logement pour tous	Document de programmation	• Programme local de l'Habitat 2008-2013 approuvé dès octobre 2008 •Objectif de construction de 1200 logements par an durant les 6 ans de la validité du PLH dont 420 HLM répartis	• Dans le PLH, pas d'objectifs en termes de proportion de constructions individuelles et collectives Objectifs de densification du PLH non repris dans les documents d'urbanisme		
Adaptation des constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement Développement des constructions multimodales Mise à profit, par réhabilitation, des anciennes constructions Recyclage des matériaux de construction	Eco-construction	• Charte d'aménagement et construction durable •Présentation d'initiatives d'éco-quartiers en bureau communautaire	• Pas d'objectif en termes d'efficacité énergétique	• RT 2005 et labels "Haute Performance Energétique" : développement de systèmes et techniques constructives performants, dans la perspective des futurs renforcements de la réglementation à l'horizon 2010, 2012 et 2020 • Engagement du Grenelle de l'environnement : dès 2010, tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables seront systématiquement intégrées	

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer la défense du patrimoine bâti historique	Patrimoine		• Dégradation de la qualité architecturale et paysagère du territoire sous l'effet d'une périurbanisation diffuse (ce n'est pas une compétence de la CDA) • Une défense du patrimoine bâti qui devrait être faite par les communes[59] par le biais d'une étude au cas par cas de l'impact, ne serait-ce que visuel, de chaque permis de construire sur son environnement, naturel et urbain.		• Un petit patrimoine ET une image historique de la ville menacée par la multiplication de pavillons et d'habitations individuelles, généralisant un modèle de ville juxtaposé • Ainsi des entrées de ville qui ne s'intègrent pas dans un ensemble urbain cohérent

PROVISOIRE

[59] Un suivi fait par la commune de La Rochelle, plus difficilement par les autres communes

Habitat et logement

La politique de logement de la CDA offre une programmation et une structuration de l'offre sur l'ensemble du territoire intercommunal, en répondant à la fois à la croissance démographique du territoire comme aux exigences du développement durable, notamment en termes de logement pour tous.

La grande réussite du PLH a ainsi été de diffuser dans l'ensemble des communes des objectifs de construction de logements sociaux : Obligation de produire 25 à 40 % de logements sociaux dans toute opération supérieure à 9 logements, que la commune soit sujette ou non à la loi SRU. Cet objectif contribue également à l'augmentation de la densité urbaine, quand bien même un pareil objectif n'a été formalisé.

Autre réussite, la structuration de l'aide à l'accession sociale, la CDA accordant des subventions aux ménages à revenus modestes, subventions nécessaires à l'activation d'aides institutionnelles (Etat, 1% logement), sous condition qu'ils libèrent leur logement social préalablement occupé. La prise de conscience de ce dernier élément atteste également l'objectif de « décrisper » le marché tendu de l'offre sociale (deux ans d'attente en moyenne avant obtention).

Certains enjeux inhérents à la thématique Logement demandent néanmoins d'être formulés :

ENJEU

Intégration du handicap dans la politique de logement

- Des difficultés réglementaires pour intégrer l'accessibilité et le handicap dans les nouveaux logements crées car il n'y a pas de possibilité technique pour constater l'infraction (ce n'est pas de la compétence non plus de la commission accessibilité). L'accent est aujourd'hui mis par le service urbanisme opérationnel de la CDA sur l'information et la pédagogie à l'égard de l'ensemble des partenaires, les communes comme les promoteurs, architectes, etc. A noter également l'expérience menée aujourd'hui dans le cadre d'un projet de lotissement afin de faire intervenir en amont du projet un bureau de contrôle pour vérifier que tous les aménagements de voirie (pour les voiries rétrocédées aux communes) soient accessibles et ainsi anticiper la réglementation.

ENJEU

Equilibrer la typologie de logements : moins de logements individuels contre plus de logements collectifs

- **Mais la difficulté première réside dans le coût du foncier et le phénomène de spéculation**. Si cette situation est résultante de l'attractivité du territoire, le volume de production de logements individuels (et trop peu de logements collectifs) consomment le foncier et participent à l'augmentation des prix : une évolution serait de considérer le foncier comme une ressource non renouvelable et d'appliquer des objectifs de densité dans l'ensemble des communes membres.

PROVISOIRE

ENJEU

Développer une offre de logements permettant la mise en œuvre d'une réelle mixité sociale.

- Autre conséquence de ce coût : une mixité sociale vulnérable, avec un départ de certaines catégories de la population de l'agglomération. Un objectif affecté aux ZAC portées par la CDA aurait ainsi pu être de développer la mixité sociale et urbaine en assurant pour chaque programme 50% d'accession libre, 25% d'accession aidée, 25% de location sociale (dans un souci de ne pas de fait cloisonner les populations) avec un équilibre à trouver entre les constructions individuelles, les constructions individuelles groupées et les constructions collectives et semi-collectives

- Dans une même logique, les subventions accordées par la CDA permettent de retenir en partie les familles modestes. Néanmoins la CDA ne dispose pas aujourd'hui d'outils pour retenir les catégories intermédiaires.

ENJEU

Disparition d'un patrimoine bâti « historique »

- Enfin, et autre incidence de ce développement du logement individuel : **la disparition d'un patrimoine bâti historique** qui vient bouleverser l'image traditionnelle d'une ville ou d'une commune centralisée favorisant les échanges et le lien social. Le développement du pavillonnaire produit ainsi une ville juxtaposée sans réelle cohérence entre les programmes immobiliers qui s'additionnent sans former un corps commun. L'exemple des entrées de ville produit une image reproduite et nucléarisée, sans particularisme aucun.

ENJEU

Partager un discours commun sur la notion de densité et maîtriser les dispositifs de sa mise en œuvre

- Au final, l'augmentation des contentieux liés aux P.C. y compris dans les petites communes démontrent les difficultés de l'acceptation de la densification.

- A contrario, certains documents d'urbanisme ne fixent plus de densité maximale, notamment en zone à urbaniser. Les élus ont à faire face, sans être « préparé » à des promoteurs qui veulent leur proposer une densification sans aucune mesure avec le tissu urbain et les équipements existants

  L'objectif serait ainsi, non pas de revenir sur le développement du pavillonnaire (qui est le modèle de l'habitat souhaité par la majorité des Français) mais de produire un modèle exemplaire et économe en espace et favorisant les relations, servant de support aux prochains programmes

ENJEU

Développer une culture de construction durable, faire la promotion des opérations exemplaires.

- La prise en compte de l'efficacité énergétique dans les constructions/rénovations reste encore limitée à quelques actions éparses portées par la mobilisation de communes membres : pas d'objectifs de production, pas de fiscalité incitatrice.

PROVISOIRE

2.3 Transports et déplacements

Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie en France, ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La part du secteur était en 2006 de plus de 26 % et l'on observe un quasi doublement de sa consommation depuis 1973. C'est le transport routier qui domine de manière écrasante le bilan énergétique. Il représente 80 % de la consommation d'énergie, tous modes de transport confondus. Ces chiffres éloquents nous invitent à réfléchir à une manière de favoriser le développement des transports en commun et des modes doux mais aussi de maîtriser la demande de transport et d'améliorer l'accessibilité tout en intégrant les problèmes globaux et locaux dans la planification territoriale.

Des accords volontaires ont été signés entre la Commission européenne et les constructeurs automobiles pour diminuer sensiblement les consommations unitaires des véhicules (et par conséquent les émissions CO2). De même, tous les 4 ou 5 ans, de nouvelles normes européennes (Euro 4, Euro 5, etc.) révisent à la baisse les seuils d'émissions des principaux polluants réglementés. Tous ces efforts ne sont cependant pas suffisants car si les véhicules consomment moins et polluent moins, la responsabilité du secteur des transports en matière de dégradation de l'environnement n'en reste pas moins importante. Quelles que soient les perspectives en matière technologique, il est nécessaire d'agir sur les trafics urbains et interurbains pour réguler leur croissance.
La collectivité territoriale n'est pas seule actrice dans cet enjeu, il concerne également les particuliers mais aussi les entreprises qui peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, notamment par l'intermédiaire du Plan Déplacement Entreprise, qui est démarche globale d'optimisation des déplacements liés à l'entreprise. Il procure des avantages économiques, environnementaux et sociaux à tous les acteurs (entreprise, collectivité, salariés).

Ainsi, la problématique du transport et des déplacement doit s'attacher à montrer qu'elle peut favoriser le report modal, la complémentarité et les transports les moins polluants tout en s'attachant à réduire les déplacements contraints et à développer des systèmes innovants répondant aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'ADEME (http://www2.ademe.fr)

PROVISOIRE

Transports et déplacements

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Prendre en compte les problèmes globaux et locaux	Saturation du trafic Impact sur la santé (bruit, émissions atmosphériques, accidents), impact social (accessibilité aux services utiles, coût), impact énergétique, impact économique Séparation entre habitation et activités économiques (lieu de travail) Accessibilité de certains quartiers aux modes de transport "non mécaniques" (piétons notamment) Décentralisation de la population et des emplois en périphérie de la ville Dépendance à l'égard de la voiture, déclin des autres modes de transport Accaparement du sol urbain par les infrastructures de transport	• Pas de congestion routière • Un suivi environnemental du trafic, une campagne de comptages routiers afin de construire un modèle permettant d'évaluer l'impact sur la qualité de l'air. • Un schéma directeur d'accessibilité acté en 2006 formalisant le renouvellement de la flotte de bus et d'abribus. Obligation d'avoir un réseau accessible entièrement en 2015. Un niveau d'accessibilité estimé aujourd'hui à 60% par le service Transports et Déplacements	• L'importance des déplacements pendulaires domicile – travail (voir Fiche Urbanisation et Occupation des sols) : 20.000 actifs travaillant à La Rochelle mais n'y résidant pas. • Une augmentation régulière du trafic automobile (7% annuel) • Pas d'évaluation à ce jour de l'accidentologie routière	•En matière ferroviaire, rénovation de l'offre de TER (Saintes ⇔ Rochefort ⇔ La Rochelle) avec la région Une évolution constante en terme de fréquentation[60] Réhabilitation des cheminements piétons, abri-vélo sécurisé (Cf. ouverture en 2008 de la gare d'Aytré-Plage et Porte-Dauphine La Rochelle)	• Loi Handicap 2005 : mise en conformité de la voirie et des espaces publics par la réalisation d'un PAVE (aménagements coûteux)

[60] + 40 % de voyages comparé à 2006 : 61 060 voyages en 2007 – 43 375 en 2006

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser le développement des transports en commun et des modes doux Avoir une politique communale de stationnement cohérente et durable Maîtriser la demande de transport et améliorer l'accessibilité Intégrer les problèmes de transport dans la planification territoriale	Réalisations concrètes tendant vers une véritable maîtrise des problèmes environnementaux, sociaux et économiques liés aux transports	• Le service Transports et Déplacements est associé tout au long de la démarche de révision des PLU afin d'impulser les choix d'urbanisation • 3 parkings-relais[61] : une réussite qui retire 500 véhicules chaque jour du centre-ville • Un service d'auto-partage Yelo-Mobile, 500 abonnés pour 50 véhicules. Un succès quantitatif relatif mais le service est beaucoup utilisé par les étudiants. • Un service de billétique unique facilitant l'inter-modalité et la circulation sur les différents réseaux • 160 kms de pistes cyclables • Un réseau de vélos en libre-service : 25 stations et 250 vélos •Une offre complémentée par un réseau innovant en centre-ville de La Rochelle : bus de mer[62], passeur de mer[63], Taxi-Yélo •Développement du car-à-pattes dans les communes		• Elaboration en cours du deuxième PDU, qui affirme l'évaluation environnementale (air, bruit, énergie) de la politique Transports et Déplacements associée à des objectifs quantifiés, en organisant le suivi d'un observatoire des déplacements[64] • Projet de pôle d'échange multi-modal en gare de La Rochelle	• Une menace : le coût de fonctionnement d'un réseau de vélos en libre-service

[61] Parking-relais Jean Moulins (à proximité de la gare - sud) : 250 véhicules/jour ; Parking-relais Hermitage (au nord de l'agglo) à l'usage limité ; Parking-relais Greffières à Lagord (au nord de l'agglo) : 80 véhicules/jour, proposant une offre de transport intéressante (nouvelle voie de bus et temps de parcours réduit)
[62] Achat de 2 nouveaux bus de mer électro-solaire pour la liaison entre le Vieux Port et le Port des Minimes, accessibles aux PMR
[63] Passeur électrique qui relie la vieille ville à la nouvelle ville
[64] Aucune évaluation des actions développées dans le cadre du premier PDU, pas d'enquête déplacement, pas de connaissance des parts modales

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser le développement des transports en commun et des modes doux Avoir une politique de stationnement cohérente et durable Maîtriser la demande de transport et améliorer l'accessibilité Intégrer les problèmes de transport dans la planification territoriale	Existence d'une véritable politique d'amélioration des conditions d'accessibilité (et pas seulement du "mouvement") et de réduction de la demande de transport Concilier les objectifs d'accessibilité, de développement économique et d'environnement Existence de moyen de transport faiblement polluant	•Plan de circulation et de stationnement révisés par la Ville de La Rochelle qui ont permis d'apporter une cohérence tarifaire entre le stationnement et les parkings-relais gratuits (extension de la zone horodatée à La Rochelle) •Toutes les communes sont desservies par les transports en commun : entre juillet et décembre 2009, avec 92% de kilomètres en plus, la fréquentation a ainsi doublé par rapport à la même période en 2008 (succès de la ligne ILLICO)	•Deux réseaux dépendants de bus : une exploitation en régie dans la première couronne de l'agglomération, une exploitation par un prestataire dans la deuxième couronne, ce dernier ayant vu son réseau doubler Pas de complémentarité horaires (correspondances) et doublons de l'offre entre les deux réseaux	• Engagements du Grenelle de l'environnement : développement programmé de nouvelles lignes de bus protégées d'ici 10 ans et incitation à la mise en place de PDE (plans de déplacements d'entreprises) • L'augmentation du coût de l'essence comme levier d'incitation à l'usage des transports en commun	• Loi Handicap 2005 : les établissements existants recevant du public et les transports collectifs doivent se mettre en conformité d'ici 2015 (aménagements coûteux pour la Ville)
	Consulter et impliquer la population dans l'élaboration du schéma local de transport et plus généralement dans la planification territoriale Développer des partenariats avec les acteurs départementaux, régionaux et nationaux pour harmoniser les schémas de transport à différentes échelles Développer les échanges de savoir-faire et les retours d'expérience	• Processus de concertation auprès des communes dans le cadre du PLUD • Un travail en matière d'accessibilité du réseau de transports réalisé en lien avec le programme de rénovation de voirie de La Rochelle qui priorise son intervention avec les associations • Sensibilisation de Plans de Déplacements Entreprises pour 30 plus grosses entreprises et commerces (projet de conventionnement de la CDA, participation financière aux titres de TC) / Elaboration d'un guide PDE à destination des employeurs • Expérimentations proposées aux salariés de la Caisse Maritime d'Allocations Familiales pendant la semaine de la mobilité		• Engagements du Grenelle de l'environnement : coordination entre les autorités organisatrices, les agglomérations, les régions, les départements, l'Etat pour aboutir à une harmonisation des titres de transport	

Provisoire

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser le développement des transports en commun et des modes doux Avoir une politique communale de stationnement cohérente et durable Maîtriser la demande de transport et améliorer l'accessibilité Intégrer les problèmes de transport dans la planification territoriale	Sensibiliser et informer le public pour infléchir les comportements, par des actions concrètes		• Des difficultés pour lire les correspondances : comprendre comment l'usager « capte » le réseau de transports	• Site de Covoiturage dans le département[65] Un outil subventionné par la CDA avec des actions promotionnelles adaptées au territoire	

PROVISOIRE

[65] www.covoiturage17.com

Transports et déplacements

La compétence Transports et Déplacements de la CDA a très tôt conféré au territoire une image avant-gardiste en lançant une offre complète de modes alternatifs à l'usage de la voiture individuelle : modes doux et incitation à la pratique du vélo ; passeurs de mer ; développement du transport en commun ; réseau d'auto-partage.

Cette offre a été relayée par une politique incitative des différentes communes membres et un message de sensibilisation à l'adresse des usagers sur l'ensemble du territoire : semaine de la mobilité, port de La Rochelle réservé aux piétons en été.

La compétence s'est développée avec la construction d'un réseau dense encourageant la multi-modalité : développement de réseaux de transport en commun de la première et deuxième couronne de l'agglomération[66], réseau de parkings-relais, réseau de vélos en libre-service.

Le territoire profite également de l'engouement pour le ferroviaire, une croissance soutenue des usagers du TER La Rochelle ⇔ Rochefort, connecté au réseau de transport en commun par une billettique unique.

Enfin, le rôle social des transports en commun est également perçu avec la promotion d'une offre efficace pour certains publics, comme les étudiants avec la gamme d'auto-partage ou de vélos en libre-service, malgré un coût de fonctionnement important de ces derniers. A noter que les abonnés du réseau Yélo sont des scolaires et des jeunes de moins de 26 ans pour près de 80% d'entre eux[67]. Les abonnements domicile-travail ne représentent que 3,8% de l'ensemble des abonnements.

Comme il sera développé dans le recensement des enjeux ci-dessous, la politique Transports et Déplacements est néanmoins parvenu à un stade de développement qui supposera le choix d'une stratégie ambitieuse structurée par le deuxième PDU de l'agglomération en cours d'élaboration.

ENJEU

Elaborer des outils de suivi et d'évaluation en matière de transports

- Premier enjeu recensé, le suivi des efforts entrepris par la CDA en matière de transports et la connaissance des impacts environnementaux du trafic : Aucune évaluation des actions développées dans le cadre du premier PDU, pas d'enquête déplacement, pas de connaissance des parts modales. La production et la communication d'un tableur de bord reprenant les principaux indicateurs de suivi devra être envisagé. Dans un même esprit, le suivi de l'accidentologie et des points noirs doit être poussé.

[66] Mises en service le 3 juillet 2009, les septe lignes régulières de deuxième couronne permettent de rallier La Rochelle et de relier les communes entre elles. Un kilométrage desservi et une fréquentation des services qui a ainsi doublé sur la période juillet 2009 / décembre 2009 (source : Yélo Tendances, le baromètre de la mobilité n°1)

[67] Source : Yélo Tendances, le baromètre de la mobilité n°1

PROVISOIRE

ENJEU

Se doter de ressources en interne afin d'assurer une transversalité entre les différentes politiques : aménagement de l'espace, transport-déplacement

- Le service Transports et Déplacements est associé tout au long de la démarche de révision des PLU afin d'impulser les choix d'urbanisation et doit amplifier ce rôle de conseil. L'enjeu est d'offrir un choix modal pour toute nouvelle urbanisation. Le service Transports et Déplacements doit donc anticiper tout nouveau projet en envisageant une transversalité dans la prise de décision pour préserver la cohérence de l'équilibre territorial.

  Cette transversalité pourrait se matérialiser par la création d'un poste jouant les intermédiaires entre l'instruction d'un permis de construction ou le développement d'une ZAC, l'offre de transport et ses perspectives, ainsi que les grandes orientations du PLU, du SCOT et du PDU.

- Le lien entre transports et urbanisme doit être également réfléchi à l'aune des possibilités réglementaires offertes par la révision des PLU, en réduisant les places de stationnement par logement à proximité des transports en commun ou en imposant un volume de places de stationnement vélo (box individualisé) dans un habitat dense.

ENJEU

Assurer une desserte cohérente, différenciée en fonction des caractéristiques des zones desservies

- Les obligations de rentabilité du service obligent également à s'interroger quant à l'optimisation du réseau de transport en commun. Les difficultés entre les deux réseaux de transport en commun, deux exploitants différents pour la première couronne et la deuxième couronne de l'agglo sont manifestes : Pas de complémentarité horaires (correspondances) et doublons de l'offre entre les deux réseaux. De plus, toutes les communes sont desservies par les transports en commun, les communes au-delà d'un certain éloignement du cœur de l'agglomération n'ayant pas le même taux de remplissage. De fait, l'esprit du second PDU est d'abandonner certains secteurs au profit du transport à la demande, et de développer le transport en commun au profit de pôles d'appui. Il paraît ainsi important de définir des critères de desserte en fonction de la densité et de l'éloignement.

- Le développement du ferroviaire et la prolongation de la desserte jusqu'à la porte Dauphine, empruntant l'ancienne voie de chemin de fer jusqu'au au cœur de la ville, tout près de la place centrale de Verdun doivent conduire à envisager, dans le cadre du PDU la mise en perspective création d'un véritable TRAMTRAIN et l'ouverture de nouvelles haltes.

ENJEU

Densifier l'urbanisation à proximité des gares

- L'engouement des usagers pour le ferroviaire est manifeste, démontrée par la fréquentation en hausse sans conteste possible. Néanmoins, il importe de s'interroger sur ce volume de déplacements pendulaires voulus et, au contraire, subis. Les usagers résidant à Rochefort, et ayant un emploi à La Rochelle, ne pouvant se permettre de s'y loger, sont-ils contraints à subir ces déplacements : ces déplacements sont-ils une réponse, la réponse, au mitage ? La réflexion pourrait alors se porter sur la création d'un outil de maîtrise du foncier et de mixité urbaine pour privilégier l'investissement des habitants de la CDA. Malgré cette problématique, le développement du ferroviaire demeure un objectif et suppose une retranscription urbanistique en densifiant autour des axes ferroviaires et des gares.

PROVISOIRE

ENJEU

Favoriser l'augmentation des déplacements domicile-travail ferroviaires au détriment de l'utilisation de la voiture particulière

- Anticiper la multiplication des permis de construire instruits en Plaine d'Aunis est également un enjeu majeur pour la CDA de La Rochelle, d'où une hausse future du volume d'actifs devant se déplacer quotidiennement à La Rochelle pour leurs emplois. Toute nouvelle offre de transport devra se réfléchir avec ce territoire (lignes express domicile-travail à envisager). En matière de ferroviaire, un intérêt se porte naturellement sur les trajets à direction de Surgères (via La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis) et de Marans (via Charron ou Andilly). Ces destinations permettraient d'offrir une offre de transport ferroviaire à des actifs habitués aux déplacements pendulaires en voiture (cf. Fiche Urbanisme et occupation des sols).

ENJEU

Mener auprès des plus importants employeurs un travail de sensibilisation et d'incitation à la mise en place de Plans de Déplacements Entreprises

- Un travail de sensibilisation et d'incitation en matière de Plans de Déplacements Entreprises à développer à l'échelle des plus gros employeurs du territoire : Port Autonome, Hôpital, Alsthom, administrations. Les plans de déplacements entreprises sont une source importante d'économie de déplacements quotidien.

ENJEU

Contraindre l'utilisation de la voiture particulière

- Le réseau de transports de la CDA apparaît au final comme satisfaisant. Néanmoins, passer une nouvelle étape dans le développement de modes alternatifs à la voiture suppose de « produire » de la contrainte » à l'encontre de l'usage quotidien de la voiture (sur l'axe nord : passage de 2x2 voies à 1x1 voies ?)

  Il apparaît que le vélo est pertinent, théoriquement, à des distances inférieures à 3 kms. Le transport en commun est pertinent à des distances inférieures à 5 kms. Au-delà la voiture est privilégiée. De fait, l'alternative est la réalisation de « ruptures de charges » en ouvrant de nouveaux parkings relais. Ainsi un parking relais à l'est de l'agglomération fait défaut (inscrit d'ores et déjà comme objectif du deuxième PDU).

ENJEUX

Améliorer la lisibilité du réseau (trajets, correspondances) et des possibilités de transferts modaux

Communiquer sur cette offre de déplacements multimodaux

Rendre accessibles le réseau de transports en commun aux PMR

- Si le réseau apparaît comme satisfaisant, un des enjeux est néanmoins d'améliorer la lisibilité, aujourd'hui difficile, du réseau et des correspondances entre différents modes de transport, en analysant les comportements des usagers. Ainsi doit être envisagé la programmation d'un Schéma Directeur d'Information du Voyageur et un guide la mobilité (à ce jour des fiches uniques et individualisées par mode de transport) Envisager une centrale d'appel à l'échelle de la CDA pour l'usager de l'offre de transport en Charente-Maritime ?
- Autre enjeu : l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite et la poursuite des efforts entrepris afin d'être en conformité avec la réglementation en 2015.

PROVISOIRE

2.4 L'agriculture / La pêche / La conchyliculture

L'agriculture est une activité vitale dans toutes les sociétés ; élément-clé de souveraineté alimentaire, elle est aussi porteuse de nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Le secteur agricole est créateur d'emploi et source de développement économique et social. De plus, en tant que gestionnaire d'une grande partie du territoire, l'agriculture préserve les paysages et les espèces et assure ainsi la biodiversité des milieux agricoles. Pourtant, le monde agricole est gourmand de ressources naturelles telles que l'eau, consomme des engrais dont la production provoque des impacts environnementaux importants, et provoque des rejets aqueux et des déchets. En Europe, l'agriculture contribue par exemple à quelque 10 % des émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi au réchauffement climatique dont elle est d'ailleurs la première à subir les conséquences. Au-delà des aspects environnementaux, le monde agricole doit également répondre aux exigences du consommateur. Depuis les crises sanitaires qui ont touché le secteur, l'agriculture n'est plus l'affaire de l'exploitant mais celui du consommateur. Aujourd'hui, un produit d'origine animale par exemple doit être sain, de qualité et avoir une valeur éthique. Au regard du développement durable, la solution serait alors de tendre vers une agriculture durable, préservée des conséquences de l'urbanisation et soucieuse de la protection de l'environnement. L'enjeu serait alors de considérer le secteur agricole comme un véritable acteur de la collectivité afin que des liens puissent se créer entre le monde urbain et le monde rural.

Le Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009) a pour objectif d'initier et d'accélérer la transformation de l'agriculture. Le rapport Brundtland de 1987 considère qu'une « agriculture durable doit être économiquement durable, écologiquement saine et socialement équitable. » Un exploitant agricole pourra se revendiquer « durable » s'il respecte les 27 principes de la déclaration de Rio, « le sommet de la Terre » de 1992.

L'agriculture durable est donc un des facteurs de survie de l'agriculture, le maillon essentiel de notre chaîne alimentaire puisqu'il approvisionne les Industries Agro-Alimentaires (IAA) et alimente les habitants de la planète. Tendre vers une agriculture durable est tout l'enjeu que devront relever les collectivités pour garantir un environnement sain, l'équité sociale et la viabilité économique du secteur agricole.

Source des données chiffrées : « Une agriculture durable : le garant du développement pour l'Europe », Les dossiers du Département Développement Durable de PricewaterhouseCoopers

PROVISOIRE

Agriculture

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Préserver l'agriculture des conséquences de l'urbanisation Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement	Connaissance du contexte agricole local, de ses atouts et de ses contraintes, de ses impacts sur l'environnement, et des relations avec le tissu urbain	• Une proportion surfacique à l'échelle du territoire de la CDA composée de 29% de surfaces artificialisées pour 66% de terres agricoles pour l'année 2006[68]	• Diminution de la Surface Agricole Utile : un phénomène national [69] • Une diminution de près de moitié des exploitations agricoles sièges entre 1988 et 2000[70] • En matière de **pêche**, un port de pêche fonctionnel et moderne mais avec des difficultés pour le débarquement des produits		• En matière de **conchyliculture**, une situation difficile propre à la mortalité du naissain et le passage de Xynthia (destruction à terre des établissements) Interrogation quant au devenir d'exploitations alors qu'un grand nombre de communes littorales se sont dotées de zones conchyclicoles • En matière de **conchyliculture**, une difficulté : l'absence de structure de transformation sur le territoire • En matière de **pêche**, une inquiétude sur l'état de la ressource / une flotte vétuste / des coûts d'exploitation importants • En matière de **pêche**, une forte concurrence dans le département (Port de la Cotinière à Saint-Pierre-d'Oléron)
Tisser des liens entre le monde urbain et le monde rural	Exemples de réalisations concrètes	• Soutien de la CDA aux marchés locaux par des initiatives de communication • Acteur essentiel, la Chambre d'agriculture valorise les initiatives locales : marchés fermiers, randonnées agricoles, boutique (circuits courts) en chambre d'agriculture			

[68] Source Base de données Corine Land Cover
[69] A l'échelle de la communauté d'agglomération : 13.305 hectares de SAU des exploitations sièges en 2000 contre 13.640 hectares en 1988 (Source : RGP 2006)
[70] A l'échelle de la communauté d'agglomération : 187 exploitations en 2000 (113 exploitations professionnelles) contre 350 en 1988 (Source : RGP 2006)

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Préserver l'agriculture des conséquences de l'urbanisation Prendre en compte le secteur agricole comme un véritable acteur de la collectivité	Orientations de la politique locale pour le secteur agricole	• Une présence de deux élus agriculteurs siégeant désormais au conseil communautaire de la CDA, compensant en partie l'absence de compétence en la matière • En matière de **pêche**, un port de pêche fonctionnel et moderne mais avec des difficultés géré par un syndicat mixte (participation de la CCI et de la CDA)			
	Actions concrètes	• Une volonté manifeste de conserver le maximum de terres agricoles dans le SCOT en assurant des coupures d'urbanisation	•		
Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement	Agriculture bio, raisonnée, de saison Restauration collective	• « AMAP d'ici » distribuant à La Rochelle, crée en 2007[71] / 3 exploitants labellisés bio sur le territoire • Un groupe Ruralité[72] (hors compétences de la CDA) qui se réunit chaque trimestre pour apporter sa contribution à la Chambre d'agriculture		• Label pour les produits issus de l'agriculture biologique : utilisation du logo de l'Union Européenne obligatoire à partir de juillet 2010 • Engagements du Grenelle de l'environnement : - Passer en agriculture biologique 6% de la Surface Agricole Utile en 2010, 15% en 2013 et 20% en 2020 - Passer progressivement à 20% de produits biologiques en 2012 dans les commandes de la restauration collective publique (20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012) - Objectif de 20% d'agriculteurs ayant participé d'ici 2012 à une formation liée aux nouvelles techniques environnementales	• Livre vert sur la qualité des produits agricoles : remplacement des normes de commercialisation nationales par les normes européennes pour permettre la comparaison des prix entre les différentes qualités de produits (réglementation moins exigeante que la législation nationale)

[71] Source : http://www.reseau-amap.org/amap-17.htm
[72] Agrobio Poitou-Charentes, groupement régional d'agriculture biologique, représenté dans ce groupe

PROVISOIRE

Agriculture

Filière économique aménageant le territoire, la structuration de la politique agricole à l'échelle du territoire de la CDA est aujourd'hui incomplète en raison d'absence de compétence statutaire en la matière. Si un suivi des projets de la Chambre d'agriculture est assuré, les initiatives restent régies à l'échelle des différentes communes bien que le SCOT fixe pour objectif la protection des terres agricoles. Une difficulté réside ainsi dans le maintien d'une agriculture péri-urbaine en première couronne de l'agglomération après départ de l'exploitant propriétaire, pourvoyeuse potentielle de produits biologiques. Afin de répondre à une obligation réglementaire, il convient à s'intéresser sur le devenir de ces terres et le maintien d'une exploitation (transmission familiale ou non).

Conchyliculture

- En matière de conchyliculture, une situation difficile propre à la mortalité du naissain et le passage de Xynthia (destruction à terre des établissements)

ENJEU
Labéliser la production conchylicole

- Une problématique : le regroupement des exploitations pour viabiliser un projet est une fuite en avant. Une des solutions serait de venir à une labellisation. La moule de bouchot labellisée offre ainsi des perspectives commerciales intéressantes en privilégiant les circuits courts de distribution (mais il faut reconnaître que la moule de filière ouvre des créneaux plus tôt en termes calendaires)

ENJEU
Anticiper le devenir, reconversion des sites d'exploitation

- Des interrogations quant au devenir d'exploitations alors qu'un grand nombre de communes littorales se sont dotées de zones conchylicoles (Esnandes ; Marsilly ; Nieul-sur-Mer ; L'Houmeau ; La Rochelle ; Angoulins ; Aytré ; Châtelaillon[73]) : quelle gestion à l'avenir de bassins ou de marais salants qui ne seraient plus exploités ? Cette gestion des zones conchylicoles suppose une réponse commune à l'échelle intercommunale[74]

ENJEU
Etudier l'opportunité de développement d'usines de transformation

- Autre enjeu : une seule usine de transformation recensée[75]. Un certain retard du territoire préjudiciable en la matière. Une étude de marché offre / demande au regard de la transformation à développer.

Pêche

ENJEU
Préserver la ressource
Maitriser la qualité du littoral

- En matière de **pêche**, une inquiétude sur l'état de la ressource / une flotte vétuste / des coûts d'exploitation importants
- Un port de pêche à La Rochelle fonctionnel et moderne mais avec des difficultés pour le débarquement des produits.

[73] Une spécificité à Châtelaillon : de petites entreprises
[74] Projet de conchyliculture au Port de Pêche La Rochelle – Chef de Baie (mais difficultés liées au débarquement – voir ci-dessous)
[75] L'entreprise EDULIS transforme le produit (moules prêtes à cuire)

PROVISOIRE

ENJEU

Un port de pêche à La Rochelle avec des difficultés pour le débarquement des produits (concurrence territoriale Oléron)

- Une concurrence territoriale dans le département préjudiciable aux deux entités : le Port de la Cotinière à Saint-Pierre-d'Oléron est aujourd'hui privilégiée pour le débarquement du poisson (une production labellisée Port de la Cotinière). Il est ensuite acheminé en camion à La Rochelle. Un paradoxe qui est à la fois une incohérence stratégique en termes de marketing territorial mais qui engendre également un coût important pour les collectivités partenaires.

ENJEU

Rassurer les pêcheurs sur l'opportunité offerte par le projet de Régional Marin sur le plateau de Rochebonne

Envisager une labellisation de la production

- Le projet de Parc Régional Marin incluant le Plateau de Rochebonne, un vivier en termes de ressources. Il apparaît que les pêcheurs témoignent d'une profonde inquiétude au regard de ce projet et de la protection de la ressource. Au-delà des impératifs de pédagogie, il est important de transformer cette inquiétude en opportunité (en offrant par exemple une labellisation régionale de la production issue du Parc Régional Marin et du Plateau de Rochebonne)

Agriculture

- Un territoire qui reste majoritairement céréalier, donc lié à la fluctuation des cours.
- Un recul de l'élevage, doublé d'un âge avancé des exploitants : quel avenir à ces terres ? La tendance structurelle est à la concentration des terres agricoles : une véritable demande de produits de proximité (maraichage et biologique) est à constater mais qui ne trouve pas de mise en filière dans l'environnement économique actuel.
- Un constat généralisé : le manque d'entreprises locales de transformation (hors Atlantique Alimentaire[76])

ENJEU

Mener un travail prospectif sur le devenir des terres agricoles

Assurer leur pérennité et envisager selon les opportunités la mise en place de Zones Agricoles Protégées

- Une volonté manifeste de conserver le maximum de terres agricoles dans le SCOT en assurant des coupures d'urbanisation autour des communes, autrement dit en assurant un maintien d'une agriculture péri-urbaine. Néanmoins il est possible de s'interroger : quel usage réserve-t-on à ces espaces, en raison de l'âge et de la diminution des exploitants ? Il est essentiel de préserver ces terres mais aucun outil aujourd'hui au sein de la CDA ne peut garantir le maintien opérationnel de l'exploitation.
- Le SCOT protège certes ces terres propices au maintien et au développement d'une agriculture péri-urbaine (circuits courts de distribution). Il est important néanmoins de formaliser la stratégie en la matière dans le cadre du SCOT[77] : la CDA préemptera-t-elle les terres après arrêt de l'exploitant ? Dans un objectif de production biologique ? La question se poserait alors en termes d'installation de nouveaux exploitants. En cas de reprise dans le cadre familial, il est important que les PLU puissent préserver la pérennité des terres ou clairement empêcher le changement de destination des bâtiments d'exploitation.

[76] Installée à la Rochelle, Atlantique Alimentaire est spécialisée dans la production d'entrées surgelées
[77] Priorités affichées dans le SCOT de l'Etablissement Public Foncier : le logement social et les activités agricoles

PROVISOIRE

ENJEU

Développer l'agriculture biologique locale et les circuits courts pour une consommation sur place de la production

- Un enjeu réside dans la production d'une offre biologique globale sur le territoire : L'objectif du Grenelle est de passer progressivement à 20% de produits biologiques en 2012 dans les commandes de la restauration collective publique (20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012). Or il n'y a strictement aucun intérêt, en termes de bilan environnemental et d'émissions de gaz à effet de serre, à « importer » des produits biologiques non produits par le territoire.

ENJEU

Promouvoir et développer les actions exemplaires du secteur agricole sur le territoire

- Enfin, il faut reconnaître les efforts importants entrepris par le secteur agricole en général. Il est par nature difficile de stigmatiser une terre agricole en termes de nuisances et de pollutions dans le milieu : ainsi il serait vain d'entamer une politique d'exemplarité spécifique au territoire de la CDA sans intégrer dans une même démarche l'ensemble du bassin-versant : les effluents après orages se retrouvent ainsi massivement dans la baie de l'Aiguillon. Il paraît au contraire plus constructif de saluer les actions de certains exploitants sur le territoire, qu'elles soient réglementaires ou non : limitation des intrants[78], bandes enherbées, limitation des consommations d'eau, etc.

PROVISOIRE

[78] Une limitation quasi-mécanique due à l'augmentation conjoncturelle du coût des intrants

2.5 Les risques majeurs naturels et technologiques

Le territoire français (y compris l'Outre-mer) est largement exposé aux aléas naturels, ainsi qu'aux trois sources de « risque technologique majeur » : installations industrielles, installations nucléaires et grands barrages. Dans le domaine environnemental, le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant et aléatoire avec un territoire. Son importance dépend de l'aléa (sa nature, sa probabilité, son intensité) mais aussi des enjeux exposés (population, biens) et de leur vulnérabilité. Il n'y a pas de risque lorsque le territoire exposé à un aléa est dépourvu d'enjeux humains, matériels et environnementaux. Le concept de « risque majeur » fait quant à lui référence à des événements ponctuels caractérisés à la fois par une très grande gravité et une faible probabilité de réalisation.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dans son article 44, prévoit de renforcer la politique de prévention des risques majeurs. Pour l'ensemble des acteurs de la collectivité, les enjeux liés aux risques naturels et technologiques vont concerner en premier lieu la protection des personnes, en ayant connaissance des risques et des réglementations associées et en respectant ces dernières, mais également la limitation des dommages directs (réparation, remise en état des bâtiments, etc.) et indirects (arrêt d'activité dans les entreprises, relogement de personnes évacuées, etc.), en appliquant une politique d'aménagement cohérente, en responsabilisant les acteurs et en informant la population.

PROVISOIRE

Risques majeurs naturels et technologiques

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Connaître les risques et les réglementations associées	Connaissance de la nature et de l'importance des risques (inondation, séisme, mouvement de terrain, incendie, explosion) Inventaire et caractérisation de chaque risque Connaissance de la réglementation		• Un territoire vulnérable au phénomène de submersion • Un risque technologique également recensé : transports de matières dangereuses ; risque industriel par sur-pression		
Appliquer une politique d'aménagement cohérente	Intégrer les risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme (PPR, PPI)	• Des Plans de Prévention des Risques, dans l'attente des résultats	•		
Protéger les populations en respectant les réglementations	Actions réalisées en matières de prévention et de protection contre les risques naturels et technologiques Mettre en place des plans de prévention et de protection Mettre en place un réseau de surveillance	•	• Réduction à la source du risque engagée par Rhodia, permettant à l'activité de s'insérer dans un Plan de Prévention Interne sans avoir de scénario d'accident sortant du site.	• Engagement du Grenelle de l'Environnement : réduction de l'exposition des populations aux inondations par le traitement des points noirs grâce à des travaux de protection et prévention et par la maîtrise de l'urbanisation ; approche par bassin versant et zones d'expansion des crues	
Responsabiliser les acteurs et informer la population	Sensibilisation et formation de la population à la protection Information de la population sur la surveillance des risques Création d'une structure de surveillance des risques regroupant l'ensemble des acteurs responsables et/ou concernés Echanges d'information et de retours d'expériences	• Sensibilisation des riverains dans le cadre des Plan d'Occupation Interne des sites industriels • Mise en place de dispositifs de prévention : réalisation du PCS (plan communal de sauvegarde) ; réalisation du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) ; distribution de plaquettes d'information ; organisation de réunions publiques ; information à travers le bulletin municipal, les journaux de quartiers, la presse locale et le site internet.	•		

PROVISOIRE

Risques majeurs naturels et technologiques

Les événements récents ont souligné de façon dramatique l'importance de la gestion des risques majeurs à l'échelle du territoire. Le phénomène de submersion lié à la tempête Xynthia du 28 février 2010 a ainsi mis en évidence la nécessité d'une meilleure articulation entre urbanisation, prévention et protection contre les risques majeurs. Ce dernier point, la protection contre les risques majeurs et la construction d'ouvrages en dur, digues, ne peuvent en aucun cas représenter une garantie totale contre l'aléa : l'impact du changement climatique, encore aujourd'hui trop méconnu, ne permet pas de se reposer sur ces seuls aménagements, représentant également une charge importante en termes d'entretien régulier.

La stratégie réside dans l'association d'un programme de protection et de prévention : sensibilisation et éducation de la population (gestion de l'alerte) et détermination des zones urbanisables.

- Le Plan de Prévention des Risques de submersion engagé par les services de l'Etat après Xynthia (étude de submersion réalisée durant l'année 2011) est à ce titre un enjeu important. Pour mieux comprendre l'imbrication des rôles dans ce jeu d'acteurs, il est essentiel de rappeler qu'une étude de submersion testée sur la commune d'Esnandes (puis de Châtelaillon, étude programmée) avait déjà été menée par les services de la CDA en 2008-2009, sans réponse des services de l'Etat sur les risques encourus par les zones urbanisées. Les autres communes littorales devaient être étudiées à partir de la fin d'année 2009 et début 2010, une étude qui prend désormais tout son sens depuis le début d'année 2010. A noter que les conclusions de l'étude étaient cohérentes dans le périmètre de submersion avec le vécu de Xynthia.

  L'opportunité représentée ici par la mobilisation des services de l'Etat est de l'élargir le périmètre aux territoires voisins.

ENJEU

Aider les communes à élaborer les programmes éducatifs et pédagogiques liés à la gestion de crise

- En matière de prévention, une réflexion importante en termes de gestion de l'alerte (système d'appel en masse, etc.) couplée à un programme éducatif et pédagogique reste à mener sur l'ensemble des communes littorales. A ce titre, la structuration de la réaction municipale en cas de crise doit passer par l'élaboration généralisée de plans communaux de sauvegarde qui formalisent le recours dans ces situations aux ressources techniques et humaines mobilisables.

- Il est important de souligner que le territoire se retrouve dans l'attente des Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques[79] qui s'appliqueront à l'aménagement et au développement des différentes communes.

[79] **PPRn Inondation - Par submersion marine :** Bassin du Nord du département prescrit le 26/07/2010
PPRt Risque Industriel - Effets de surpression : PPRT Gratecap prescrit le 15/04/2009 ; PPRT Picoty Sdlp prescrit le 10/09/2008 ; PPRT RHODIA OPERATIONS 17 prescrit le 29/12/2009

PROVISOIRE

ENJEU

Prendre exemple sur les réflexions et actions menées par Rodhia à La Rochelle pour préserver les riverains des risques liées aux implantations industrielles sans remettre en cause leur développement

- A noter une intégration des principaux sites industriels dans leur environnement urbain sur laquelle il convient de s'interroger, à savoir protéger les riverains sans pour autant remettre en question les nécessités de développement urbanistique. L'encadré ci-dessous décrit une action intéressante d'intégration menée par Rhodia à La Rochelle.

Une prise en compte du risque industriel et son interaction avec son environnement urbain : exemple de Rhodia E&C

Implanté sur La Rochelle depuis 1948, Rhodia est un site classé SEVESO / 350 emplois directs (business, R&D, production). Le site est couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique prescrit le 29/12/2009.

Le PPRT doit concrètement

- limiter les effets des accidents susceptibles de survenir dans les installations classées, en délimitant un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de dangers et des mesures de prévention mises en œuvre.
- réglementer les activités et l'occupation des sols dans le périmètre du PPRT en déterminant l'aménagement et le développement
- préconiser des travaux de confortement et de confinement aux abords des sites industriels
- permettre l'introduction par la loi d'une démarche probabiliste et non plus déterministe d'appréciation des risques (le mode de calcul déterministe pouvant induire un périmètre de protection de 10 à 50 fois plus étendu)

S'imposant à l'urbanisme inscrit dans le périmètre de protection, l'objectif est d'identifier des moyens techniques et financiers permettant de réduire à la source ces risques technologiques et donc l'amplitude du périmètre de protection concerné, afin de ne pas geler l'urbanisation dans un périmètre plus large.

Les techniques et technologies de substitution[80] ont évidemment un coût, pouvant mettre en danger la compétitivité du site. Rhodia obtint néanmoins une aide de l'Union Européenne (FEDER) correspondant à 17% de l'investissement, induisant une réduction à la source qui permet d'être dans un Plan de Prévention Interne sans avoir de scénario sortant du site[81], et ce avec une sécurité renforcée.

Source : Rencontre régionale de la DRIRE du 8 décembre 2005 Les Risques Technologiques Rhodia E&C, La Rochelle

[80] Substitution par exemple de l'ammoniac (NH3) par une solution ammoniacale (NH4OH)
[81] Un périmètre de 50 mètres autour de l'installation sans avoir de périmètre sortant du site.

2.6 Les Technologies de l'Information et de la Communication

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les technologies ont dessiné et fait évoluer l'organisation de nos sociétés. Aujourd'hui les nouvelles technologies, et notamment celles de l'information et de la communication (TIC) ouvrent la voie à des modèles de société plus durables. L'usage des TIC modifie profondément nos modèles économiques et nos façons de travailler ; les échanges internationaux sont facilités, les tissus relationnels s'étendent de manière exponentielle, l'organisation des connaissances est devenue un enjeu majeur. Les TIC sont un secteur économique très dynamique en Europe et les « clean-technologies » sont promises à un bel avenir, à condition d'assurer à chacun l'égalité de leur accès.

Internet peut relier les territoires même les plus enclavés au monde global. Internet a également un rôle très fort à jouer sur le local : en rapprochant les acteurs locaux répartis sur le territoire, il fait évoluer l'organisation des territoires eux-mêmes et permet la constitution de boucles locales. Internet est donc un moyen de nous ouvrir aux enjeux globaux et de trouver des solutions locales.
Les TIC et le web 2.0 modifient la pratique de la démocratie en réorganisant les niveaux de parole des citoyens et des experts. Ainsi, l'enjeu du développement des TIC pour les collectivités sera de permettre à tout un chacun d'y avoir accès sur le territoire.

PROVISOIRE

Technologies de l'Information et de la Communication

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer une égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication	Couverture du territoire	• Compétence de la CDA en matière d'innovation numérique • Une couverture de toutes les communes du territoire principalement en Internet haut-débit (ADSL 10 Mb/s à 50Mb/s). Quelques communes encore en 2 Mb/s	•	• En matière de débit, le Conseil Général a pour objectif le développement d'une connexion internet 2Mb/s sur l'ensemble du département à travers un schéma directeur d'aménagement numérique	
	Besoins		• Des besoins professionnels qui ont besoin d'être mieux identifiés. Faible consommation à très haut débit à l'hôtel d'entreprises TIC de la CDA. A contrario, des besoins quelque fois non pourvus (exemple : nécessité pour un cabinet d'architecture d'accéder au très-haut débit en raison du transfert de dossiers numériques volumineux)		

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer une égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication	Initiatives intercommunales	• Projet de couverture très haut débit en fibre optique dans toutes les communes, associé d'un partage d'applications entre les différentes communes membres • Développement de points d'accueil numériques. 40 à 50 points d'accès publics sur l'ensemble du territoire • Expérimentation en matière d'intégration du très haut débit dans le logement social • Expérimentation dans le secteur scolaires (3 classes) : ensemble de portables raccordés au Wifi avec un tableau numérique	• Pas assez d'initiatives recensées en matière de télétravail et de visio-conférence		

PROVISOIRE

Technologies de l'Information et de la Communication

Une compétence ambitieuse de la CDA en matière d'innovation numérique mettant en avant deux objectifs : assurer la desserte du territoire en Technologies de l'Information, objectif inscrit dans le SCOT, et de la Communication(TIC) Très-Haut débit et développer les différents usages des technologies.

- Un projet : avoir toutes les communes en fibre optique (très haut débit).
  Cette connexion en fibre optique permettra le développement et le partage d'applications notamment l'apport de services informatiques aux petites communes. Ces services prendront la forme dans un premier temps d'un ensemble de logiciels collaboratifs, déjà installés pour la ville de La Rochelle, et accessibles aux autres communes du territoire à compter de 2012, en proposant un seul et même serveur. Les applications seront nombreuses, au premier chef le développement de l'administration électronique en promouvant la dématérialisation. Il est important que chaque mairie, chef de file à l'échelle communale, montre ses capacités à participer au mouvement général d'e-administration, favorisant l'émulation des TPE/PME pour l'e-commerce.
  Ce projet particulièrement ambitieux associe la CDA à un groupement d'intérêt économique (à laquelle participe d'autres intercommunalités : communautés d'agglomération de Poitiers et de Châtellerault, etc.) Cette expérimentation unique intéressera de fait, par ses conclusions, d'autres collectivités de la région.
  Cette compétence est une réelle mission de service public : en laissant le marché seul acteur en la matière, seules la ville de La Rochelle et les communes voisines seraient desservies par la fibre optique.

- Une réussite : le développement de points d'accueil numériques. En projet : 40 à 50 points d'accès publics sur l'ensemble du territoire[82], en foyer pour personnes âgées, en bibliothèque, dans le hall de mairies, etc.

- Ce projet se double d'une volonté d'apporter un service complet et pas seulement un accès internet. En effet, la connexion en ces points a pour support un logiciel unique, facilitant de fait les interventions, mais offre également un site web « centre de ressources » promouvant à la fois un soutien technique mais aussi des services d'entraide solidaire et le développement de l'innovation

[82] A ce jour, la moitié des points sont installés

PROVISOIRE

ENJEU

Mieux identifier les besoins professionnels afin de mieux les satisfaire

- Un enjeu : des besoins professionnels qui ont besoin d'être mieux identifiés. Faible consommation à très haut débit à l'hôtel d'entreprises TIC de la CDA.

  A contrario, des besoins quelques fois non pourvus (exemple : nécessité pour un cabinet d'architecture d'accéder au très-haut débit en raison du transfert de dossiers numériques volumineux)

ENJEU

Identifier en amont des projets d'aménagement les besoins d'accessibilité internet
Mutualiser les travaux liés aux opérations (ex : tranchées assainissement / TIC)

- La nécessité d'associer urbanisme et diagnostic d'accessibilité internet en amont de la rédaction des PLU et de l'instruction des permis de construire, comme il paraît d'impératif d'associer urbanisme et transports. A l'appui : un lotissement se terminant à Périgny, malheureusement trop éloigné du central France Télécom le plus proche. La solution réside alors dans le Wimax (avec antenne) ne permettant pas d'associer la TV dans les offres groupées.

  La nécessité d'associer les TIC aux autres services techniques apparaît essentielle, notamment pour bénéficier de toute ouverture de tranchée d'assainissement.

- L'arrivée du très haut débit dans le logement social, une étude en cours sur 9.000 logements (zone pilote à Villeneuve Les Salines), permettant également de suivre le bâti et ses consommations énergétiques
- Expérimentation dans le secteur scolaires (3 classes), ensemble de portables raccordés au Wifi avec un tableau numérique, en lien avec le service de la Ville de La Rochelle de développement informatique des écoles. La connexion des collèges et la réflexion en matière de cartable numérique est de la compétence du Conseil Général.

ENJEU

Entretenir une meilleure collaboration entre la CDA et 17-Numérique et mener davantage d'actions cohérentes.

Etudier l'opportunité du développement du télétravail sur le territoire de la CDA.

- Pas assez d'initiatives recensées en matière de télétravail et de visio-conférence, directement traitées par 17-Numérique, délégataire du Conseil Général de Charente-Maritime pour développer une infrastructure Très Haut-Débit sur son territoire. 17-Numérique assure la conception, la construction et l'exploitation de ce réseau en le commercialisant auprès de l'ensemble des opérateurs de télécommunications qui proposent ensuite leurs services aux particuliers et entreprises de Charente-Maritime.

  Un des objectifs visés est d'aboutir à une meilleure collaboration entre la CDA et 17-Numérique.

  A ce titre, le développement de la visio-conférence et le télétravail afin de réduire les déplacements sont des initiatives essentielles dans un objectif de développement durable.

  Si le télétravail n'est pas encore entré dans les mœurs, une solution alternative pourrait être le centre de télétravail, bureaux offrant des possibilités de regroupement de salariés en télétravail. Cet objectif était un projet de l'hôtel d'entreprises TIC de la CDA, mais qui n'est aujourd'hui pas utilisé. La question serait de savoir s'il existe ou non un marché en la matière.

PROVISOIRE

3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'économie est la production de richesses générée à travers la fabrication, la distribution, la consommation et l'échange de biens et de services. L'économie intègre toutes les phases de transformation des ressources et des matières premières utilisées pour fabriquer les produits qui seront commercialisés et consommés par les hommes.

Le système économique actuel est libéral c'est-à-dire qu'il est basé sur le principe d'un marché où la concurrence est libre. Les activités économiques, si elles procurent richesses et emplois, sont également à l'origine de problèmes sociaux et écologiques graves. La richesse produite est toujours plus inégalement répartie, que ce soit entre les pays ou entre les couches sociales d'un même pays.

L'enjeu du développement économique inscrit dans le développement durable a pour objectif d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques. Les entreprises peuvent contribuer au développement durable en garantissant la protection de l'environnement et leur responsabilité sociale, ainsi qu'en veillant aux intérêts des consommateurs, tout en renforçant leur développement économique et en accroissant leur compétitivité. Une économie solidaire et responsable doit permettre de favoriser une gestion optimale de toutes les ressources : humaines, naturelles et financières. Elle responsabilise les entreprises, ses parties prenantes, les consommateurs, sur les enjeux et les objectifs du développement durable. Elle a pour finalité la satisfaction des besoins essentiels des hommes et leur bien-être, à travers une démarche de production et de consommation éthique et responsable.

PROVISOIRE

3.1 Emploi et activités économiques

La crise financière n'aura pas épargné l'économie française qui est actuellement confrontée à une profonde récession, même si elle est moins sévère qu'ailleurs. Après un net recul de l'activité économique, des incertitudes demeurent quant au moment et à la vigueur de la reprise, notamment en raison des risques qui pèsent sur le bilan des institutions financières. L'enjeu de la reprise de l'emploi et du développement des activités économiques réside aujourd'hui à renforcer la dynamique du marché du travail, à encourager les investissements et les créations d'entreprises et enfin, à encourager le dialogue social à l'échelle du bassin d'emploi. Tout cela pour favoriser le développement et la pérennité du tissu économique et ainsi tendre vers une croissance plus durable.

Les 15 grands programmes du Grenelle de l'environnement, nés de la volonté de répondre aux défis environnementaux, participent à la relance de l'économie de manière substantielle, en générant une activité sur 12 ans d'environ 450 Md€, financés à hauteur d'environ 170 Md€ par l'Etat et les collectivités territoriales. Les programmes du Grenelle permettront la création de plus de 600000 emplois en moyenne sur la période 2009-2020, principalement dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables. L'impact économique se traduit également au niveau international avec une amélioration significative de la balance commerciale. Il est prévu une réduction de 25% de la consommation d'énergie thermique (pétrole, gaz, etc.) à l'horizon 2020, dont 19% uniquement lié à l'impact Grenelle.

Ces chiffres nous montrent bien les bénéfices importants que peut apporter une économie plus durable sur l'emploi et les activités économiques. L'apport des collectivités territoriales à la dynamisation de l'économie est une contribution essentielle à l'objectif fondamental de développement durable, en privilégiant les actions et les mesures visant à augmenter la compétitivité et la croissance économiques et à favoriser la création d'emploi.

Source des données chiffrées : Grenelle Environnement, rapport d'évaluation du Boston Consulting Group, juin 2009

PROVISOIRE

Développement économique

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (croissance durable) Renforcer la dynamique du marché du travail Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (croissance durable) Renforcer la dynamique du marché du travail	Secteurs d'activités	• Avec une évolution de +0,6% (soit +320 postes), La Rochelle est le bassin dans lequel l'évolution annuelle est la plus forte en 2008.			
	Connaissance du cadre des décisions déjà prises en faveur du développement économique				
	Points forts du territoire et du tissu économique susceptibles de favoriser un développement endogène, voire un apport d'investisseurs extérieurs	• Image Développement Durable de la collectivité • Université • Littoral • Aéroport[83] • Tissu d'entreprises, internationales et TPE/PME			
	Spécialisations	• Nautisme • Agro-alimentaire • Activités industrielles • Ingénierie			
	Points faibles du territoire et du tissu économique susceptibles d'entraîner des délocalisations Identification des secteurs les plus fragiles		• Petite région économique, La Rochelle n'est pas une capitale régionale • Un secteur du nautisme soumis à la conjoncture aux cycles économiques		• Processus de désindustrialisation et de délocalisation général • Crise économique mondiale depuis 2008
	Participation des acteurs à la préparation des décisions Rôle des structures représentatives à caractère économique dans le fonctionnement de la cité	• Rôle majeur du Port de Commerce, 14.000 emplois directs et indirects générés[84]			

[83] Un élément important d'attractivité territoriale, l'aéroport de La Rochelle, assurant des liaisons d'affaire avec Lyon et des liaisons low-cost.
[84] Une activité en augmentation du port de commerce de La Rochelle (et ce malgré un contexte national de chute du volume de containers transités) basée pour l'essentiel sur les céréales et les hydrocarbures et, dans un second temps, sur le bois.

PROVISOIRE

	Evaluation du rôle des structures à finalité économique	• Compétence de la communauté d'agglomération : gestion du foncier et des capacités d'accueil (hôtels / pépinières) ; soutien aux filières ; actions de promotion / communication ; actions d'accompagnement de nouveaux marchés • Inauguration de la Maison de l'emploi et Cité des Métiers le vendredi 13 novembre, la CDA en assurant la maîtrise d'ouvrage • Gestion qualitative et quantitative des zones d'activités[85] par la CDA : construction, commercialisation du foncier et accompagnement des entreprises • Une offre immobilière complète et un outil permettant d'orienter les porteurs de projets et d'observer le marché de l'immobilier sur l'agglomération			
	Evaluation de l'importance accordée à l'élévation du niveau de performance des entreprises Prise en compte non seulement des aspects technologiques mais aussi des aspects humains (manageriaux)	• Initiative RSE du Port de Commerce visant à favoriser son intégration dans son environnement urbain			

PROVISOIRE

[85] Zones d'activités à Salles-sur-Mer (L'Aubépin) ; Sainte-Soule (Fiefs des Prises) ; Aytré (Belle Aire Nord et Sud) ; Périgny. Lancement de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités : Extension et requalification de la zone des Rivauds Nord ; requalification du Parc d'Activité d'Usseau-Sainte Soulle ; Extension du Parc d'Activités des 4 Chevaliers à Périgny ; Lancement de la commercialisation du parc d'Activités Technocéan à La Rochelle

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs int. négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
	Accompagnement à la création, à l'installation	• Missions du pôle Créatio de la CDA : 86 entreprises hébergées et accompagnées en 2009, dont 22 nouvelles entrées sur l'année (64 entreprises en 2008) ; 277 emplois à fin décembre 2009 dont 56 créés cette année ; Taux d'occupation moyen de 89% sur l'ensemble des bâtiments Créatio® • Bourse Régionale Désir d'Entreprendre[86] co-financé par la CDA à hauteur de 20 %.			
	Partenariat privé public				
	Améliorer les relations entre le public et le privé Prendre en compte les intérêts des activités économiques dans les décisions de la collectivité				
	Evaluation des services bancaires locaux dans leurs relations avec les entreprises, principalement les P.M.E. et les créateurs				
	Identification les freins à l'investissement Etre capable d'imaginer des solutions sans se référer systématiquement à des décisions étatiques	•Les principaux dispositifs financiers d'accompagnement des entreprises : Aide Régionale CORDEE[87] ; OSEO innovation et RDT[88] ; Appel à projets PULPE •Un pôle Zone Franche Urbaine pour attirer et créer de l'activité économique sur ce secteur ; ramener des services de proximité ; faciliter l'accès ou le retour à l'emploi ; accélérer les programmes de rénovation urbaine			

PROVISOIRE

[86] Une aide à la personne attribuée aux porteurs de projet en création ou en reprise d'activité qui souhaitent créer leur propre emploi : Subvention de 1000 € à 10 000 € avec une possibilité de bonification de 20% pour les femmes et d'un chèque T.I.C. de 500 € si création d'un site internet

[87] Le dispositif CORDEE regroupe l'ensemble des aides régionales en faveur de l'investissement matériel et immatériel, de la création, de la reprise d'entreprise, du conseil, de l'emploi, du developpement international

[88] Accompagner les entreprises du territoire en amont d'un processus d'innovation : financement de prototypes et de brevets

	Services aux entreprises	• Différents projets d'aménagement réalisés en 2009 dans les hôtels d'entreprises en vue d'offrir des services proches de la norme « pépinière » : salles de réunion, box d'entretien, espaces collectifs d'échanges et de détente… • Une offre de services de ramassage de courrier pour les entreprises hébergées a été mise en place fin 2009			
	Réseaux	• Constitution d'un réseau dans le cadre de l'ouverture de la Cité des Métiers avec Pôle Emploi, le CIO La Rochelle, la Mission Locale La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis, la Maison de la Réussite - Université de La Rochelle, le CDIJ (Centre Départemental Information Jeunesse			
Encourager le dialogue social à l'échelle du bassin d'emploi	Dialogue social				

PROVISOIRE

Développement économique

Le bassin d'emploi le plus dynamique de la région

Avec une évolution de +0,6% (soit +320 postes), La Rochelle est le bassin dans lequel l'évolution annuelle est la plus forte en 2008.

Près de 12 900 emplois salariés ont été créés sur ce bassin depuis dix ans. Ce bassin représente 15,2% de la population salariale du Poitou-Charentes (+0,2 point par rapport à 2007), soit 58 920 salariés.

Le secteur tertiaire, qui représente 71% de l'emploi salarié du bassin, est le secteur porteur : +1,7% (soit +680 postes). Les secteurs de la santé, action sociale (+275 postes, soit +7,8%) et de l'enseignement (+205 postes, soit +13,6%) sont les deux moteurs de l'emploi tertiaire. L'industrie et la construction (dont les poids sont de 18% et 11%) évoluent respectivement de -2,6% (soit -280 postes) et de -1,2% (soit -80 postes).

Dans l'industrie, le secteur de la fabrication de matériels de transport (-110 postes, soit –2,9%) a été le secteur le plus touché.

A l'échelle du territoire de la CDA, le nombre d'emplois dans l'agglomération de La Rochelle a augmenté de plus de 18% entre 1999 et 2006.

	Nombre d'emplois dans la zone		
Collectivités	**2006**	**1999**	**Evolution 1999-2006 (en %)**
CdA de La Rochelle	71130	60166	18,2%
CA du Pays Rochefortais	24379	20915	16,6%
CA de Niort	57740	49665	16,3%
CA du Grand Angoulême	55911	51737	8,1%
CA de Poitiers	78720	67539	16,6%

Source : RGP INSEE 2006

La compétence économique de la CDA est d'autant plus importante que les actions de la CCI restent assez faibles sur le territoire depuis le transfert de la gestion du foncier et des équipements à la CDA, (essentiellement la formation et un financement partagé de l'école de commerce)

- Accompagner et héberger les jeunes entreprises : pôle Créatio (accueil, hébergement les entreprises et accompagnement avant/pendant/après)
- Accélérer la mise en œuvre des projets de développement (recherche de partenaires industriels, de financements publics et privés…).
- Aménager et commercialiser de nouveaux parcs d'activités, proposer des solutions immobilières adaptées.

PROVISOIRE

- Initier et accompagner les filières technologiques et industrielles et la réalisation d'actions collectives (système productif local aliments et santé, pôle refit, IdéalPro…).
- Détecter et faciliter l'émergence de projets innovants.
- Valoriser des savoir-faire locaux au travers de plaquettes et de présences aux salons.
- Renforcer le tissu économique via une prospection exogène active.

ENJEU

Focaliser de nouvelles activités sur la construction d'une filière de production d'Energies Renouvelables (éolien en mer)

- Un enjeu apparaît essentiel : Focaliser les activités sur la construction d'une filière Energies Renouvelables. Sur ce thème, le développement de cette filière suppose une ambition des élus clairement affirmée. Des questions demeurent en effet en suspens : l'éolien off-shore, la production de biomasse[89] de l'agriculture sont-ils soutenus ? La CDA doit ainsi disposer d'une ligne politique en termes de production quantitative et qualitative d'énergies renouvelables et en termes de soutien à cette même production.

Aujourd'hui, le territoire de la CDA ne dispose pas d'une production d'éolien, ni de grandes surfaces pour des fermes photovoltaïques. A ce titre, le schéma régional photovoltaïque est un bon argument politique en termes économique.

Le port de commerce représente un atout indéniable afin de gérer l'éolien off-shore.

Le secteur est aujourd'hui embryonnaire[90] et professionnellement a été structuré autour du projet Ideal Pro, ingénierie et développement des énergies alternatives, avec l'organisation des rencontres professionnelles du solaire et le Relais des Journées Européennes du Solaire sur la Rochelle

- Les autres secteurs de l'économie rochelaise résistent malgré le contexte hésitant de l'activité économique nationale : agro-alimentaire et activités industrielles. Le secteur des services / bureaux d'étude est en réelle croissance : **une position est à prendre dans l'ouest français, dans l'ingénierie, en spécialisant l'image de développement durable (énergies renouvelables) du territoire.**

ENJEU

Renforcer les relations Université / Entreprises

Favoriser l'émergence de projets technologiques innovants

- Autre enjeu essentiel, rapprocher l'université (et en particulier le laboratoire développement durable) des entreprises en une plate-forme de conseil technologique dans un besoin de se légitimer à l'échelle locale, dans le cadre d'un appel à projets PULPE (Bilan 2009)[91]
  - Renforcer les relations Université/Entreprises (Besoins des entreprises en termes de formation ; Savoir-faire locaux)
  - Favoriser l'émergence de projets à caractère technologique et innovant au sein des entreprises

[89] En septembre 2006, deux unités de production de biocarburant ont été agréées en Poitou-Charentes pour produire globalement 120 000 tonnes d'ester d'ici à 2010. Il s'agit de Centre Ouest Céréales à Chalandray (86) et de Sica Atlantique à La Rochelle (17).

[90] 8 nouvelles sociétés installées sur le Territoire en 2009 dans les domaines de l'ingénierie de projet, bureaux d'études et conception.

[91] 33 projets récompensés en 2009 (+50% / 2008) / 150 000 € de subventions financées par la CDA à 100%.

PROVISOIRE

- Conjoncturellement, les activités liées à la mer sont en difficultés économiquement, un secteur en recomposition. Le nautisme est en effet un secteur cyclique, subissant directement la versatilité de l'activité économique globale.

ENJEU

Valoriser les ressources marines

Générer une économie de production en plus d'une économie résidentielle

La valorisation des ressources marines, aujourd'hui en repli, est un enjeu essentiel. Seul département avec interface littorale de la région Poitou-Charentes, le département et de fait le territoire de la CDA doivent pouvoir valoriser intelligemment ce patrimoine : le tourisme seul ne peut tirer profit du littoral. Le souhait est de générer une économie de production en plus d'une économie résidentielle.

Pour information, le soutien à la filière nautique s'organise autour de

- ✓ L'aide à la structuration de la filière et du Livre Blanc du Nautisme (P.N.R.O.) :
  - La Rochelle La Glisse : Pôle glisse crée par la CDA de La Rochelle, regroupant tous les acteurs de milieu de la glisse de la région.
  - Pôle Refit La Rochelle : association de professionnels, positionnés sur le refit de yachts et de super yachts pour une clientèle internationale (savoir-faire complémentaire : maîtrise d'œuvre, construction, rénovation, restauration, transformation, aménagement intérieur, ébénisterie, sellerie, peinture, ingéniering, voilerie, électricité, etc), avec des infrastructures dédiées (le bassin des grands yachts, ancienne friche portuaire réhabilitée en 1995, et le Pôle de Réparation et de Construction Navale),
- ✓ La valorisation des savoir- faire et prospection (Grand pavois, Salon nautique, vidéos d'entreprises, annuaire, etc.)
- ✓ Le Lancement d'Idéalpro Nautisme : Petits déjeuners thématiques « technologies nautiques pour un développement durable » proposés au Grand Pavois et au Nautic. 130 entreprises présentes à ces 4 rencontres.

L'encadré ci-dessous décrit le positionnement stratégique du Port de commerce en la matière.

Port et établissement public portuaire

- 100 emplois environ par l'établissement public portuaire afin de gérer les missions relatives à l'accueil des navires, la gestion du foncier (location de terrain), la mise à disposition d'outillage (grues, etc.).
- Le port dans son ensemble assure 14.000 emplois directs et indirects : entreprises, sous-traitants, filières amont/aval, etc, ce qui en fait un acteur essentiel en terme économique à l'échelle territoriale. Cette connaissance sur le milieu en terme économique demande par ailleurs à être précisée : le port a en effet commandité

PROVISOIRE

l'INSEE pour la réalisation d'une étude de mesure. Cette connaissance permettra également d'identifier les filières les plus créatives d'emploi à court terme et à long terme afin d'axer le développement.

Une stratégie de développement construite sur l'inter-modalité

- 2 filières majeures : pour 30-40% du trafic, l'exportation de céréales (La Rochelle est le deuxième exportateur de céréales de France et dessert une grande région Centre-Ouest) ; à hauteur de 30% du trafic, l'importation d'hydro-carburants (uniquement des produits raffinés, à destination de la région Poitou-Charentes) ; le bois et la pâte-à-papier représentant enfin 15% environ du trafic.
- Un potentiel de développement sur les filières Vrac (matériaux de construction, engrais, vrac industriel, etc.) : en création un terminal à vrac
- A noter qu'il est aujourd'hui difficile d'imaginer une spécialisation qualitative du Port de commerce au regard de filières environnementales (bois certifié, agriculture biologique, etc.) : le port n'est en effet pas l'acteur de la filière (auto-régulation du marché) et reçoit les flux selon l'offre et la demande. Cette spécialisation, du moins sur une partie des volumes traités, nécessiterait néanmoins une réflexion spécifique en la matière.
- La stratégie de développement consiste aujourd'hui à valoriser le transport maritime (moyen de transport réduisant les émissions de gaz à effet de serre) et le transport ferroviaire. En effet, pour évacuer rapidement la marchandise reçue, le train sur la longue distance est la meilleure solution. En parallèle, sont développées les liaisons avec l'hinterland (bases logistiques dans l'arrière-pays)
- Ce développement du ferroviaire passe par un embranchement par le rail de tous les terminaux, un relais auprès des collectivités pour solliciter le contournement rail de toute l'agglomération et un développement logistique du fret.
- Ce report modal vers le ferroviaire n'est aujourd'hui pas satisfaisant : en 2006-2007, 7% de report modal vers le ferroviaire. Un objectif de 15% en 2014. A titre de comparaison, des ports allemands ont un report modal vers le ferroviaire de 30 à 50%.

Un projet marqué du sceau du développement durable

- Le port de commerce conduit actuellement un important projet de développement, co-financé avec ses partenaires (collectivités, Etat, Europe), un développement qui a le souci de l'acceptabilité dans son environnement socio-économique proche. Une étude de son impact permet ainsi de répondre avec les partenaires à la question de l'acceptabilité du projet de développement et pour ne pas être vécu comme « un corps étranger ».
- Ce projet de développement partagé passe ainsi par un diagnostic RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec les agents en interne mais également avec l'ensemble des parties prenantes (entreprises, fournisseurs, sous-traitants, riverains, collectivités, etc.) qui évalue la pression exercée sur le milieu et permet d'identifier la « valeur ajoutée » réalisée par le port sur son environnement socio-économique

PROVISOIRE

- La démarche RSE débouchera sur une certification Développement Durable ISO 14001, qui viendra compléter l'actuelle certification Qualité ISO 9001.

Cette démarche formalise le respect des obligations environnementales en matière réglementaire : suivi réglementaire et suivi volontaire (allant au-delà des objectifs réglementaires) à terme.

- La connaissance des impacts sur son environnement socio-économique passe très concrètement par des prélèvements biologiques sur le milieu, par des analyses et de l'écoute des parties prenantes (ville La Rochelle et habitants des quartiers)
- Une interface ville (quartier de La Palice) / port en passe d'être réactivée : un projet commun avec la ville de La Rochelle pour valoriser le quartier de La Palice, l'objectif étant de recréer un lien avec son milieu urbain (par le biais de l'événementiel, visite, etc.)
- Ce souci d'intégrer les principes du développement durable au projet du Port de Commerce se retrouve traduit dans son organigramme par un poste de responsable développement durable (missions Hygiène, Sécurité, Environnement, Relations avec les parties prenantes)

PROVISOIRE

3.2 Eco-entreprises et économie solidaire

L'économie solidaire est une approche différente de « l'économie capitaliste de marché », son principe étant de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations. Cette nouvelle vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable : elle se veut sociale et solidaire et replace l'humain au cœur des préoccupations économiques. Elle repose sur des projets économiques viables qui ont une démarche citoyenne : structure démocratique du pouvoir, caractère collectif du capital de l'entreprise, absence de rémunération du capital, objectif de service d'intérêt général, lutte contre les discriminations, solidarité entre les individus et avec les générations futures, etc. L'économie solidaire a la volonté d'entreprendre collectivement en privilégiant la solidarité et l'utilité sociale par rapport au profit. Aujourd'hui, l'enjeu du développement de l'économie solidaire mais aussi des éco-entreprises, passe par l'incitation à la création d'emplois « verts » et à leur pérennisation ainsi que par la promotion d'initiatives locales associant économie et solidarité.

Pour répondre à cet enjeu, le haut commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch, a organisé le 17 janvier 2008 un débat au Sénat et à l'Assemblée nationale au cours duquel il a proposé 10 principes d'action pour guider les travaux du Grenelle de l'insertion, qui vise à prendre des décisions sur l'insertion et les aides à la personne en France. Privilégiant notamment la simplification des dispositifs d'insertion, ces principes engagent différentes réformes : celle des minima sociaux, auxquels se substituerait une prestation unique, le revenu de solidarité active (RSA) ; celle des contrats aidés, qui devraient être unifiés dans un contrat unique d'insertion ; et enfin celle de la formation professionnelle afin d'en faciliter l'accès aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les collectivités mais aussi les entreprises présentes sur le territoire communal, ont la responsabilité aujourd'hui de participer pleinement à l'activité économique par la production de biens et de services, tout en répondant à des besoins socio-économiques, et au développement de l'emploi.

PROVISOIRE

Eco-entreprises et économie solidaire

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Développer et inciter les créations d'emplois "verts"	Connaissance des actions concrètes en faveur de l'environnement	• Organisation de CleanTuesday[92], le rendez-vous pour les professionnels des écotechnologies			
Capitaliser et pérenniser les emplois "verts"	Nombre d'emplois verts publics et privés				
	Evaluation des attentes et des besoins	• Ateliers franco-québécois sur les éco-industries à La Rochelle[93], 6 juin 2008			
Développer et inciter les créations d'emplois "verts"	Information de la population sur les opportunités en matière d'emploi Prise en compte des attentes et des propositions de la population en matière de services environnement				
Développer les partenariats en matière d'insertion par l'environnement	Développer des synergies et des partenariats avec les professions, les associations, les entreprises Mobilisation des aides financières et des structures de soutien	• GEIQ BTP POITOU-CHARENTES[94]		• Engagement du Grenelle de l'environnement : par contrat entre Etat et collectivité territoriale volontaire, création de groupement d'employeurs sur les zones d'activités, engageant un responsable environnement pour la gestion collective de ces zones	

PROVISOIRE

[92] La deuxième édition des CleanTuesday à La Rochelle, a eu lieu le mardi 4 Mai à la Salle du Conseil de l'EIGSI à partir de 18h30 sur le thème de l'énergie solaire.
[93] Source : http://crebsl.org/documents/pdf/crebsl-coopdecentralisee-bilan_ateliers_ecoindustries_mai2008.pdf
[94] Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification qui regroupe une centaine de chefs d'entreprise. Ceux-ci s'investissent pour que des personnes en recherche d'un emploi obtiennent une qualification et un métier dans le Bâtiment ou dans les Travaux Publics.

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Promouvoir les initiatives locales associant économie et solidarité	Economie solidaire	• Un diagnostic existant : l'économie sociale dans les agglomérations niortaise, rochefortaise et rochelaise par le Conseil Régional de Poitou-Charentes : 1 260 structures d'économie sociale dans l'agglomération de La Rochelle		• Engagement du Grenelle de l'environnement : promotion de l'Investissement Socialement Responsable par des campagnes d'information et des mécanismes incitatifs (du type épargne salariale dans la loi NRE) • Image très positive de ce genre d'initiatives et de projets dans toute la société. Ce contexte est donc très favorable (exemplarité)	
Promouvoir les initiatives locales associant économie et solidarité	Insertion professionnelle	• Visant à maintenir et développer l'emploi et l'accès à l'emploi sur son territoire, ce nouveau site, création de la Maison de l'Emploi, au double label : Maison de l'Emploi et Cité des Métiers.			

PROVISOIRE

Eco-entreprises et économie solidaire

Le diagnostic des 80 % de l'emploi de l'économie sociale rochelaise est issu du mouvement associatif, notamment dans les secteurs d'activité de l'éducation et des services aux entreprises. L'emploi coopératif (17 %) n'est pas anodin à La Rochelle ce qui est probablement lié à la présence importante d'établissements de la coopérative de consommateurs dont le siège social est à Saintes. Les mutuelles « Santé » sont aussi relativement importantes en termes d'emplois.

ACS MTE renvoie le lecteur à la thématique « Lutte contre l'exclusion sociale /Lutte contre le chômage » afin de disposer de la vision des enjeux en matière d'insertion professionnelle.

PROVISOIRE

3.3 Tourisme et valorisation du patrimoine

Le tourisme est le premier secteur économique national : il compte 2 millions d'emplois directs et indirects, répartis dans 200000 entreprises. Première destination touristique au monde avec 79 millions de visiteurs en 2006, la France se doit de relever le défi du développement durable. Mais pour développer l'industrie touristique, il est d'une part nécessaire de valoriser l'offre touristique et le patrimoine des villes mais aussi de professionnaliser l'accueil touristique.

Les Nations Unies donnent une définition du tourisme durable : « les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects. » Par conséquent, le tourisme durable doit exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement, respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil et enfin assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis.

Le développement durable du tourisme requiert la participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Le tourisme durable est le fruit d'efforts permanents et il exige le contrôle constant des effets de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires. Le tourisme durable devrait aussi satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes, car il représente pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées.

Source des données chiffrées : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (http://www.tourisme.gouv.fr)

PROVISOIRE

Tourisme et valorisation du patrimoine

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext.négatifs (Menaces)
Valoriser l'offre touristique et le patrimoine de la ville	Connaissance des pôles d'attraction touristique	• Une attractivité forgée essentiellement sur les manifestations et l'événementiel : le Grand Pavois (102.000 visiteurs en 2009) ; le Festival des Francofolies (80.000 visiteurs en 2009) ; le Festival International du Film (71.200 visiteurs en 2009) • 2 centres aquatiques pour des pratiques de loisirs ayant une fréquentation annuelle de plus de 180.000 visiteurs en 2009[95] Offre de thalassothérapie : 80.610 soins en 2009, première offre du département	• 7ème site touristique seulement du département présent sur le territoire, les Tours de La Rochelle [96] Territoire attractif, la ville de La Rochelle n'est pour autant pas une ville dite touristique, objectif de séjour. • Une difficulté : faire profiter le nord de la CDA des retombées et de l'attractivité touristique du sud du territoire (La Rochelle / Châtelaillon)		
Professionnaliser l'accueil touristique	Professionnalisation de l'accueil touristique	• « Destination La Rochelle » : une association pour regrouper tous les acteurs touristiques à l'échelle de la ville • Effort des OTSI de Châtelaillon et de La Rochelle pour professionnaliser l'accueil touristique (visite préalable à la mise en location)			
	Données sur l'accueil touristique	• Un travail sur les capacités d'accueil essentiellement du ressort des communes et du Comité Départemental du Tourisme (Schéma d'hébergement hôtelier)			• Un contexte difficile d'adaptation de la petite hôtellerie à la réglementation (sécurité, ascenseur, etc.)
Développer l'industrie touristique	Développement d'activités nouvelles	• Schéma d'aménagement et d'orientations touristiques de la CDA : 3 pôle structurants (Esnandes, Aytré, La Jarne)		• Développement du tourisme vert et alternatif au tourisme de masse en France toujours en hausse • Développement en hausse du tourisme de week-end en France	

[95] Centre aquatique de Périgny et Palmilud de Périgny
[96] 100.210 visiteurs en 2009, une augmentation de +38% de 2006 à 2009

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du développement durable	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Valoriser l'offre touristique et le patrimoine de la ville	Valorisation du patrimoine	• Sentiers de découverte		• Notoriété touristique très importante du département de la Charente-Maritime en France et en Europe	

Les éléments en rouge sont issus des entretiens menés avec les élus, les services de la Ville ou les parties prenantes (entreprise, association, etc.)

PROVISOIRE

Tourisme et valorisation du patrimoine

La CDA n'a de compétence touristique qu'au titre de la compétence économique, par l'élaboration du schéma d'aménagement et d'orientations touristiques, le tourisme devenant de fait une priorité économique. Toutes les communes prennent aujourd'hui la mesure du développement touristique, certaines ayant plus de moyens en la matière (Châtelaillon)

Territoire attractif, la ville de La Rochelle n'est pour autant pas une ville dite touristique, objectif de séjour. Le tourisme rochelais se construit principalement autour du court-séjour « à partir de » : à partir de l'Île de Ré, à partir d'un tourisme balnéaire (Châtelaillon) à partir d'un événement (Francofolies, Grand Pavois). Le tourisme d'affaire est embryonnaire, résultant de carences en termes de capacités d'hébergement et d'accueil type séminaire. Le tourisme d'affaire est lié également à l'événementiel (Festival du Cinéma, etc.)

Les chiffres de la fréquentation touristique en hôtellerie (de 2001 à 2007)

Baisse de la fréquentation de 2% (923 500 nuitées en 2007), équivalente à celle du littoral français

Baisse de 2,5% de la fréquentation française (malgré un résultat record en 2005)

Stabilité de la fréquentation étrangère (bonne reprise à partir de 2004)

La part de la fréquentation étrangère atteint 13% en 2007 (12% en Charente-Maritime, 16% sur la façade Atlantique, 32% sur le littoral français)

Une saisonnalité moins accentuée que sur le reste du département

- Le Schéma d'aménagement et d'orientations touristiques de la CDA définit et formalise 3 pôle structurants

ENJEU

Relier le nord au sud de l'agglomération, attractif touristiquement grâce à l'importance du tourisme littoral.

- Esnandes : Le projet d'Esnandes fait suite à la difficulté de relier le nord au sud de l'agglomération[97], attractif touristiquement grâce à l'importance du tourisme littoral. Le concept du projet Esnandis est une station éco-touristique en misant sur l'éco-tourisme couplé aux potentialités locales : camping, église fortifiée, la maison de la mytiliculture et ses exploitants.
- Aytré, associé à Angoullins, pour le développement de ce projet touristique. Ce pôle prévoit l'aménagement paysager et de chemins piétonniers entre les marais et le littoral, en attente à Aytré en raison des dégâts (campings) suite au passage de Xynthia. Aytré

[97] Un développement touristique régional aujourd'hui linéaire à partir du sud de La Rochelle (La Rochelle / Aytré / Châtelaillon / Fouras / Rochefort)

PROVISOIRE

apparaît ainsi comme une commune historiquement industrielle (implantation d'Alsthom) qui se tourne désormais vers son littoral offrant plusieurs types de pratique (voile, kitesurf, planche, voile douce)

- La Jarne : un pôle tourisme / loisirs[98], intégré au château de Buzay, un pôle destiné avant tout aux habitants de l'agglomération et incluant club hippique, golf 6 trous, accrobranche , camping.

ENJEU

Mener de manière cohérente la politique de déplacement (TC, modes doux) et développement touristique

- De façon transversale, la problématique Transports et Déplacements apparaît comme essentielle afin de rendre accessible les sites touristes : gare (informations touristiques) ; voies vertes et liaisons cyclo communales et intercommunales jugées pas assez avancées pour favoriser un tourisme vert. L'offre des communes rétro-littorales n'est ainsi pas suffisamment développée. A ce titre, les sentiers de découverte sont de vrais bons outils de développement touristique, afin que les habitants s'approprient leur territoire. Le tourisme vert n'est pas l'image de la CDA contrairement à l'Île de Ré ou d'Oléron.

ENJEU

Mutualiser une centrale de réservation entre Chatelaillon et La Rochelle

- Un enjeu essentiel : la mutualisation d'une centrale de réservation commune entre Châtelaillon et La Rochelle, les deux communes étant complémentaires en termes de séjour touristique.

ENJEU

Tourisme et Handicap

- Un projet de diagnostic d'accessibilité touristique porté par la communauté d'agglomération, un projet ayant démarré dans la ville centre pour désormais s'étendre sur l'ensemble du littoral.

ENJEU

Identifier, axer le type de développement touristique souhaité sur la commune de La Rochelle

- Quel tourisme la ville de La Rochelle souhaite-elle développer ? Un tourisme de masse ? Un tourisme d'excursionnisme ? Un tourisme plus qualitatif permettant d'envisager du court à du moyen séjour (tourisme d'affaire et étrangers) ?

- A noter : la prise en compte par les comptes des enjeux propres à un tourisme durable. Le diagnostic interne des pratiques des communes intégré à la démarche Agenda 21 (voir chapitre 6) a permis de recenser certaines actions exemplaires en la matière :

[98] Etude de faisabilité au mois de septembre 2010

PROVISOIRE

- L'inscription d'un engagement dans le PLU en faveur d'une politique de développement touristique durable (initiatives des communes de Chatelaillon, Angoulins, Aytré, Puilboreau)
- la réduction du gaspillage de documentation papier distribuée aux visiteurs (initiatives des communes de Chatelaillon et de Puilboreau) ;
- une communication touristique éco-responsable (initiative de la commune de Chatelaillon) ;
- la sensibilisation des agents et délégataires (initiative de la commune de Chatelaillon) ;
- le frein aux activités contraires à l'éco-responsabilité, circuits de quad, rondes de trial, déposes en hélicoptère, activités motorisées au sol ou en l'air, etc. (initiatives des communes de Chatelaillon, Angoulins, Aytré, Lagord, Puilboreau) ;
- l'établissement de règles d'affichage et de signalétique commerciale pour ne pas porter atteinte au paysage (initiatives des communes de Chatelaillon, Angoulins, Aytré, Lagord, Puilboreau)
- la gestion de l'accueil sur les sites naturels pour minimiser l'impact de la fréquentation (toilettes sèches, aménagements spéciaux pour diffuser ou concentrer la fréquentation selon la problématique environnementale) (initiatives des communes de Chatelaillon, Aytré)
- l'aménagement des sites naturels de façon réversible, pour permettre leur remise en état. (initiatives des communes de Chatelaillon, Aytré)

PROVISOIRE

3.4 Commerces et service de proximité

Le commerce de proximité a été défini dans le cadre des travaux du conseil stratégique du commerce de proximité, installé en 2009. Il regroupe l'ensemble des commerces de quotidienneté et des commerces en pôle de vie. Au 1er janvier 2008, 600000 commerces, sur un total de 830000, peuvent être qualifiés de « commerces de proximité ». Leur nombre a légèrement augmenté depuis 2002. Ces points de vente emploient la moitié des salariés du commerce en 2007 et se retrouvent en grand nombre dans les secteurs de l'alimentation spécialisée, de l'habillement et des magasins populaires. L'enjeu relatif aux commerces et services de proximité est d'assurer l'équité territoriale des services et le maintien des commerces de proximité.

Le développement des commerces et services de proximité de la ville sont une véritable opportunité pour les collectivités de séduire d'un côté les jeunes couples et de l'autre faciliter l'accueil et le bien-être des personnes âgées.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'Agence pour la Création d'Entreprise (http://www.apce.com)

PROVISOIRE

Commerces et services de proximité

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext.négatifs (Menaces)
Assurer l'équité territoriale des services Assurer le maintien de commerces de proximité	Nombre et types	**atouts exceptionnels pour le commerce** • Une destination prisée tant pour les résidents que pour les touristes • Une croissance démographique forte • Un flux touristique important et captif • Une moyenne de revenu faible mais des minorités de populations aisées • Un niveau de prix de vente assurant une bonne rentabilité • Des contraintes de circulation en ville qui favorisent les centres commerciaux de périphérie • Un territoire au développement commercial contrôlé, limitant l'excès de concurrence • Un coût foncier élevé dissuadant les enseignes low cost • Un potentiel de captation externe à la zone (Rochefort, Niort…) La zone attire les nouveaux entrants à la recherche de batailles faciles à gagner ou de marges plus confortables qu'ailleurs La zone motive les acteurs existants à se solidariser pour conforter leur position et s'opposer à l'arrivée de nouveaux entrants	• Une offre alimentaire « boboïsée » dans l'hyper centre de La Rochelle • Le coût des commerces en Centre ville rend économiquement impossible l'exploitation d'un métier de bouche (boulangerie, traiteur, boucherie…) • La présence de banques ou d'agences immobilières en lieu et place de commerces vivants, et parfois sur des emplacements de convivialité « stratégiques » (actif foncier remarquable pour la valorisation touristique de la CDA), affaiblit l'animation du centre ville et son attrait général • **Solidarité des existants contre l'arrivée de nouveaux entrants = le coût de la vie augmente fortement sur la périphérie =** Manque de compétitivité des prix : • Carrefour Puilboreau a augmenté ses prix de 10,4% entre septembre 2007 et mai 2008 sur un panier de 46 produits (contre la Corse à +9% !) d'après Que Choisir • E.Leclerc Lagord a augmenté ses prix de 7,7% sur la même période • Les hard discount indexent leur prix sur les hyper et jouent moins leur jeu, excepté Lidl Dans les communes : une densité de petits commerces alimentaires inférieure à la moyenne France (44m² vs 47m² pour 10000 ménages)		• Les processus de périurbanisation et d'étalement urbain restent plus difficiles à contenir et à inverser dans les villes moyennes. Il y a donc un encouragement à l'usage de la voiture et donc des grandes et moyenne surfaces commerciales aux dépends des commerces de proximité

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Assurer l'équité territoriale des services Assurer le maintien de commerces de proximité	Dynamisme des commerces et des services	L'offre en GMS : Une évasion commerciale alimentaire GMS très faible. Le territoire capte bien l'ensemble des dépenses des ménages y résidant. Un urbanisme de centre ville tourné vers le patrimoine favorisant plus le shopping que les courses : Un parcours historique sous arcades et des petites ruelles propices à la ballade extérieure et au shopping toute l'année Les atouts de la ville de LR ont attiré toutes les enseignes (exceptées quelques unes pour des questions de taille : boutiques de 60 à 90 m² et taille de l'agglo insuffisante)	L'inflation asphyxie la consommation, mais l'absence de réponse compétitive en générale, que ce soit en choix, en qualité ou en praticité (heure d'ouverture, accès, parking) a deux impacts négatifs sur le commerce : - dissuader d'acheter - acheter ailleurs **La sanctuarisation du centre ville** ► Le dépeuplement du centre ville, même des seniors ► La banalisation de l'offre dans le cœur touristique ► L'enclavement du centre ville de La Rochelle **La baisse d'activités du centre ville marchand** La baisse d'activité du centre ville marchand est profonde mais non spectaculaire : les boutiques tournent encore, les étudiants se baladent, les terrasses sont remplies Mais l'appauvrissement de l'offre entraîne une spirale peu porteuse : moins il y aura de commerces, moins il y aura de flux ; sans trafic, pas de commerce, (et… sans commerce pas de trafic) Régi par le tourisme, et par des frais d'exploitation élevés (charges) le rythme d'ouverture est adaptée aux touristes mais pas à ceux qui vivent et travaillent à La Rochelle	• La hausse des coûts des carburants est favorable à l'usage des modes de déplacements doux (marche à pied et vélo) et donc aux commerces et services de proximité	Le principal danger est aujourd'hui le transfert d'achat sur internet qui produit une évasion commerciale sans précédent et qui profite ni aux villes de la CDA, ni aux opérateurs privés, ni aux administrés (emplois menacés) 4 tendances majeures observées à l'échelle nationale ces dernières années ont nécessairement un impact sur la CDA de La Rochelle : 1. Le retour de la proximité 2. L'essor du hard discount et des MDD 3. L'émergence d'une « consommation responsable » 4. Le développement du e-commerce

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext.positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Assurer l'équité territoriale des services Assurer le maintien de commerces de proximité	Lien avec l'association de commerçants				
	Actions de promotion du développement durable	Beaucoup d'initiatives locales Le marché du centre ville à La Rochelle propose de nombreux produits locaux, ou certifiés bio La Rochelle : Un équipement urbain limitant la circulation routière, préservant la pierre, valorisant le patrimoine, privilégiant la sécurité des piétons, invitant à se promener dans la ville et offrant un vrai confort pour les badauds	pas d'action à l'échelle de toute la CDA Marché bio à La Rochelle : offre beaucoup plus chère que la moyenne et destinée à une clientèle touristes/ Rochelais bobos ou aisés A part ce marché bio à LR, l'offre responsable est très pauvre dans le centre ville Dans les grandes enseignes, l'offre responsable est au même niveau que ce qu'on peut trouver sur le reste du territoire Mais des contraintes de circulation, de stationnement et de parking limitant le confort d'achat en ville et la captation d'un trafic de l'extérieur, au profit des centres de périphérie : un sens Nord-Sud par la rocade et un sens Sud-Nord par l'intérieur qui obligent à faire des contournements importants pour aller d'un point à un autre, des parkings bien placés et conséquents mais payants ou limités dans le temps, des alternatives transport doux comme le vélo peu pratiques pour ramener ses courses Le commerce de centre ville se positionne sur les achats d'impulsion, cadeaux, coups de cœur ou dépannage mais pas en réponse aux attentes quotidiennes des ménages résidents Des liaisons routières en transport en commun encore limitées pour le personnel des commerces vivant en périphérie et travaillant en ville	Agriculture : 3 AMAP en Charente Maritime, très forte demande …	Agriculture : 3 AMAP en Charente Maritime, très forte demande mais de la part d'une clientèle assez aisée qui n'est pas forcément représentative de la CDA

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer l'équité territoriale des services Assurer le maintien de commerces de proximité	Répartition géographique	Une bonne accessibilité théorique à l'offre GMS et une bonne répartition des supers sur le territoire : ▪ L'accessibilité théoriques aux GMS du territoire est plutôt bonne puisque toutes les communes du territoire sont à moins de 10 minutes d'une offre GMS sauf Chatelaillon-plage et Esnandes (tous les 2 par ailleurs bien dotés en petits commerces), et Sainte Soulle en bordure de territoire (risque d'évasion si offre extérieure). La visite terrain tempère ce résultat, l'engorgement des voiries augmentant sensiblement les temps d'accès.* ▪ Les supers sont plutôt bien répartis sur le territoire. Une offre en GSS qui se concentre sur les trois pôles majeurs alimentaires que sont La Rochelle, Angoulins et Puilboreau mais également sur Aytré (35836 m²) et dans une moindre mesure Neuil-sur-mer et Dompierre. Offre en commerces de proximité alimentaires : Toutes les communes en sont dotées sauf St Vivien.	L'accessibilité aux HD est moins bonne : L'offre HD se concentre sur 4 communes : La rochelle, Puilboreau, Angoulins et Lagord. Elle complète l'offre sur les pôles GMS alimentaires majeurs où sont positionnés les hypers mais ne se déploie pas ailleurs. L'accessibilité à l'offre HD est bien moins bonne que celle des autres formats et deux communes sont à plus de 15 minutes d'une enseigne HD. Le coût des commerces en Centre ville rend économiquement impossible l'exploitation d'un métier de bouche (boulangerie, traiteur, boucherie…)		disparition du commerce indépendant en Centre ville: le coût élevé des fonds de commerce et des baux commerciaux limite la reprise d'un commerce par un indépendant et encourage par contre les derniers indépendants à revendre ; ces difficultés font le lit du développement des franchises et des enseignes de service qui ont des coûts mutualisés et des capacités financières importantes ; cette spirale entraîne l'inflation des baux commerciaux et la raréfaction du commerce artisanal de proximité **La démultiplication forcée des déplacements vers la périphérie** Saturation de la rocade déjà bien engorgée Consommation énergétique excessive Emission d'ozone l'été et de GES Apologie du « one stop shopping » : faire toutes ses courses au même endroit pour amortir le temps perdu, entrainant de fait une diminution de la diversité commerciale (petits commerces de proximité, indépendants)

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer l'équité territoriale des services Assurer le maintien de commerces de proximité	Sur-représentation ou sous-représentation de certains types de commerces ou services	Une offre en GMS très forte en Grands magasins et magasins Populaires, forte en hypers Des densités d'offre plus fortes qu'en moyenne France pour 6 des 10 secteurs GSS **Echelle CDA : La Rochelle** concentre 65% de l'offre avec 207 commerces de proximité alimentaires. Echelle LR : Une offre en commerces de proximité forte en non alimentaire (75%)	Une offre en GMS plutôt faible en HD Une offre en GSS forte sauf en Electroménager et en Jardinerie Une offre en commerces de proximité faible en alimentaire (25%) : Monoprix, seule grande surface alimentaire dans l'hyper centre Les commerces de bouche du quotidien, disparaissent un par un et sont aujourd'hui sous représentés par rapport aux moyennes nationales en boulangerie et boucherie Dans les communes : carence nette de Boulangeries/ pâtisseries sur le territoire de la CDA et dans une moindre mesure de Boucheries/ charcuteries, Poissonnerie et Fruits&Légumes		

PROVISOIRE

➢ Commerces et services de proximité

La forte densité des grandes et moyennes surfaces et le processus d'étalement urbain, fréquent dans les villes moyennes, pèsent sur l'attractivité des petits commerces de proximité. L'enjeu est donc de mieux organiser les relations entre les grandes et moyennes surfaces et les petits commerces et de mieux structurer le territoire en termes d'offre commerciale.

Les principaux enjeux liés au développement des commerces et services de proximité à l'échelle de la communauté d'agglomération peuvent être résumés de la manière suivante :

- Un décalage entre revenu, localisation et offre :
  un territoire de plus en plus cher,
  un pouvoir d'achat qui diminue,
  des consommateurs qui migrent de plus en plus loin…
  et à terme une menace pour l'équilibre économique et social de la CDA

ENJEUX

Rééquilibrer le commerce sur la CDA : vers les consommateurs, vers les pôles de vie

Gérer les écarts et maintenir les équilibres à moyen terme

Poursuivre la redynamisation du Centre ville de La Rochelle
Développer une offre de commerces alimentaires sur La Rochelle

- Poursuivre la redynamisation du Centre ville de La Rochelle

o Poursuivre la création de logements pour accueillir des habitants et notamment des jeunes familles en ville
o Autonomiser commercialement le centre ville avec la réhabilitation d'un espace central avec des réponses alimentaires aux besoins de tous les jours (liste de courses à prix abordable)
une nouvelle polarité commerciale : locomotive alimentaire type supermarché (accessible en termes financiers) + quelques surfaces spécialisées en non-alimentaire + mixité de l'espace (commerce, bureau, services)

ENJEUX

Créer une polarité commerciale à l'Est

- **Création d'une polarité commerciale moyenne à l'Est**

o A mi chemin entre un supermarché et un centre commercial départemental
o De taille suffisante pour autonomiser commercialement la zone Est sur les achats courants :
- Répondre à la demande locale de la partie Est du territoire
- Mix Alimentaire / Non Alimentaire (50/50) pour éviter la duplication des déplacements (textile, scolaire, bricolage, maison, maroquinerie, jouet, électro, multimédia, librairie…)

PROVISOIRE

ENJEUX

Soutenir ou créer les/des commerces de proximité dans les communes là où il en manque/ou en faut

Stimuler la compétitivité prix avec quelques hard discount distillés tactiquement sur le territoire

Rééquilibrer l'offre et la demande en surfaces spécialisées en périphérie pour répondre à la demande et limiter les monopoles abusifs

Partager l'effort de développement durable et stimuler l'innovation sociétale

Partager l'effort de développement durable et stimuler l'innovation sociétale

- Créer une dynamique en poussant les acteurs économiques à faire de leur implantation locale une vitrine de leur politique DD
- Faire de la CDA un pôle d'excellence du DD commercial
- Stimuler les initiatives développement durable dans la CDA
  - ✓ par des échanges de bonnes pratiques
  - ✓ la mise en place de « clubs » locaux
- Créer un filtre à la décision développement durable avec la mise en place d'un référentiel avec preuves à l'appui
  - ✓ Éviter le « développement durable de façade » (plus com° que réalité…)
  - ✓ Pousser l'intégration du développement durable
- Mutualiser les compétences entre les différents acteurs locaux pour démultiplier la dimension développement durable et la rendre visible auprès des habitants
- Générer de l'innovation par le développement durable pour les commerces :
  - ✓ innover l'offre commerciale avec des nouveaux supports (Jean, commerces alternatifs, etc..)
  - ✓ insuffler de nouvelles habitudes : intégration de l'économie circulaire chez les commerçants, location de biens…
- … et sensibiliser les habitants :
  - ✓ proposer une carte de fidélité inter commerçants qui récompense les comportements développement durable (cf. Nu à Rotterdam, Béarn des Gaves…) : achats / transports
  - ✓ Faire preuve de pragmatisme en mettant en place des actions à « gains rapides » : **exemple aménagement Beaulieu**
  - ✓ faciliter l'accès à la zone (signalétique, co-voiturage)
  - ✓ optimiser la circulation entre les magasins (mutualisation, parkings, …)
  - ✓ rendre plus désirable (réintégrer de la nature dans une zone bétonnée)

➢ **5 conditions de succès**

ENJEUX

Formaliser les orientations commerce du SCOT au travers d'un Document Aménagement Commercial (DAC)

Se doter d'indicateurs de mesure du performance du projet urbain

Créer une SEM (et une SPLA), instrument de droit privé permettant de faire et gérer des opérations d'aménagement et de réhabilitation pour le compte de la collectivité

Se doter d'un « homme orchestre » (et d'un guichet unique pour les investisseurs)

Ne pas « brûler » le potentiel d'implantation commerciale de la CDA par des décisions court terme (pouvoir de la négociation, Synergie de formats et d'implantation avec un même opérateur, Économie d'échelle pour un investisseur global)

PROVISOIRE

4 EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE

L'homme est au cœur des problématiques de développement durable. L'équité sociale, c'est offrir des conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, afin qu'ils puissent accéder à leurs besoins fondamentaux : manger, boire, (s'alimenter), avoir un logement, se soigner (avoir accès à des soins décents), travailler, aller à l'école (étudier), etc.

L'équité sociale et culturelle est un enjeu fondamental du développement durable. Le développement humain va s'attacher aux capacités et possibilités individuelles d'épanouissement : la notion de bien-être est considérée bien au-delà du confort matériel et financier, elle est évaluée en termes de qualité de vie. L'équité sociale repose sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et des libertés individuelles. Elle a pour principe l'équité et la solidarité entre les pays développés et les pays en voie de développement, entre toutes les générations, et aussi vis à vis des générations futures. Elle vise à lutter contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations et pour le respect des diversités culturelles.

La santé, l'éducation, l'emploi, l'handicap, l'alimentation, l'accès au logement, etc. font partie des nombreuses thématiques sociales traitées dans le cadre du développement durable.

PROVISOIRE

4.1 Ressources financières

Un individu est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ; ce seuil est fixé habituellement à 50 % du niveau de vie médian. Selon cette définition, la France comptait un taux de pauvreté de 7,2%, soit près de 4,2 millions de pauvres en 2007. La crise financière et économique a entraîné des effets négatifs sur l'emploi, en augmentant fortement le nombre d'allocataires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) attention n'existe plus donc est ce vraiment pertinent d'en parler ? . Ce chiffre est souvent révélateur de la situation financière des habitants d'un territoire et c'est pourquoi les collectivités doivent y porter une attention particulière.

Depuis le 1er juin 2009, le RMI et l'Allocation de parent isolé (API) ont été remplacés par le Revenu de solidarité active (RSA) qui, de la même manière, garantit des ressources minimales. Il concerne également les personnes qui travaillent mais dont les revenus sont faibles. Au 31 mars 2010, 1,13 million de personnes percevaient cette allocation.

Aider ceux qui sont exclus, c'est donner à tous les moyens éducatifs et matériels d'accéder à une vision, une consommation et des pratiques en phase avec le respect de l'homme et de la planète. C'est pourquoi, la Ville (attention à l'échelle !) doit se fixer aujourd'hui comme objectif d'accompagner et d'aider chaque personne en difficulté sur son territoire.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'Observatoires des inégalités (http://www.inegalites.fr)

Les CCAS du territoire ont initié un travail ambitieux de production d'une Analyse des Besoins Sociaux intercommunale. L'intérêt de cette démarche est d'autant plus à saluer qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire mais qui a émergé par le biais d'une plateforme inter-CCAS. L'Analyse des Besoins Sociaux a été lancée durant l'année 2009, la démarche aboutissant lors du premier trimestre 2010. L'Analyse des Besoins Sociaux apportera de fait une réponse précise quant à l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de services sociaux. L'étude contribuera ainsi à enrichir les connaissances du territoire en matière de ressources financières des habitants.

PROVISOIRE

4.2 Lutte contre l'exclusion sociale et le chômage / Insertion professionnelle

L'exclusion sociale est due à différents facteurs qui sont plus ou moins liés et qui peuvent être engendrés par un bouleversement au cours de la vie de l'individu, mais aussi à des facteurs de vulnérabilité, des inégalités sociales, la précarité ou encore la stigmatisation. Le chômage, facteur important d'exclusion sociale, concernait près de 10% de la population active au premier trimestre de cette année, soit près de 2,7 millions de personnes. Pour lutter contre l'exclusion sociale et le chômage et ainsi rompre avec la précarité, les collectivités doivent développer une politique de la ville cohérente et efficace, en développant et en pérennisant le tissu économique et en favorisant l'accès au monde du travail pour tous. Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité sont des enjeux important afin de permettre à chacun d'avoir accès à un minimum vital.

Dans cette optique, une décision du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne a proclamé l'année 2010 « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». L'objectif est de valoriser les actions concrètes existantes et de préparer les engagements politiques qui seront pris à l'issue de l'année, au niveau national et au niveau européen.

Au regard du développement durable, les Villes (attention à l'échelle !) doivent ainsi s'attacher à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation et veiller à l'intégration de tous au sein de la société.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'INSEE, Statistiques 2010 (http//www.insee.fr)

PROVISOIRE

Lutte contre l'exclusion sociale et le chômage

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Faire reculer la pauvreté et rompre avec la précarité Permettre à chacun d'avoir accès à un minimum vital (logement, santé, sécurité, éducation et formation) Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité Faire reculer la pauvreté et rompre avec la précarité Permettre à chacun d'avoir accès à un minimum vital (logement, santé, sécurité, éducation et formation) Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité	Connaissance des caractéristiques de la population en difficulté Connaissance des manifestations de l'exclusion (santé, éducation, etc.) Connaissance de la répartition spatiale	• Une croissance de l'emploi supérieure depuis 2006[99] aux autres échelles de comparaison département, région, France. Une croissance de l'emploi certes ralentie en 2008 en lien avec la conjoncture mais qui reste positive. • Un mouvement de fond de repli du chômage dans la décennie 1999-2009 marqué par une remontée conjoncturelle en 2009	• Une croissance de l'emploi qui n'est pas suffisante pour résorber un chômage structurel important dont l'origine remonte aux crises des chantiers navals et du secteur automobile des années 1980. • Durant l'année 2008, un repli de 12,2% de la création d'emplois dans l'agriculture et la pêche • Un contexte en 2009 aggravé par la crise économique : repli de -2,7% sur un an soit 10.429 emplois détruits (en France sur un an, repli de -1,9%) • Une concentration des difficultés dans les zones urbaines sensibles[100]		
	Programmes locaux et départementaux de réinsertion Faciliter les démarches administratives Existence et efficacité de la politique de formation et d'information des individus et des actions sanitaires Maintien des actions commerciales et des services publics dans les zones en voie de dégradation Résorption des poches d'exclusion, relocalisation Accès à toutes les fonctions urbaines Prise en charge des quartiers populaires, valoriser les initiatives et la solidarité de voisinage Innovation et dynamique sociale	• Compétence Emploi et insertion professionnelle de la CdA depuis 1996 : une intervention en complémentarité du service public de l'emploi. • Gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à l'échelle de la CdA[101]			

[99] 4,2% de croissance de l'emploi salarié en 2006, 2% en 2007, 0,7% en 2008
[100] Taux de chômage de 10,8% en 2009 à l'échelle de la CdA, contre 25% dans le quartier Mireuil
[101] Un constat dans le cadre du PLIE : un grand nombre de créations d'emploi en 2009 mais composées essentiellement de CDD inférieur à 6 mois (ne permettantdonc pas d'envisager une sortie positive)

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs int. négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Faire reculer la pauvreté et rompre avec la précarité Permettre à chacun d'avoir accès à un minimum vital (logement, santé, sécurité, éducation et formation) Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité	Rapprochement avec les associations de citoyens Relations avec les associations d'aide sociale			•Des actions positives spécifiques pour les femmes [102]	
Favoriser l'accès au monde du travail Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (adaptabilité) Développer l'activité économique et la création d'emplois Favoriser l'accès au monde du travail Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (adaptabilité) Développer l'activité économique et la création d'emplois	Connaissance de la typologie de chômeurs, du système économique (formation, innovation, etc.), des entreprises locales et des ressources locales susceptibles de générer des emplois	• Connaissance statistique des profils			
	Appui aux entreprises existantes Soutien d'associations intermédiaires Aides locales, directes ou indirectes Accès aux informations économiques Relations avec les entreprises et animation du tissu économique Existence et efficacité des structures d'accueil et d'information des chômeurs Créer une dynamique favorisant l'émergence des offres d'emplois et participant à l'adéquation offre/demande	• Gestion du dispositif Bourses Régionales Désir d'Entreprendre[103] • Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (les SIAE)[104] Exemple du centre d'appel SITEL[105] installé en Zone Franche Urbaine, bénéficiant d'exonérations fiscales du fait de son implantation.[106]		• Crèche inter-entreprise dans la zone d'activités de Périgny	

[102] Source : http://femmes.mdelarochelle.fr/
[103] Soutien à la création de son propre emploi via la création ou la reprise d'entreprises.
[104] Les SIAE sont des entités qui exercent leur activité sur le marché concurrentiel. Leur objectif est de proposer des contrats de travail aux personnes exclues du marché traditionnel. Le support est la vente de produits et de services. La CDA propose par ce soutien à un accompagnement privilégié à la professionnalisation de CDD longs ou CDI.
[105] 600 recrutements en 2 ans
[106] A noter que l'implantation en Zone Franche Urbaine devrait supposer qu'un emploi sur deux bénéficie aux publics des ZUS, un ratio difficile à maintenir.

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Favoriser l'accès au monde du travail Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (adaptabilité) Développer l'activité économique et la création d'emplois	Partenariats (mise en réseau des différents intervenants)	• Maison de l'emploi • Chantiers d'insertion[107] / entreprises d'insertion / associations intermédiaires			
Développer une politique de la ville cohérente et efficace	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	• Des actions innovantes à mettre en avant : le projet « Quartier Emploi Mobilité », une réponse à l'appel à projet national de la délégation interministérielle à la ville. A saluer, un travail important à ce titre de suivi des appels à projet			• Un financement de l'état qui se rétracte
Développer une politique de la ville cohérente et efficace	Projet de Rénovation Urbaine ou projets ANRU	•Une Rénovation Urbaine financée avec le soutien de l'ANRU qui « commence enfin à se voir sur le terrain » dans les quartiers Villeneuve, Mireuil, Saint-Eloi[108] •A noter Aytré associe les habitants dans le projet de reconversion des quartiers			
Développer une politique de la ville cohérente et efficace Développer une politique de la ville cohérente et efficace	Projet de Gestion Urbaine de Proximité				
	Zone Urbaine Sensible ou Zone Franche Urbaine	• Le secteur ouest de La Rochelle (Mireuil, Laleu, La Rossignolette et La Pallice) est classé en Zone Franche Urbaine (ZFU) depuis 2004 (400 entreprises).			

[107] Exemple « Le Panier de la Mer » : A la criée, lorsque le poisson n'atteint pas un prix minimum, il est retiré du marché afin de soutenir les cours. Les pêcheurs reçoivent alors une compensation financière via des fonds européens et français, tandis que le poisson est le plus souvent transformé en farine animale, voire détruit, alors même qu'il est parfaitement consommable. Pour éviter ce gaspillage, les Paniers de la Mer récupèrent le poisson invendu, le transforment et le surgèlent. Le poisson est ensuite mis à disposition des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des associations caritatives locales.
Autre chantier d'insertion, Remise à Flot s'inscrit dans une démarche écologique en permettant la réfection de bateaux dont les propriétaires, soucieux de leur donner une seconde vie, ont fait don à l'atelier chantier. Ainsi les bateaux sont rénovés et remis à flot ou déconstruits et leurs pièces recyclées.

[108] Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint-Eloi avec la démolition de 2 immeubles sur les 4 existants (85 logements), la réhabilitation lourde des 2 autres (70 logements), la construction de 93 logements sociaux et de 141 logements privés sur les terrains libérés par le déplacement des serres municipales, aménagement des espaces publics ;
Le P.R.U. du Mireuil avec : la réhabilitation de 893 logements, la démolition de 297 logements, la résidentialisation de 806 logements. Les démolitions et les travaux sont en cours.

PROVISOIRE

Lutte contre l'exclusion sociale et le chômage

La CdA a la compétence Emploi et insertion professionnelle depuis 1996 : une intervention en complémentarité du service public de l'emploi.
Les objectifs en sont l'accès et le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle en fédérant les acteurs du territoire qui œuvrent sur le champ de l'emploi, et en positionnant son intervention en complément de celles de l'Etat et des autres collectivités locales.

Nouvel équipement, la Maison de l'Emploi assure une mission d'observation du territoire, de retour à l'emploi, de soutien à la création d'entreprises. Elle se double d'une cité des métiers du bassin d'emploi de La Rochelle, d'une plateforme d'accueil, d'information et d'orientation ouverte à tous les publics : scolaires, étudiants, chercheurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise.

La lutte contre l'exclusion sociale est ici traduite de façon opérationnelle entre un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Sur le territoire, les difficultés sont concentrées dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) à noter dans le glossaire , soit 26.218 habitants, regroupant les quartiers de Mireuil-Laleu-La Pallice-La Rossignolette, Résidence Pierre Loti (Résidence Karine), Villeneuve les Salines. Malgré les difficultés connues et chiffrées le profil INSEE socio-économique, la situation s'avère moins défavorable que dans les autres ZUS de la région.

Source : Système d'information géographique / Secrétariat d'état chargé de la politique de la ville / *INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/ Min. de l'Intérieur (2005) / Min. de l'Educ. Nat. (2004) / CNAM (2006)*

	ZUS du CUCS	CUCS Agglomération Rochelaise	ZUS du département	ZUS de la région
Chômage (1999)	23.5 %	15.7 %	25.2 %	27.4 %
Non-diplômés (1999)	29.4 %	18.4 %	29.8 %	30.6 %
Moins de 25 ans (1999)	33.5 %	30.4 %	34.3 %	34.7 %
Etrangers (1999)	5.1 %	2.2 %	4.8 %	6.3 %
Familles monoparentales (1999)	23.9 %	13.4 %	25.4 %	26.8 %
Locatifs HLM (1999)	57.1 %	18.7 %	59.0 %	64.2 %
Ménages non-imposés sur revenus (2005)	50.5 %	37.3 %	45.5 %	51.5 %
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2006)	19.5 %	13.1 %	21.6 %	26.8 %

- Un contexte en 2009 aggravé par la crise économique : repli de -2,7% sur un an soit 10.429 emplois détruits (en France sur un an, repli de -1,9%)

Entre septembre 2008 et septembre 2009, une augmentation de 36.7% des jeunes demandeurs d'emploi a été enregistrée par la Mission Locale. A noter que les jeunes de moins de 26 ans sont plus nombreux à la Mission Locale qu'un Pôle Emploi, ce qui traduit l'importance de ces structures de proximité et la difficulté d'apporter du crédit aux statistiques INSEE. Les publics les plus impactés par la conjoncture demeurent les chômeurs de longue durée.

ENJEUX

Difficile adéquation entre l'offre et la demande en termes de formation

ENJEUX

La mobilité et la garde d'enfants : deux freins à l'insertion professionnelle

- Une adéquation offre/demande en termes de formation qui ne peut être résolue, compte-tenu de l'impossibilité pour l'entreprise de se projeter à moyen terme. A ce titre, l'entreprise pour cadrer sa politique de recrutement raisonne habituellement en matière de diplôme. A l'inverse le service Emploi et insertion professionnelle propose à raison une opération de sur-mesure, une méthode pour s'appuyer sur **l'habileté** des demandeurs d'emploi (par le biais d'une plate-forme de vocation) : le demandeur est convoqué à l'entretien s'il dispose des habiletés requises.
- A noter que la mobilité et la garde des enfants sont deux freins identifiés en matière d'insertion professionnelle. Un projet intéressant est à noter autour de la mobilité : le projet « Quartier Emploi Mobilité »[109].

Le but de ce projet est de réduire l'isolement des demandeurs d'emploi et des populations en situation de précarité en facilitant leur mobilité par :
— une meilleure connaissance de l'offre de déplacements et de ses nombreuses possibilités d'évolutions,
— des ateliers d'apprentissage et de soutien à la mobilité.
Il s'agit de mettre les personnes en capacité d'utiliser l'ensemble des services de transport mis à disposition par la CDA de La Rochelle et ses partenaires, pour desservir les quartiers ZUS et les pôles d'emplois de l'agglomération.
Un poste « d'ambassadeur de Mobilité» doit être créé. Il formera les différents intervenants des quartiers et montera diverses animations permettant de se familiariser aux dispositifs de mobilités rochelais. Des outils pédagogiques et des documents d'information à destination des publics ciblés (bornes d'accès internet au portail Yélo) seront mis en place. Il s'agit notamment de mieux faire connaître l'offre multimodale rochelaise et de faciliter son appropriation par des personnes pouvant rencontrer des difficultés avec l'écrit, la non-maîtrise du français, des problèmes de compréhension de plans ou de guides. La proximité et la réactivité de l'ambassadeur de mobilité devront permettre l'émergence des solutions concrètes et individualisées, comme une action de vélo-école (apprendre à faire du vélo) à mon avis cela n'est pas utile de préciser ce dont il s'agit associée à la régie de quartier qui dispose d'un service de location / réparation de cycles.
À compter de 2012, le projet «Quartier Emploi Mobilité » *prévoit le développement de 3 stations de véhicules électriques en libre-service dans les quartiers ZUS de La Rochelle. Comme pour les stations libre-service vélos, un examen minutieux du lieu d'implantation des stations sera effectué avec les associations de quartier et un dispositif de sécurisation des stations sera mis en oeuvre afin d'éviter les actes de vandalisme.*

[109] Les quartiers concernés par le projet sont les ZUS de Mireuil, Laleu, La Pallice, et La Rossignolette qui représentent 18 000 habitants, soit au total 23,4 % de la population de La Rochelle. La ZUS de Villeneuve-les-Salines est également concernée par le projet ; elle représente 8 100 habitants, soit 10,5 % de la population de la ville.

PROVISOIRE

En matière de garde d'enfants, il est à souligner une offre en petite-enfance suffisante en apparence (seulement en apparence ou dans la réalité ?) (volume intéressant de places en crèche, offre d'assistantes maternelles, accueil péri-scolaire de 7h à 19h avec une prise en compte d'horaires décalés). A noter également, la création d'une crèche inter-entreprises[110] (accueil des enfants des zones d'activité de Périgny.)

ENJEU

Palier à la fermeture de la « mission éducation » et développer les actions de prévention du décrochage scolaire

- Un enjeu particulièrement important : la prévention du décrochage scolaire. Un partenariat fort est à noter entre le centre d'information et d'orientation et la Cité des Métiers. Un atelier de la Cité des Métiers s'intitule « comment trouver un stage ? ». Néanmoins la fermeture de la mission d'éducation permanente en décembre 2004 n'a pas entièrement été remplacée (comment reprendre des cours de mathématiques, de français, etc.).

  A noter que le CUCS intègre un programme de réussite éducative pour les zones d'éducation prioritaire : prise en compte individuelle pour les élèves en difficulté.

ENJEU

CUCS et géographie prioritaire
Pas de prise en compte des complexités hors périmètre du CUCS (gens du voyage, sans abris en centre-ville)

- Le CUCS s'est construit sur la base de l'ancien Contrat de Ville communautaire, appliqué à l'ensemble des communes de la CdA, un contrat de ville défini à juste titre par public, par thématique et par secteur géographique. Aujourd'hui le CUCS ne s'applique qu'à l'échelle des Zones Urbaines Sensibles : La ZUS de Mireuil, Laleu, La pallice, la Rossignolette ; La ZUS de Villeneuve Les Salines ; La cité des Géraniums à St Eloi ; La résidence Pierre Loti à Aytré. Cette géographie prioritaire circonscrit les difficultés à un zonage qui ne peut prendre en compte les complexités de la lutte contre l'exclusion sociale : par exemple, les publics comme les gens du voyage ou les sans-abri, présents majoritairement en centre-ville, sont de fait exclus du dispositif, supposant un investissement conséquent de la CDA.

ENJEU

Diminution du soutien financier de l'Etat

- La caractéristique principale de ces zones urbaines sensibles est le soutien aux personnes en difficulté, grâce à un milieu associatif dense et soutenu, et représenté par une quarantaine de porteurs d'actions, mais pouvant être inquiétées par un financement étatique en diminution (des associations fournissant un service public rencontrent aujourd'hui des difficultés de financement).

A noter que le CUCS inclue un volet socio-culturel d'accompagnement du Projet de Rénovation Urbaine : aménagements de jardins, sculptures, sons et lumière, ateliers jardins afin de s'assurer que les habitants soient accompagnés socialement dans ces bouleversements urbanistiques en créant une dynamique de quartier. L'association des habitants tout au long des projets de rénovation urbaine apparaît comme essentielle (accompagnement réalisé dans le cadre du projet d'Aytré).

Autre point positif du CUCS, en matière de prévention de la délinquance, un chargé de la sécurité et de la prévention de la délinquance anime un conseil d'agglomération de la prévention de la délinquance, réunissant l'ensemble des maires autour d'une même table afin de partager le contexte, le savoir faire, les outils. L'intérêt de cette démarche est évidemment de ne pas cloisonner le débat de la prévention aux seules communes urbaines.

[110] La crèche inter-entreprises de l'UDAF de Charente Maritime a ouvert ses portes le 04 janvier 2010. Ce projet a suscité l'adhésion de la communauté d'agglomération de La Rochelle et la Caisse d'allocations familiales, qui s'est investie financièrement. Cette structure d'accueil collective est située au cœur de la zone d'activité de Périgny (250 entreprises pour 6 500 salariés) et elle dispose d'une capacité de 42 places dont 2 places d'urgence. La nouvelle crèche fonctionne en horaires traditionnels et atypiques pour répondre aux besoins des salariés de ce secteur géographique.

PROVISOIRE

En matière de santé, la Ville de La Rochelle a mis en place un Atelier Santé Ville en septembre 2008, sur les quartiers de Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignolette. Ce dispositif national doit permettre l'élaboration de programmes de santé publique à l'échelle des quartiers. Basé sur les principes de santé communautaire, l'Atelier Santé Ville constitue le volet « santé » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dispositif qui vise à améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous.

La première étape de cette démarche est un diagnostic auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, élus, associations, institutions et professionnels de terrain.

C'est l'Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes qui a été sollicité pour mener une enquête visant à définir les problèmes prioritaires de santé.

ENJEUX

Développer les services à la personne de manière cohérente et en lien avec les besoins, opportunités, recensés en termes d'insertion professionnelle

Enfin, un gisement en matière d'insertion professionnelle apparaît pour ce qui est des services à la personne, qui ne sont pas encore organisés à l'échelle de la CdA. Une association de Maintien à Domicile existe à La Rochelle, plus difficilement dans les dix-sept autres communes.

PROVISOIRE

4.3 Accueil petite enfance et personnes âgées

D'un côté, la France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union Européenne le plus performant en matière de natalité, avec un taux de fécondité supérieur à 2 enfants par femme (2,02 en janvier 2009). De l'autre côté, l'espérance de vie française reste une des plus élevées au monde. En dix ans, le nombre des 75 ans et plus a augmenté d'un tiers, presque cinq fois plus vite que la population totale (+7%) et s'élève désormais à 5,6 millions de personnes. Aujourd'hui, l'enjeu de l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées est plus que d'actualité et c'est ainsi que la Ville devra assurer un développement des services à la personne pour tout public.

De longue tradition nataliste, la France a développé très tôt une politique familiale ambitieuse : allocations familiales dès le deuxième enfant, école maternelle gratuite à trois ans, centres aérés, colonies de vacances subventionnées, cantines, crèches municipales, congé parental, aides à la garde d'enfants, etc. Actuellement, la politique pour l'enfance prend en compte la liberté des choix professionnels et du mode de garde des jeunes enfants, sur la base d'un projet éducatif et familial individualisé. Dans cette perspective, l'offre d'accueil de la petite enfance a été fortement développée, les aides financières pour les familles ont été élargies et renforcées et enfin le statut des assistantes maternelles a été rénové pour rendre cette profession plus attractive et donner plus de sécurité aux parents.
Concernant l'accueil des personnes âgées, La politique gérontologique, conduite dans un cadre décentralisé, offre aussi bien le maintien à domicile, s'il est souhaité, que l'ouverture à des institutions d'hébergement sur l'extérieur. Ainsi en 2009, 1117000 personnes bénéficiaient de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). 61 % des bénéficiaires vivaient à domicile et 39 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Le concept de développement durable est ici indissociable de deux grands enjeux : un meilleur accueil des jeunes enfants et de la prise en charge des personnes âgées. L'augmentation de la natalité ainsi que de la longévité humaine exige une solution globale, volontariste et participative de la société répondant aux exigences du présent, tout en anticipant les besoins des générations futures.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'INSEE (http://www.insee.fr) et site Internet de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (http://www.cnsa.fr)

Les CCAS du territoire ont initié un travail ambitieux de production d'une Analyse des Besoins Sociaux intercommunale. L'intérêt de cette démarche est d'autant plus à saluer qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire mais qui a émergé par le biais d'une plateforme inter-CCAS. L'Analyse des Besoins Sociaux a été lancée durant l'année 2009, la démarche aboutissant lors du premier trimestre 2010. L'Analyse des Besoins Sociaux apportera de fait une réponse précise quant à l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de services sociaux. L'étude contribuera ainsi à enrichir les connaissances du territoire en matière d'accueil de la petite-enfance et des personnes âgées.

Les informations ci-dessous sont issues du Projet Educatif Local 2007-2010 de la Ville de La Rochelle. Le diagnostic du Projet fait état entre 2003-2006 de plusieurs facteurs se conjuguant pour inciter la commune et ses partenaires à maintenir et accroître ses efforts tant sur le développement des équipements que sur le soutien au lien familial :

- une forte pression de la demande d'accueil,
- une capacité d'accueil insuffisante,
- des équipements qui vieillissent,
- des effectifs d'assistantes maternelles en baisse,
- des préoccupations de plus en plus centrées sur le soutien à la fonction parentale et sur l'importance du lien parent/enfant, susceptible de générer des adaptations de locaux,
- des budgets associatifs parfois fragiles.

Les préconisations détaillées dans le Projet Educatif Local 2007-2010 :

- Améliorer la couverture des besoins d'accueil
- Moderniser les équipements vieillissants et maintenir les efforts de la ville quant au développement de l'accueil de la petite enfance
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle
- Poursuivre l'adaptation des modalités d'accueil aux contraintes des familles
- Procéder aux aménagements permettant l'organisation d'espaces de rencontres enfants-parents

Les données page suivante sont issues des retours après envoi de questionnaires à différentes communes membres.

PROVISOIRE

Préoccupations	ESNANDES	CHATELAILLON	PERIGNY	PUILBOREAU
Offre d'accueil petite-enfance	En intercommunalité : Crèche (0-3 ans) – Relais d'Assistante Maternelle – Commune : ALSH (3ans)		Maison de la petite enfance + Réseau assistantes maternelles + crèche entreprise ZI	
Offre d'accueil personnes âgées	EHPAD	Résidence pour Personnes Agées créée en 1978. 54 appartements. Taux de remplissage à 100%. Service d'animation municipal	EHPAD La Pommeraie+ unité Alzheimer (59+11) + domaine de Rompsay privé(70)	Maison de retraite privée avec une capacité d'accueil de 99 personnes.
Efficacité	Relativement satisfaisante	Bonne	satisfaisant	Ne pouvons juger.
Adéquation offre / demande	Difficile à cerner pour la pte enfance – Place limitée en EHPAD	Oui	il y a toujours + de demandes que d'offres, mais dans l'ensemble, OK	Pour les personnes âgées, offre insuffisante (manque secteur public).
Efficacité de la gestion de la demande, intégration avec d'autres services Accueil et adaptation à de nouvelles demandes, évaluation et réponse à la demande Existence de services de proximité et efficacité au contact de la population Evaluation de l'équité et de la justesse des actions (venir en aide aux défavorisés)	Structuration du CCAS – développement du partenariat.Accueil, autonomie des personnes agées, situations d'urgences liées aux difficultées économiques, risques d'isolements	En direction des personnes agées : ouverture d'un service de garde itinérante de nuit. Hausse de la demande sociale des personnes âgées	Les demandes sociales augmentent dans le domaine des dépenses d'énergie. Interventions du CCAS pour les + défavorisés(mobilité, aide alimentaire, aide pour les dossiers légaux…)	Convention avec le CCAS de La Rochelle.
Partenariats	Espace camaïeux – Centre social (insertions professionnelles – rompre l'isolement)/ inter CCAS / CLC – Travail en directe avec l'assistante sociale	SSIAD, Service d'Aide à Domicile du C.C.A.S.	pôle solidarité avec SAUR et EDF + CLC pour aides facultatives complémentaires Partenariat avec le conseil général pour les aides légales CCAS de La Rochelle pour les aides ménagères + ADPEP17	Convention avec le CCAS de La Rochelle.
Quelles actions de mobilisation des personnes concernées.	Bulletin municipal – panneau d'informations	Flyers, site internet, journal municipal	Livret d'accueil social distribué dans les boites aux lettres en septembre 2009 et information sur le forum des associations	Edition d'un guide pratique du CCAS en 2010.
Services à la personnes	oui, pour des réponses d'urgences qui ne peuvent tenir compte des délais de traitement des dossiers		en cours d'étude	Rien de précis à notre niveau.

PROVISOIRE

4.4 Santé publique

La pollution automobile tue chaque année en France plus de 6500 personnes ; un exemple parmi tant d'autres pour montrer que la santé est indubitablement une problématique liée à notre environnement, à nos conditions de vie, de travail et d'existence. Chacune des mesures prises dans le cadre de cet Agenda 21 doit contribuer à assurer la satisfaction des besoins sanitaires de base pour l'ensemble de la population. La réduction des risques pour la santé, liés aux menaces écologiques ou technologiques est également un enjeu essentiel.

La déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement affirmait en 1992 : « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Le programme d'actions Agenda 21 qui a suivi la conférence de Rio s'est fixé cinq objectifs prioritaires en matière de santé publique : la satisfaction des besoins en matière de soins de santé primaires, la lutte contre les maladies transmissibles, la protection des groupes vulnérables, la santé des populations urbaines et la réduction des risques pour la santé occasionnés par la pollution et les menaces écologiques. Le Grenelle de l'environnement renforce ce programme en 2009 en considérant la politique environnementale comme une composante de la politique de santé.

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif, mais également un préalable indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de leur société.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (http://www.afsset.fr)

PROVISOIRE

Santé publique

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs int. négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Assurer la satisfaction des besoins sanitaires de base	Connaissance du niveau de santé des populations Connaissance des évaluations et des tendances	• Typologie favorable du territoire (classe 8 à l'échelle régionale) en matière de santé, au même titre que les agglomérations de Rochefort, Royan, Saintes, Cognac, Niort, Poitiers (classement réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé du Poitou-Charentes à partir d'indicateurs de santé) [111]	• Pas de diagnostic santé-social recensé à l'échelle de la communauté d'agglomération de La Rochelle[112]		
	Structures existantes, fonctionnement, indices de fréquentation				
	Problèmes spécifiques en matière d'offre de soins				
	Données statistiques d'accès aux services de santé				
	Gestion de la demande de soins, Accueil et adaptation à de nouvelles demandes Soins aux plus démunis, Existence et efficacité des structures, Accès de tous aux services de santé Politique de prévention, Assurer la diffusion des règles d'hygiène de base Assurer un accès minimum, conformément à la réglementation, aux services d'eau potable, assainissement, collecte des déchets, etc.	• Atelier santé-ville (ASV) porté par le service municipal « Santé publique, hygiène, environnement » organisé dans le cadre de la politique de la Ville sur les quartiers en difficulté,			
Réduire les risques pour la santé liés aux menaces écologiques ou technologiques	Réduire les risques pour la santé liés aux menaces écologiques ou technologiques	• Lien avec l'université notamment sur la thématique santé et environnement : l'ATMO pilotant une étude pour analyser l'entrée de l'ozone dans les bâtiments scolaires.			

[111] Zones urbaines avec une offre de soins libérale importante, en surmortalité pour le cancer du poumon et en sous- mortalité par maladies cardio-vasculaires et de l'appareil circulatoire (10 cantons, 30 % de la population régionale). Ces cantons sont constitués des centres urbains à forte densité de population. Ils présentent des taux de bénéficiaires de minima sociaux (CMUc, RMI, API) légèrement plus élevés, plus de logements sociaux, de personnes isolées et familles monoparentales. Les indicateurs économiques montrent une réalité contrastée avec une plus forte proportion de cadres mais également d'employés et de chômeurs. Cependant, le revenu moyen est supérieur à la moyenne des autres cantons, et la proportion de foyers non imposables plus faible. Les densités de dentistes et médecins généralistes sont relativement importantes et les temps d'accès à la maternité et aux urgences sont faibles. Enfin, on observe une surmortalité par cancer du poumon tandis que la mortalité par maladies cardio-vasculaire ou de l'appareil circulatoire est moindre.

[112] Diagnostics santé-social recensés à l'échelle de la région (une production de l'Observatoire Régional de la Santé) : pour le Pays Mellois, pour le Pays Montmorillonais, pour le Pays Sud Charente, pour le Pays de Charente-Limousine, pour la Communauté d'Agglomération de Poitiers, pour le Pays Rochefortais ; pour la Communauté d'Agglomération de Niort, pour le Pays Ouest Charente

PROVISOIRE

Santé publique

Dans le cadre des ateliers-Ville (Politique de la Ville – CUCS), a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé de Poitou-Charentes un diagnostic local de santé sur les quartiers de Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignolette

La ZUS Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignolette se compose de différents quartiers : Mireuil, quartier qui concentre des habitations à loyers modérés des années 1960 et Laleu, La Pallice, La Rossignolette, marqués par un passé lié aux activités maritimes. Les indicateurs disponibles à l'échelle de ces quartiers confirment que les personnes y résidant (soit près d'un habitant sur quatre de La Rochelle), connaissent des situations socio économiques globalement plus difficiles que sur la Ville : des revenus plus faibles, plus de chômage, plus d'allocataires des minima sociaux et d'allocations de la CAF. Cependant, les difficultés socio économiques des habitants de cette ZUS sont globalement moins prononcées que sur l'ensemble des ZUS en France.

Bien que des personnes rencontrées lors de cette étude soulignent le manque de vie et d'activités culturelles, ces quartiers sont dotés d'équipements : commerces, services publics, centres socioculturels, équipements petit enfance, professionnels de santé libéraux, tissu associatif et culturel étoffé.

ENJEU
Développer l'Atelier Santé Ville et :
améliorer les pratiques professionnelles,
rechercher des solutions concertées aux situations problématiques,
développer les partenariats, centraliser l'information en santé,
amener de la cohérence sur le territoire

Les acteurs de ces quartiers voient dans l'Atelier Santé Ville un dispositif leur permettant d'améliorer leurs pratiques professionnelles, de rechercher des solutions concertées aux situations problématiques, d'investir des questions en partenariat, de centraliser l'information en santé et d'amener de la cohérence sur le territoire.

De ce diagnostic a été définie une somme de prescriptions (voir ci-dessous) qu'il est nécessaire de relayer dans la démarche Agenda 21, voire de généraliser à tout ou partie du territoire.

1. OBSERVATION DES PHENOMENES DE SANTE

- Objectiver certains phénomènes repérés dans le cadre de ce diagnostic : en particulier le suivi des vaccinations, les conditions d'hygiène de certaines habitations
- Mettre en place, avec les acteurs de terrain, un outil (tableau de bord) permettant de suivre la santé des habitants des quartiers, à partir d'indicateurs définis dès la mise en place de l'ASV.
- Valoriser ce tableau de bord auprès des acteurs de terrain

PROVISOIRE

2. SOUFFRANCE PSYCHIQUE

- Créer des liens entre le Réseau Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville en apportant la connaissance produite à l'échelle des quartiers et en déclinant des actions du Réseau à l'échelle de ces quartiers, notamment en renforçant les actions de formation pour les professionnels

- Organiser une réflexion sur l'orientation et la prise en charge des problèmes de santé mentale et les liens entre services psychiatriques et services sociaux et médico sociaux en réflechissant notamment sur la notion « d'espace intermédiaire »

- Garantir la proximité des services de psychiatrie avec les services sociaux et médico sociaux d'une part et le public d'autre part, grâce à la présence d'antennes dans les quartiers

- Travailler sur l'isolement, en particulier des personnes âgées et sur leur accès aux dispositifs d'aide au maintien à l'autonomie.

3. ADDICTIONS

- Travailler avec l'ensemble des intervenants (Police, Educateurs, ANPAA) à propos de la banalisation des produits (trafic et consommation) afin d'améliorer la cohérence des réponses sur le territoire

- Mettre en place un groupe de réflexion sur la question des addictions dans la relation « travailleurs social / usager » et sur l'accompagnement vers les soins

- Soutenir le travail de prévention réalisé par les structures, et le développer en dehors des frontières de ces structures

4. TRAVAIL CONCERNANT LES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE

- Soutenir et développer l'accompagnement global des familles (santé, logement, insertion)

- Créer un espace de concertation pour les professionnels intervenant auprès de ces publics en leur proposant un apport extérieur (professionnel expert en santé mentale et précarité par exemple)

- Soutenir les actions d'accompagnement des personnes vers la sortie des logements en PSR

- Aider à la mise en place d'épiceries sociales sur La Pallice et Mireuil

5. ALIMENTATION ET SANTE BUCCODENTAIRE

- Mutualiser les connaissances des acteurs de terrain sur les difficultés d'accès à la prévention, notamment sur les freins d'ordre psychologique

- Coordonner les projets, apporter un soutien méthodologique aux porteurs de projets de prévention, mutualiser les compétences afin d'intégrer les différentes actions dans un programme local

- Soutenir les projets de prévention liés à l'alimentation

PROVISOIRE

6. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Sur la Pallice : Informer sur les risques industriels ; Améliorer les conditions de déplacements : transports en commun, vélo ; Travailler sur l'hygiène dans les logements et dans les parties communes ; Soutenir les actions culturelles autour de l'histoire du quartier

Sur Mireuil :Travailler sur l'image du quartier, la forte identification des habitants à leur quartier ; Mettre en place un groupe de travail sur les notions d'inter culturalité et de relations filles / garçons

7. ACCES AUX SOINS

- Maintenir les structures sanitaires et médico-sociales de proximité
- Créer des outils permettant de faciliter les liens entre secteur sanitaire et secteur social ou valoriser ceux existants : annuaire actualisé des ressources sociales, annuaire Santé, site Internet.
- Créer une réflexion concernant les publics en difficultés d'accès aux soins et soutenir les dynamiques existantes

ENJEUX

Analyser l'offre et la demande de soins sur l'ensemble du territoire

Elaborer des outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du plan régional Santé-Environnement

Enjeu de première importance, la nécessité d'obtenir un état clair de l'offre et de la demande de soins sur l'ensemble du territoire de la CDA.

Autre enjeu, le suivi et la mise en pratique des objectifs du plan régional Santé – Environnement, nécessitant une structuration de l'intervention publique en matière d'étude liant santé publique et qualité des eaux, qualité de l'air et technologies (radiofréquence, antennes-relais). Aujourd'hui, des liens existent entre la CDA (Direction de l'Environnement) et l'université notamment sur la thématique santé et environnement (l'ATMO pilotant une étude pour analyser l'entrée de l'ozone dans les bâtiments scolaires), une intervention qui nécessiterait d'être davantage formalisée.

PROVISOIRE

4.5 Education, jeunesse et formation

L'analphabétisme, l'incapacité complète à lire et à écrire, le plus souvent par manque d'apprentissage, concerne une très faible minorité de la population française (taux d'alphabétisation à 99%). Il se distingue de l'illettrisme, terme utilisé quand il y a eu apprentissage de la lecture et de l'écriture mais que cet apprentissage n'a pas conduit à leur maîtrise ou que la maîtrise en a été perdue. Ainsi en France, selon une étude l'INSEE réalisée entre 2002 et 2005, 9% de la population française est en situation d'illettrisme, soit plus de 3 millions de personnes. Cet enjeu implique pour la collectivité d'assurer l'accès de tous à l'éducation et à la formation et de faire reculer l'analphabétisme, afin de favoriser la structuration individuelle de la jeunesse, l'intégration sociale et la vie collective.

L'épanouissement des jeunes est lié avec la réalisation d'un projet de vie et d'un projet professionnel. A une époque où il est difficile pour chaque jeune adulte de trouver sa place dans la société, le dynamisme créatif et le soutien aux initiatives locales est un véritable enjeu de développement durable. L'enjeu est double, il se réfère aux individus eux-mêmes, à leur épanouissement, mais aussi au développement du territoire et à sa capacité de muter avec la société actuelle. Accompagner et faire éclore les projets est la condition sine qua non à l'attractivité qu'un territoire peut exercer sur la nouvelle génération.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'INSEE (http://www.insee.fr)

PROVISOIRE

Education, jeunesse et formation

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Assurer l'accès de tous à l'éducation et à la formation	Recensement de l'existant	• Une offre scolaire complète sur l'ensemble du territoire : primaire, secondaire et enseignement supérieur • Un projet éducatif local pour la ville de La Rochelle accessible à tous			
Faire reculer l'analphabétisme	Connaissance de l'analphabétisme Connaissance de l'évolution du niveau de scolarisation Connaissance des conditions de scolarisation (nombre d'enfants par classe, etc.) Connaissance de l'offre et de la demande	• Dans le cadre du Programme de Réussite Educative et du réseau ambition réussite animé par l'éducation nationale, l'accompagnement scolaire a fait l'objet depuis 2007 d'un travail de remise à plat, de coordination, et de développement.			
Favoriser la structuration individuelle de la jeunesse, l'intégration sociale et la vie collective Favoriser la structuration individuelle de la jeunesse, l'intégration sociale et la vie collective	Offre de formation continue				
	Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière culturelle	• Démarche Culture Jeune et Quartiers Cadrant la présence sur site de référents « culturels » ; actions de médiation et d'élargissement des publics ; prise en compte des cultures urbaines ; dynamiques culturelles des quartiers de Mireuil, de Villeneuve les Salines et de Laleu •Initiatives Jeunes La Ville de La Rochelle propose d'aider les jeunes de 12 à 25 ans qui ont une idée de projet d'intérêt général, à mettre en place.	• Les missions d'éducation culturelle et artistique déléguées aux structures culturelles de la CDA, et de la Ville, ne sont pas toujours identifiées par les acteurs socio-éducatifs ou par le public lui même, malgré l'existence de services éducatifs et d'actions de sensibilisation proposées toute l'année par ces équipements		

PROVISOIRE

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs int. négatifs (Faiblesses)	Facteurs ext. positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser la structuration individuelle de la jeunesse, l'intégration sociale et la vie collective	Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière sportive et de loisirs	• Objectifs inscrits dans le Projet Educatif Local de La Rochelle visant à redonner le goût du sport aux adolescents •La Ville de La Rochelle, dans le cadre de sa politique jeunesse, renforce chaque année durant la période estivale l'opération "Passeport Loisirs Jeunes". à l'attente des jeunes, filles et garçons âgés de 12 à 17 ans[113]			• Difficulté recensée dans le Projet Educatif Local (diagnostic 2003-2006 : les centres ont des difficultés pour s'adapter et renforcer leur attractivité : => Personnels non fidélisés au statut précaire et peu formés. => Personnels non formés à l'accueil des enfants présentant des difficultés comportementales.
	Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière de mobilité	• Projet «Quartier Emploi Mobilité » (cf. thématique Lutte contre l'exclusion sociale)			
	Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière d'accès à l'emploi	• Prise en compte du volet emploi formation dans le Projet Educatif Local 2007-2010			
	Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière de santé	• Pour les 12-25 ans, les diagnostics opérés dans les quartiers mettent en relief des problématiques de santé qui constituent autant de déterminants de l'échec scolaire, professionnel, familial et social. Exposition 13 / 18 ans[114] Etude sur les pratiques festives des jeunes • Espace d'accueil Santé/Jeunes			
	Relations avec les associations concernées				

[113] Le dispositif a pour objectifs de donner aux jeunes une facilité d'accès aux loisirs en proposant des activités éducatives encadrées par des professionnels qualifiés ; permettre aux jeunes de gérer leur temps tout en les responsabilisant par des engagements à respecter et par la pose de rendez–vous avant d'accéder aux activités ; établir du lien avec les parents, s'agissant de jeunes mineurs, par l'acceptation et la signature d'une convention ; habituer les jeunes à utiliser les transports en commun pour se rendre à leurs activités.
Il permet aussi de renforcer le lien, l'information par un accompagnement spécifique de certains résidents des quartiers inscrits au CUCS ; faciliter l'accès au dispositif pour les enfants des familles bénéficiaires de l'aide sociale par une tarification adaptée.
Sa formule s'appuie sur un "Passeport Loisirs" qui prend la forme d'un chéquier.

[114] Outil d'animation de la CDA destiné à promouvoir la connaissance par les jeunes de leurs droits et devoirs et des comportements à risque. Elle s'adresse à tous les jeunes des collèges et lycées de la ville et de l'agglomération.
Le principe de l'opération est de permettre aux adolescents d'échanger librement avec des animateurs de structures jeunesse (centres sociaux, services jeunesse…) sur des thèmes qu'ils ont choisis, en relation avec la citoyenneté et la Loi, afin de s'informer, de réfléchir, de se questionner sur ce qu'est la Loi, comment et pour qui elle est faite, à quoi elle sert, et quels sont les droits et les devoirs de chacun… Illustration parfaite de la prévention de la délinquance et de l'éducation à la citoyenneté, deux volets de la politique communautaire à destination des jeunes, « 13/18 Questions de justice » est co-pilotée par la Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Éducation Nationale et les structures socio-éducatives.

PROVISOIRE

Education, jeunesse et formation

Elément distinctif du territoire, l'offre d'enseignement supérieur du territoire. L'université apparaît comme un acteur majeur du territoire. Créée en janvier 1993, le principal champ de recherche de l'université est l'environnement et le développement durable : le littoral, la biologie et la biotechnologie (laboratoire CNRS en lien avec l'IFREMER), les sciences du génie urbain. L'enjeu est de développer le dialogue entre entreprises et recherche, un dialogue déjà structuré (exemple : rapports entre université et R/D d'Alsthom)

A noter que la localisation des établissements d'enseignement supérieur à La Rochelle depuis le début des années 1990 a été voulue insérée dans la ville. Ils sont concentrés, pour des raisons de vie et de gouvernance de la communauté universitaire, dans le quartier Ville en Bois – Minimes sur la commune de La Rochelle, mais leur implantation est mélangée avec l'habitat familial et des activités afin d'éviter l'effet négatif des campus. Il est indispensable de prévoir une possibilité d'extension de ces implantations d'enseignement supérieur et de recherche, en continuité dans la zone Besselue sur la commune d'Aytré.

Les informations rapportées sont issues en grande partie du Projet Educatif Local de la ville de La Rochelle. Le Projet Educatif Local 2007-2010 dresse le bilan de la démarche commencée en 2003, et fixe de nouveaux objectifs afin de la prolonger sur une période de quatre ans, définie par un nouveau contrat entre les collectivités, la CAF et les services de l'Etat.

ENJEUX

Accompagnement scolaire

Rechercher des accords de partenariats entre centres sociaux concernés et établissements scolaires

Renforcement du dispositif « Ecole ouverte »

A l'échelle du territoire, un enjeu important réside dans l'accompagnement scolaire. Dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) inscrit dans le CUCS et du réseau « ambition réussite » animé par l'éducation nationale, l'accompagnement scolaire fait l'objet d'un travail de remise à plat, de coordination, et de développement. Un groupe de travail opérationnel a été mis en place à cet effet en 2007 sous la responsabilité du coordinateur du PRE : il convient en effet de rechercher des accords de partenariat entre les centres sociaux concernés et les établissements scolaires. C'est également dans ce contexte qu'il pourra être procédé à l'évaluation et le cas échéant au renforcement du dispositif Ecole ouverte, dispositif d'accompagnement scolaire et de loisirs socio-éducatifs.

A noter que le Programme de Réussite Educative est limité à l'échelle territoire puisqu'il ne s'applique qu'au seul zonage du CUCS.

PROVISOIRE

Autre enjeu, aider les jeunes à la prise de responsabilités et accompagner les initiatives des jeunes.

Deux objectifs inscrits de longue date dans les politiques gouvernementales qui trouvent notamment leur traduction dans les dispositifs de soutien au projet avec Défi-Jeunes, Projets Jeunes et dans les projets des associations et de la Mairie à travers l'accompagnement vers l'autonomie dans la prise en main de leur quotidien et le soutien au montage de projet (groupes de musique et de danse, par exemple).

A ce titre, l'agglomération de La Rochelle poursuit sa politique alternative de prévention de la délinquance et d'éducation à la citoyenneté à travers la reconduction d'une initiative originale : le Rallye citoyen « Nul n'est censé ignorer la Loi »[115].

ENJEU

Une meilleure interaction entre scolarité, emploi et formation

Néanmoins l'enjeu essentiel réside dans une meilleure interaction entre scolarité, emploi et formation. A ce titre, le volet emploi formation a été pris en compte dans le Projet Educatif Local 2007-2010. Les informations ci-dessous sont issues du Projet Educatif Local 2007-2010 en faisant état des projets sur cette période.

Emploi/Formation

Si le diagnostic du PEL 2003-2006 soulignait les limites de la prise en compte des jeunes âgés de plus de 16 ans, pour autant la question de l'accès à l'emploi ne faisait pas l'objet d'une analyse spécifique ni de développements particuliers.

La responsabilité du PEL étant d'aborder les problématiques de la jeunesse et d'établir des stratégies locales pour apporter les réponses les plus appropriées, elle ne peut plus en être absente.

Tous les observateurs nationaux en effet se sont accordés pour dire que l'accès à l'emploi des jeunes et le sentiment de discrimination étaient au centre des tensions qu'ont connu certains quartiers ces 2 dernières années.

C'est aussi l'emploi qui est revenu dans nos réunions de quartier comme la préoccupation principale des jeunes.

Ces 20 dernières années, les acteurs socio-éducatifs se sont progressivement investis dans les dispositifs d'accompagnement éducatif en développant des actions en périphérie de l'école et parfois dans les établissements scolaires (CLAS, Ecole ouverte…) et en menant des actions dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle auprès des adultes, voire de soutien à la fonction parentale.

La problématique soulignée aujourd'hui est celle des adolescents et des jeunes adultes en situation d'échec scolaire et de rupture avec le monde associatif et celui de la formation : des collégiens qui décrochent progressivement et se déscolarisent pour, en tout état de cause, quitter l'école à 16 ans, en situation d'échec, sans projet personnel et sans avoir pris conscience des difficultés grandissantes auxquelles ils seront confrontés.

Les interrogations exprimées par les intervenants du social et de l'animation, portent sur la manière de maintenir un lien avec ces jeunes en rupture pour les accompagner dans la voie de l'insertion et de l'autonomie.

[115] Chaque année depuis 2003 en effet, une cinquantaine d'adolescents de 12 à 16 ans venant de structures socio-éducatives des quartiers dits « sensibles » de l'agglomération participent à l'opération « Nul n'est censé ignorer la Loi ». Elle se présente sous la forme d'un Rallye citoyen, au cours duquel les adolescents sont amenés à découvrir différents aspects de la règle du jeu social : l'élaboration de la Loi, sa présence au quotidien, les agents qui la font respecter, la sanction… (source : http://www.secteurpublic.fr)

PROVISOIRE

Le fonctionnement de notre société tendant naturellement à découper les publics, les âges, les thématiques, en tranches ou en séquences, tout notre effort doit tendre vers l'installation de liens ou de passerelles permettant d'assurer une continuité des politiques menées et des suivis individuels.
Concernant la réussite éducative et l'accès à la formation et à l'emploi, il est préconisé de définir des projets permettant d'installer des passerelles entre les généralistes de l'accueil et de l'animation et les spécialistes de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi.

La réflexion menée avec les acteurs du quartier de Mireuil sur le contenu d'une politique jeunesse, permet d'envisager la structuration d'une action de cette nature sur ce quartier en prenant appui sur le réseau constitué notamment du collège, de la MACVS (secteur ados et Point-Emploi), du centre social, du Foyer des Jeunes Travailleurs, de la régie de quartier, de la Mission Locale, du PLIE, de la mairie, et également de la Maison de l'emploi tout particulièrement concernée par la coordination et l'optimisation des outils dont nous disposons aujourd'hui.
Des modalités d'interventions particulières destinées à mobiliser les jeunes sur la recherche d'emploi pourraient être définies entre les responsables des Points Emploi de Mireuil et de Laleu et ceux des structures d'accueil et d'animation du quartier de Mireuil.
Le secteur jeunesse du centre social qui dispose de personnels et d'un outil financé par les fonds publics, J.BUS, sortirait renforcé par un projet de cette nature.

En tout état de cause cette réflexion sera poursuivie dans d'autres quartiers, Villeneuve-les-Salines et Laleu-La Pallice, lieux d'implantation d'un Point-Emploi, en particulier

ENJEU

Développement d'une politique logement à destination des jeunes populations

Enfin et après l'emploi, le logement autonome est la 2ème préoccupation des jeunes. Ce point fait également l'objet d'un volet dans le Projet Educatif Local 2007-2010.

Des réponses existent qui ne pallient pas cependant la pénurie de logements.

C'est pourquoi, sur proposition de la mairie et en collaboration avec l'office public des HLM, le CLLAJ étendra son offre de logements temporaires.

Le projet qui consiste à réaffecter les anciens logements d'instituteurs du groupe scolaire Jean Bart, s'adressera aux jeunes rochelais de moins de 25 ans, en situation d'emploi, insérés ou en voie d'insertion, mais rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir .

Ce projet est en cours d'élaboration.

ENJEU

Développement de l'analyse des besoins sociaux
Mise en place d'une plate-forme d'échanges entre les communes (Inter-CCAS)

Les enjeux décrits ci-dessus mettent l'accent sur les initiatives prises par la Ville de la Rochelle et la CDA. Il est plus difficile de porter une vision globale aux différentes actions menées en la matière par les communes membres de la CDA. Un travail de recueil des initiatives et la mise en place d'une plate-forme d'échanges entre les communes (inter-CCAS) permettraient d'échanger ces informations. Les données ci-dessous sont issues des retours après envoi de questionnaires à différentes communes membres.

PROVISOIRE

Préoccupations	ESNANDES	PERIGNY	PUILBOREAU
Recensement de l'existant	1 groupe scolaire sur la commune (mat. Et élé). Le collège du secteur se situe à Marans, les lYcées à la Rochelle 1 Accueil de Loisirs (3-10 ans) assure le périscolaire , la pause méridienne et extra scolaire	2 école maternelle 2 écoles primaires publiques Péri Jeunesse	1 école maternelle (6 classes) 155 élèves 1 école élémentaire (11 classes) 298 élèves 1 centre de loisirs C.A.A.P. 1 accueil loisirs jeunesse (11-17 ans)
Connaissance de l'analphabétisme, de l'évolution du niveau de scolarisation Connaissance des conditions de scolarisation (nbre d'enfts par classe, etc.) Connaissance de l'offre et de la demande	Pas de données, sur le territoire mise en place d'actions de parentalités, par l'espace Camaïeux – Centre Social	Aide aux devoirs pour les collégiens au sein de la Maison des Jeunes. Pas de ZAR	Le C.A.A.P. Organise une aide aux devoirs pour les élémentaires et l'accueil loisirs jeunesse organise un soutien scolaire pour les collégiens
Offre de formation	Rôle d'information ou de relais d'informations, d'orientation	Compétence CDA	Contrat d'apprentissage aux espaces verts Stagiares BAFA, Stagiaires Mairie
Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière culturelle	Actions menées par l'espace jeunesse dans le cadre de leurs activités et projets + le passeport loisirs	aide à l'adhésion en association culturelle	L'accueil loisirs jeunesse organise un partenariat avec la Coursive. Ils ont des actions de découvertes culturelles (partenariat avec des structures de la CDA) – Créations culturelles avec différents intervenants
Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière sportive	Actions menées par l'espace jeunesse dans le cadre de leurs activités et projets + le passeport loisirs	aide à l'adhésion en association sportive	L'accueil loisirs jeunesse a également des partenariats avec les clubs sportifs locaux. Un atelier hebdomadaire de sport loisir (découverte du sport). Ils participent à des manifestations sportives organisées par la CDA
Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière de mobilité	Travail des élus sur l'augmentation de l'offre de transport vers la Rochelle	prise en charge de l'abonnement annuel RTCR selon conditions de ressources	/
Actions spécifiques vis-à-vis de la jeunesse en matière d'accès à l'emploi	Organisation de forums et de rencontres professionnels par l'espace jeunes, Centre Social	Point information jeunesse à la maison des jeunes et permanence de la mission locale	Mise en place d'un partenariat avec la mission locale. Une permanence hebdomadaire pour les 16-25 ans avec le CDIJ (emplois saisonniers et travail pour les – de 18 ans).
Relations avec les associations concernées	Espace Camaieux – Centre Social	Maison des jeunes et garderie périscolaire	FINNDE – action culturelle djembé CAAP – action passerelle enfance jeunesse MCP les Bestioles – action sport découverte Associations sportives – action découverte sportive Courir contre la maladie – aide à l'organisation du téléthon En plus des associations diverses

PROVISOIRE

4.6 Culture et loisirs

La culture est l'ensemble des mœurs, des traditions, des croyances, des valeurs intellectuelles, spirituelles et affectives, des normes formelles et informelles influençant la façon de percevoir et d'agir sur le monde, caractérisant un groupe particulier de personnes et souvent lié à une région géographique ou un groupe social. La culture offre une dimension éthique au développement humain. Face à cet enjeu, il est important de favoriser l'accès de tous à la culture et à une offre de loisirs diversifiée. C'est en favorisant les échanges culturels et l'expression créative de chacun que l'on parviendra à une meilleure connaissance, à une plus grande acceptation de l'autre et ainsi à l'intégration sociale et à la vie collective.

Selon la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, la diversité culturelle est considérée comme un « patrimoine de l'humanité ». Selon l'UNESCO, « la culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ». La culture fait partie du développement durable, au point que la Commission Française du Développement Durable (CFDD) propose de faire de la culture le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.

La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

PROVISOIRE

Culture et loisirs

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser l'accès de tous à la culture	Existence des équipements culturels (musées, bibliothèques, médiathèques, cinéma, etc.)	• Deux équipements structurants de compétence intercommunale (Médiathèque et Conservatoire) et offrant un service structuré pour l'ensemble des habitants du territoire. • Un Conservatoire à rayonnement départemental classé par l'Etat • Une médiathèque intercommunale en régie directe / un « Médiabus » circulant dans les communes de la CDA où il n'y a pas d'offre culturelle. • Une bonne présence d'équipements communaux en matière culturelle et de loisirs (voir tableau ci-dessous) Des têtes de pont comme la scène nationale de la Coursive, le centre chorégraphique national Une offre culturelle ouverte aux nouvelles créations (arts de la rue ; danse et hip-hop en lien avec les quartiers) • Un rôle important de la Mission Animation Culture et Vie Sociale de Mireuil de la ville de La Rochelle symbolisé par l'Astrolabe[116].	• Un écueil : l'absence de compétence culturelle de la CDA • Pas de réseau de lecture	• Un prochain équipement structurant de compétence intercommunale en projet : un Espace des Musiques actuelles.	
Favoriser les échanges culturels pour une meilleure connaissance et une plus grande acceptation de l'autre	Associations	• Des équipements culturels, supports à un grand nombre d'associations : la scène nationale de la coursive ; la médiathèque (association Doc en stock ; La Rochelle Livre)			

PROVISOIRE

[116] Espace culturel de quartier qui propose une programmation musique, arts de la rue, jeune public, cultures urbaines "dans" et "hors les murs". A noter que l'Astrolabe a la particularité de favoriser la « co-construction » de la programmation culturelle par les habitants

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser la connaissance et le développement du patrimoine de la ville Favoriser l'accès de tous à la culture	Existence de manifestations et programmes culturels Développement de la connaissance du patrimoine culturel	• Une richesse de la collectivité en termes d'événements culturels sur son territoire contribuant à l'attractivité de son image : Grand Pavois ; Francofolies ; Festival international du Film ; Escales Documentaires ; Sunny side of the doc[117].		• L'image de la collectivité construite sur l'audiovisuel	
	Politique d'accès à la culture Politique culturelle dans les quartiers défavorisés Accueil et adaptation à de nouvelles demandes Efficacité, proximité Développement des manifestations culturelles Animation culturelle Développer l'innovation et la créativité	• Une demande publique d'ouverture à d'autres publics : Accueil du Handicap ; Aller à la rencontre des quartiers • Une offre bien souvent gratuite facilitant l'accès de tous à la culture : « Festival d'automne » ; « Théâtre en été » • Points d'accès internet en libre-accès (dont point d'accès pour personnes handicapées) en médiathèque		• Le surcroit d'informations (TV, web) ne change rien à la fracture culturelle puisqu'il faut les clés pour « décrypter » une information numérique : l'activité de médiation est d'autant plus nécessaire.	• Mouvement structurel de diminution de la fréquentation des bibliothèques / médiathèques. La médiathèque de la CDA a été préservée de cette baisse grâce au développement de nouveaux services.
	Opportunité de développement économique		• Une image nationale et internationale marquée par l'audiovisuel qu'il convient de valoriser par le déploiement de formations professionnelles et diplômes universitaires.		

PROVISOIRE

[117] Marché international du documentaire.

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser l'expression créative de chacun et ainsi l'intégration sociale et la vie collective	Soutien aux artistes locaux	• Structure financée par la CDA permet aux artistes enseignants de s'exprimer sur le territoire en se rapprochant de la population. Le Festival d'Automne, desservant les 18 communes de la CDA en 18 concerts, est un exemple particulièrement réussi : les artistes / enseignants du réseau sont acteurs de la programmation. A ce titre, la médiathèque est classée « Bibliothèque à vocation régionale[118] » et a une mission de conservation du patrimoine local (acquisition en double de toute production culturelle locale)			
Favoriser les échanges culturels pour une meilleure connaissance et une plus grande acceptation de l'autre	Développement des associations culturelles Echanges entre cultures	• Partenaires forts du Conservatoire : le Centre Chorégraphique National ; l'Education Nationale (pour aménagement des horaires des scolaires) ; la Scène Nationale de La Coursive (échanges Master Class) ; la Médiathèque • Partenaires forts de la médiathèque en lien avec les différents festivals			

PROVISOIRE

[118] Ainsi que les médiathèques intercommunales de Poitiers et de Niort

Culture et loisirs

Le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle se définit comme une terre riche de pratiques et d'offre culturelles : créateurs, troupes de théâtres et associations artistiques sont adossées à un riche tissu d'équipements culturels. Si les têtes de pont en matière d'offre culturelle sont bien connues – la Médiathèque, le Conservatoire, la Coursive, le Centre national de chorégraphie, l'Astrolabe et le prochain Espace des Musiques Actuels – il ne faudrait pas omettre de signaler le nombre important de bibliothèques de quartier et d'établissements culturels dans les communes. Les festivals comme les Francofolies, Le Grand Pavois , contribuent à conférer au territoire une aura nationale et internationale.

De plus le Festival Escales Documentaires, le « Festival international du film », le grand marché du documentaire « Sunny side of the doc », le Festival du court-métrage (Carré Amelot), le Festival des droits TV, le Festival de la web-création et de la web-TV, construisent une image créative de la collectivité spécialisée dans l'audiovisuel et contribuent à le spécialiser dans un secteur économique porteur. La médiathèque s'est ainsi spécialisée dans cette image en construisant un important fond vidéo (en lien avec l'association Doc en stock).

ENJEU

Absence de formation en lien avec l'image

Un enjeu spécifique : si peuvent être recensées sur le territoire un certain nombre de formations artistiques (Carré Amelot, centres sociaux, Astrolabe, etc.), il n'existe pas d'école en lien avec l'image ni de diplômes universitaires.

La tendance est à une « délocalisation » de ces événements dans les quartiers et une ouverture au grand public : programmation et diffusion grand public (films et « Portraits de cinéastes » en médiathèque) ; « résidence de cinéastes ». Cette ouverture se retrouve également dans les « Francofolies », offrant depuis peu des concerts « délocalisés », avec une programmation à destination des enfants « Franco Junior »

Les interrogations quant à l'absence de compétence culturelle formalisée

ENJEU

Absence de compétence liée à la culture

La thématique culture doit intégrer l'absence de compétence statutaire de la CDA en la matière, représentant par ses équipements structurants (Médiathèque et Conservatoire) une tête de réseau sans en avoir le statut. Cette difficulté peut limiter la cohérence de l'action, mais pas nécessairement l'action en tant que telle.

Le Conservatoire à rayonnement départemental offre un enseignement spécialisé en musique et danse. Ses élèves se destinent à un amateurisme éclair et pour certains à des pratiques professionnelles.

Le Conservatoire fonctionne dans un réseau bien construit sur l'ensemble du territoire intercommunal, 11 écoles de musique et de danse soit 2800 élèves. S'appuyant sur ce réseau, le Festival d'Automne, desservant les 18 communes de la CDA en 18 concerts, est un exemple particulièrement réussi. A noter que l'ensemble des concerts

PROVISOIRE

proposés dans le cadre de ce festival est gratuit et rencontre un beau succès (suivi de la fréquentation : 6500 spectateurs en 2009) : la présence dans chaque commune permet entre autre de maintenir un lien culturel entre les communes.

ENJEU

Absence de compétence à l'échelle de la CDA : Manque de cohérence intercommunale, absence de mutualisation des moyens, concurrence entre les différentes

L'absence de compétence culturelle de la CDA peut entraîner un risque de concurrence entre bibliothèques de quartiers ou dans les communes et la médiathèque intercommunale. Seule compétence de la CDA en la matière : un outil informatique commun à toutes les bibliothèques du territoire. Malgré cette avancée, n'ont pas été mis en commun entre les différentes bibliothèques la politique d'acquisition et de prêt de supports culturels, de prêts, de tarif et de communication.

Ainsi il n'existe pas à ce jour de réseau de lecture formalisé à l'échelle du territoire de la CDA, ne permettant pas de construction d'une offre documentaire unique. Néanmoins, cette absence n'exclue pas l'impossibilité de voir sur le territoire de bibliothèques richement dotées, comme à Lagord, Chatelaillon, Aytré, etc.

Un enjeu essentiel : dans un contexte de la baisse structurelle de la fréquentation, faire revenir dans les équipements culturels de nouveaux publics (les familles et plus particulièrement les jeunes) en se rapprochant du terrain et en expérimentant de nouveaux services.

ENJEUX

Attirer de nouveaux publics dans les équipements culturels

Repenser la politique tarifaire

L'accès à tout public est favorisé en médiathèque avec l'accueil gratuit de concerts, d'expositions et de pièces de théâtre (animation « Théâtre en été). Disposant d'une capacité de 94 places, la médiathèque a néanmoins le souci de ne pas concurrencer les théâtres associatifs.
La politique tarifaire d'abonnement à la médiathèque est aussi attractive[119] : tarification réduite pour les familles, pour les moins de 26 ans, gratuité pour les moins de 18 ans. Cette question de la politique tarifaire mériterait néanmoins d'être repensée, en lien avec les expérimentations menées ailleurs[120] et un mouvement structurel de diminution de la fréquentation des bibliothèques / médiathèques. La médiathèque de la CDA a été préservée de cette baisse grâce au développement de nouveaux services.

En réponse à cette diminution de fréquentation, il apparaît essentiel de répondre aux nouvelles demandes de l'usager[121]. Le surcroit d'informations (TV, web) ne change rien à la fracture culturelle puisqu'il faut les clés pour « décrypter » une information numérique : l'activité de médiation est d'autant plus nécessaire.

PROVISOIRE

[119] 23€ pour un résident en CDA ; 46€ hors CDA
[120] Augmentation de la fréquentation de 80% à la médiathèque de Limoges après le passage à la gratuité
[121] Si la tendance s'avère être dans une offre plus localisée en recourant à des structures moyennes diffusées sur le territoire, un équipement tête de réseau est néanmoins essentiel.

ENJEUX

Attirer de nouveaux publics

Aller à la rencontre de ces nouveaux publics des différents quartiers

Favoriser le lien social

Une demande publique d'ouverture à d'autres publics : notamment en allant à la rencontre des différents publics et des quartiers. Exemple : Rencontres autour du basson dans le quartier de Mireuil. Jouer dans des maisons de retraite, des établissements hospitaliers, dans le milieu carcéral s'avère plus compliqué compte tenu du public et des locaux souvent inadaptés à l'accueil d'un orchestre (plus de facilités pour « sortir » la musique que la danse).

Néanmoins les rencontres dans les maisons de retraite réalisées apportent un peu de vie et permettent de rester en phase avec tous les publics. Ce choix stratégique, ayant un impact budgétaire et organisationnel très fort, est incontestablement un atout illustrant les efforts du conservatoire en termes de lien social.

A ce titre, une action pourrait être envisagée : imaginer une « forme de concert à domicile », dans un quartier défavorisé, au domicile d'une personne afin de créer du lien social. Faire jouer des jeunes issus de ces mêmes quartiers susciterait un intérêt réel.

ENJEU

Quelles aides financières débloquer pour favoriser l'accès à la culture, à l'apprentissage de la musique ?

Dans le cadre de ce rapprochement vers les quartiers, il semble manquer aujourd'hui un lien entre détection de potentiels sur le terrain et inscription au Conservatoire. Pour ce faire, il pourrait être judicieux de s'appuyer sur les animateurs politiques de la ville. Il manque en effet ce travail d'animateurs sur terrain après concerts et rencontres dans les quartiers qui permettrait de « valider l'essai » en convainquant les familles et les jeunes de s'inscrire au Conservatoire (les principales réticences sont en effet d'ordre culturel : « ce n'est pas pour moi » ; « ça coûte cher » ; « c'est trop loin » ; autant d'arguments à déconstruire). Le prix peut néanmoins représenter un blocage car les instruments sont dispendieux à l'achat : la CDA les prête sur un certain laps de temps mais limité. La CDA ne peut proposer des bourses, faute de compétences (la ville de La Rochelle le fait). De nouveaux outils financiers sont probablement à imaginer.[122]

ENJEU

Avoir recours à des animateurs / médiateurs sensibilisés, formés Pouvant faire le relais entre les différents services proposés par les structures et les publics potentiellement concernés

Plate-forme d'échanges

L'enjeu en matière sensibilisation des animateurs terrain s'applique également à la médiathèque, d'où la nécessité de sensibiliser ces animateurs afin de diriger les jeunes vers les équipements culturels existants : le recours à ces animateurs / médiateurs doit avoir pour objectif de faire revenir les familles et plus particulièrement les jeunes dans les équipements culturels.

La co-création (création de la programmation culturelle avec la population) de la programmation culturelle n'est pas encore assez développée, mais le milieu culturel français s'avère encore davantage dans la prescription : en dépit d'événementiels culturels parfaitement identifiés, il peut manquer une plate-forme d'échanges permettant aux usagers de s'exprimer quant au projet culturel. A ce titre, l'initiative « le voyage Lecture » apparaît comme précurseur en incitant la co-création avec les scolaires et l'instituteur autour d'un thème durant l'année scolaire et s'appuyant sur des échanges avec la médiathèque (intervention du personnel dans l'école / visites des enfants en médiathèque) et aboutissant à un « partage lecture » (les enfants présentant leur production sur scène).

[122] Autre enjeu, une initiative de type « Orchestre à l'école » : à partir d'une ou deux classes, construire un orchestre pérenne, en recevant une formation, en achetant un parc d'instruments, dans le cadre d'un partenariat avec l'éducation nationale.

PROVISOIRE

Faire revenir de nouveaux publics passe également par une adaptation de la programmation culturelle à tous les publics (exemple donné de l'exposition consacré à Jean-Marie Perier qui fit venir en médiathèque des habitants qui n'en avaient pas l'habitude) ainsi qu'une évolution de sa communication (aujourd'hui il n'existe pas de catalogue en ligne)

ENJEUX

Manque de cohérence et coordination :

Ex : actions de communication (différentes actions menées par différentes structures)

Opportunité d'un guichet culturel unique

Evaluer à l'échelle intercommunale l'adéquation entre l'offre et la demande

Se doter d'une stratégie de développement commune

La communication des équipements culturels est portée respectivement par la médiathèque et le conservatoire pour leurs propres activités, non par le service communication de la CDA. Avec l'arrivée du futur équipement (Espace des Musiques actuelles), une cohérence en matière de communication est à définir : à ce titre, un guichet unique en terme culturel serait un atout pour assurer la visibilité de la communication.

Une collaboration entre Médiathèque et Conservatoire qui pourrait être développée (auditorium, le fond documentaire du Conservatoire pourrait être utilisé par les usagers de la médiathèque et inversement, etc.). De même, une collaboration formalisée entre médiathèque et bibliothèque universitaire est à imaginer (par le tarif, l'inscription unique, le prêt documentaire) : les deux structures partagent le même bâtiment mais sont séparées par leurs compétences.

Ce manque de cohérence et de coordination en matière culturel (pas d'élu en charge de ces questions) doit se réfléchir à l'échelle du territoire intercommunal dans son ensemble (travail de diagnostic pour évaluer l'adéquation de l'offre à la demande ; formalisation d'une stratégie commune à imaginer – réunion de cadrage – entre les têtes de pont de l'offre culturelle territoriale que sont la médiathèque, le conservatoire, la Coursive et les festivals comme les Francofolies).

ENJEUX

L'accueil des PMR

Favoriser l'accès à la culture (à la pratique, aux établissements) aux personnes handicapées

Un autre enjeu répondant à la nécessité de s'ouvrir à des publics spécifiques : l'intégration du handicap.

Un premier impératif souhaité par le Conservatoire : que l'équipe enseignante soit volontaire, nécessitant de fait des enseignants spécialisés et une formation adaptée.

Les locaux du conservatoire aujourd'hui ne sont pas pleinement adaptés à l'accueil du handicap (une rampe d'accès existe mais impossibilité d'accéder au premier étage : pour ces aménagements a été constaté la nécessité d'interroger la personne handicapée). Néanmoins l'exemple donné de l'intégration par la musique et le violon d'une jeune femme autiste est particulièrement riche, en parvenant à rendre l'élève la plus autonome possible. A ce titre, cet exemple est instructif : le violon a en effet un coût et suppose un soutien financier de la CDA, ce qui n'est pas possible statutairement aujourd'hui.

PROVISOIRE

Offrant l'accessibilité de ces locaux aux personnes handicapées, la médiathèque s'est positionnée dans l'ouverture culturelle vers ces publics. En plus d'un référent Handicap, la médiathèque organise des projections pour mal voyant, des expositions tactiles[123].

D'une façon transversale, un enjeu essentiel en la matière serait d'inscrire dans le plan de formation (RH) de la collectivité l'accueil du handicap.

	Equipements socio-culturels
	Types
Angoulins s/mer	Biblio, Foyer pour anciens, centre de loisirs, équipements de sport, salle des fêtes,…
Aytré	Biblio, centre de loisirs, salle des fêtes, centre loisirs et sportif, …
Châtelaillon-Plage	Espace culturel, centre aquatique, hippodrome, port de plaisance
Dompierre	biblio, centre social, salles, maison de la petite enfance, maison des aînés, équipements de sports
Esnandes	Piscine, chemin touristique du littoral, équipements de sport
l'Houmeau	port de pêche et de plaisance, salle, équipement de sport
la Jarne	centre d'animation socio-culturelle, golf, centre hippique, équipements de sport
La Rochelle	8 centres sociaux, 3 biblio, piscine, maison des Jeunes, équipements de sport, parc des expos, port de plaisance, équipements culturels
Lagord	centre socio-culturel, biblio, espace petite enfance, terrains de sport
Marsilly	centre de loisirs, salle omnisport, golf
Nieul s/mer	biblio, centre de loisirs, terrains de sport
Périgny	centre aquatique, foyer-logement pour pers. âgées, foyer rural, centre de loisirs, équipements sportifs
Puilboreau	centre sportif et de loisirs, biblio, salles
Salles s/mer	équipements sportifs
St Rogatien	équipements sportifs
Ste Soulle	équipements sportifs
St Vivien	aire de loisirs, biblio
St Xandre	maison de l'enfance, centre social, salles, terrains de sport

[123] A noter que l'association « Poisson dans l'eau » avait pour support la médiathèque, proposant des contes en langage des signes, l'association arrêtant son activité faute de subvention.

PROVISOIRE

4.7 Milieu associatif

Près de 1600000 associations sont déclarées en France et plus de 60000 se créent chaque année. Un chiffre éloquent qui traduit l'engouement des Français pour le monde associatif. En effet, celui-ci favorise la cohésion sociale sur des valeurs partagées mais aussi le respect des différences, l'expression de la diversité et le développement de la créativité. En outre, appartenir ou soutenir une association favorise bien souvent la solidarité et la responsabilisation des acteurs.

La loi 1901 définit l'association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations. La vie associative est souvent très développée et encouragée dans les projets de ville durable, pour une harmonie entre toutes les populations et acteurs de la ville.

Source des données chiffrées : Site Internet du Ministère du Travail, de la Solidarité et de l'Emploi (http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

Les données ci-dessous sont issues des retours après envoi de questionnaires à différentes communes membres.

Préoccupations	**SAINT-VIVIEN**
Connaissance du milieu associatif, typologie et caractéristiques	Milieu très actif, sentiment cependant de réunir toujours le même public appi môme, foyer rural, foyer des aines
Aide au développement du milieu associatif Actions de prise en compte et de valorisation du travail effectué dans les associations Développer les efficacités et les effets de proximité Développer la mise en réseau et les échanges entre associations, développer l'interface avec la population (pour éviter les marginalisations) Favoriser les processus d'auto-évaluation et d'apprentissage	Mise à dispo du patrimoine communal et participation active des élus et employés communaux, subvention Epuisement des bonnes volontés
Développer les partenariats	

4.8 Intégration des personnes handicapées

Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Actuellement, plus d'un français sur quatre souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap et plus de 5 millions de personnes bénéficient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.
Ces chiffres nous rappellent l'importance de l'intégration des personnes handicapées au sein de la société et la nécessité de leur assurer l'accessibilité de la ville et l'accès à l'emploi.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées œuvre en ce sens et a réuni, dans un même texte, des dispositions favorisant la non discrimination à l'égard des personnes handicapées à travers différentes législations de droit commun (éducation, logement, transports, etc.) et des mesures spécifiques visant, non seulement à compenser le handicap, mais également à faciliter l'accès aux droits et l'accès à la vie sociale et publique des personnes handicapées.

Ainsi les collectivités ont le devoir de garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie et de permettre à ces personnes une participation effective à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, qu'il s'agisse de l'école, de l'emploi, du cadre bâti, des transports, de la culture et des loisirs.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'INSEE (http://www.insee.fr)

PROVISOIRE

Personnes handicapées

Objectifs généraux au regard du DD	Préoccupations	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs int. négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs ext. négatifs (Menaces)
Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Accueil et hébergement	• Nombreux établissements sociaux s'occupant des personnes handicapées, adultes ou enfants • Structures d'hébergement pour accueillir les personnes en fonction du leur handicap		• De nombreuses actions sont visibles au sein de chacune des communes membres de la CDA. Ainsi en matière d'accueil et de diffusion de supports d'informations le CCAS de La Rochelle édite tous les ans un "guide pratique des personnes handicapées"	
Assurer l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées	Déplacements	• Travail sur la mise en accessibilité des bâtiments communautaire		• Loi Handicap 2005 : les établissements existants recevant du public • Forte participation des associations (AVH, APF,…)	
Assurer l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées	Accessibilité	• Schéma directeur d'amélioration de l'accessibilité des transports en commun (RTCR). • Mise en place de deux système de transport à la demande : une minibus proposé par le G.I.H.P et un taxi adapté pouvant accueillir une personne en fauteuil roulant • Cartographie des arrêts de bus selon le degré d'accessibilité • Une démarche d'adaptation des différents modes de transports en commun (Bus de mer, Bus,...)		• Loi Handicap 2005 : Les transports collectifs doivent se mettre en conformité d'ici 2015 • Forte participation des associations (AVH, APF,…)	
Elargir l'accès à l'emploi des personnes handicapées	Emploi et insertion	• Guide "Bonnes pratiques de voirie piétonne, accessibilité et perception des cheminements pour optimiser les déplacements des personnes à mobilité réduite", Annexe 3 du Plan de Déplacement Urbain (PDU) adopté en 2000. Dans le cadre de l'élaboration du PDU 2 la thématique du handicap est déjà présente au sein des différents ateliers thématiques. • Nombreuses initiatives des communes membres de la CDA de La Rochelle : Réalisation du PAVE pour la ville de la Rochelle. Les communes travaillent en étroite collaboration avec la CDA sur les thématiques prise en chargent par l'agglomération		• Loi Handicap 2005 : mise en conformité de la voirie et des espaces publics par la réalisation d'un PAVE • Forte participation des associations (AVH, APF,…)	

PROVISOIRE

Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Accès aux écoles			• Loi Handicap 2005 : Intégration professionnelle des personnes en situaiton de handicap	
Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Accès à la culture et au sport				
Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Tourisme et handicap	• Mise en accessibilité des bâtiments communautaire : Médiathèque Michel Crépeau, La Coursive.		• Loi Handicap 2005 : les établissements existants recevant du public • Forte participation des associations (AVH, APF,…)	
Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Partenariats	• Labellisation de site "Tourisme et Handicap" • Une démarche volontariste d'adaptation des équipements touristiques pour les personnes à mobilité réduite	• Une labellisation "Tourisme et Handicap" qui pourrait être supérieur (sensibilisation des acteurs du tourisme).	• Label "Tourisme et Handicap" créé en 2001. La démarche de labellisation et de sensibilisation des acteurs du tourisme se fait avec la participation du Conseil Général de Charente-Maritime et plus particulièrement du pôle "Charente-Maritime Tourisme" • Forte participation des associations (AVH, APF,…)	
Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la société	Connaissance du handicap			• Travail collaboratif avec les associations de personnes en situation de handicap (AVH, APF,…) • Travail collaboratif avec l'association les Joyeux Godillots pour la mise en accessibilité des sentiers de découvertes de la CDA • Travail collaboratif avec le pôle Handicap de l'Université de La Rochelle	

PROVISOIRE

Personnes handicapées

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle ne porte pas directement une compétence sur la thématique du handicap. Néanmoins, au sein de nombreux pôles de compétences la CDA acquière des obligations d'actions publiques envers les personnes à mobilité réduite. Ainsi, la prise en compte du handicap est par exemple visible au sein de la politique sur les transports ou encore sur l'aménagement de l'espace à travers la rédaction de documents cadres comme le Plan de Déplacement Urbain.

ENJEU

Elaboration de l'Agenda 22

Tourisme / Emploi / Culture/ Sports / Logement / Voirie & ERP / DRH (Accueil des PMR et formation des agents)

ENJEU

Structurer une politique en matière d'intégration des PMR et donner davantage de lisibilité, de cohésion, dans les actions conduites

Mener une démarche partagée entre les différentes communes et les différents services

La politique publique du handicap est, au sein du territoire de la CDA, menée de façon indépendante par chacune des communes. Toutefois, la CDA a pris pour initiative d'engager l'élaboration d'un Agenda 22 interne afin de posséder un document de référence permettant de cadrer les actions publiques possibles au sein des pôles de compétences.

Les actions en termes de mise en accessibilité sont pour le moment visibles au sein de chaque commune avec des disparités en termes de communication et d'action. Ainsi La commune de La Rochelle se distingue des autres communes pas ses actions (Charte Ville handicap, Tourisme) en matière d'accessibilité.

Il peut donc être réellement opportun pour la CDA de structurer sa politique en matière d'intégration des personnes en situation de handicap afin de donner de la lisibilité dans les actions conduites et de la cohésion au sein du territoire. La conduite d'une démarche partagée à l'échelle de l'agglomération permettrait une meilleure utilisation des services adaptés par les personnes à mobilité réduite.

Liens internet :

http://www.ville-larochelle.fr/solidarites/handicaps-et-accessibilites.html

http://ccas.larochelle.pagesperso-orange.fr/accueil/general/mentions-legales.htm

http://www.perigny.fr/Guide-pratique-action-sociale,163

http://www.handicaps-charente-maritime.com/

PROVISOIRE

4.9 Lien intergénérationnel

La population âgée de plus de 60 ans est, en France, de l'ordre de 12 millions de personnes. Les dernières projections démographiques montrent qu'en 2020, elle atteindra près de 17 millions. C'est ainsi que les relations entre générations sont appelées à évoluer profondément au cours des prochaines années. L'allongement de la durée moyenne de vie, conjugué à une faible natalité, modifie le poids relatif des classes d'âges et renforce la proportion des personnes âgées dans la société. La coexistence de quatre générations au sein des familles devient plus fréquente, ce qui nous amène à nous interroger sur la problématique du lien intergénérationnel. Faire participer tous les âges à la vie de la cité et favoriser la transmission des savoirs entre les générations est un enjeu du développement durable.

Le concept de « vieillissement actif » procède d'une nouvelle perception du vieillissement qui vise à mettre les connaissances, les savoirs, l'expérience et les moyens dont disposent les seniors au service du développement social. Les relations entre les générations peuvent devenir un élément structurant de la politique sociale, à travers l'aide apportée par les seniors aux élèves en difficulté, par exemple. Si le développement durable renvoie à la préservation des conditions de vie des générations futures, il ne faut pas pour autant sacrifier celles des générations actuelles ; c'est pourquoi, il faut que les collectivités promeuvent la solidarité entre les générations et la poursuite des activités non professionnelles sociales et culturelles.

Source des données chiffrées : Site Internet de la Stratégie Nationale de Développement Durable (http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr)

Les données page suivante sont issues des retours après envoi de questionnaires à différentes communes membres.

PROVISOIRE

Préoccupations	ESNANDES	CHATELAILLON	SAINT-VIVIEN	PERIGNY	PUILBOREAU
Actions vis-à-vis des jeunes	Aucune à ce jour dans les établissements	Aucune action spécifique		Création des cartes de Vœux par les enfants de centre de loisirs pour la distribution des chocolats de Noël auprès des personnes de + de 70 ans	
Actions des enfants vis-à-vis des personnes âgées	Les enfants de l'Accueil de Loisirs vont très régulièrement à l' HEPAD « les brises marine » pour pratiquer des activités et échanger	interventions dans la Résidence pour Personnes Agées	invitation au gouter d'api môme	plus maintenant car + de personnes très âgées	Demande en cours pour la rentrée prochaine (avec l'école élémentaire).
Collecte de la mémoire	Pas de « collecte de la mémoire » l'espace jeunesse à cependant développé un projet autour du thème de la photo et de la mémoire	Aucune action spécifique		non	
Instance de gouvernance	Non	Existence d'un conseil des Sages	non	non	

PROVISOIRE

5 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE DES ADMINISTRES

La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions. Son objectif est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun. La gouvernance s'applique à toutes les organisations. On parle plutôt de démocratie participative lorsqu'il s'agit de territoires.

Pour les collectivités territoriales, elle implique les citoyens, les élus, les acteurs de la sphère socio-économique et ceux de la sphère politico-administrative. Elle se déroule en trois phases : l'information, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre, la consultation, qui consiste à recueillir les avis, et la concertation, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet. La démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative. Elle favorise l'apport citoyen de chacun à la vie de la cité.

Pour les entreprises, elle implique la participation de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les actionnaires, les clients ou consommateurs, les fournisseurs, les concurrents, les partenaires, les pouvoirs publics, les investisseurs, les associations, les ONG, les citoyens, etc. La gouvernance d'entreprise permet l'implication des parties prenantes dans la définition de la stratégie de développement durable, et dans la prise de décision relative à l'administration, la direction et le contrôle de l'entreprise.

Ainsi, la gouvernance doit faciliter notre adaptation au changement et aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes.

PROVISOIRE

5.1 Citoyenneté et démocratie

La démocratie désigne un système politique fondé sur le respect de tous, qui généralise le dialogue et encourage la participation du peuple à tous les niveaux de tous les organes de la société civile. La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un État) nourrissant un projet commun et qui souhaite y prendre une part active. L'enjeu de la citoyenneté et de la démocratie réside dans la formation des citoyens à la vie démocratique, dans l'émergence de vrais débats privilégiant la participation et l'information des citoyens, et enfin dans la solidarité, la responsabilisation des acteurs et la cohésion sociale sur des valeurs partagées.
L'accès à une citoyenneté pleinement assumée suppose que les droits et les devoirs de chacun soient mieux connus de tous. La reconnaissance des droits commence par un accueil de qualité dans les services publics. Ainsi, le comité interministériel de lutte contre les exclusions a décidé, le 6 juillet 2004, la mise en place de pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS). Cette mesure a été intégrée dans le Plan de cohésion sociale. Indirectement, ces guichets uniques d'accueil visent à contribuer à une meilleure participation citoyenne, objectif inscrit dans la Stratégie Nationale de Développement Durable. La participation et l'exercice du droit de vote par les jeunes et par les personnes en situation de mobilité ou de précarité doivent être encouragés pour renforcer leur adhésion à une véritable citoyenneté. Les progrès visibles seront aisément mesurables par le taux de participation électorale.

Le développement durable, pour être mis en œuvre efficacement, exige un renouvellement de nos pratiques du jeu démocratique ; il s'agit donc de concentrer l'effort sur la recherche de la meilleure synergie possible entre exigence de durabilité de l'activité humaine et implication accrue des citoyens dans un espace démocratique plus ouvert. Tous les acteurs, les habitants, les associations, les entreprises, les élus doivent s'investir dans une action citoyenne, afin de réfléchir et de construire le territoire et leur cadre de vie dans une vision de développement durable.

Les enjeux identifiés en termes de « Citoyenneté et Démocratie » sont issus de réponses (voir détail page suivante) élaborées par les membres du Conseil de développement dans le cadre de la commission "développement durable", complétées et validées par les membres du bureau, à partir de leur connaissance de la réalité locale.

Il a été identifié :

ENJEUX

- Un agenda 21 vivant associant le plus largement possible les habitants
- Le renforcement de la participation de la population à la vie démocratique (importance du rôle d'interface du Conseil de développement, meilleure information des citoyens sur les réalités du « vivre ensemble », utilisation accrue des conseils de secteurs)
- Le développement de modes de concertation et de participation impliquant la population autre que la réunion publique qui informe (ex : randos SCOT)
- Le choix des thèmes pouvant mobiliser la population et l'amener au débat : l'emploi, le logement, les déplacements

PROVISOIRE

Question	Réponse
Quelles actions proposez-vous pour renforcer la participation de la population à la vie démocratique ?	. Diminuer l'éloignement des élus avec la population A cette fin, le Conseil de développement, émanation de la population pourrait jouer un rôle plus important d'interface. . Rendre les citoyens mieux informés sur les réalités du "vivre ensemble" (rôle de l'impôt, son calcul, la gestion des déchets,...) (exemple du rôle de "Université Citoyenne" à Thouars) . Utiliser davantage l'opportunité des Conseils de secteurs pour associer la population à l'élaboration des décisions (exemple de la ville d'Angers) . La contribution de chacun (participation) ne va pas de soi et il est nécessaire de l'organiser, la structurer, pour la rendre crédible tant au niveau des élus (décideurs) que des citoyens (qui doivent avoir le sentiment que leur contribution sera prise en compte)
Quelles actions récentes vous ont parues de nature à améliorer ou à détériorer la participation de la population à la vie démocratique ?	Positif : les randos SCOT . Si les grandes réunions publiques peuvent être intéressantes pour présenter une démarche, faire des bilans d'étape, elles ne constituent pas un moyen de concertation et de participation, impliquant la population
Pouvez vous citer des lieux de débats sur des problèmes de sociétés ? Si oui quels ont été les sujets traités sur les 12 derniers mois ? Quel a été le niveau des participations ?	. Centre intermonde (culture et philosophie) . Les conférences organisées par le CCAS . La journée organisée par le Conseil de développement sur les enjeux du vieillissement de la population . La journée annuelle organisée par le CLIC sur la prise en charge des personnes âgées
Quels sont à votre avis les 2 principaux sujets qui préoccupent les plus vos concitoyens et qui pourraient donner lieu à des débats ?	l'emploi, le logement, les déplacements
Quel est pour vous le problème le plus difficile à régler pour votre territoire ? Pensez-vous que les citoyens aient à participer ? Sous quelle forme ? Comment pensez-vous qu'il faille organiser cette participation ?	. Vivre ensemble . Rendre vivant l'Agenda 21 et y associer le plus largement possible les habitants .Taille critique du territoire

PROVISOIRE

Pouvez-vous citer l'organisme qui selon vous participe le plus activement à la vie démocratique locale ? Justifiez votre réponse	Difficile de citer un organisme. Par exemple, y contribuent : . Les centres sociaux . La médiathèque . Le "collectif de VLS" par son rôle fédérateur des associations existants sur le quartier mais aussi d'aide à la structuration de groupes autour d'un projet d'habitants
Avez-vous organisé des forums ou des conférences?	Oui, sur le vieillissement
Quels ont été les derniers projets structurants et comment ont-ils été présentés et discutés avec la population ?	Circulation, parking, extension du port des minimes, aménagement Sud Gare…. En regard de la population, il apparait que l'on est plus (au mieux) dans une logique de présentation de ces projets que dans la construction d'une "démocratie délibérative" qui permettrait à chacun (usagers, techniciens, élus...) d'apporter sa contribution spécifique
Existe-t-il des groupes de travail formels ou informels sur des problèmes de société ? Comment participez-vous à ces travaux ? Trouvez-vous ces groupes productifs ?	. Commissions du Conseil de développement . Des associations (AMAP - jardiniers du présent)
Existe-t-il des minorités culturelles sur votre territoire ? Sont-elles correctement représentées ? Quelles actions d'intégration menez-vous ?	. Oui . Pas ou peu représentées . Sans réponse

PROVISOIRE

5.2 Information, communication et évaluation des politiques publiques

L'information et la communication sont mis en place pour faire connaître les politiques publiques, pour sensibiliser et conscientiser au sujet de l'environnement, du handicap, de la solidarité du lien social, pour mobiliser et inciter les acteurs locaux à s'impliquer dans des projets de développement durable. L'Agenda 21 est une démarche permettant de communiquer, mobiliser et organiser la participation, voire organiser l'élaboration de la décision collective. A travers elle, l'enjeu pour les collectivités est d'une part d'assurer l'information des citoyens et de favoriser la compréhension des politiques publiques et d'autre part, d'assurer la diffusion des principes de développement durable, leur compréhension et la nature des enjeux auxquels ils correspondent

Le 10e principe de la déclaration de Rio met en exergue la nécessité du principe de participation et de l'information de chacun : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré ». Au niveau national, un des objectif du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009) est de mettre en place des nouvelles formes de gouvernance, de mieux informer le public et de généraliser la formation au développement durable.

Au final, il s'agit de voir comment une démarche d'Agenda 21, lorsqu'elle est appliquée par des élus, peut contribuer à mobiliser les forces vives du territoire, la population, pour élaborer et participer à la construction d'une culture partagée du développement durable, à la construction d'une « communauté durable ».

Les enjeux identifiés en termes d'information et de communication sont issus de réponses élaborées par les membres du Conseil de développement dans le cadre de la commission "développement durable", complétées et validées par les membres du bureau, à partir de leur connaissance de la réalité locale.

Il a été identifié :

ENJEUX

- Un moyen utilisé pour informer la population vécu comme un point faible : la distribution de publications papiers
- Une logique de promotion des décisions des élus

PROVISOIRE

5.3 Participation des jeunes à la vie de la cité

La participation de tous au développement durable est un principe de base : le développement durable nécessite des changements de comportements, la sensibilisation de chacun et la participation de tous au processus de décision à travers la démocratie participative. Même si les jeunes ne participent pas au processus démocratique de manière officielle, les collectivités ont tout intérêt à favoriser l'implication des citoyens de demain et à préparer les jeunes générations à la vie démocratique, tout en favorisant la solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, la participation de la jeunesse à la vie de la cité va regrouper tout ce qui permet aux jeunes de faire quelque chose de positif et d'utile pour la communauté, pour des motifs individuels ou altruistes. Parler de la participation des jeunes, c'est introduire la question du rapport des nouvelles générations aux valeurs démocratiques, des conditions de leur transmission et de leur mise en pratique, de leur influence sur une participation politique ou associative.

Source : Site Internet de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) - « La participation des jeunes : un enjeu pour les valeurs démocratiques » - (http://www.ressourcesjeunesse.fr)

Les enjeux identifiés en termes de « participation des jeunes à la vie de la cité » sont issus de réponses élaborées par les membres du Conseil de développement dans le cadre de la commission "développement durable", complétées et validées par les membres du bureau, à partir de leur connaissance de la réalité locale.

Il a été identifié :

ENJEUX

- Une absence de sensibilisation envers les jeunes les associant à la vie démocratique : Pallier à cette absence a été exprimé comme une priorité
- Une difficulté à initier, mener des actions en partenariat avec l'Education Nationale
- L'opportunité d'un développement de « la relation à la jeunesse » passant par les activités sportives
- Une fragilité du lien entre les générations accentuée par l'utilisation des nouvelles technologies de communication

PROVISOIRE

5.4 Coopération internationale

En 2007, 0,47% du PIB français est consacré à l'aide internationale. Les pays de l'Union européenne se sont fixés pour objectif d'y affecter 0,56% de leur PIB en 2010, 0,7% en 2015, chiffre déjà franchi par plusieurs pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède, Norvège, etc.). Mais les Etats ne pourront résoudre seuls la résorption de la misère et la mise à l'écart de nombreuses régions du monde. Dans de nombreux pays en développement, entreprises et ONG mettent en commun leurs moyens et leurs compétences pour prévenir le sida, pour apporter l'accès à l'eau dans les quartiers urbains ou les communautés villageoises, pour construire des centres de soins ou transférer des savoir-faire en production d'énergies propres, etc. L'enjeu de la coopération internationale nécessite de favoriser la coopération entre collectivités territoriales en vue de renforcer les capacités locales, d'orienter la politique de co-développement vers le développement durable des pays concernés et de soutenir les actions des ONG, notamment celles en faveur du commerce équitable.

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, le Secrétaire d'Etat de l'ONU, Kofi Annan, mobilise la communauté internationale (Etats, mais aussi entreprises, collectivités et citoyens) sur des objectifs précis à atteindre d'ici 2015 : les Objectifs du Millénaire. Ils visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim, à renforcer l'accès des populations aux services essentiels (eau potable, éducation, santé, emploi des jeunes, etc.) et à assurer un environnement durable.
Le Comité 21 a fait de ces Objectifs du Millénaire l'emblème de son action pour les 10 ans à venir. C'est ainsi que les collectivités sont nombreuses à conduire des programmes de solidarité dans les pays en développement ou émergents. Plus d'une centaine d'entre elles ont signé la Charte de la Coopération décentralisée pour le développement durable, proposée par le Comité 21, Cités Unies France et l'AFCCRE (association française des communes et régions d'Europe). Par les liens qu'elles tissent entre les citoyens des villes et des régions du monde, elles contribuent à construire des communautés d'échanges et de tolérance.
Les citoyens ont, eux aussi, les moyens d'agir pour un monde plus solidaire et plus équitable : dans le soutien qu'ils peuvent apporter aux ONG de solidarité et de coopération, mais aussi dans la pression qu'ils exercent auprès des pouvoirs publics pour renforcer l'aide au développement ou quand ils choisissent les filières du commerce équitable pour les produits nécessairement importés, tels que le café ou le thé.

La coopération internationale est un des défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable et en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Source des données chiffrées : Site Internet de l'Association Française de Développement (http://www.afd.fr)

PROVISOIRE

Coopération internationale

Objectifs généraux au regard du développement durable	Facteurs internes positifs (Atouts)	Facteurs internes négatifs (Faiblesses)	Facteurs externes positifs (Opportunités)	Facteurs externes négatifs (Menaces)
Favoriser la coopération entre collectivités territoriales en vue de renforcer les capacités locales Orienter la politique de co-développement vers le développement durable des pays concernés	• Elu intercommunal en charge de la coopération internationale et décentralisée • 3 chantiers de coopération décentralisée : Indonésie, République Démocratique du Congo, Haïti		• L'implication citoyenne des jeunes par l'intermédiaire des échanges culturels et responsables	
Soutenir les actions des ONG, notamment celles en faveur du commerce équitable	• Elan de solidarité (ex : tremblement de terre en Haïti) Grande sensibilisation de l'opinion publique (chaque donateur recevant une note expliquant ce qui a été fait) • Quelques associations travaillent dans la coopération internationale (humanitaire, etc.)			

PROVISOIRE

Coopération internationale

- La coopération internationale fut inscrite dans les préoccupations de la CDA, un choix politique lié à la fondation de l'université de la Rochelle, en respectant un principe de base : être présent là où la France l'est peu.

- 3 chantiers principaux de coopération décentralisée :
  - En Indonésie (Ile de Florès), avec l'université, une action basée sur l'étude de protection du littoral et le développement durable (maîtrise de la production et de la consommation d'eau, programme de captage d'eau, gestion des déchets). A noter également des actions avec le Cambodge et la Chine (dans ce cas, des relations d'égal à égal sont désormais privilégiées)
  - En République Démocratique du Congo (Kananga) : envoi de matériel hospitalier et formation
  - En Haïti[124], une action antérieure au séisme de 2010 : formation des élus locaux relative à la protection de l'environnement, la gestion des déchets et la citoyenneté, traitement des eaux usées, une formation d'élus dans le but de démultiplier les formations dans le pays.

    Le projet en Haïti apparaît en ce sens exemplaire avec un travail de sensibilisation de fond qui est programmé. Ainsi est souligné le projet de formaliser des relations entre les écoles de la CDA et d'Haïti, qui s'est concrétisé par l'édition d'un livre d'enfants, bien diffusé dans les écoles de Port-au-Prince mais peu à La Rochelle.

    Aujourd'hui, sont maintenus les contacts entre la CDA, l'université de La Rochelle et Port-au-Prince mais le séisme a rendu l'avenir plus qu'incertain. Néanmoins et après l'élan de solidarité général après la catastrophe (souscription publique), la CDA est déjà impliquée dans le processus de reconstruction (un soutien technique dans le dessin des plans des écoles, les communes membres ont fournis du mobilier scolaire et du matériel pédagogique à Haïti

ENJEU

Solidarité internationale
Développer le transfert de compétences

- La logique commune à l'ensemble de ces chantiers est la volonté de ne pas rendre les sociétés aidées dépendante d'une nouvelle forme d'assistanat mais au contraire de développer le transfert de compétences et la formation d'ingénieurs / techniciens qui officieront dans leurs pays : formation d'ingénieurs indonésiens en génie civil à La Rochelle après le tsunami ; accueil d'étudiants haïtiens les formant à la reconstruction ; accueil d'employés municipaux haïtiens dans les communes de la CDA

[124] Le lien est fort et durable entre La Rochelle et Port-au-Prince. Outre le passé marquant les relations entre les deux ports, il est intéressant de souligner qu'une souscription avait été lancée en Haïti pour la ville de La Rochelle lors de la tempête qui s'était abattue en France en 1999.

PROVISOIRE

ENJEU

Solidarité internationale
Impliquer la population

- Malgré les efforts pour exposer au public la démarche de coopération internationale, l'implication des citoyens du territoire gagnerait à être diffusée, en particulier dans les établissements scolaires. A ce titre la culture est un vecteur de communication idéal : accueil d'artistes haïtiens, la médiathèque alimente les bibliothèques d'Haïti, etc. Les idées soulevées comme de partager un événement culturel (délocalisation de concerts labellisés Francofolies à Port-au-Prince) sont pertinentes mais sont irréalisables aujourd'hui pour des raisons de sécurité.

- Le commerce équitable pourrait être un vecteur de sensibilisation / implication du grand public doublé d'un réel projet de développement : Haïti importe plus que l'île n'exporte.

ENJEU

L'initiation de nouvelles actions de jumelage liées davantage à des problématiques économiques et moins culturelles

- Suite à un questionnaire transmis au Conseil de développement, il est ressorti dans les réponses le fait que les jumelages portent actuellement sur le territoire de la CdA essentiellement sur des aspects culturels et pas assez sur des questions économiques

PROVISOIRE

6 EXEMPLARITE DE LA CDA ET DES COMMUNES MEMBRES

L'analyse d'ACS MTE de l'évaluation des pratiques internes repose sur la connaissance des actions exemplaires en matière de Développement Durable, réalisée à l'aide d'un outil de mesure diffusée à l'ensemble des services de la collectivité.

Ont ainsi pu être recensées les actions exemplaires menées actuellement par les services administratifs et techniques de la collectivité, les actions en cours de développement, ainsi que les opportunités qui se présentent aux services.

Enfin, a été demandé à chaque service d'indiquer globalement les gains réalisés (économiques, éthiques, en termes de management, etc.) ou les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une action exemplaire. Ces difficultés permettent de préciser des besoins en matière de coût, de formation, de compétences techniques ou humaines.

Les informations présentées ci-dessous résultent des réponses formulées par les différents services de la collectivité. ACS MTE renvoie le lecteur au tableur Excel de collecte des données qui centralise les réponses formulées par les services

ENJEUX

Mutualisation

Une administration responsable

Gestion des espaces publics

Gestion des bâtiments publics

Les objectifs de l'analyse en matière d'évaluation des pratiques internes sont :

- Améliorer l"exemplarité de la collectivité au sein des services administratifs et techniques
- Favoriser l"implication de tous les agents dans le projet d"exemplarité de la collectivité
- Communiquer cette exemplarité à la population et aux parties prenantes à des fins de sensibilisation et d"attractivité territoriale

PROVISOIRE

6.1 Gestion des déplacements

6.1.1 Déplacements pendulaires domicile-travail des agents des communes membres

- En matière de transports et de déplacements, la gestion du personnel peut inciter les agents à emprunter les modes alternatifs à la voiture individuelle, en généralisant la participation à l'abonnement de transport en commun (pas d'initiative de ce type recensée), voire le développement de plans de déplacements administration, dans le but de rationaliser les déplacements domicile-travail (initiative de la commune d'Aytré)

6.1.2 Déplacements scolaires

- Une réflexion importante à engager : le pédibus, ayant été développé dans les communes d'Aytré, Lagord et Puilboreau. Le covoiturage scolaire a également été recensé à Puilboreau et à Aytré (en cours de réflexion). La question de l'accessibilité des sites apparaît comme primordiale : la sécurité des abords d'école a été très largement intégrée, tout comme désormais l'accessibilité PMR.
- A noter que la question de la gestion du pédibus doit être posé : les communes font état d'initiatives en la matière mais d'importantes difficultés pour tenir la démarche dans le temps en raison de l'essoufflement des volontaires.

6.2 Gestion de l'espace public

6.2.1 Généralités

L'objectif de cette sous-thématique est de générer une autre approche de l'espace public par une gestion différenciée.

Cette réflexion s'impose aujourd'hui aux différentes communes pour des raisons structurelles (Dispositif Charte Terre Saine Poitou-Charentes) mais aussi financières (économies de fonctionnement substantielles à réaliser).

Les éléments ci-dessous sont des suggestions formulées lors des réunions de sensibilisation ou lors des entretiens avec les élus / agents

PROVISOIRE

- Le désherbage chimique est aujourd'hui remis en cause, les impacts directs sur le milieu (et notamment sur la conchyliculture) sont en effet connus. Deux solutions alternatives s'offrent aujourd'hui aux communes dans le cadre de leur politique de désherbage des espaces publics : le désherbage thermique (un coût évident) et le désherbage manuel (qui n'est pas envisageable pour de grandes surfaces)

  L'option intéressante est alors d'aller vers une action à coût modique : gestion différenciée et communication.

  Sur les espaces rétro-littoral, en arrière du trait de côte, la fauche ne devrait plus être employée aussi régulièrement : fauche retardée associée à une communication globale (panneaux expliquant la démarche aux riverains). Les « jachères » permettent également le retour d'une biodiversité qui se faisait rare (coquelicot, etc.)

- En matière d'éclairage public, toutes les communes (hors La Rochelle) adhérent au Syndicat Départemental d'Electrification Rurale (SDER). La Communauté d'agglomération ne dispose pas de la compétence Eclairage Public. De fait, les actions seront limitées en ce domaine si elles ne viennent pas du SDER. Néanmoins des propositions peuvent lui être formulées, des propositions qui auront d'autant plus de poids si elles sont portées par toutes les communes. La régulation en termes d'éclairage public dépend essentiellement du nombre de points lumineux. Ainsi c'est au cas par ca que devront s'étudier des besoins réels ou pas en termes d'éclairage, des possibilités d'installation de détecteurs d'éclairage.

  Des expériences communales à mettre en avant et à diffuser : Saint-Vivien est ainsi une des rares communes de la CDA à éteindre l'éclairage public de minuit à 6h.

- En matière de lotissement, l'idée pourrait être de redéfinir également les espaces verts non utilisés : ouverture de jardins collectifs. Apporter une aide spécialisée.

- Réfléchir sur les possibilités de ne pas recouvrir d'enrobés toutes les voiries, en particulier les chemins agricoles.

6.2.2 Gestion des espaces verts

- Une réussite désormais actée : le passage de la grande majorité des communes à la gestion différenciée de leurs espaces verts (actée à Aytré, Chatelaillon, Puilboreau et Saint-Vivien, en cours à Angoulins, L'Houmeau, Lagord, Nieul, Périgny), une initiative s'accompagnant d'une formation généralisée des agents et d'une démarche de communication auprès du public (communication néanmoins moins généralisée). La réduction, voire l'interdiction, d'usage de produits phyto-sanitaires est également reprise dans la plupart des communes, cette démarche ayant été déclinée à Chatelaillon, à Lagord et à Puilboreau (en cours à Périgny) par un arrêté municipal.

PROVISOIRE

- Le choix des espèces est un critère important concourant à l'exemplarité du service espaces vert : à ce titre, les communes participent à l'effort en sélectionnant des plantes peu gourmandes en eau, des plantes locales donc plus résistantes et des plantes nécessitant peu d'entretien.
- Le compostage des déchets verts ou leur broyage apparaissent comme étant un vecteur d'amélioration

6.2.3 Gestion des zones d'activité

- La gestion des zones d'activité apparaît comme un vecteur d'amélioration qui pourrait être diffusée à l'ensemble des gestionnaires de zone : objectif de réduction des déplacements (Initiative de Puilboreau) par un plan de déplacements inter-entreprises par exemple ; optimisation de l'éclairage public et offre de services aux entreprises (type conciergerie, crèche, services mutualisés, conseils aux entreprises, journées d'action thématiques)

6.3 Gestion des bâtiments publics

6.3.1 Généralités

- Un indispensable : la formation / sensibilisation à la bonne gestion des bâtiments publics des agents comme des usagers-exploitants
- Pas de référent éco-responsable par bâtiment dans les différentes communes mais une prise en compte à la source avec l'emploi de matériaux longue durée, recyclable ou labellisés
- Un suivi des consommations énergétiques qu'il convient de généraliser et d'homogénéiser et dont l'aboutissement pourrait être l'affichage des consommations dans les bâtiments (initiative recensée à Angoulins, Chatelaillon, Sainte-Soule)
- Sur le même principe, un suivi des consommations en eau à généraliser. Si les communes font état d'équipements réducteurs de consommation, des initiatives intéressantes montrent également l'intérêt de certaines communes envers la récupération d'eau de pluie (Angoulins, Aytré, Chatelaillon, Nieul, Périgny, Puilboreau, Saint-Rogatien)

PROVISOIRE

- La gestion des déchets est également un axe important à l'échelle de la gestion des bâtiments publics : un suivi de la production des déchets (types et quantités de déchets produits par bâtiment estimés et suivis) a été identifié à Aytré
- En matière de propreté, les communes d'Angoulins, d'Aytré, Chatelaillon, Lagord, Puilboreau et La Rochelle font état de sensibilisation du personnel d'entretien au tri des déchets et aux produits. Les communes de L'Houmeau, Nieul, Puilboreau, La Rochelle, Saint-Vivien et Sainte-Soule emploient des produits éco-labellisés.

6.3.2 Bâtiments scolaires

- A formaliser, une homogénéisation des pratiques au sein des bâtiments scolaires. Si le tri sélectif est pratiqué de façon quasi-généralisée dans les bâtiments scolaires des communes, la récupération de certains types de déchets et le paramétrage du matériel informatique (imprimantes recto-verso) pourraient être optimisés.

6.3.3 Restauration collective

- Une prise en compte ambitieuse dans la plupart des communes avec une formalisation reconnue dans les communes d'Angoulins et de Chatelaillon par une certification ISO 14001 et par la promotion d'une cuisine centrale éco-responsable à Sainte-Soule et Lagord.
- Toutes les communes disposant d'une restauration collective, scolaire ou autre, ont engagées une ou plusieurs actions en la matière : la sensibilisation du personnel (9 communes sur 14 ayant participé à l'évaluation) ; limitation de la vaisselle jetable (13 communes sur 14) ; la réduction de la quantité de denrées alimentaires jetées par l'amélioration du calcul prévisionnel du nombre de repas et par la formation du personnel (9 communes sur 14) ; la mise en place d'une commission repas (8 communes sur 14) ; un travail autour de la présentation des plats (8 communes sur 14). Toutes les communes distribuent de l'eau en carafe plutôt que de l'eau en bouteille
- Les pistes d'amélioration : un affichage de la production de déchets afin de responsabiliser parents et enfants (initiative à Aytré et Saint-Vivien) ; le tri des déchets alimentaires pour compostage (initiative à Aytré, L'Houmeau, La Rochelle et Salles) ; le recours systématique à des produits locaux ; le recours occasionnel à des produits biologiques

PROVISOIRE

6.4 Une administration responsable

6.4.1 Administration générale

- A formaliser, une charte des éco-gestes : tri sélectif et réutilisation du papier, mode d'impression recto-verso (limitation des aplats d'encre, limitation du nombre de pages) /réduction des consommations d'énergie (éclairage, chauffage) / réduction des consommations d'eau / collecte des toners et cartouches d'imprimantes

6.4.2 Achats éco-responsables

- Une initiative qui gagnerait à être formalisée à l'échelle de la CdA : la diffusion d'un réseau d'achats éco-responsables. Aujourd'hui la démarche est en cours au sein de la commune d'Aytré, permettant à la commune d'avoir accès aux expériences d'autres collectivités en la matière.

  Un engagement fort serait d'ainsi d'imaginer une saisine des services administratifs de différentes communes, afin de construire une plate-forme de formation et d'information en la matière : catalogue d'éco-labels et de clauses sociales et environnementales (initiative d'Aytré, d'Angoulins et de Périgny) à intégrer dans les marchés publics, recensement de produits moins producteurs de déchets, etc. Ce travail pourrait aboutir au développement d'une charte des achats (à l'initiative aujourd'hui de la commune d'Angoulins) s'appuyant sur la liste d'éco-produits rédigée par la CdA
- Une formation à généraliser auprès des agents / élus des différentes communes membres permettant d'intégrer aux fiches de poste une cohérence dans la gestion des achats : intégration du coût global dans les marchés publics (initiative engagée dans les communes (Aytré, Puilboreau et partiellement à Angoulins et Sainte-Soule) ; gestion des stocks ; contrôle de conformité des marchés.
- A noter la création d'un poste d'agent de maîtrise à Périgny chargé de gestion des stocks, les économies financières couvrant le revenu de l'agent.
- Des critères environnementaux ont été spécifiquement intégrés dans l'achat de mobilier ou des fournitures scolaires (initiatives recensées à La Rochelle, Aytré, Puilboreau, Sainte-Soule) : une initiative à généraliser

PROVISOIRE

6.4.3 Gestion des ressources humaines

- La question des ressources humaines est également un élément important constitutif d'une politique d'administration responsable : l'agent étant à la fois le premier ambassadeur de la collectivité et, au même titre, le premier maillon de la chaîne des éco-gestes au sein de l'établissement.
- Par le recrutement et l'accueil des nouveaux agents, la collectivité peut ainsi contribuer à diffuser cette culture de l'exemplarité, dès le début de la collaboration entre administration et agents : mise en valeur de la démarche éco-responsable de la collectivité dans la présentation des annonces de recrutement (initiative de la commune de Périgny) ; démarche éco-responsable mise en avant dans livret d'accueil des nouveaux agents (initiative d'Aytré) ; plan de formation pour stimuler la démarche d'éco-responsabilité (initiatives de la commune de Périgny, de Puilboreau, d'Aytré) ; valorisation des éco-gestes des agents (initiative de la commune de Périgny, Aytré, Angoulins)
- La dématérialisation des documents propres à la gestion du personnel (gestion des congés et des absences, annuaires internes, organigramme, notes de services, fiches de poste, les déclarations sociales, les fiches de paye) est un autre élément important : un certain nombre de communes ont d'ores et déjà engagé des travaux en la matière, une cohérence d'action entre les différentes communes est un objectif qui peut être atteint.

6.4.4 Contrôle de gestion

- Reprenant les fondements du paragraphe précédent, l'insertion de la dématérialisation des éléments budgétaires (initiative des communes d'Aytré, Lagord et Puilboreau) et des éléments de marché seraient ainsi à formaliser à l'échelle des différentes communes.

6.4.5 Communication responsable

- La conception, l'impression et le routage des documents pourraient également faire l'objet d'une mise en cohérence dans une stratégie globale d'éco-exemplarité : *Le calcul au plus juste des quantités à imprimer pour éviter le gaspillage et les stocks non distribués ; La mise en ligne d'informations régulières par Intranet et Internet pour réduire la quantité de papier ; La mise à jour régulière des fichiers d'adresses pour éviter les NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée) ; Les affichages privilégiées aux distributions de documents en grand nombre ; l'impression en recto-verso ou en mode plusieurs pages par feuille, et la limitation des impressions couleurs (bichromie au lieu de quadrichromie par exemple) ; l'emploi de papier recyclé ou éco-labellisé et des encres végétales ; une mise en page optimisant l'espace et un format limitant les chutes papier*

PROVISOIRE

(Eviter les aplats de couleur) ; les pliages et les découpages privilégiés aux collages synthétiques ; éviter le vernissage qui génère des résidus devant être incinérés ; éviter les emballages avec la distribution du journal municipal

- Pour les communes plus importantes organisant régulièrement ou non stands, salons, forums, une gestion formalisée de l'éco-évenementiel : *Transport en commun (TC) sur les lieux des manifestations ; Choix du bâtiment ; Economie d'énergie ; Tri et collecte des déchets ; Sensibilisation des intervenants ; Distribution raisonnée des tracts ; Produits responsables ; Vaisselle réutilisable ; Objets promotionnels éco-responsables*

6.5 Mutualisation

- En matière de commande publique, il pourrait être intéressant de mutualiser une commande de consommables en marché groupé, pour tout ou partie des communes membres.
- Un objectif : le partage formalisée d'équipements, de matériels, de commandes, voire de ressources techniques (CACES)

PROVISOIRE

7 SYNTHESE ET PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL

7.1 Eléments de synthèse du diagnostic territorial

ENVIRONNEMENT

Air	Une qualité de l'air globalement de bonne qualité Un partenariat historique avec ATMO Poitou-Charentes Une émission de polluants essentiellement due à la circulation automobile
Déchets	Une prise de conscience précoce en termes de gestion des déchets et de collecte sélective Une unité de valorisation énergétique Un nouvel équipement ouvert dès 2011 : le centre de tri Un réseau dense de déchetteries
Eau	Une compétence de la CdA : la production d'eau potable, avec prise d'eau brute dans le fleuve Charente (préserve les nappes) Une culture de gestion du risque (exercice de crise et tests de sécurité, interconnexions entre les différents réseaux de producteurs) Un objectif de qualité du fleuve (SAGE Charente)
Assainissement	Des ouvrages de traitement des eaux pluviales en amont des plages et activités conchylicoles pour prévenir tout risque de rejet d'eaux polluées en mer Un objectif de gestion durable : n'avoir aucun déversement d'eaux pluviales sur les plages (retenue dans les terres et réalimentation de la nappe) Un réseau dense de stations d'épuration
Biodiversité	Une liste des espaces naturels remarquables « Cœur de nature » produite par les services de la CDA et s'imposant désormais aux documents d'urbanisme Une prise en compte progressive de la biodiversité en amont des projets Une absence d'inventaire globalisé
Energie	Un projet de planification des énergies marines d'éolien marin L'expérimentation de la livraison de marchandises en utilitaires électriques Une carence en termes de politique énergétique d'un point de vue environnemental et économique
Sensibilisation	L'existence d'un réseau d'acteurs du développement durable de l'agglomération rochelaise (le RADDAR) L'accompagnement des démarches envers le développement durable (Maison du Développement Durable en projet)

PROVISOIRE

EQUILIBRE TERRITORIAL

Occupation des sols	Un aménagement et un développement planifiés au sein du SCOT : développement urbain de la première couronne, croissance soutenue par la construction de logements neufs, accroissement de l'offre de services, de l'offre et desserte en transports en commun, réalisation du projet urbain majeur qu'est le pôle d'échanges de la gare, préservation de l'alternance ville / campagne, maintien des espaces agricoles entre la première et la deuxième couronne, pénétration de la nature jusque dans la ville de La Rochelle. Une faille dans l'objectif de protection des zones agricoles Une rareté du foncier disponible : pressions aux abords de l'agglomération, sur le littoral et sur les espaces naturels Une charte élaborée au sein de la CdA applicable en interne aux projets d'opérations d'aménagement et construction durables
Logements	Une grande réussite du Plan Local de l'Habitat marqué par la volonté d'accroître la construction de logements sociaux : obligation de produire 25 à 40 % de logements sociaux dans toute opération supérieure à 9 logements, que la commune soit sujette ou non à la loi SRU Une structuration de l'aide à l'accession sociale (subventions de la CdA) Une typologie de logements déséquilibrée
Transports et déplacements	Une image avant-gardiste du territoire : développement des modes alternatifs à l'usage de la voiture individuelle (incitation à la pratique du vélo ; passeurs de mer ; développement des TC ; réseau de parkings relais ; réseau d'auto-partage) Un engouement pour le ferroviaire, croissance soutenue des usagers du TER La Rochelle ⇔ Rochefort connecté au réseau de TC (billettique unique). Une incohérence identifiée : deux exploitants différents, pas de complémentarité horaires, doublons de l'offre
Agriculture / pêche / conchyliculture	Agriculture : Un suivi des projets de la Chambre d'agriculture assuré par la CdA ; Des initiatives qui restent malgré tout locales, dans les limites communales ; Un maintien difficile de l'agriculture péri-urbaine en première couronne de l'agglomération après départ de l'exploitant propriétaire ; Un manque d'entreprises locales de transformation En matière de conchyliculture, une situation difficile propre à la mortalité du naissain et le passage de Xynthia (destruction à terre des établissements) En matière de pêche, une inquiétude sur l'état de la ressource : Une flotte vétuste ; Des coûts d'exploitation importants ; Un port de pêche à La Rochelle fonctionnel et moderne mais avec des difficultés pour le débarquement des produits (concurrence régionale Oléron)
Risques majeurs naturels et technologiques	Une élaboration de Plan de Prévention des Risques de submersion engagé par les services de l'Etat après Xynthia (étude de submersion sur la commune d'Esnandes déjà menée par les services de la CDA en 2008-2009)
Technologies de l'Information et de la Communication	Deux objectifs : assurer la desserte du territoire en Technologies de l'Information, et développer les différents usages des technologies. Un projet : avoir toutes les communes en fibre optique (très haut débit) : ensemble de logiciels collaboratifs pour les mairies en proposant un seul et même serveur Une réussite : le développement de points d'accueil numériques Un manque d'initiatives recensées en matière de télétravail et de visio-conférence, directement traitées par 17-Numérique

PROVISOIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement économique	Un bassin d'emploi le plus dynamique de la région Une diversité des activités économiques du territoire (Nautisme ; Agro-alimentaire ; Activités industrielles ; Ingénierie) Un développement économique limité, La Rochelle n'étant pas une capitale régionale Le rôle majeur du Port de Commerce, 14.000 emplois directs et indirects générés
Tourisme	Un territoire attractif Un tourisme à La Rochelle construit principalement autour du court-séjour Une carence en termes de capacités d'hébergement et d'accueil pour le développement d'un tourisme d'affaire Une Compétence de la CdA pour l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et d'orientations touristiques
Commerce et service de proximité	Une bonne répartition et accessibilité des grandes et moyennes surfaces commerciales Une forte densité des grandes et moyennes surfaces en parallèle d'un processus d'étalement urbain pesant sur l'attractivité des petits commerces de proximité. Une carence dans les petites communes en commerces de proximité (boulangerie) Un décalage entre revenu, localisation et offre : un territoire de plus en plus cher, un pouvoir d'achat qui diminue, des consommateurs qui migrent de plus en plus loin…

EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE

Action sociale	Une analyse (en cours) des besoins sociaux initiée par les CCAS du territoire intercommunal.
Lutte contre l'exclusion sociale	Une compétence Emploi et insertion professionnelle assurée au sein de la CdA depuis 1996. Une traduction opérationnelle de la lutte contre l'exclusion sociale au travers du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Des difficultés concentrées dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS), soit 26.218 habitants ; cependant, une situation s'avèrant moins défavorable que dans les autres ZUS de la région. La création de la Maison de l'Emploi (mission d'observation du territoire, de retour à l'emploi, de soutien à la création d'entreprises). Deux freins identifiés liés à l'insertion professionnelle : La mobilité et la garde d'enfants ; projet intéressant en cours : « Quartier Emploi Mobilité »
Santé publique	La réalisation d'un diagnostic local de santé (ateliers-Ville/ Observatoire Régional de la Santé de Poitou-Charentes, actions menées dans le cadre du CUCS) Une offre satisfaisante d'équipements dans les quartiers en difficulté : commerces, services publics, centres socioculturels, équipements petit enfance, professionnels de santé libéraux, tissu associatif et culturel étoffé Un manque de connaissance précise de l'offre et de la demande de soins sur l'ensemble du territoire de la CdA

PROVISOIRE

Education et jeunesse	Un acteur majeur du territoire : L'université Une très bonne localisation des établissements d'enseignement supérieur à La Rochelle : implantés dans la ville. L'existence d'un Projet Educatif Local à La Rochelle La mise en place du Programme de Réussite Educative (PRE) inscrit dans le CUCS et du réseau « ambition réussite » animé par l'éducation nationale.
Culture	Une terre riche de pratiques et d'offre culturelles Des têtes de pont en matière d'offre culturelle : la Médiathèque, le Conservatoire, la Coursive, le Centre national de chorégraphie, l'Astrolabe et le prochain Espace des Musiques Actuels Un nombre important de bibliothèques de quartier et d'établissements culturels dans les communes Une aura nationale et internationale conférée par les festivals comme les Francofolies, Le Grand Pavois Une image créative de la collectivité spécialisée dans l'audiovisuel Une absence de compétence culturelle formalisée
Intégration des personnes handicapées	L'engagement de la CdA dans l'élaboration d'un Agenda 22 interne afin de posséder un document de référence permettant de cadrer les actions publiques possibles au sein des pôles de compétences

GOUVERNANCE

Citoyenneté et démocratie	Une action exemplaire : les randos SCOT Des réunions publiques pour informer Quelques lieux de débats : Le centre intermonde, le CCAS, la journée organisée par le Conseil de développement sur les enjeux du vieillissement de la population, la journée annuelle organisée par le CLIC sur la prise en charge des personnes âgées Les sujets mobilisant : l'emploi, le logement, les déplacements Le rôle fédérateur du "collectif de VLS »
Information et communication	Une distribution de publications papiers
Participation des jeunes	Une réelle carence de mobilisation, sensibilisation Une difficulté : l'action commune avec l'Education Nationale
Coopération internationale	Un élu en charge du sujet L'élan de solidarité manifesté lors du séisme d'Haïti Un jumelage tourné vers le culturel et moins (pas) vers l'économique

PROVISOIRE

7.2 Cartes synthétiques des enjeux

"

PROVISOIRE

ENJEUX

La poursuite de l'introduction dans les foyers de composteurs individuels

La collaboration avec les bailleurs sociaux et les partenaires locaux pour réduire à la source les déchets

Réduction à la source

Déchets

ENJEUX

La production énergétique de l'UVE pour un nouveau réseau de chauffage urbain

Le soutien au projet de valorisation du méthane / compostage / huiles

Valorisation

Energie

Agriculture

ENJEUX

Le refus de collecter les déchets professionnels en déchetterie

La refonte du réseau de déchetteries pour améliorer sécurité et nouvelles filières de collecte

Objectif Grenelle / Economie de fonctionnement

ENJEU

Une amélioration à terme de la ressource (SAGE Charente / Agence de l'Eau)

Qualité de la ressource

Eau potable

Production d'eau potable

ENJEUX

Une cohérence entre l'objectif de maîtrise des consommations d'eau et la nécessaire rentabilité de la production d'eau potable

Une vigilance à l'égard de la multiplication des forages individuels, sources potentielle de contamination de l'ensemble du réseau

ENJEU

Le traitement des eaux pluviales avant rejet (en particulier dans les zones économiques)

Eaux pluviales

Eaux usées

ENJEUX

Réutiliser les eaux usées traitées pour un usage industriel sur la zone de Port-Neuf et éviter ainsi le rejet en mer

Refondre la carte des stations d'épuration et disposer de stations mieux contrôlées à plus grandes capacités

Gestion des risques

ENJEU

Le retour d'expérience Xynthia en lien avec le PRRS (Gestion de crise / Plan intercommunal de Sauvegarde ?)

Université

ENJEU

Le développement d'une connaissance des phénomènes et impacts du changement climatique sur le territoire

ENJEU

La gestion des risques technologiques, Plan de Prévention des Risques, gouvernance, réduction des risques à la source sans gel de la zone

ENJEUX

L'intégration systématique la biodiversité en amont dans les projets urbains

La réalisation d'inventaire (compétence en interne au sein de la CdA ?)

La maitrise, par la mise en œuvre d'un plan d'actions, les espèces envahissantes

Biodiversité

ENJEU

La mobilisation, sensibilisation et implication des agriculteurs à la protection de la biodiversité

ENJEU

Le développement d'une filière Bois-Energie : exploitation des haies

Energie

Agriculture

ENJEU

La sensibilisation, communication auprès des professionnels et du grand public sur les actions menées pour la préservation et la valorisation des espaces naturels / Cœur de Nature

Tourisme
Sensibilisation

La valorisation des ressources naturelles :
La CdA à la pointe
de l'ingénierie environnementale

PROVISOIRE

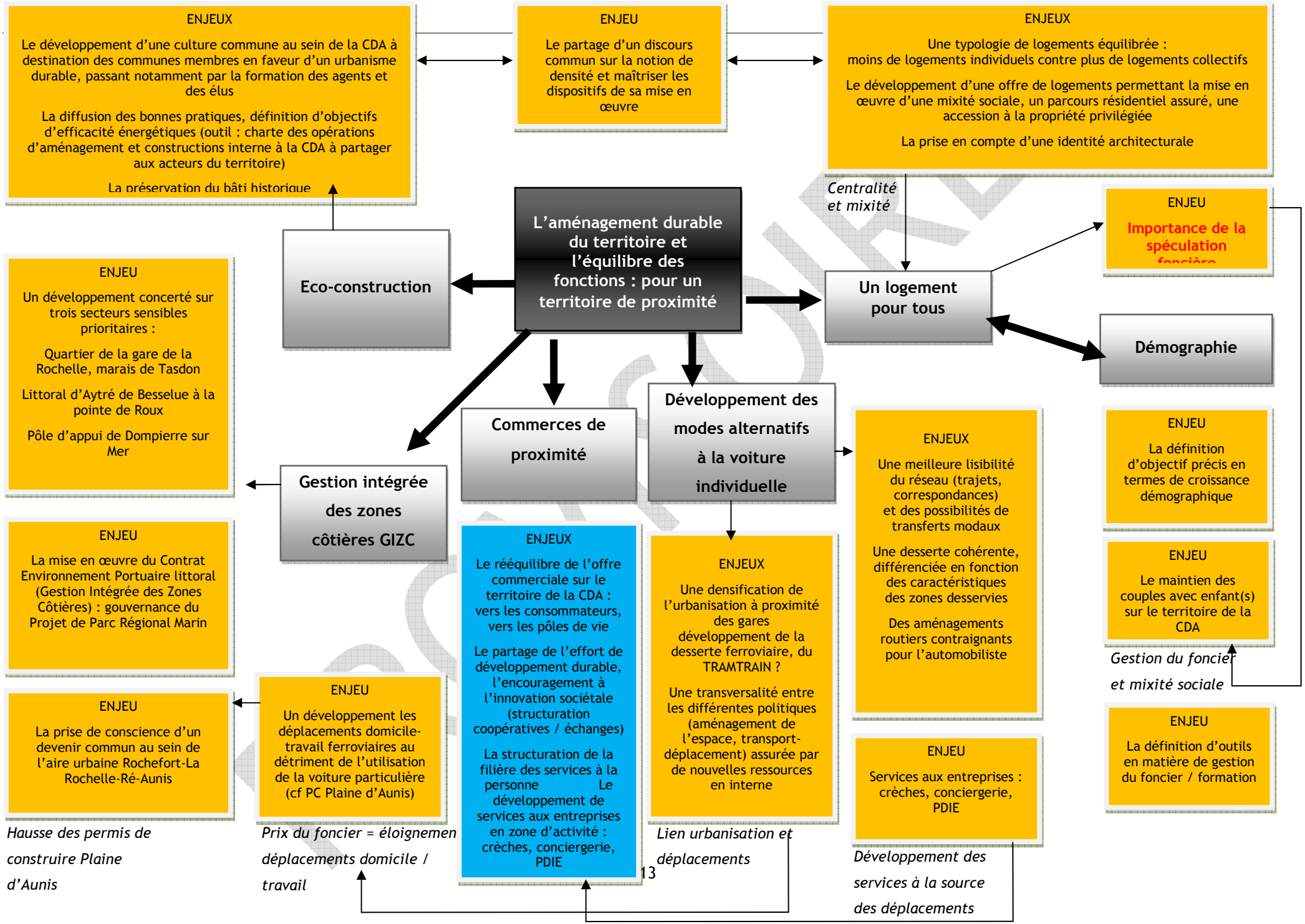
ENJEUX
Le développement d'une culture commune au sein de la CDA à destination des communes membres en faveur d'un urbanisme durable, passant notamment par la formation des agents et des élus
La diffusion des bonnes pratiques, définition d'objectifs d'efficacité énergétiques (outil : charte des opérations d'aménagement et constructions interne à la CDA à partager aux acteurs du territoire)
La préservation du bâti historique
ENJEU
Le partage d'un discours commun sur la notion de densité et maîtriser les dispositifs de sa mise en œuvre
ENJEUX
Une typologie de logements équilibrée : moins de logements individuels contre plus de logements collectifs
Le développement d'une offre de logements permettant la mise en œuvre d'une mixité sociale, un parcours résidentiel assuré, une accession à la propriété privilégiée
La prise en compte d'une identité architecturale
Centralité et mixité
L'aménagement durable du territoire et l'équilibre des fonctions : pour un territoire de proximité
Eco-construction
Un logement pour tous
Démographie
ENJEU
Importance de la spéculation foncière
ENJEU
Un développement concerté sur trois secteurs sensibles prioritaires :
Quartier de la gare de la Rochelle, marais de Tasdon
Littoral d'Aytré de Besselue à la pointe de Roux
Pôle d'appui de Dompierre sur Mer
Gestion intégrée des zones côtières GIZC
Commerces de proximité
Développement des modes alternatifs à la voiture individuelle
ENJEUX
Une meilleure lisibilité du réseau (trajets, correspondances) et des possibilités de transferts modaux
Une desserte cohérente, différenciée en fonction des caractéristiques des zones desservies
Des aménagements routiers contraignants pour l'automobiliste
ENJEU
La définition d'objectif précis en termes de croissance démographique
ENJEU
Le maintien des couples avec enfant(s) sur le territoire de la CDA
Gestion du foncier et mixité sociale
ENJEU
La mise en œuvre du Contrat Environnement Portuaire littoral (Gestion Intégrée des Zones Côtières) : gouvernance du Projet de Parc Régional Marin
ENJEUX
Le rééquilibre de l'offre commerciale sur le territoire de la CDA : vers les consommateurs, vers les pôles de vie
Le partage de l'effort de développement durable, l'encouragement à l'innovation sociétale (structuration coopératives / échanges)
La structuration de la filière des services à la personne Le développement de services aux entreprises en zone d'activité : crèches, conciergerie, PDIE
ENJEUX
Une densification de l'urbanisation à proximité des gares développement de la desserte ferroviaire, du TRAMTRAIN ?
Une transversalité entre les différentes politiques (aménagement de l'espace, transport-déplacement) assurée par de nouvelles ressources en interne
ENJEU
La prise de conscience d'un devenir commun au sein de l'aire urbaine Rochefort-La Rochelle-Ré-Aunis
ENJEU
Un développement les déplacements domicile-travail ferroviaires au détriment de l'utilisation de la voiture particulière (cf PC Plaine d'Aunis)
ENJEU
Services aux entreprises : crèches, conciergerie, PDIE
ENJEU
La définition d'outils en matière de gestion du foncier / formation
Hausse des permis de construire Plaine d'Aunis
Prix du foncier = éloignemen déplacements domicile / travail
Lien urbanisation et déplacements
Développement des services à la source des déplacements

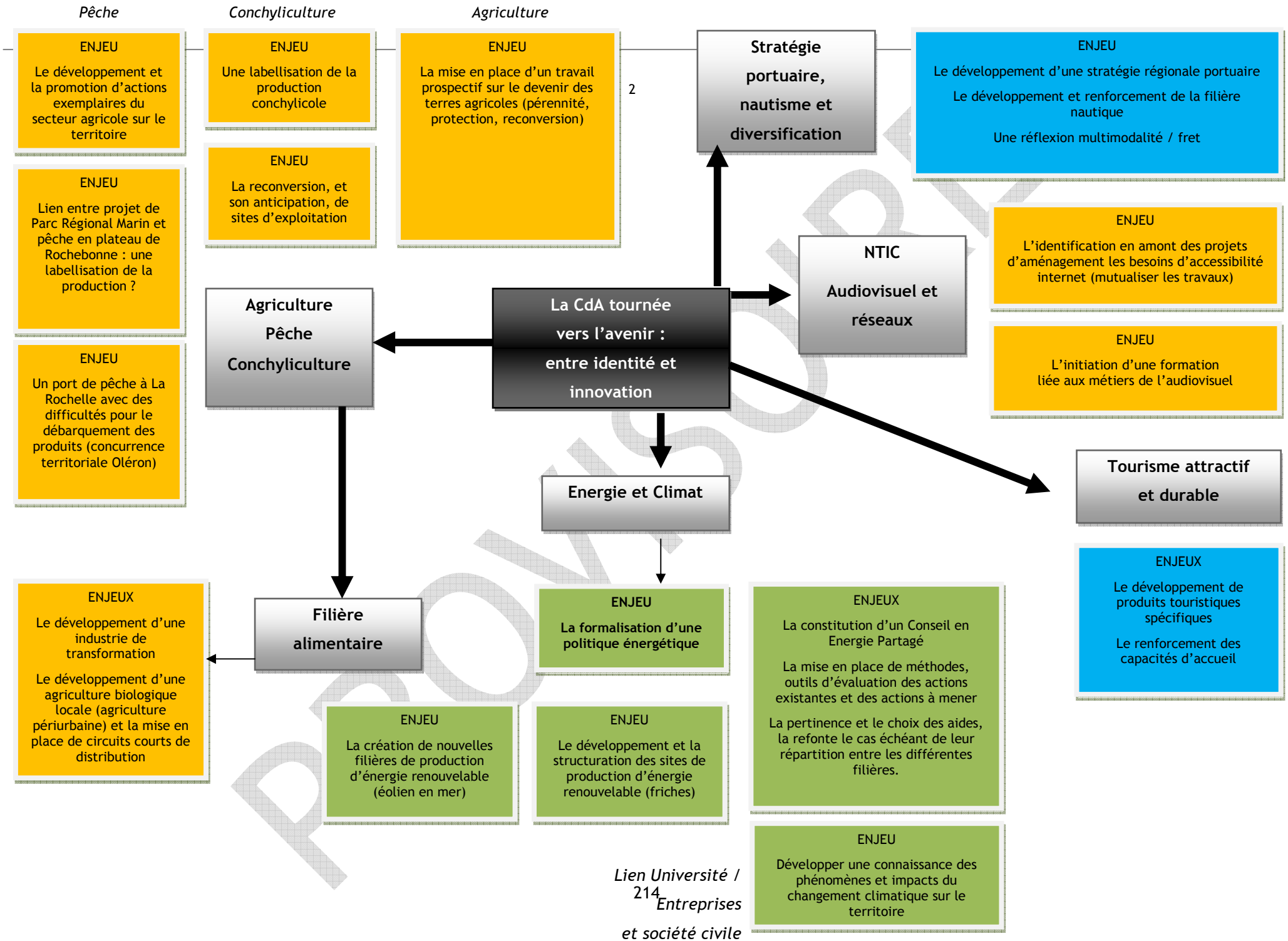
Pêche
Conchyliculture
Agriculture
ENJEU
Le développement et la promotion d'actions exemplaires du secteur agricole sur le territoire
ENJEU
Lien entre projet de Parc Régional Marin et pêche en plateau de Rochebonne : une labellisation de la production ?
ENJEU
Un port de pêche à La Rochelle avec des difficultés pour le débarquement des produits (concurrence territoriale Oléron)
ENJEU
Une labellisation de la production conchylicole
ENJEU
La reconversion, et son anticipation, de sites d'exploitation
ENJEU
La mise en place d'un travail prospectif sur le devenir des terres agricoles (pérennité, protection, reconversion)
2
Stratégie portuaire, nautisme et diversification
ENJEU
Le développement d'une stratégie régionale portuaire
Le développement et renforcement de la filière nautique
Une réflexion multimodalité / fret
NTIC
Audiovisuel et réseaux
ENJEU
L'identification en amont des projets d'aménagement les besoins d'accessibilité internet (mutualiser les travaux)
ENJEU
L'initiation d'une formation liée aux métiers de l'audiovisuel
Agriculture
Pêche
Conchyliculture
La CdA tournée vers l'avenir : entre identité et innovation
Energie et Climat
Tourisme attractif et durable
ENJEUX
Le développement de produits touristiques spécifiques
Le renforcement des capacités d'accueil
Filière alimentaire
ENJEUX
Le développement d'une industrie de transformation
Le développement d'une agriculture biologique locale (agriculture périurbaine) et la mise en place de circuits courts de distribution
ENJEU
La formalisation d'une politique énergétique
ENJEU
La création de nouvelles filières de production d'énergie renouvelable (éolien en mer)
ENJEU
Le développement et la structuration des sites de production d'énergie renouvelable (friches)
ENJEUX
La constitution d'un Conseil en Energie Partagé
La mise en place de méthodes, outils d'évaluation des actions existantes et des actions à mener
La pertinence et le choix des aides, la refonte le cas échéant de leur répartition entre les différentes filières.
ENJEU
Développer une connaissance des phénomènes et impacts du changement climatique sur le territoire
Lien Université / Entreprises et société civile
PROVISOIRE

Accueil, solidarité, équité, exemplarité : L'ouverture de la CdA sur tous les mondes

Culture pour tous

ENJEU

L'attraction de nouveaux publics dans les équipements culturels

L'expérimentation de nouveaux services (aller à la rencontre des publics)

La réflexion quant à l'absence de compétence culturelle formalisée

Le développement et formalisation d'une stratégie commune à imaginer entre les têtes de pont de l'offre culturelle territoriale (la médiathèque, le conservatoire, la Coursive et les festivals comme les Francofolies)

Accès à l'emploi et à la formation Populations fragiles

ENJEU

Le renforcement et développement des actions de prévention du décrochage scolaire

ENJEU

La mise en œuvre et évaluation du CUCS (question de la géographie prioritaire)

ENJEU

Un gisement d'emplois : les services à la personne

Fonction d'accueil

ENJEU

La mise en place d'un guichet unique familles / étudiants / professionnels

ENJEU

La conduite à son terme de l'analyse des besoins sociaux

ENJEUX

L'analyse de l'offre et la demande de soins sur l'ensemble du territoire

L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du plan régional Santé-Environnement

L'intégration du handicap

ENJEU

L'élaboration de l'Agenda 22

(Accueil des PMR et formation des

Participation de la population au projet de territoire

ENJEUX

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Un agenda 21 vivant associant le plus largement possible les habitants

Le renforcement de la participation de la population à la vie démocratique (importance du rôle d'interface du Conseil de développement, meilleure information des citoyens sur les réalités du « vivre ensemble », utilisation accrue des conseils de secteurs)

Le développement de modes de concertation et de participation impliquant la population autre que la réunion publique qui informe (ex : randos SCOT)

Le choix des thèmes pouvant mobiliser la population et l'amener au débat : l'emploi, le logement, les déplacements

ENJEUX

PARTICIPATION DES JEUNES

Une absence de sensibilisation envers les jeunes les associant à la vie démocratique : Pallier à cette absence a été exprimé comme une priorité

Une difficulté à initier, mener des actions en partenariat avec l'Education Nationale

L'opportunité d'un développement de « la relation à la jeunesse » passant par les activités sportives

Une fragilité du lien entre les générations accentuée par l'utilisation des nouvelles technologies de communication

Coopération solidarité internationale

ENJEUX

Le développement de transfert de compétences

L'implication de la population

Une orientation différenciée, diversifiée du jumelage (aujourd'hui : culturelle ; demain : économique ?)

Exemplarité de la CdA et des communes membres

ENJEUX

La gestion des espaces publics
La gestion des bâtiments publics
La gestion des déplacements domicile-travail
Une mutualisation des « savoir-faire »
Une administration responsable

VISOIRE

7.3 Construction de la stratégie de développement de la CdA : 4 Axes de réflexion

Atelier n°	**1** **La valorisation des ressources naturelles : la CdA à la pointe de l'ingénierie environnementale**	Atelier n°	**2** **L'aménagement durable du territoire et l'équilibre des fonctions : pour un territoire de proximité**
	Réduction des déchets à la source et valorisation des déchets		La gestion intégrée du littoral et le développement équilibré des usages
	Production d'eau potable et rationalisation des consommations		La maîtrise de la consommation d'espace
	Gestion intégrée des eaux pluviales et recyclage des eaux usées		Gestion du foncier et mixité sociale
	Retour d'expérience et gestion des risques naturels et technologiques		La promotion de l'éco-construction
	La protection de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels		L'offre quantitative et qualitative de logements : le logement pour tous
	La formalisation d'un objectif de qualité de l'air		Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle
	La sensibilisation des scolaires, des acteurs professionnels et du grand public		Le développement des commerces de proximité, des services à la personne et aux entreprises

Atelier n°	**3** **La CdA tournée vers l'avenir : entre identité et innovation**	Atelier n°	**4** **Accueil, solidarité, équité, exemplarité : l'ouverture de la CdA sur tous les mondes**
	La promotion de l'agriculture, pêche, conchyliculture et agroalimentaire		La culture pour tous
	Le développement de la stratégie portuaire, le nautisme et la diversification économique		L'intégration du handicap
	Le développement de la filière alimentaire locale		L'accès à l'emploi et à la formation / Populations fragiles
	La formalisation d'une politique énergétique		Le développement d'une fonction d'accueil des nouvelles populations
	Le lien entre université, entreprises et société civile		La participation de la population au projet de territoire
	Un tourisme attractif et durable		L'ouverture à l'international et la coopération décentralisée
	NTIC et développement d'un pôle audiovisuel		L'exemplarité de la CdA et des communes membres

PROVISOIRE

ANNEXE n° 1 ANALYSE STATISTIQUE

2.1 Analyse démographique

2.1.1 Evolution globale de la population

Recensement de la population en valeur absolue

POP T1M	Evolution de la population					
Commune	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2006**
Angoulins	2126	2149	2441	2908	3501	3701
Aytré	6197	6812	7278	7786	7751	8687
Châtelaillon-Plage	5377	5354	5439	4993	5624	5911
Dompierre-sur-Mer	1947	2928	3472	3627	4306	5275
Esnandes	719	781	1370	1730	1836	1988
L'Houmeau	807	1162	1725	2486	2278	2129
La Jarne	679	973	1557	1633	2054	2218
La Rochelle	73362	79757	75840	71094	76711	77196
Lagord	4125	4061	5056	5287	6450	6986
Marsilly	1005	1467	1759	1926	2197	2438
Nieul-sur-Mer	1763	2581	4057	4957	5644	5608
Périgny	1674	2445	3455	4129	6002	6623
Puilboreau	1484	2109	2634	4067	4619	4990
Sainte-Soulle	1386	1918	2221	2603	2652	3223
Saint-Rogatien	357	557	753	1272	1805	1808
Saint-Vivien	356	382	625	702	849	873
Saint-Xandre	1413	2135	2987	3279	4120	4470
Salles-sur-Mer	647	926	1369	1441	1610	1997
CdA de La Rochelle	105424	118497	124038	125920	140009	146121
Charente-Maritime	483622	497859	513220	527146	557389	598921
CA du Pays Rochefortais	49613	49584	49508	50606	52223	55389
CA de Niort	78803	88535	90751	93710	95569	100658
CA du Grand Angoulême	95014	101668	103868	101636	102333	103500
CA de Poitiers	89888	104936	108258	112879	125363	133755
France	49711853	52591584	54334871	56615155	58520688	61399719

Evolution de la population en valeur relative

POP T2M	Variation de la population		
Commune	**Variation 1968-2006 (%)**	**Variation 1990-2006 (%)**	**Variation 1999-2006 (%)**
Angoulins	↑ 74,1	↑ 27,3	↑ 5,7
Aytré	↑ 40,2	↑ 11,6	↑ 12,1
Châtelaillon-Plage	↑ 9,9	↑ 18,4	↑ 5,1
Dompierre-sur-Mer	↑ 170,9	↑ 45,4	↑ 22,5
Esnandes	↑ 176,5	↑ 14,9	↑ 8,3
L'Houmeau	↑ 163,8	↓ -14,4	↓ -6,5
La Jarne	↑ 226,7	↑ 35,8	↑ 8,0
La Rochelle	↑ 5,2	↑ 8,6	↑ 0,6
Lagord	↑ 69,4	↑ 32,1	↑ 8,3
Marsilly	↑ 142,6	↑ 26,6	↑ 11,0
Nieul-sur-Mer	↑ 218,1	↑ 13,1	↓ -0,6
Périgny	↑ 295,6	↑ 60,4	↑ 10,3
Puilboreau	↑ 236,3	↑ 22,7	↑ 8,0
Sainte-Soulle	↑ 132,5	↑ 23,8	↑ 21,5
Saint-Rogatien	↑ 406,4	↑ 42,1	→ 0,2
Saint-Vivien	↑ 145,2	↑ 24,4	↑ 2,8
Saint-Xandre	↑ 216,3	↑ 36,3	↑ 8,5
Salles-sur-Mer	↑ 208,7	↑ 38,6	↑ 24,0
CdA de La Rochelle	↑ 38,6	↑ 16,0	↑ 4,4
Charente-Maritime	↑ 23,8	↑ 13,6	↑ 7,5
CA du Pays Rochefortais	↑ 11,6	↑ 9,5	↑ 6,1
CA de Niort	↑ 27,7	↑ 7,4	↑ 5,3
CA du Grand Angoulême	↑ 8,9	↑ 1,8	↑ 1,1
CA de Poitiers	↑ 48,8	↑ 18,5	↑ 6,7
France	↑ 23,5	↑ 8,5	↑ 4,9

PROJET

Entre 1968 et 2006, l'augmentation de la population sur la CdA (Communauté d'Agglomération) de La Rochelle est de +38,6% contre +23,8% pour le département de la Charente-Maritime. Seule la Communauté d'Agglomération (CA) de Poitiers possède un taux de variation plus élevé (+48,8% entre 1968 et 2006).

Toutefois, cette évolution au niveau de la CdA de La Rochelle masque plusieurs tendances :

- Saint-Rogatien a connu la plus forte évolution de population depuis 1968 : +406%
- La population de 12 communes a doublé voire triplé depuis 1968 : Périgny, Puilboreau, Nieul-sur-Mer, La Jarne, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, Marsilly, Sainte-Soulle, Saint-Vivien, Saint-Xandre et Salles-sur-Mer
- 3 communes ont connu une évolution de leur population entre 40 et 75% depuis 1968 : Angoulins, Aytré et Lagord
- 2 communes ont connu une très faible augmentation de leur population, inférieure à 10% depuis 1968 : La Rochelle et Châtelaillon-Plage

Entre 1990 et 2006, la CdA a connu une augmentation de 16% de sa population, contre 13,6% au niveau du département et 8,5% pour la France. Là encore, le seul taux de variation le plus élevé sur cette période est celui de la CA de Poitiers (+18,5% entre 1990 et 2006).

Trois communes sortent du lot sur la CdA de La Rochelle :

- Périgny a connu une évolution très importante : +60,4% entre 1990 et 2006
- La Rochelle a connu la plus faible augmentation de population : +8,6% (ce qui correspond néanmoins à la moyenne nationale)
- L'Houmeau a perdu 14,4% de sa population entre 1990 et 2006

Entre 1999 et 2006, la variation de la population de la CdA de La Rochelle est de +4,4%. C'est un des taux d'évolution le plus faible parmi les Communautés d'Agglomérations comparées (excepté, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême qui connaît une augmentation de +1,1% seulement entre 1999 et 2006).

Au niveau de la CdA de La Rochelle :

- 3 communes ont eu une variation de leur population de plus de 20% entre 1999 et 2006 : Salles-sur-Mer, Dompierre-sur-Mer et Sainte-Soulle
- La plus faible évolution positive (inférieure à 1%) a été enregistrée dans deux communes : La Rochelle et Saint-Rogatien
- 2 communes ont connu une perte de leur population entre 1999 et 2006 : L'Houmeau et Nieul-sur-Mer

En 2006, la population de la CdA est de 146121 habitants. Parmi les agglomérations comparées (Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers), c'est La Rochelle qui est la plus peuplée.

PROVISOIRE

Evolution de la variation annuelle moyenne

POP T2M	Variation de la population		
Commune	Variation annuelle moyenne 1999-2006 (%)	due au solde naturel en %	due au solde apparent des entrées sorties en %
Angoulins	0,8	-0,3	1,1
Aytré	1,6	0,1	1,6
Châtelaillon-Plage	0,7	-0,2	1
Dompierre-sur-Mer	2,9	0,6	2,3
Esnandes	1,1	0,4	0,7
L'Houmeau	-1	-0,8	-0,2
La Jarne	1,1	0,9	0,2
La Rochelle	0,1	0,2	-0,1
Lagord	1,1	-0,9	2,1
Marsilly	1,5	0,3	1,2
Nieul-sur-Mer	-0,1	0,4	-0,5
Périgny	1,4	0,4	1
Puilboreau	1,1	-0,3	1,5
Sainte-Soulle	2,8	0,7	2,1
Saint-Rogatien	0	0,7	-0,6
Saint-Vivien	0,4	0,4	0
Saint-Xandre	1,2	0,2	1
Salles-sur-Mer	3,1	0,5	2,7
CdA de La Rochelle	0,6	0,2	0,5
Charente-Maritime	1	-0,1	1,1
CA du Pays Rochefortais	0,9	0,1	0,8
CA de Niort	0,8	0,3	0,5
CA du Grand Angoulême	0,2	0,2	0
CA de Poitiers	1,0	0,4	0,5
France	0,7	0,4	0,3

La croissance de la population de la CdA de La Rochelle entre 1999 et 2006 est due principalement au solde migratoire : le taux de variation annuelle moyen atteint +0,6% entre 1999 et 2006 alors que le solde naturel est de 0,2% sur cette même période.

La variation annuelle moyenne de la CdA de La Rochelle (+0,6% par an) est inférieure à celle des autres agglomérations comparées (excepté Angoulême) et du département.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- Le solde naturel est déficitaire entre 1999 et 2006 pour 5 communes : Angoulins, Châtelaillon-Plage, L'Houmeau, Lagord et Puilboreau
- Le solde migratoire est déficitaire pour 4 communes : L'Houmeau, La Rochelle, Nieul-sur-Mer et Saint-Rogatien
- Le solde migratoire atteint +2,7% pour la commune de Salles-sur-Mer

PROVISOIRE

Evolution des taux de mortalité et de natalité

POP T2M	Taux de natalité (pour mille)		Taux de mortalité (pour mille)	
Commune	**de 1990 à 1999**	**de 1999 à 2006**	**de 1990 à 1999**	**de 1999 à 2006**
Angoulins	9,6	9,6	10,9	12,5
Aytré	9,9	12,6	9,1	11,9
Châtelaillon-Plage	8,6	8,6	12,3	11,1
Dompierre-sur-Mer	11,0	12,0	6,2	5,5
Esnandes	12,2	12,7	7,2	8,6
L'Houmeau	5,2	5,4	11,3	13,4
La Jarne	12,1	13,3	4,3	4,6
La Rochelle	12,4	11,4	9,5	9,1
Lagord	8,9	7,3	10,5	16,4
Marsilly	10,3	9,6	6,6	6,2
Nieul-sur-Mer	9,9	8,9	5,5	5,1
Périgny	11,4	10,6	5,8	6,3
Puilboreau	9,3	9,4	6,8	12,9
Sainte-Soulle	8,8	12,8	6,0	5,5
Saint-Rogatien	12,3	11,8	3,9	5,2
Saint-Vivien	11,5	9,3	4,4	5,7
Saint-Xandre	11,4	10,1	6,5	8,0
Salles-sur-Mer	8,6	11,5	5,2	6,9
CdA de La Rochelle	11,3	10,8	8,8	9,2
Charente-Maritime	10,3	10,4	11,0	11,2
CA du Pays Rochefortais	11,6	11,3	10,3	10,4
CA de Niort	11,6	11,3	8,5	8,6
CA du Grand Angoulême	12,1	11,4	9,3	9,5
CA de Poitiers	11,2	10,7	6,7	6,8
France	12,8	12,8	9,2	8,9

En rouge, les valeurs au dessous de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est de 10,8‰ entre 1999 et 2006. Il est en diminution par rapport aux années 1990-1999. Entre 1999 et 2006, le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est inférieur aux Communautés d'Agglomération de Rochefort, Niort et Angoulême (toutefois, leur taux de natalité reste inférieur à la moyenne nationale).

Plusieurs tendances se dégagent au sein de l'intercommunalité de La Rochelle :

- La Jarne est la commune connaissant le plus fort taux de natalité entre 1999 et 2006 : 13,3‰
- 9 communes ont un taux de natalité inférieur à la moyenne de la Charente-Maritime et ont globalement un taux de natalité inférieur à 10‰ : Angoulins, Châtelaillon-Plage, L'Houmeau, Lagord, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Puilboreau, Saint-Vivien et Saint-Xandre
- 8 communes ont connu une diminution de leur taux de natalité entre 1990 et 2006, diminution qui atteint 2,2 points pour la commune de Saint-Vivien : La Rochelle, Lagord, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Saint-Rogatien et Saint-Vivien

Le taux de mortalité de la CdA de La Rochelle est de 9,2‰ entre 1999 et 2006. Il est supérieur aux Communautés d'Agglomération de Niort et de Poitiers (le taux de mortalité sur la CA de Poitiers atteint 6,8‰ entre 1999 et 2006) ainsi qu'à la moyenne nationale (taux supérieur de 0,3 points).

Au sein de l'intercommunalité de La Rochelle :

- La Jarne est la commune connaissant le plus faible taux de mortalité entre 1999 et 2006 : 4,6‰
- Entre 1999 et 2006, 5 communes ont un taux de mortalité supérieur à la moyenne départementale : Angoulins, Aytré, L'Houmeau, Lagord et Puilboreau. Le taux de mortalité à Lagord atteint 16,4‰
- 12 communes sur les 18 de l'agglomération de La Rochelle ont connu une augmentation de leur taux de mortalité entre 1999 et 2006

2.1.2 Répartition de la population par classe d'âge

Répartition par classe d'âge

POP T3	Population relative par sexe et âge (Hommes + Femmes) en %				
Commune	0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 ans ou plus	*Dont part des 30 à 44 ans*	*Dont part des 75 ans ou plus*
Angoulins	22	58	20	*19*	*11*
Aytré	21	59	20	*19*	*10*
Châtelaillon-Plage	17	55	28	*16*	*15*
Dompierre-sur-Mer	27	58	15	*23*	*6*
Esnandes	24	63	13	*22*	*7*
L'Houmeau	17	58	25	*13*	*12*
La Jarne	25	64	11	*24*	*4*
La Rochelle	21	58	20	*18*	*11*
Lagord	21	54	25	*16*	*13*
Marsilly	25	59	16	*21*	*7*
Nieul-sur-Mer	24	60	16	*17*	*7*
Périgny	24	60	16	*19*	*7*
Puilboreau	23	59	18	*19*	*10*
Sainte-Soulle	28	61	12	*25*	*5*
Saint-Rogatien	30	62	8	*25*	*3*
Saint-Vivien	26	57	16	*24*	*8*
Saint-Xandre	26	59	14	*22*	*6*
Salles-sur-Mer	26	63	12	*23*	*5*
CdA de La Rochelle	22	59	19	*19*	*10*
Charente-Maritime	22	56	22	*19*	*10*
CA du Pays Rochefortais	23	57	20	*21*	*10*
CA de Niort	23	59	18	*21*	*9*
CA du Grand Angoulême	22	58	19	*20*	*10*
CA de Poitiers	24	62	14	*17*	*7*
France	25	59	17	*21*	*8*

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

La pyramide des âges de la CdA de La Rochelle est à peu près similaire à celle de la Charente-Maritime. Néanmoins, deux classes d'âge connaissent des variations :

- La population entre 20 et 64 ans est supérieure à la moyenne départementale de 3 points
- Les 65 ans ou plus sont moins nombreux de 3 points par rapport à la moyenne départementale

La pyramide des âges de la CdA de La Rochelle est similaire à celles des Communautés d'Agglomération de Rochefort, Niort et Angoulême. En revanche, elle diffère de la CA de Poitiers qui compte plus de jeunes et d'actifs que de retraités (plus de 65 ans).

Au sein de l'agglomération de La Rochelle, plusieurs variations peuvent être signalées :

- Les communes de Châtelaillon-Plage et de L'Houmeau ont une population de 0 à 19 ans inférieure de 5 points à la moyenne départementale (et à la moyenne de la CdA)

- Les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle et Saint-Rogatien ont une population de 0 à 19 ans supérieure de plus de 5 points à la moyenne départementale (et à la moyenne de la CdA)
- Les communes d'Esnandes, La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Salles-sur-Mer ont une population de 20 à 64 ans supérieure de plus de 5 points à la moyenne départementale
- Les communes de La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Saint-Vivien ont une proportion importante de 30 à 44 ans, supérieure de plus de 5 points à la moyenne départementale (et à la moyenne de la CdA)
- 9 communes ont une proportion moins importante de 5 points de plus de 65 ans par rapport à la moyenne départementale. Parmi elles, Saint-Rogatien a une différence de 14 points avec la moyenne départementale
- Châtelaillon-Plage a une population de plus de 65 ans supérieure de 6 points à la moyenne départementale, et concentre notamment une population de plus de 75 ans
- Saint-Rogatien et La Jarne ont au contraire une très faible proportion de personnes de plus de 75 ans (moins de 4%)

Evolution de la population de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle par grande tranche d'âge

Les données INSEE permettent de constater que la part des 0-44 ans est en diminution entre 1999 et 2006.

La population âgée de 45 ans et plus est au contraire en augmentation depuis 1999. L'augmentation la plus importante concerne les plus de 75 ans : +2 points entre 1999 et 2006

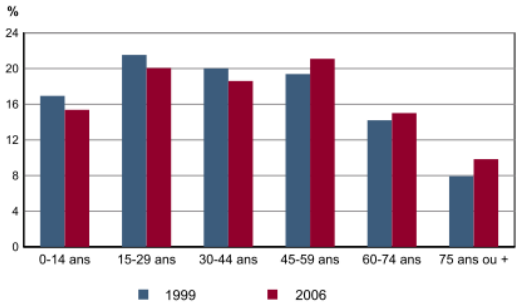

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Indice de vieillissement à l'échelle départementale et régionale en 2006

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans.

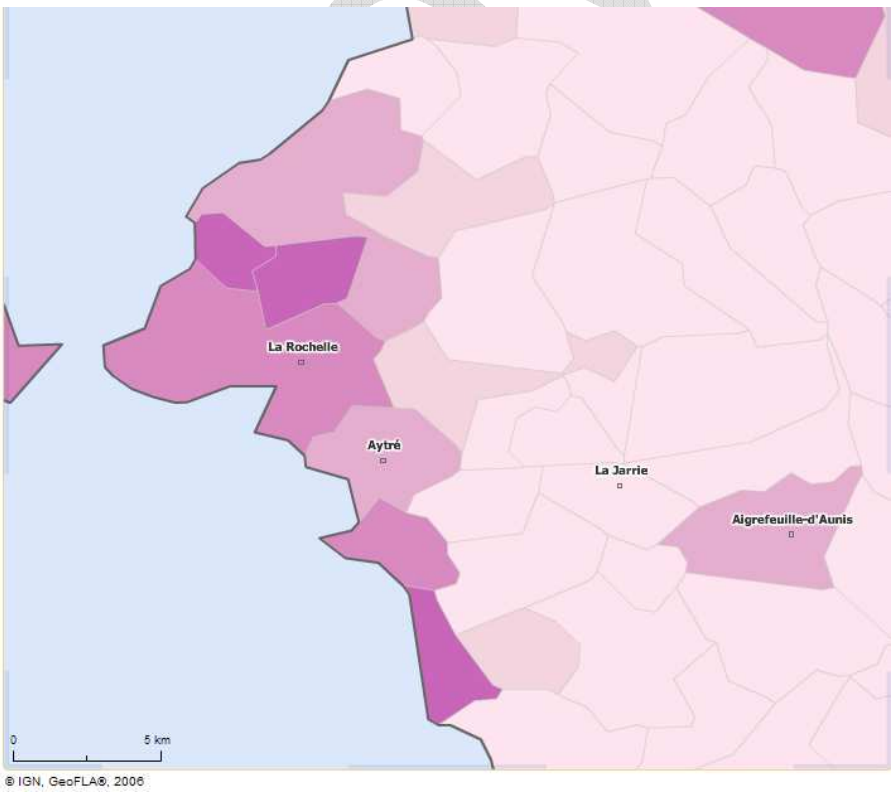

L'indice de vieillissement le plus important correspond aux communes de L'Houmeau (207 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans) et de Châtelaillon-Plage (206 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans).

L'indice de vieillissement le moins important se situe dans la commune de Saint-Rogatien où il est de 39,3.

Indice de vieillissement de la population

177	(437)
132	(438)
103	(438)
78,8	(439)
	(438)

source : Insee - France : 84,4

2.1.3 Evolution de la population par catégorie socioprofessionnelle

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5	Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (en %) 2006							
Commune	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Angoulins	0,8	3,7	8,1	13,7	13,3	11,6	31,5	**17,3**
Aytré	0,2	3,9	6,5	14,2	17,7	13,1	29	**15,3**
Châtelaillon-Plage	0,4	4,2	7	12,5	12,9	10	40,2	**12,8**
Dompierre-sur-Mer	0,5	3,6	6,1	15,4	21,7	12,3	26,9	**13,5**
Esnandes	/	/	/	/	/	/	/	/
L'Houmeau	0,2	2,6	6,5	11,9	14,9	8,4	38,9	**16,6**
La Jarne	0,9	3,3	10,3	19,2	19,2	13,3	18	**15,7**
La Rochelle	0	2,4	7,4	12,4	16,7	10,9	27,8	**22,3**
Lagord	0,1	3,1	9	15,1	15	5,1	37,9	**14,7**
Marsilly	1,8	6	10,2	18	13,8	8,2	27,1	**14,8**
Nieul-sur-Mer	1,1	3,9	9,1	15,3	18,4	10,3	26,9	**15,1**
Périgny	0,3	4,5	10,5	18,7	16,5	8,6	26,3	**14,7**
Puilboreau	0,1	3,9	6,6	16,5	15,4	12,5	30,5	**14,5**
Sainte-Soulle	1,1	4,9	7,1	18,6	16,4	15,2	22,6	**14,1**
Saint-Rogatien	/	/	/	/	/	/	/	/
Saint-Vivien	/	/	/	/	/	/	/	/
Saint-Xandre	0,2	4	6,6	18,7	18	10,9	27,8	**13,9**
Salles-sur-Mer	/	/	/	/	/	/	/	/
CdA de La Rochelle	0,3	3,2	7,6	13,9	16,7	10,9	28,6	**18,8**
Charente-Maritime	2	4,1	4,8	11,1	16,7	13	32,8	**15,4**
CA du Pays Rochefortais	0,8	3,4	5,2	12,1	19,3	13,2	30,2	**15,8**
CA de Niort	0,6	2,8	8,7	15,3	18,6	12,6	27,8	**13,6**
CA du Grand Angoulême	0,2	2,8	6,7	13,4	17,8	13,7	28,1	**17,3**
CA de Poitiers	0,2	2	9,6	14,7	17,3	9,1	21,1	**26,1**
France	1,1	3,2	8,3	13,6	16,7	14	25,2	**17,9**

Les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées à l'échelle de la CdA sont les retraités (plus de 28% de la population) et les autres personnes sans activité professionnelle (plus de 18%). Les retraités sont la catégorie la plus représentée au sein des Communautés d'Agglomération de Rochefort, Niort et Angoulême. En revanche, sur la CA de Poitiers, ce sont les autres personnes sans activité professionnelle qui sont le plus présentes avec 26% de la population (nombreux établissements d'enseignement supérieurs à Poitiers).

Parmi les personnes ayant une activité professionnelle, la part des employés puis des professions intermédiaires est la plus importante. A l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux en valeur relative. Au sein des autres Communautés d'Agglomération, ce sont également les employés qui sont les plus importants et les agriculteurs représentent la part de la population la moins importante.

La structure de la population de la CdA de La Rochelle diffère par de nombreux aspects de la structure socioprofessionnelle du département :

- Les agriculteurs sont très peu nombreux sur l'agglomération : 0,3% de la population en 2006 alors qu'au niveau du département, ils représentent 2% de la population.
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont moins nombreux (-0,9 points) qu'en Charente-Maritime.
- En revanche, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont plus nombreux (+2,8 points pour chaque catégorie) qu'au niveau du département.
- Les employés représentent les mêmes proportions qu'au niveau départemental.
- Les ouvriers et les retraités sont moins nombreux qu'en Charente-Maritime (-2,1 points pour les ouvriers et -4,2 points pour les retraités).

PROVIS

- Enfin, les autres personnes sans activité professionnelle sont plus nombreuses qu'au niveau du département (+ 3,4 points).

Au sein de l'agglomération de La Rochelle :

- Les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent la proportion la plus importante au sein de la commune de Marsilly (1,8% d'agriculteurs et 6% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises). A l'inverse, la commune de La Rochelle ne possède que très peu d'agriculteurs et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises par rapport à sa population totale
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent plus de 10% de la population dans les communes de La Jarne, Marsilly et Périgny. Cette catégorie est peu représentée dans la commune de Dompierre-sur-Mer (6,1% de la population communale)
- La part des professions intermédiaires est la plus importante dans la commune de La Jarne avec 19,2% de la population
- Les employés représentent plus de 21% de la population de Dompierre-sur-Mer. A l'inverse, cette catégorie est très peu présente dans la commune de Châtelaillon-Plage
- Plus de 13% de la population d'Aytré et de La Jarne est composée d'ouvriers. Inversement, la commune de Lagord ne comporte que 5,1% d'ouvriers
- Plus de 40% de la population de Châtelaillon-Plage est composée de personnes retraitées. A l'inverse, la commune de La Jarne ne compte que 18% de retraités.
- La population sans activité professionnelle est concentrée sur La Rochelle avec plus de 22% de sa population concernée. Châtelaillon-Plage ne compte que 12,8% de personnes sans activité professionnelle.

Evolution des catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2006

POP T5	Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle Evolution 1999-2006							
Commune	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Angoulins	0,1	-1,0	3,4	1,4	-3,2	-0,2	3,4	-4,0
Aytré	0,0	0,2	3,5	3,0	-1,6	-2,3	3,0	-6,0
Châtelaillon-Plage	-0,5	-0,1	1,5	2,1	-3,0	-0,7	8,8	-8,1
Dompierre-sur-Mer	0,0	-1,2	-0,6	-2,3	4,3	-0,3	4,8	-4,6
Esnandes	/	/	/	/	/	/	/	/
L'Houmeau	-0,6	-1,5	-2,8	-1,4	-1,7	-0,3	14,4	-6,0
La Jarne	0,4	-1,4	5,6	0,3	-4,0	0,3	2,4	-3,7
La Rochelle	-0,1	-0,4	1,3	1,0	-0,9	-0,7	3,5	-3,8
Lagord	0,0	-1,0	1,0	2,7	-1,5	-2,8	9,1	-7,5
Marsilly	-0,3	1,2	2,0	2,9	-5,8	-0,9	5,9	-5,1
Nieul-sur-Mer	0,1	0,0	2,7	-1,6	-2,3	-2,8	7,5	-3,5
Périgny	0,1	-0,3	1,6	0,5	-2,5	-0,7	6,8	-5,4
Puilboreau	-0,5	-0,3	1,6	2,8	-5,3	0,7	10,8	-9,8
Sainte-Soulle	-0,6	-1,1	0,5	3,5	-1,1	-0,1	4,3	-5,5
Saint-Rogatien	/	/	/	/	/	/	/	/
Saint-Vivien	/	/	/	/	/	/	/	/
Saint-Xandre	-0,7	-0,5	1,5	2,9	-3,3	-3,1	8,8	-5,5
Salles-sur-Mer	/	/	/	/	/	/	/	/
CdA de La Rochelle	0,0	-0,3	1,6	1,2	-1,5	-1,0	4,9	-4,9
Charente-Maritime	-0,6	-0,3	0,9	1,5	0,4	-0,4	4,6	-6,2
CA du Pays Rochefortais	-0,4	-0,4	1,4	1,6	1,0	-1,0	4,0	-6,2
CA de Niort	-0,1	-0,4	2,1	1,5	-1,8	-0,7	4,3	-4,9
CA du Grand Angoulême	-0,1	-0,4	1,2	1,4	0,3	-1,4	3,3	-4,5
CA de Poitiers	0,1	-0,3	1,4	1,1	0,6	0,0	3,3	-6,1
France	-0,3	-0,3	1,6	1,5	0,2	-0,9	2,8	-4,7

De manière générale, il n'y a que peu d'évolution de la représentativité des différentes catégories socioprofessionnelles entre 1999 en 2006 pour la CdA de La Rochelle. Deux exceptions sont toutefois à noter :

- Une progression importante des retraités (+4,9 points), plus importante que sur le département
- Une diminution importante des personnes sans activité professionnelle (-4,9 points) mais de manière moins importante qu'au niveau du département (-6,2 points).

Derrière ces évolutions les plus importantes, de légers changements ont eu lieu dans la structure socioprofessionnelle de l'agglomération :

- Une légère diminution des artisans/commerçants/chefs d'entreprises, employés et ouvriers
- Une légère augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires

Les autres agglomérations ont un profil comparable à celui de la CdA de La Rochelle, excepté pour la CA de Niort qui connaît une hausse de ces cadres et professions intellectuelles supérieures entre 1999 et 2006 de 2,1 points.

Sur la CdA de La Rochelle, au niveau communal, plusieurs évolutions sont à noter :

- La part des retraités a augmenté dans toutes les communes jusqu'à 14,4 points pour L'Houmeau
- La part des personnes sans activité professionnelle a diminué pour toutes les communes jusqu'à -9,8 points pour Puilboreau
- La part des agriculteurs et des artisans/commerçants/chefs d'entreprises est restée globalement stable pour toutes les communes
- La part des cadres et professions intellectuelles supérieures a connu une nette augmentation dans 4 communes, dont la commune de La Jarne qui atteint 5,6 points d'augmentation entre 1999 et 2006. A l'inverse la commune de L'Houmeau a connu une perte de 2,8 points pour ses cadres et professions intellectuelles supérieures
- Les professions intermédiaires sont en augmentation dans 6 communes, dont Sainte-Soulle avec une augmentation de 3,5 points. La commune de Dompierre-sur-Mer a elle connu une diminution de ses professions intermédiaires de 2,3 points
- Dompierre-sur-Mer a en parallèle connu une augmentation de sa part d'employés de 4,3 points, seule commune de l'agglomération à connaître une augmentation de cette catégorie socioprofessionnelle. A l'inverse, 8 communes ont connu une diminution de cette catégorie, dont Marsilly avec une diminution de 5,8 points
- La part d'ouvriers a globalement diminué dans toutes les communes de l'agglomération, et notamment pour la commune de Saint-Xandre avec une diminution de 3,1 points

PROVISOIRE

2.1.4 Evolution de la structure familiale

Ménages selon la structure familiale en 2006

FAM T1	Ménages selon la structure familiale 2006 (%)				
	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale
Angoulins	10,3	16,6	37,4	29,4	4,7
Aytré	13	20,6	31,5	22,9	8,9
Châtelaillon-Plage	11,7	24,6	35,9	18,1	7,7
Dompierre-sur-Mer	6,5	12,9	35,1	36,8	7,2
Esnandes	/	/	/	/	/
L'Houmeau	5	13,7	45,7	24,2	8,7
La Jarne	11,8	10,4	33,7	35,4	7
La Rochelle	19,4	30,3	23	15,3	8,9
Lagord	7,9	18	37,1	27,2	7,5
Marsilly	11,4	9,4	36,1	34,5	7,1
Nieul-sur-Mer	6,7	11,8	38,2	33,2	8,8
Périgny	8,9	14,2	34,9	32,8	7,1
Puilboreau	7,8	14,4	35,4	33	7,5
Sainte-Soulle	7,6	8,3	32,2	44,5	5,6
Saint-Rogatien	/	/	/	/	/
Saint-Vivien	/	/	/	/	/
Saint-Xandre	6,3	11,3	36,2	39	6,2
Salles-sur-Mer	/	/	/	/	/
CdA de La Rochelle	15,1	24,2	28,1	21,7	8,2
Charente-Maritime	12,7	19,6	33,1	25	7,4
CA du Pays Rochefortais	13	19,9	31,6	24,9	8,7
CA de Niort	14,6	21,7	30,1	24,6	7,2
CA du Grand Angoulême	15,1	23,9	27,4	22,2	8,9
CA de Poitiers	19,4	28,8	23,6	17,9	7
France	13,5	19,5	27,1	28,9	8,3

Plusieurs points ressortent de ce tableau :

- Une surreprésentation des ménages uniques (hommes ou femmes) sur la CdA de La Rochelle (39,3% de la population) par rapport au département et aux Communautés d'Agglomération de Rochefort, Niort et Angoulême. Près de la moitié de la population de la CA de Poitiers est composée de ménages uniques (48,2%).
- Les couples avec ou sans enfants (50% de la population de la CdA de La Rochelle) sont moins nombreux que dans le département et dans les Communautés d'Agglomération de Rochefort et Niort. Les couples sans enfants représentent plus 28% de la population de l'agglomération de La Rochelle contre 22% pour les couples avec enfants.
- Plus de 8% de familles monoparentales sur la CdA de La Rochelle, taux supérieur à la moyenne départementale et à celle des Communautés d'Agglomération de Niort et Poitiers. En revanche, ce taux correspond à la moyenne nationale.

Ainsi, les ménages d'une personne représentent près de 40% de la population intercommunale. Les familles avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales) représentent environ 30% de la population.

Au niveau communal, plusieurs variations ressortent :

- La proportion d'hommes seuls est la plus importante sur la commune de La Rochelle (19,4%) ; à l'inverse, elle est la plus faible sur la commune de L'Houmeau (5%)
- La proportion de femmes seules est la plus importante sur la commune de La Rochelle (30,3%) ; à l'inverse, elle est la plus faible sur la commune de Sainte-Soulle (8,3%)
- La proportion de couples sans enfants est la plus importante sur la commune de L'Houmeau (45,7%) ; à l'inverse, elle est la plus faible sur la commune de La Rochelle avec 23%
- La proportion de couples avec enfants est la plus importante sur la commune de Sainte-Soulle (44,5%) ; à l'inverse, elle est la plus faible sur la commune de La Rochelle (15,3%)
- La proportion de familles monoparentales est la plus importante sur les communes de La Rochelle et Aytré avec 8,9% ; à l'inverse, elle est la plus faible sur la commune d'Angoulins avec 4,7%

Evolution de la structure familiale depuis 1999

FAM T1	Ménages selon la structure familiale Variation 1999 - 2006				
	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale
Angoulins	1,1	2,4	2,6	-5	-1,5
Aytré	3,2	3,8	-0,1	-8,5	0
Châtelaillon-Plage	-0,9	3,4	2,1	-5,1	0,2
Dompierre-sur-Mer	-0,8	2,9	-0,8	-4,5	2,3
Esnandes	/	/	/	/	/
L'Houmeau	1,2	2,7	6,5	-15	3
La Jarne	5,6	0,7	-0,1	-8,2	0,8
La Rochelle	2,3	3	-1,1	-4,2	-0,7
Lagord	-0,6	6,7	-1,2	-6,8	1,4
Marsilly	2,9	0,4	-0,9	-5,8	3,8
Nieul-sur-Mer	-0,1	3,1	7,1	-12	2
Périgny	1,1	3	3,3	-9,3	0,9
Puilboreau	2,6	0,8	4,5	-8,5	-0,4
Sainte-Soulle	-1,9	3,3	-5,8	0,7	2,3
Saint-Rogatien	/	/	/	/	/
Saint-Vivien	/	/	/	/	/
Saint-Xandre	1,6	4,1	3,4	-11,3	2,9
Salles-sur-Mer	/	/	/	/	/
CdA de La Rochelle	1,6	2,8	0,2	-5,2	-0,1
Charente-Maritime	1	1,6	0,8	-4,1	0,2
CA du Pays Rochefortais	1,3	0,9	2	-4,8	0,1
CA de Niort	2,4	1,6	0,5	-5	0
CA du Grand Angoulême	1,8	3	-0,5	-4,8	-0,1
CA de Poitiers	1,9	2,1	0,4	-4,4	-0,1
France	1,1	1	1	-4	0,3

Au niveau de la CdA de La Rochelle, de la Charente-Maritime et des 4 Communautés d'Agglomération comparées, les ménages d'une seule personne sont en augmentation depuis 1999, augmentation plus prononcée pour les femmes que pour les hommes (excepté pour la CA de Niort où l'augmentation est plus importante pour les hommes).

Les couples avec enfants ont connu une diminution importante depuis 1999 : -5,2 points, diminution plus importante qu'au niveau du département ou des autres CA comparées.

Au sein de la CdA de La Rochelle, plusieurs variations ressortent :

- L'augmentation des hommes seuls est la plus importante sur la commune de La Jarne (5,6 points). 5 communes connaissent une augmentation importante : Aytré, La Jarne, La Rochelle, Marsilly et Puilboreau
- L'augmentation de femmes seules est la plus importante sur la commune de Lagord (6,7 points). 11 communes connaissent une augmentation importante de cette population
- L'augmentation de couples sans enfants est la plus importante sur la commune de Nieul-sur-Mer (7,1 points). 7 communes connaissent une augmentation importante de couples sans enfants tandis que Sainte-Soulle connait une diminution de 5,8 points de cette population
- 14 communes ont connu une forte diminution des couples avec enfants, notamment L'Houmeau avec -15 points entre 1999 et 2006
- L'augmentation des familles monoparentales est la plus importante sur la commune de Marsilly avec 3,8 points. 6 communes connaissent sur cette période une augmentation importante des familles monoparentales tandis que les autres communes gardent à peu près la même proportion de familles monoparentales

PROVISOIRE

Evolution de la taille des ménages depuis 1990

FAM G1M	Evolution de la taille des ménages (approximation)		
Commune	**1990**	**1999**	**2006**
Angoulins	2,7	2,4	2,3
Aytré	2,7	2,4	2,1
Châtelaillon-Plage	2,3	2,1	2
Dompierre-sur-Mer	2,8	2,6	2,5
Esnandes	3,2	2,7	2,4
L'Houmeau	3,1	2,6	2,3
La Jarne	3	2,6	2,4
La Rochelle	2,3	2	1,9
Lagord	2,6	2,4	2,3
Marsilly	2,9	2,6	2,4
Nieul-sur-Mer	3	2,7	2,4
Périgny	2,8	2,6	2,4
Puilboreau	3	2,6	2,4
Sainte-Soulle	3	2,7	2,6
Saint-Rogatien	3,3	3	2,7
Saint-Vivien	3	2,8	2,6
Saint-Xandre	3	2,8	2,5
Salles-sur-Mer	2,9	2,6	2,5
CdA de La Rochelle	2,4	2,2	2
Charente-Maritime	2,5	2,3	2,2
CA du Pays Rochefortais	2,5	2,3	2,2
CA de Niort	2,5	2,3	2,1
CA du Grand Angoulême	2,4	2,2	2
CA de Poitiers	2,3	2	1,9
France	2,5	2,4	2,3

En rouge, les valeurs inférieures à 2

Ce tableau vient confirmer les observations précédentes : depuis 1990, on observe une individualisation des ménages sur l'agglomération de La Rochelle. En 2006, la taille des ménages est descendue en dessous de 2 pour la commune de La Rochelle. A l'inverse, la taille des ménages pour la commune de Saint-Rogatien atteint 2,7 en 2006.

A l'échelle du département et des 4 Communautés d'Agglomération comparées, cette individualisation des ménages est également visible et similaire à la CdA de La Rochelle.

PROVISOIRE

2.1.5 Rotation de la population

POP T4M	Lieu de résidence 5 ans auparavant (en%)					
Commune	Le même logement	Un autre logement de la même commune	Une autre commune du même département	Un autre département de la même région	Une autre région de France métropolitaine	Hors de France Métropolitaine ou d'un DOM
Angoulins	64,4	6,2	13,8	1,5	13	0,9
Aytré	60,5	7,5	17,2	2	11,9	0,9
Châtelaillon-Plage	59,4	8,5	13,3	2,2	15,2	1,2
Dompierre-sur-Mer	62,2	5	20,5	1,9	9,9	0,6
Esnandes	66,8	5,2	17,2	1,5	8,8	0,4
L'Houmeau	72,7	2,2	14	0,7	9,5	0,6
La Jarne	63,8	3,5	21,5	1,4	8,9	0,6
La Rochelle	56,4	15,2	8,7	3	14,3	2,2
Lagord	61,3	4,6	20	1,8	11	0,9
Marsilly	65,9	5,3	17,2	1,3	9,3	0,5
Nieul-sur-Mer	71,8	5,3	12,3	0,9	9,2	0,4
Périgny	63,1	5,7	18,2	1,5	10,4	0,8
Puilboreau	61,5	5,2	22	1,6	8,7	0,9
Sainte-Soulle	67,5	3,9	18,3	1,2	8,4	0,6
Saint-Rogatien	74,6	2,6	11,9	1,4	9,2	0,3
Saint-Vivien	70,6	3,3	13,2	1,9	10,3	0,2
Saint-Xandre	67,9	4	17,4	0,8	9,2	0,6
Salles-sur-Mer	59,1	3,2	21,4	1,7	13,8	0,4
CdA de La Rochelle	60,1	10,1	12,7	2,3	12,6	1,5
Charente-Maritime	62,8	8,6	14,4	2	10,9	1,1
CA du Pays Rochefortais	59,7	12,1	13,7	1,7	11,7	0,8
CA de Niort	61,6	13,7	11,3	3,6	8,7	1
CA du Grand Angoulême	60,1	11,3	16,7	2,3	8,2	1,2
CA de Poitiers	50	14,6	13	7,4	11,8	2,7
France	64,5	11,3	12,3	3,8	6,3	1,6

Plusieurs constats ressortent de ce tableau :

- Plus de 60% de la population de la CdA de La Rochelle n'a pas changé de logement depuis 5 ans, taux supérieur à la CA de Rochefort et de Poitiers.
- 10% de la population de la CdA de La Rochelle a changé de logement à l'intérieur de sa commune de résidence, taux inférieur aux 4 Communautés d'Agglomération comparées mais supérieur au taux de la Charente-Maritime.
- 29,1% de la population de l'agglomération de La Rochelle vient d'une autre commune en France ou à l'étranger, proportion plus importante qu'au niveau départemental ou des CA de Rochefort, Niort et Angoulême. 2,7% de la population de la CA de Poitiers vient de l'étranger contre 1,5% pour la CdA de La Rochelle.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- Plus de 2% des résidents de la commune de La Rochelle proviennent de l'étranger
- Plus de 37% des résidents de Salles-sur-Mer proviennent d'une autre commune en France ou à l'étranger
- Plus de 77% des résidents de Saint-Rogatien n'ont pas changé de commune de résidence en 5 ans ; ils sont 74% à n'avoir pas changé de logement en 5 ans
- Plus de 21% de la population de La Jarne et de Salles-sur-Mer proviennent d'une autre commune du département de Charente-Maritime
- Plus de 15% des résidents de Châtelaillon-Plage proviennent d'une autre région de France métropolitaine

PROMIS

2.2 Analyse socio-économique

2.2.1 Population par type d'activités

Population de 15 à 64 ans par type d'activités en 2006

EMP T1	Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006						
Communes	**Actifs en %**	Dont actifs ayant un emploi en %	Chômeurs en %	**Inactifs en %**	Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	Retraités ou préretraités en %	Autres inactifs en %
Angoulins	68,8	61	7,8	31,2	11,7	11,5	8
Aytré	72,3	63,8	8,6	27,7	10,5	9,9	7,3
Châtelaillon-Plage	70,2	61,1	9,1	29,8	7,2	14,9	7,7
Dompierre-sur-Mer	73,7	67	6,6	26,3	9	10,6	6,7
Esnandes	77,7	70,5	7	22,5	6	9,3	7,2
L'Houmeau	63,1	56,9	6,2	36,9	9	20	7,9
La Jarne	75,8	68,5	7,3	24,2	7,3	9,8	7,1
La Rochelle	65,3	54,7	10,5	34,7	17,3	8,2	9,3
Lagord	67,2	61,9	5,3	32,8	10,4	14,5	7,9
Marsilly	68,9	63,2	5,8	31,1	9,1	15	7
Nieul-sur-Mer	69,6	64,4	5,2	30,4	9,8	13,6	7
Périgny	71,8	66,3	5,4	28,2	10,2	11,9	6,1
Puilboreau	70,6	64,5	6,2	29,4	9,7	12,7	7
Sainte-Soulle	76,5	69,9	6,5	23,5	8,7	8,8	6,1
Saint-Rogatien	77,1	71,4	5,8	22,9	10,2	6,6	6,2
Saint-Vivien	73,6	64,7	8,8	26,4	9	10,8	6,7
Saint-Xandre	72,8	67,8	5	27,2	8,6	12,5	6
Salles-sur-Mer	67,7	61,7	6	32,3	9,2	12,8	10,2
CdA de La Rochelle	68,1	59,4	8,7	31,9	13,6	10	8,3
Charente-Maritime	70	61,5	8,5	30	9	11,2	9,8
CA du Pays Rochefortais	71,9	61,6	10,3	28,1	8	9,7	10,4
CA de Niort	74,6	67,5	7	25,4	9,2	9,2	7,1
CA du Grand Angoulême	71,2	61,2	10,1	28,8	10,8	8,7	9,3
CA de Poitiers	63,8	56,8	7	36,2	23,6	6,4	6,2
France	71,5	63,6	7,9	28,5	11	8	9,5

La population active de la CdA de La Rochelle représente 68,1% de la population en 2006. Ce taux est inférieur au niveau du département et des Communautés d'Agglomération de Rochefort, Niort et Angoulême. Sur la CA de Poitiers, ce taux est supérieur : la population active représente 63,8% de la population.

Parmi la population active, les actifs ayant un emploi représentent 59,4% de la population en 2006 (taux inférieur à la Charente-Maritime et aux CA de Rochefort, Niort et Angoulême). La part des chômeurs en 2006 est de 8,7% au niveau de l'agglomération, proportion plus importante qu'au niveau départemental ou des CA de Niort et de Poitiers. Au sein des CA de Rochefort et d'Angoulême, plus de 10% de la population active est déclarée « chômeurs ».

Les inactifs représentent 31,9% de la population de la CdA de La Rochelle en 2006 (taux supérieur à la Charente-Maritime et aux CA de Rochefort, Niort et Angoulême). Parmi eux :

- 13,6% sont des élèves, des étudiants ou des stagiaires non rémunérés (proportion plus élevée qu'en Charente-Maritime et sur les CA de Rochefort, Niort et Angoulême). Plus de 23% de la population de la CA de Poitiers est composée d'élèves, d'étudiants ou de stagiaires non rémunérés.
- 10% sont des retraités (taux supérieur à la Charente-Maritime et aux 4 CA comparées).

Au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, plusieurs variations peuvent être signalées :

- Les actifs ayant un emploi sont en proportion plus nombreux dans la commune de Saint-Rogatien avec 71,4%
- La plus faible proportion de chômeurs se trouve dans la commune de Saint-Xandre avec seulement 5% de sa population

- La commune de La Rochelle compte la plus faible proportion d'actifs ayant un emploi avec 54,7% de sa population en 2006. En revanche, elle compte le plus fort taux de chômeurs dans l'agglomération avec 10,5% de sa population concernée. La proportion d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés est également la plus importante de l'agglomération avec 17,3%
- Esnandes compte la plus faible proportion d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés avec seulement 6% de la population concernée
- 20% de la population de L'Houmeau est composée de retraités ou de préretraités
- Enfin, les autres inactifs sont en proportion plus nombreux à Salles-sur-Mer (10,2%) et moins nombreux à Saint-Xandre (6%), Périgny (6,1%) et Sainte-Soulle (6,1%)

2.2.2 Nombre d'emplois dans la zone

Nombre d'emplois dans la zone entre 1999 et 2006

EMP T5	Nombre d'emplois dans la zone		
Commune	**2006**	**1999**	**Evolution 1999-2006 (en %)**
Angoulins	1455	1246	16,8%
Aytré	5947	4744	25,4%
Châtelaillon-Plage	1606	1418	13,3%
Dompierre-sur-Mer	911	709	28,5%
Esnandes	211	193	9,3%
L'Houmeau	460	370	24,3%
La Jarne	356	238	49,6%
La Rochelle	45062	40363	11,6%
Lagord	2566	2141	19,9%
Marsilly	410	312	31,4%
Nieul-sur-Mer	786	719	9,3%
Périgny	6570	4021	63,4%
Puilboreau	3075	2311	33,1%
Sainte-Soulle	408	282	44,7%
Saint-Rogatien	253	221	14,5%
Saint-Vivien	215	200	7,5%
Saint-Xandre	458	410	11,7%
Salles-sur-Mer	379	268	41,4%
CdA de La Rochelle	71130	60166	18,2%
Charente-Maritime	223066	194517	14,7%
CA du Pays Rochefortais	24379	20915	16,6%
CA de Niort	57740	49665	16,3%
CA du Grand Angoulême	55911	51737	8,1%
CA de Poitiers	78720	67539	16,6%
France	25259785	22774306	10,9%

Le nombre d'emplois dans l'agglomération de La Rochelle a augmenté de plus de 18% entre 1999 et 2006. Cette augmentation est plus importante qu'au niveau de la Charente-Maritime (14,7%) et des 4 CA comparées. Toutefois, cette évolution ne tient pas compte des éventuelles destructions d'emplois qui ont pu avoir lieu.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- L'évolution la plus importante du nombre d'emplois s'est faite dans la commune de Périgny : +63,4%, soit une augmentation de près de 2550 emplois entre 1999 et 2006.
- Les plus faibles évolutions du nombre d'emplois se trouvent dans les communes de Saint-Vivien avec 7,5% d'emplois en plus (soit 15 emplois) et d'Esnandes avec 9,3% d'emplois en plus (soit 18 emplois).
- L'emploi se trouve concentré sur la commune de La Rochelle avec plus de 63% des emplois de l'agglomération. Viennent ensuite les communes de Périgny et d'Aytré avec respectivement 9,2% et 8,4% des emplois de la CdA.

Emplois selon le secteur d'activité en 2006

EMP T8	Emplois selon le secteur d'activité (en 2006) en %			
Commune	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire
Angoulins	3,2	3,7	11,4	81,8
Aytré	0,4	26,6	11,3	61,7
Châtelaillon-Plage	1	7,3	8,6	83,1
Dompierre-sur-Mer	6,2	11,2	18,5	64
Esnandes	/	/	/	/
L'Houmeau	7,4	2,1	32,3	58,2
La Jarne	6,5	5,3	19,9	68,3
La Rochelle	0,5	8,5	4,2	86,8
Lagord	1,8	10,6	7,7	79,9
Marsilly	13,6	9,3	31,2	45,9
Nieul-sur-Mer	4,2	5,2	15,5	75,1
Périgny	0,5	35,5	8,2	55,9
Puilboreau	0,7	2,7	5,9	90,7
Sainte-Soulle	6,1	15,3	15,9	62,6
Saint-Rogatien	/	/	/	/
Saint-Vivien	/	/	/	/
Saint-Xandre	2,6	5,4	10,3	81,7
Salles-sur-Mer	/	/	/	/
CdA de La Rochelle	1,1	12	6,7	80,2
Charente-Maritime	7,3	11,4	8,4	72,9
CA du Pays Rochefortais	2,9	12	6,3	78,8
CA de Niort	1,4	8,5	5,7	84,4
CA du Grand Angoulême	0,9	19,1	5,8	74,2
CA de Poitiers	0,7	8,6	5,7	84,9
France	3,5	15,4	6,4	74,7

Le secteur tertiaire est majoritaire sur l'agglomération de La Rochelle (80,2% des emplois), ce qui est supérieur à la Charente-Maritime et aux CA de Rochefort et Angoulême. Cette part est néanmoins inférieure aux CA de Niort et de Poitiers, en raison d'une importante présence d'administrations sur ces deux agglomérations.

Plus de 90% des emplois de la commune de Puilboreau se trouvent dans le secteur tertiaire, notamment grâce à la présence d'un grand centre commercial sur la commune. A l'inverse, seuls 45,9% des emplois de Marsilly se situent dans le secteur tertiaire.

L'agriculture est sous-représentée sur le territoire de la CdA : 1,1% de l'emploi contre 7,3% au niveau de la Charente-Maritime et 3,5% au niveau de la France. C'est notamment le cas sur les communes d'Aytré (0,4% des emplois), de La Rochelle et de Périgny (0,5% des emplois).

A l'inverse, Marsilly offre plus de 13% de ses emplois dans le domaine de l'agriculture.

L'industrie représente 12% des emplois de la CdA, contre 11,4% au niveau du département et 15,4% au niveau du pays. La CA d'Angoulême compte plus de 19% de ses emplois dans ce secteur.

La plus faible proportion d'emplois industriels se trouve sur la commune de L'Houmeau avec seulement 2,1% des emplois dans ce secteur.

A l'inverse, la commune de Périgny cumule 35,5% des emplois dans le secteur industriel.

Le secteur de la construction représente 6,7% des emplois sur le territoire de la CdA contre 6,4% au niveau national et 8,4% au niveau départemental. L'Houmeau concentre la plus grande part d'emplois dans ce secteur avec 32,3% des emplois dans la construction, suivi de près par Marsilly avec 31,2% des emplois dans ce secteur.

A l'inverse, la commune de La Rochelle ne possède que peu d'emplois dans le secteur de la construction avec seulement 4,2% des emplois dans ce secteur.

PROVISOIRE

2.2.3 Taux de chômage global

Remarque préalable importante

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active. Il existe deux définitions du taux de chômage selon l'INSEE :

- Les chômeurs, au sens du BIT (Bureau International du Travail), sont des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répondent simultanément à trois conditions :
  - être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
  - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
  - avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

  C'est ce qu'on appelle le taux de chômage « au sens du BIT » et c'est la définition la plus couramment utilisée en France (indicateur trimestriel de l'INSEE) car elle permet d'effectuer des comparaisons à l'international. Cependant, elle écarte de facto toutes les personnes sans emploi qui ne sont pas à la recherche active d'un emploi.

- Les chômeurs, au sens du recensement, sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

  C'est ce qu'on appelle le taux de chômage global car il reflète mieux la réalité socioéconomique du territoire en prenant tous les actifs sans emploi. C'est ce taux de chômage qui sera utilisé pour le diagnostic A21.

Taux de chômage en 2006

Le taux de chômage sur l'agglomération de La Rochelle est plus élevé qu'au niveau départemental (12,2%) et national (11,1%). Il est également plus élevé que les CA de Niort et de Poitiers. En revanche, les CA Rochefort et d'Angoulême connaissent un taux de chômage global élevé (plus de 14%). Ce constat est valable pour le taux

EMP T4	Taux de chômage en % 2006			
Commune	Taux de chômage en %	Taux de chômage des hommes en %	Taux de chômage des femmes en %	Part des femmes parmi les chômeurs en %
Angoulins	11,3	10,4	12,3	51,5
Aytré	11,8	11,1	12,6	52
Châtelaillon-Plage	12,9	11,1	14,8	57,1
Dompierre-sur-Mer	9	7	11,1	59,8
Esnandes	9	7,6	10,6	56,5
L'Houmeau	9,9	7,1	12,7	63,4
La Jarne	9,6	8,1	11,1	57,9
La Rochelle	16,2	15	17,3	53,1
Lagord	7,9	7,1	8,7	54,9
Marsilly	8,4	7,8	8,9	51,1
Nieul-sur-Mer	7,5	7,1	7,8	52,8
Périgny	7,5	7	8,1	53,3
Puilboreau	8,7	7,3	10,2	57
Sainte-Soulle	8,5	6,7	10,5	58,9
Saint-Rogatien	7,5	5,9	9,1	59,7
Saint-Vivien	12	9,2	14,8	61,2
Saint-Xandre	6,9	6,1	7,7	55,4
Salles-sur-Mer	8,9	7,8	10,1	53,8
CdA de La Rochelle	12,8	11,6	14	53,9
Charente-Maritime	12,2	10,2	14,3	56,5
CA du Pays Rochefortais	14,3	11,9	17	57,1
CA de Niort	9,4	8,8	10,1	53
CA du Grand Angoulême	14,1	12,3	16,1	55,7
CA de Poitiers	11	10,4	11,6	52,4
France	11,1	9,8	12,6	53,7

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

PROVISOIRE

de chômage des hommes et des femmes.

La part des femmes parmi les chômeurs en 2006 (53,9%) est inférieure à celle du département et des CA de Rochefort et d'Angoulême. Elle est similaire à la moyenne nationale.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- Le taux de chômage est supérieur à la moyenne départementale dans deux communes : Châtelaillon-Plage (12,9%) et La Rochelle (16,2%). Ces deux communes connaissent également un taux de chômage supérieur à celui du département aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Châtelaillon-Plage connaît de plus une part importante de femmes parmi les chômeurs : 57,1%.
- Le plus faible taux de chômage global se trouve sur la commune de Saint-Xandre avec 6,9% de chômage. La commune connaît également le taux de chômage le plus faible aussi bien chez les hommes que chez les femmes.
- Chez les hommes, 2 communes connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale, en plus de La Rochelle et de Châtelaillon-Plage : Angoulins (10,4% de chômage chez les hommes) et Aytré (11,1% de chômage chez les hommes).
- Chez les femmes, Saint-Vivien vient s'ajouter aux communes de La Rochelle et de Châtelaillon-Plage : le taux de chômage chez les femmes est supérieur à la moyenne de la Charente-Maritime (14,8%).
- 8 communes ont une part de femmes parmi les chômeurs supérieure à la moyenne du département, pour atteindre 63,4% sur la commune de L'Houmeau.

Taux de chômage de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2006

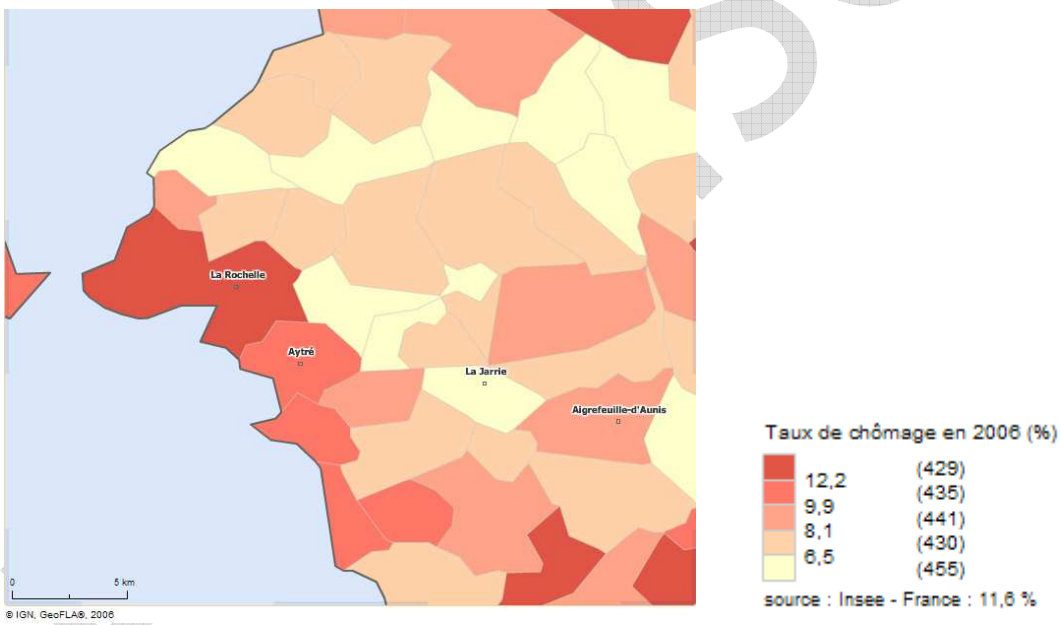

Taux de chômage en 1999

EMP T4	Taux de chômage en % 1999			
Commune	Taux de chômage en %	Taux de chômage des hommes en %	Taux de chômage des femmes en %	Part des femmes parmi les chômeurs en %
Angoulins	13,4	12,3	14,7	49,2
Aytré	15,8	13,4	18,4	56,7
Châtelaillon-Plage	15,5	13,5	17,8	53,1
Dompierre-sur-Mer	10,1	8,6	11,9	54,2
Esnandes	11,4	7,3	16,7	63,5
L'Houmeau	10,1	8,8	11,6	53,7
La Jarne	11,1	8,9	13,6	56,7
La Rochelle	19,4	18	20,9	52,3
Lagord	10,1	7,6	12,9	60,2
Marsilly	8,9	6,8	11,4	58,7
Nieul-sur-Mer	9,7	7,8	11,7	58
Périgny	12	9,2	15,4	59,2
Puilboreau	9,7	7,8	11,9	58,1
Sainte-Soulle	11,9	7,9	16,7	64,3
Saint-Rogatien	9	5,5	12,7	68,3
Saint-Vivien	8,8	5,2	13,2	67,6
Saint-Xandre	9,1	8	10,5	53,8
Salles-sur-Mer	14,1	12,8	15,6	50,5
CdA de La Rochelle	15,7	13,9	17,8	53,9
Charente-Maritime	15,2	12,4	18,6	56,2
CA du Pays Rochefortais	18,1	14,9	21,8	55,4
CA de Niort	12,3	11	13,6	53,9
CA du Grand Angoulême	16,5	13,8	19,5	56,6
CA de Poitiers	12,3	11,2	13,4	53,6
France	12,9	11	15	53,6

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Le taux de chômage de l'agglomération de La Rochelle (tout comme le taux de chômage du département et des 4 CA comparées) était plus important en 1999 : il atteignait alors plus de 15% de la population. Entre 1999 et 2006, le chômage a diminué aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

La part globale des femmes parmi les chômeurs au niveau de la CdA de La Rochelle n'a pas bougé entre 1999 et 2006. La part des femmes parmi les chômeurs a en revanche augmenté pour 8 communes, notamment pour L'Houmeau avec une augmentation de 9,7 points entre 1999 et 2006.

PROVISOIRE

2.2.4 Taux de chômage par âge

Taux de chômage par âge et par sexe

EMP G2	Taux de chômage (au sens du recensement)					
Commune	15-24 ans Homme	15-24 ans Femme	25-54 ans Homme	25-54 ans Femme	55-64 ans Homme	55-64 ans Femme
Angoulins	20	27	9	11	7	10
Aytré	18	23	10	11	9	10
Châtelaillon-Plage	16	24	11	13	7	11
Dompierre-sur-Mer	23	35	5	9	10	11
Esnandes	32	22	4	10	4	9
L'Houmeau	14	40	7	11	4	12
La Jarne	19	27	7	9	7	12
La Rochelle	20,5	22,5	14	17	12	11
Lagord	13	21	7	8	4	7
Marsilly	20	27	6	7	11	8
Nieul-sur-Mer	19	22	5	7	8	7
Périgny	20	17	5	7	7	6
Puilboreau	20	24	5	8	7	14
Sainte-Soulle	19	30	5	9	8	9
Saint-Rogatien	15	21	4	8	11	5
Saint-Vivien	20	23	7	13	18	18
Saint-Xandre	14	27	5	6	3	5
Salles-sur-Mer	35	12	4	11	11	4
CdA de La Rochelle	20	23	10	13	9	9
Charente-Maritime	19	26	9	13	9	11
CA du Pays Rochefortais	22	27	10	16	11	14
CA de Niort	18	20	7	9	6	6
CA du Grand Angoulême	22	29	11	15	7	7
CA de Poitiers	16	18	9	10	5	5
France	19	22	8	11	8	9

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Les 15-24 ans, hommes ou femmes, sont les plus touchés par le chômage que les 25-64 ans au niveau de la CdA de La Rochelle :

- Les hommes de 15 à 24 ans connaissent un taux de chômage de 20%, ce qui correspond à la moyenne du département ou du pays. En revanche, il est plus élevé que le taux de chômage des hommes de 15-24 ans de la CA de Niort (18%) et de Poitiers (16%)
- Les hommes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par le chômage sur la commune de Salles-sur-Mer avec 35% de chômage et sur la commune d'Esnandes avec 32% de chômage
- Les femmes de 15 à 24 ans connaissent un taux de chômage de 23%, taux inférieur à la moyenne de la Charente-Maritime. En revanche, il est plus élevé que le taux de chômage des femmes de 15-24 ans de la CA de Niort (20%) et de Poitiers (18%)
- Les femmes de 15 à 24 ans sont les plus touchées par le chômage sur la commune de L'Houmeau avec 40% de chômage et sur la commune de Dompierre-sur-Mer avec 35% de chômage

10% des hommes de 25 à 54 ans sont touchés par le chômage au niveau de la CdA, soit 1 point de plus qu'au niveau du département et 2 points de plus qu'au niveau national. La commune la plus touchée est La Rochelle avec 14% de chômage parmi les hommes de 25 à 54 ans.

13% des femmes de 25 à 54 ans sont touchées par le chômage au niveau de la CdA, ce qui correspond à la moyenne départementale mais est supérieur de 2 points à la moyenne nationale. La commune la plus touchée est La Rochelle avec 17% de chômage parmi les femmes de 25 à 54 ans.

Au niveau de la CdA, les 55 à 64 ans sont les moins touchés par le chômage avec 9% de taux de chômage aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ce taux de chômage est toutefois supérieur à celui des CA de Niort, Angoulême et Poitiers.

- Chez les hommes, la moyenne départementale est de 9% et 6 communes ont un taux de chômage supérieur parmi les 55-64 ans
- Chez les femmes, la moyenne départementale est de 11% et 4 communes ont un taux de chômage supérieur parmi les 55-64 ans.

Demandeurs d'emplois en fin de mois par âge

CHOM T1	Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) selon le sexe et l'âge (valeur relative en %)		
Commune	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 ans ou plus
Angoulins	22,5	57,4	20,2
Aytré	19,1	67,0	13,9
Châtelaillon-Plage	14,0	64,0	21,9
Dompierre-sur-Mer	21,8	58,8	19,3
Esnandes	23,1	66,2	10,8
L'Houmeau	16,9	64,4	18,6
La Jarne	17,9	66,7	15,4
La Rochelle	19,2	66,4	14,3
Lagord	16,0	63,6	20,4
Marsilly	14,5	62,9	22,6
Nieul-sur-Mer	22,0	61,6	16,4
Périgny	24,4	60,6	15,0
Puilboreau	22,9	60,7	16,4
Sainte-Soulle	22,1	65,1	12,8
Saint-Rogatien	c	59,5	c
Saint-Vivien	c	73,7	c
Saint-Xandre	23,5	58,8	17,6
Salles-sur-Mer	c	73,0	c
CdA de La Rochelle	19,4	65,3	15,3
Charente-Maritime	19,4	63,6	17,0
CA du Pays Rochefortais	20,6	61,7	17,6
CA de Niort	22,3	64,1	13,6
CA du Grand Angoulême	19,1	66,4	14,5
CA de Poitiers	21,5	68,5	10,0
France	19,7	65,3	15,0

Champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite.

c = donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Néanmoins, en volume, ce sont les 25 à 49 ans qui sont les plus touchés par le chômage au niveau de la CdA de La Rochelle. Les plus de 50 ans restent la classe d'âge la moins touchée par le chômage. Ce constat est valable pour les 4 Communautés d'Agglomération comparées.

Chez les 15-24 ans, les demandeurs d'emplois sont en proportion les plus nombreux sur la commune de Périgny avec 24,4%. A l'inverse, la commune de Châtelaillon-Plage connaît la plus faible proportion de demandeurs d'emplois dans cette tranche d'âge (14%).

Chez les 25-49 ans, les demandeurs d'emplois sont en proportion les plus nombreux sur la commune de Saint-Vivien avec 73,7%. A l'inverse, la commune d'Angoulins connaît la plus faible proportion de demandeurs d'emplois dans cette tranche d'âge (57,4%).

Chez les plus de 50 ans, les demandeurs d'emplois sont en proportion les plus nombreux sur la commune de Marsilly avec 22,6%. A l'inverse, la commune d'Esnandes connaît la plus faible proportion de demandeurs d'emplois dans cette tranche d'âge (10,8%).

2.2.5 Lieu de travail des actifs

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone

ACT T4	Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone (en %)			
Commune	Travaillent dans la commune de résidence (2006)	Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence (2006)	Travaillent dans la commune de résidence (1999)	Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence (1999)
Angoulins	23	77	23,3	76,7
Aytré	25,8	74,2	30,5	69,5
Châtelaillon-Plage	28,1	71,9	35,9	64,1
Dompierre-sur-Mer	14,1	85,9	14	86
Esnandes	14,1	85,9	16,1	83,9
L'Houmeau	13,7	86,3	14,3	85,7
La Jarne	11,1	88,9	10,5	89,5
La Rochelle	71,1	28,9	74,1	25,9
Lagord	20,4	79,6	19,7	80,3
Marsilly	15,8	84,2	17,7	82,3
Nieul-sur-Mer	14,5	85,5	16,4	83,6
Périgny	23,9	76,1	23	77
Puilboreau	21,3	78,7	22,5	77,5
Sainte-Soulle	13,2	86,8	12,2	87,8
Saint-Rogatien	10,4	89,6	12,2	87,8
Saint-Vivien	19,6	80,4	19,8	80,2
Saint-Xandre	12,3	87,7	12,6	87,4
Salles-sur-Mer	13,2	86,8	17,3	82,7
CdA de La Rochelle	44,6	55,4	47,5	52,5
Charente-Maritime	38,4	61,6	44,5	55,5
CA du Pays Rochefortais	44,5	55,5	50,2	49,8
CA de Niort	50,1	49,9	53,9	46,1
CA du Grand Angoulême	35,2	64,8	37,7	62,3
CA de Poitiers	48,9	51,1	51,1	48,9
France	35,7	64,3	39,1	60,9

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

En 2006, plus de 44% des actifs de l'agglomération de La Rochelle travaillent au sein de leur commune de résidence, taux supérieur aux moyennes départementale et nationale et de la CA du Grand Angoulême.

Néanmoins, ce fort taux cache une grande disparité entre la commune de La Rochelle et les 17 autres communes : La Rochelle atteint 71,1% d'actifs travaillant et résidant sur la commune alors que toutes les autres communes ont une proportion d'actifs travaillant au sein de leur commune inférieure à 30%. Ceci s'explique par la concentration des activités économiques sur La Rochelle. Les 17 autres communes de l'agglomération ont donc principalement une fonction résidentielle et non économique.

La commune de Châtelaillon-Plage a connu la plus forte hausse d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence : +7,8 points entre 1999 et 2006.

2.2.6 Qualification de l'emploi

Statut et condition d'emploi des actifs HOMMES de plus de 15 ans en 2006

ACT T2	Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2006 (Hommes salariés) en %					
Commune	Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	Intérim	Emplois aidés	Apprentissage - stage	Somme des CDD + Interim
Angoulins	70	5,3	2,2	0,9	3	7,5
Aytré	73,8	6,4	3,2	1,7	2,9	9,6
Châtelaillon-Plage	66,4	6,5	3	1,3	3,7	9,5
Dompierre-sur-Mer	77,4	2,9	1,7	0,9	2,3	4,6
Esnandes	76,4	3,7	1,6	1	2,4	5,3
L'Houmeau	69,6	4,6	2,3	0,8	2	6,9
La Jarne	75,9	3,1	1,8	1,6	2,9	4,9
La Rochelle	66,3	11,2	3,7	1,8	2,8	14,9
Lagord	71,4	6,2	1,1	0,5	2,3	7,3
Marsilly	64,6	5,4	1,8	0,2	1,3	7,2
Nieul-sur-Mer	74	4,2	1,7	0,5	3,4	5,9
Périgny	74,3	4,7	1,8	0,3	2,2	6,5
Puilboreau	73,9	4,1	1,8	4,5	2,7	5,9
Sainte-Soulle	71,6	4,8	2,2	0,6	3,3	7
Saint-Rogatien	76,3	4,7	2,4	0,9	2,8	7,1
Saint-Vivien	68,6	4,8	1,1	0,5	0,5	5,9
Saint-Xandre	73,8	4,9	2,4	0,6	2,6	7,3
Salles-sur-Mer	76,9	2,7	1,1	1,3	0,9	3,8
CdA de La Rochelle	69,7	8	2,9	1,5	2,7	10,9
Charente-Maritime	65,9	7,3	2,2	1,2	2,8	9,5
CA du Pays Rochefortais	70,3	7,7	3,1	1,4	2,7	10,8
CA de Niort	76,5	6,1	2,3	0,7	2,7	8,4
CA du Grand Angoulême	73,1	8	3,3	1,2	3	11,3
CA de Poitiers	70,3	10,9	3	1,3	3,9	13,9
France	73,3	6,3	2,5	0,8	2,5	8,8

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Près de 70% des hommes actifs de l'agglomération de La Rochelle ont un emploi permanent, taux inférieur aux CA de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.

La précarité des emplois (CDD + intérim) est importante (10,9%) et supérieure à la moyenne départementale de 1,4 point. La précarité des emplois est également importante sur les CA de Rochefort, Angoulême et Poitiers.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- Plus de 77% des hommes salariés de Dompierre-sur-Mer possèdent un emploi permanent. A l'inverse, les communes de La Rochelle et de Châtelaillon-Plage possèdent le plus faible taux d'hommes salariés possédant un emploi permanent : respectivement 66,3% et 66,4%.
- La précarité des emplois (CDD + intérim) est la plus importante dans les communes de La Rochelle et d'Aytré avec respectivement 14,9% et 9,6% des emplois précaires.

Statut et condition d'emploi des actifs FEMMES de plus de 15 ans en 2006

ACT T2	Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2006 (Femmes salariées) en %					
Commune	**Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée**	**Contrats à durée déterminée**	**Intérim**	**Emplois aidés**	**Apprentissage - stage**	**Somme des CDD + Interim**
Angoulins	79,9	10,4	0,8	1,5	1,7	11,2
Aytré	78	10,4	1,1	1,2		11,5
Châtelaillon-Plage	70	11,8	0,7	2	3,6	12,5
Dompierre-sur-Mer	81,7	8,4	0,5	1,5	1,3	8,9
Esnandes	75,9	13	0,5	2,3	1,6	13,5
L'Houmeau	80,5	8,1	0	1,4	0,6	8,1
La Jarne	76,8	9,5	1,3	1,3	1,5	10,8
La Rochelle	73	13,5	1,2	2,1	2,6	14,7
Lagord	77,8	8,8	0,5	1,5	1	9,3
Marsilly	82,8	4,9	0,2	1,8	0,8	5,1
Nieul-sur-Mer	78,3	8,2	0,7	1,3	2	8,9
Périgny	79,5	9,1	0,8	1,4	1,1	9,9
Puilboreau	81,1	7,3	0,4	3,9	1,3	7,7
Sainte-Soulle	80,9	7,9	0,7	1,6	0,6	8,6
Saint-Rogatien	81	7,4	0,9	2,1	1,2	8,3
Saint-Vivien	67,4	14,9	0	2,3	2,3	14,9
Saint-Xandre	82,8	8	1	0,6	1,3	9
Salles-sur-Mer	78,8	7,8	1,8	1,8	1,8	9,6
CdA de La Rochelle	75,9	11,2	1	1,9	2	12,2
Charente-Maritime	71,3	12,2	0,8	2,2	1,9	13
CA du Pays Rochefortais	72,5	12,5	0,7	3,6	1,6	13,2
CA de Niort	80,4	9,7	0,8	1,5	1,5	10,5
CA du Grand Angoulême	77,1	10,5	1,2	2,6	1,9	11,7
CA de Poitiers	76	13,4	0,9	2	2,5	14,3
France	76,9	10,3	1,3	1,6	1,6	11,6

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Près de 76% des femmes actives de la CdA de La Rochelle ont un emploi permanent, taux inférieur aux CA de Niort et d'Angoulême.

La précarité des emplois (CDD + intérim) est de 12,2%. Elle est supérieure aux CA de Niort et d'Angoulême.

Au sein de la CdA de La Rochelle :

- Plus de 82% des femmes salariées de Marsilly possèdent un emploi permanent. A l'inverse, la commune de Saint-Vivien possède le plus faible taux de femmes salariées possédant un emploi permanent : 67,4%.
- La précarité des emplois (CDD + intérim) est la plus importante dans les communes de Saint-Vivien, La Rochelle et Esnandes avec respectivement 14,9%, 14,7% et 13,5% des emplois précaires.

Proportion de temps partiel selon le sexe

ACT T3	Temps partiel	
Commune	% de temps partiel chez les hommes	% de temps partiel chez les femmes
Angoulins	6,9	29,6
Aytré	6,4	29,2
Châtelaillon-Plage	7,9	31,3
Dompierre-sur-Mer	5,7	35,5
Esnandes	4,1	37,4
L'Houmeau	5,8	31,1
La Jarne	4,5	30,8
La Rochelle	9,8	30,6
Lagord	5,7	29,9
Marsilly	6,3	27,9
Nieul-sur-Mer	6,6	30,6
Périgny	4,8	30,3
Puilboreau	6,7	30,3
Sainte-Soulle	4,3	32,4
Saint-Rogatien	4	33,7
Saint-Vivien	2,1	44,7
Saint-Xandre	5,1	34
Salles-sur-Mer	4,4	34,2
CdA de La Rochelle	7,8	31,1
Charente-Maritime	7,1	33,6
CA du Pays Rochefortais	5,8	29,8
CA de Niort	6,5	28,1
CA du Grand Angoulême	6,8	27,4
CA de Poitiers	11,2	30,7
France	6,7	29,5

En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Au niveau de la CdA, le temps partiel est plus présent chez les femmes et représente plus de 30% de l'emploi chez les femmes. Il est supérieur aux CA de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.

Le temps partiel chez les hommes est de 7,8% : il est supérieur à la moyenne et aux CA de Rochefort, Niort et Angoulême.

Au niveau communal, les communes de La Rochelle et de Châtelaillon-Plage connaissent le plus fort taux de temps partiel chez les hommes avec respectivement 9,8% et 7,9% des emplois. A l'inverse, Saint-Vivien connaît le plus faible taux de temps partiel chez les hommes avec 2,1% des emplois.

Chez les femmes, 6 communes ont un taux de temps partiel supérieur à la moyenne départementale, notamment Saint-Vivien avec 44,7% des emplois. Globalement, le taux de temps partiel chez les femmes atteint 30%.

PROVISOIRE

2.2.7 Niveau de ressources

Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

REV T1	Impôts sur le revenu des foyers fiscaux	
Commune	Revenu net imposable moyen (Euros) Ensemble des foyers fiscaux	Foyers fiscaux non imposés (en %)
Angoulins	26365	37,7
Aytré	20401	43,2
Châtelaillon-Plage	24025	43,9
Dompierre-sur-Mer	27326	33,2
Esnandes	22944	37,4
L'Houmeau	33925	31,8
La Jarne	25240	35,2
La Rochelle	20380	48,1
Lagord	29921	35,6
Marsilly	31527	31,5
Nieul-sur-Mer	28317	32,7
Périgny	30239	32,7
Puilboreau	24365	36,4
Sainte-Soulle	26637	34,6
Saint-Rogatien	28036	29,8
Saint-Vivien	23767	40,7
Saint-Xandre	26270	31,8
Salles-sur-Mer	26986	33,5
CdA de La Rochelle	23093	42,8
Charente-Maritime	20652	49
CA du Pays Rochefortais	19087	50,1
CA de Niort	22827	41,3
CA du Grand Angoulême	20041	47,2
CA de Poitiers	22428	43,5
France	22947	44,5
	En rouge, les valeurs au dessous de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)	*En rouge, les valeurs au dessus de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)*

Le revenu net imposable moyen sur l'agglomération de La Rochelle est de 23 093 €, soit une différence positive d'environ 2 440 € avec le revenu net imposable moyen à l'échelle du département. Il est également supérieur aux 4 CA comparées.

Le pourcentage de foyers fiscaux non imposés est de 42,8% contre 49% au niveau de la Charente-Maritime. Il est également inférieur aux CA de Rochefort, Angoulême et Poitiers. Aucune commune de la CdA de La Rochelle ne dépasse la moyenne départementale au niveau des foyers fiscaux non imposés.

Au niveau communal, plusieurs variations se dessinent :

- Les communes d'Aytré et de La Rochelle ont un revenu net imposable moyen inférieur à 20 500 €
- Les communes de L'Houmeau, Marsilly et Périgny ont un revenu net imposable moyen supérieur à 30 000 €
- Seuls 29,8% des foyers fiscaux de Saint-Rogatien ne sont pas imposés
- 48,1% des foyers fiscaux de La Rochelle ne sont pas imposés

Couverture Maladie Universelle (CMU)

Portail Agglomération	Couverture CMU
Commune	Population bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (2009)
Angoulins	45
Aytré	606
Châtelaillon-Plage	149
La Rochelle	6069
Lagord	463
Nieul-sur-Mer	82
Périgny	145
Puilboreau	65

NB : les données INSEE concernant la CMU ou la CAF ne sont disponibles que pour 8 communes de l'agglomération

La population bénéficiaire de la couverture maladie universelle est de plus de 6 000 personnes en 2009 sur la commune de La Rochelle. Le pourcentage approximatif est de 7,9% de la commune de La Rochelle couverte par la couverture maladie universelle (données CMU de 2009 et données population de 2006).

7% de la commune d'Aytré est également couverte (pourcentage approximatif).

Bénéficiaires de la CAF

Portail Agglomération	Bénéficiaires CAF	
Commune	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes
Angoulins	500	1400
Aytré	1774	3873
Châtelaillon-Plage	947	2146
La Rochelle	20023	38186
Lagord	921	2658
Nieul-sur-Mer	643	2099
Périgny	1022	2976
Puilboreau	768	2108

En 2008, plus de 20 000 personnes sont allocataires de la CAF à La Rochelle (soit approximativement 26% de la population communale), ce qui représente une couverture de plus de 38 000 personnes.

20% de la population d'Aytré (pourcentage approximatif) est également allocataire de la CAF, ce qui représente une couverture de plus de 3 800 personnes.

PROVISOIRE

2.2.8 Niveau de formation

FOR T2	Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2006 (Part des titulaires en %)						
Commune	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, brevet des collèges	CAP ou BEP	Baccalauréat ou brevet professionnel	Diplôme de niveau bac + 2	Diplôme de niveau supérieur
Angoulins	16,6	14,5	6,9	27,6	15,7	9,8	8,8
Aytré	16,8	13,7	7	26,9	15,5	11,4	8,7
Châtelaillon-Plage	15	15,8	7,2	22,5	17,2	11,2	11
Dompierre-sur-Mer	14,1	11,8	7,2	30,9	16,7	11,4	7,8
Esnandes	16,6	16,1	6,5	30,9	12	11,4	6,5
L'Houmeau	11,4	13,6	8,8	23,7	18,4	10,6	13,5
La Jarne	12,6	11,7	6,2	30,1	17,2	13,5	8,9
La Rochelle	18,2	12,1	6,8	23	16	10,4	13,5
Lagord	11,2	14,4	7,3	22,6	18,5	12,7	13,2
Marsilly	9,9	9,8	7,3	28	17,3	12,8	14,9
Nieul-sur-Mer	12,2	10,8	8,3	27,6	17,9	13,3	9,8
Périgny	10,2	9,7	6,7	26,6	18,4	14,6	13,8
Puilboreau	14	18,1	7	26,3	16,3	11,7	6,6
Sainte-Soulle	14,8	10,6	5,6	32	15,8	11,9	9,1
Saint-Rogatien	13,7	9,6	7,8	30,7	14,8	12,2	11,2
Saint-Vivien	17,3	12	7,3	30	16,2	9,6	7,6
Saint-Xandre	12,7	11	6,2	29,9	17,1	13,7	9,4
Salles-sur-Mer	15,8	12,4	6,3	29,2	16,2	12,1	8
CdA de La Rochelle	16	12,5	7	25	16,4	11,2	11,9
Charente-Maritime	19,5	15,3	6,7	27	14,9	9,1	7,5
CA du Pays Rochefortais	19,3	13,6	6,9	28,4	15,2	9,2	7,4
CA de Niort	16,1	14,2	6,2	25,3	14,7	12,1	11,5
CA du Grand Angoulême	18,3	12,4	6,7	27,3	15,5	9,9	9,9
CA de Poitiers	13,9	11,8	6,6	20,8	16,5	12,9	17,6
France	19,5	12,5	6,6	24	15,1	10,8	11,6

16% de la population de la CdA de La Rochelle non scolarisée de 15 ans ou plus ne possède aucun diplôme, taux inférieur à la moyenne du département et des CA de Rochefort et Angoulême. En revanche, ce taux est supérieur à celui de la CA de Poitiers avec moins de 14% de sa population ne possédant aucun diplôme.

Ce taux atteint 18,2% pour la commune de La Rochelle. A l'inverse, moins de 10% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de Marsilly n'est titulaire d'aucun diplôme.

La part des niveaux inférieurs au CEP (certificat d'études primaires) est inférieure sur la CdA de La Rochelle (28,5%) que sur le reste du département (34,8%). Elle est toutefois supérieure à la CA de Poitiers dont moins de 26% de la population possède un niveau inférieur au CEP.

Au sein de l'agglomération de La Rochelle :

- 32,7% de la population d'Esnandes est titulaire d'un diplôme inférieur au CEP
- A l'inverse, seule 19,7% de la population de Marsilly est titulaire d'un diplôme inférieur au CEP

On note également que près de 40% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (39,5%) est titulaire d'un « Bac et plus » contre 31,5% à l'échelle du département. Ce taux est toutefois inférieur à la CA de Poitiers où 47% de sa population est titulaire d'un « Bac et plus ».

Au sein de l'agglomération de La Rochelle :

- 18,5% de la population de Lagord est titulaire du bac ou du brevet professionnel. A l'inverse, 12% de la population d'Esnandes est titulaire du bac ou du brevet professionnel
- Moins de 10% de la population d'Angoulins et de Saint-Vivien est titulaire d'un diplôme de bac +2. A l'inverse, 13,5% de la population de La Jarne est titulaire d'un diplôme de bac +2
- La part de population titulaire d'un diplôme de niveau supérieur est de 14,9% en 2006 sur la commune de Marsilly. A l'inverse, 6,5% de la population d'Esnandes est titulaire d'un diplôme de niveau supérieur

PROVISOIRE

2.2.9 Démographie des entreprises

Evolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité

Démographie des entreprises	Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2008 (Evolution en % 2000-2008)				
Commune	**Ensemble**	Industrie	Construction	Commerce	Services
Angoulins	23,2	-16,7	-19,2	14	78,4
Aytré	65,3	-6,9	34,9	33,3	132,8
Châtelaillon-Plage	25,9	41,2	-16	1,8	41
Dompierre-sur-Mer	29,6	7,1	0	11,1	56,3
Esnandes	58,8	66,7	0	116,7	84,6
L'Houmeau	35,4	-16,7	45,5	7,7	65,5
La Jarne	64,6	100	83,3	50	60
La Rochelle	27,6	-4,1	38,1	20,8	33,9
Lagord	43,4	5,3	25	5,1	66,4
Marsilly	64,5	-16,7	57,1	7,7	110,3
Nieul-sur-Mer	25,9	-12,5	6,3	27	37
Périgny	52,9	34	35,7	52,7	67,2
Puilboreau	60	23,1	23,5	4,8	176,6
Sainte-Soulle	60,3	60	72,2	43,8	61,8
Saint-Rogatien	57,8	-25	80	25	73,3
Saint-Vivien	3,2	-50	12,5	-44,4	60
Saint-Xandre	27,3	25	0	58,8	34,3
Salles-sur-Mer	48,9	100	-8,3	28,6	100
CdA de La Rochelle	35	8,7	29,9	21,2	47,9
Charente-Maritime	26,4	4,5	24,1	13,1	40,2
CA du Pays Rochefortais	24,7	8	38,1	11,3	31,5
CA de Niort	11,8	-18,2	5,7	-1,9	25,4
CA du Grand Angoulême	22,5	-6,8	13,7	52,1	14,8
CA de Poitiers	21,6	-11,6	26	8,5	31,1
France	21,6	-3,6	29,8	8,2	31

Sur la CdA de La Rochelle, l'évolution globale des entreprises entre 2000 et 2008 est de 35%. C'est l'évolution la plus importante que ce soit au niveau de la Charente-Maritime ou des 4 CA comparées.

Au sein de l'agglomération de La Rochelle, cette évolution est la plus marquée à Aytré qui connaît une augmentation de 65,3%. L'augmentation le plus faible se trouve sur la commune de Saint-Vivien avec 3,2% d'augmentation du nombre d'entreprises entre 2000 et 2008.

Le secteur de l'industrie connait une faible augmentation au niveau de la CdA de La Rochelle : +8,7% entre 2000 et 2008, augmentation qui est néanmoins supérieure à la moyenne départementale et des CA comparées.

L'industrie est en net recul dans les communes de Saint-Vivien et de Saint-Rogatien. A l'inverse, elle connaît une croissance importante dans les communes de La Jarne et de Salles-sur-Mer.

Le secteur de la construction connaît une augmentation de près de 30% entre 2000 et 2008 au niveau de la CdA de La Rochelle. Cette augmentation est toutefois moins importante que sur la CA de Rochefort où l'évolution entre 2000 et 2008 atteint +38%.

A Angoulins et Châtelaillon-Plage, la construction connaît un net recul. A l'inverse, La Jarne connaît une croissance importante des entreprises de construction entre 2000 et 2008 : +83,3%.

Le secteur du commerce connaît également une augmentation de plus de 20%, supérieure de plus de 8 points à celle du département. Elle est toutefois inférieure à l'évolution du secteur sur la CA d'Angoulême qui connaît une augmentation de 52% de ses établissements entre 2000 et 2008.

Saint-Vivien connaît un recul de 44,4% de ces entreprises commerciales alors qu'Esnandes connaît une augmentation de 116,7% entre 2000 et 2008.

L'évolution la plus importante se situe dans le secteur des services (47,9%), proportion plus importante qu'au niveau du département ou des CA comparées.

Puilboreau connaît une augmentation de 176,6% de ses entreprises de service alors que La Rochelle connaît une augmentation de 33,9%.

2.2.10 Evolution des exploitations agricoles

Exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles		Surface Agricole Utile en hectares		Evolution 1988-2000 de la SAU (en %)
Commune	2000	1988	2000	1988	
Angoulins	5	16	111	46	141,3
Aytré	3	11	36	21	71,4
Châtelaillon-Plage	4	11	16	9	77,8
Dompierre-sur-Mer	21	44	68	33	106,1
Esnandes	8	12	76	60	26,7
L'Houmeau	4	8	103	46	123,9
La Jarne	17	19	49	39	25,6
La Rochelle	5	13	c	5	/
Lagord	5	11	27	28	-3,6
Marsilly	11	21	61	33	84,8
Nieul-sur-Mer	8	17	94	60	56,7
Périgny	9	18	101	40	152,5
Puilboreau	17	28	56	35	60,0
Sainte-Soulle	25	45	71	37	91,9
Saint-Rogatien	4	11	85	41	107,3
Saint-Vivien	9	15	120	59	103,4
Saint-Xandre	26	35	51	41	24,4
Salles-sur-Mer	17	25	79	43	83,7
CdA de La Rochelle	198	360	67	38	76,3
CA du Pays Rochefortais	341	571	53	33	60,6
CA de Niort	608	1080	64	37	73,0
CA du Grand Angoulême	181	337	24	15	60,0
CA de Poitiers	191	315	48	32	50,0

Sur la CdA de La Rochelle, le nombre d'exploitations a diminué de près de moitié entre les deux recensements agricoles. Cette diminution se constate sur les 4 CA comparées. La CdA de La Rochelle compte moins d'exploitations en 2000 que les CA de Rochefort ou de Niort.

A l'inverse, la surface agricole utile a augmenté de près de 30 hectares entre 1988 et 2000. Cette augmentation de la SAU est valable sur les CA comparées et se vérifie également au niveau national.

Au sein de la CdA de La Rochelle, le nombre d'exploitations agricoles a diminué dans toutes les communes, jusqu'à 23 disparitions d'exploitations à Dompierre-sur-Mer. En revanche, la SAU a augmenté dans quasiment toutes les communes, excepté à Lagord. L'augmentation de la SAU atteint 152,5% entre 1988 et 2000 sur la commune de Périgny.

Définition INSEE de la Surface Agricole Utile

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.)

PROVISOIRE

2.3 Analyse du parc de logements

2.3.1 Quantification des logements et taux de vacance

LOG T1M	Évolution du nombre de logements par catégorie en 2006				
Commune	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants	Evolution du nombre de logements vacants 1999-2006	**Taux de vacance 2006 (en %)**
Angoulins	1565	174	79	51,9	**4,3**
Aytré	3981	35	237	82,3	**5,6**
Châtelaillon-Plage	2893	1457	274	7,0	**5,9**
Dompierre-sur-Mer	2076	55	48	-37,7	**2,2**
Esnandes	803	23	38	137,5	**4,4**
L'Houmeau	884	41	41	86,4	**4,2**
La Jarne	920	31	17	30,8	**1,8**
La Rochelle	40756	3115	2918	-2,1	**6,2**
Lagord	2970	81	126	-10,6	**4,0**
Marsilly	994	46	40	66,7	**3,7**
Nieul-sur-Mer	2283	63	108	45,9	**4,4**
Périgny	2741	47	128	43,8	**4,4**
Puilboreau	1913	74	66	-2,9	**3,2**
Sainte-Soulle	1202	34	37	-2,6	**2,9**
Saint-Rogatien	654	13	14	7,7	**2,1**
Saint-Vivien	332	15	13	-7,1	**3,6**
Saint-Xandre	1710	42	40	-4,8	**2,2**
Salles-sur-Mer	753	28	29	11,5	**3,6**
CdA de La Rochelle	69431	5691	4251	4,3	**5,4**
Charente-Maritime	266954	94384	21442	0,0	**5,6**
CA du Pays Rochefortais	24601	4807	1856	-2,7	**5,9**
CA de Niort	46203	1422	2413	-9,1	**4,8**
CA du Grand Angoulême	48669	774	4296	16,7	**8,0**
CA de Poitiers	66952	894	4288	-19,6	**5,9**
France	26070381	3068559	1950623	-2,0	**6,3**

Le taux de vacance en 2006 sur l'agglomération de La Rochelle était de 5,4%, taux supérieur à celui de la CA de Niort où il atteint 4,8%. Il reste toutefois inférieur aux 3 autres CA comparées ainsi qu'à la moyenne départementale.

Le taux de vacance le plus important est celui de La Rochelle avec 6,2% de vacance en 2006. Le taux de vacance le moins important est celui de La Jarne avec 1,8% de vacance en 2006.

Entre 1999 et 2006, l'évolution du nombre de logements vacants sur la CdA de La Rochelle est de près de +4,3% alors qu'au niveau des CA de Rochefort, Niort et Poitiers, le nombre de logements vacants est en diminution. Seule la CA d'Angoulême connaît une augmentation supérieure à celle de l'agglomération de La Rochelle avec 16,7% d'augmentation.

Au sein de la CdA de La Rochelle, cette évolution cache plusieurs variations :

- 7 communes connaissent un recul important de leur taux de vacance sur cette période, dont Dompierre-sur-Mer avec une baisse de 37,7% de ses logements vacants
- Esnandes connaît une augmentation de 137,5% de ses logements vacants, ce qui correspond à 22 logements

- Aytré connaît la plus forte augmentation du nombre de ses logements vacants avec 107 logements vacants de plus entre 1999 et 2006

7,2% du parc de logement de la CdA de La Rochelle est composé de résidences secondaires et de logements occasionnels en 2006. Ce taux est toutefois beaucoup moins élevé qu'au niveau du département (24,7% du parc de logement) ou de la CA de Rochefort (15,4% du parc de logement).

Toutefois, cette part de résidences secondaires et de logements occasionnels est beaucoup plus importante que sur les CA de Niort, Angoulême ou Poitiers qui restent des agglomérations moins touristiques que celle de La Rochelle.

Au sein de l'agglomération de La Rochelle :

- 31,5% des logements de Châtelaillon-Plage sont des résidences secondaires et des logements occasionnels
- 0,8% des logements d'Aytré sont des résidences secondaires et des logements occasionnels

2.3.2 Âge des logements

LOG T5	Résidences principales construites avant (en %)			
Commune	**Avant 1949**	**de 1949 à 1974**	**de 1975 à 1989**	**de 1990 à 2003**
Angoulins	20,8	22	28	29,3
Aytré	9,5	37,3	23,9	29,3
Châtelaillon-Plage	26,9	28	20,5	24,5
Dompierre-sur-Mer	15,8	21,4	26,2	36,5
Esnandes	23,8	7,5	47,7	21
L'Houmeau	10,3	22,9	55	11,8
La Jarne	15,2	15,4	32,4	36,9
La Rochelle	24,5	40,1	16,3	19,2
Lagord	9,1	29,9	29,8	31,1
Marsilly	26,1	18,3	28,6	27
Nieul-sur-Mer	13,3	16,4	42,4	27,9
Périgny	7,9	16,6	30,7	44,7
Puilboreau	10,5	16,8	41,6	31,2
Sainte-Soulle	28,6	16,9	31,4	23
Saint-Rogatien	12,9	8,7	41,7	36,7
Saint-Vivien	18,5	13,7	35,4	32,4
Saint-Xandre	17,6	18	33,5	30,8
Salles-sur-Mer	18,7	16,1	31	34,2
CdA de La Rochelle	20,8	32,9	22,5	23,8
Charente-Maritime	35	23,9	22,3	18,8
CA du Pays Rochefortais	39,5	23,3	21,5	15,7
CA de Niort	27,5	30,6	24,8	17,2
CA du Grand Angoulême	29,9	33,4	23,9	12,9
CA de Poitiers	21,8	31,6	22,7	23,9
France	31,2	30,5	23,4	14,9

En rouge, les valeurs au dessous de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

Plus de 30% des logements de l'agglomération de La Rochelle ont été construits après guerre (nombreuses destructions provoquées par la seconde guerre mondiale notamment sur La Rochelle), entre les années 1949

et 1974 : 32,9% des logements sont concernés contre 23,9% à l'échelle du département. Ce constat est également valable pour les CA de Niort, Angoulême et Poitiers qui ont connu leur pic de construction entre 1949 et 1974.

Au sein de l'agglomération de La Rochelle :

- Une majorité des communes de l'agglomération a connu un pic de construction entre les années 1975 et 1989
- 6 communes ont connu leur pic de construction entre 1990 et 2003 et notamment Périgny avec 44,7% des logements construits à cette période
- L'Houmeau ne possède que 11,8% de ses logements construits entre 1990 et 2003, taux largement inférieur à celui de l'agglomération

Résidences principales en 2006 selon le type de logement et la période d'achèvement au niveau de la CdA de La Rochelle

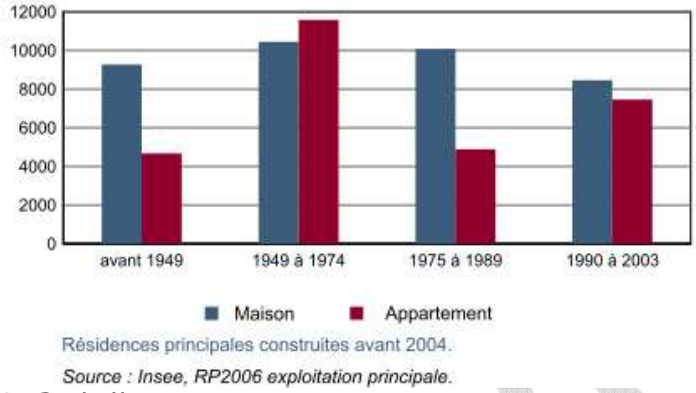

Entre 1949 et 1974, après la 2nde Guerre Mondiale, ce sont principalement des appartements qui ont été construits.

En dehors de cette période, ce sont majoritairement des maisons qui se sont construites, avec toutefois un ralentissement de la production à partir de 1990.

En 2006, les appartements représentaient 43,9% du parc de logements de l'agglomération contre 55% de maisons.

Cette prédominance des maisons est valable sur toutes les communes de l'agglomération, excepté deux.

Sur la commune de La Rochelle, depuis 1949, ce sont principalement des appartements qui se construisent. En 2006, les appartements représentaient 65,5% du parc de logements rochelais contre 34% de maisons.

A Aytré, la tendance est encore différente : des maisons ont été majoritairement construites jusqu'en 1989. A partir des années 1990, la part des appartements a augmenté et dépassé le nombre de construction de maisons. Toutefois, une grande majorité du parc de logements d'Aytré est constitué de maisons : 59,6% en 2006 contre 33,8% d'appartements.

PROVISOIRE

2.3.3 Etat de la propriété

LOG T7	Résidences principales selon le statut d'occupation			
Commune	Propriétaire en % (2006)	Locataire en % (2006)	Propriétaire en % (1999)	Locataire en % (1999)
Angoulins	71,2	26,8	73	23,5
Aytré	52,2	46,7	59	38,4
Châtelaillon-Plage	64,2	33	60,9	34,6
Dompierre-sur-Mer	78,5	20,1	83	14,7
Esnandes	81,2	17,4	82,1	15,4
L'Houmeau	87,8	10,8	88,5	8,6
La Jarne	73	25,2	74	24,1
La Rochelle	37,7	60,6	35,7	61,4
Lagord	74,4	22,2	75	19,7
Marsilly	82,8	16	85	12,9
Nieul-sur-Mer	82,1	16,3	82	16,1
Périgny	68,7	29,7	68,5	29,2
Puilboreau	74,7	23,8	75,9	21,8
Sainte-Soulle	85,3	13,3	87,4	10,2
Saint-Rogatien	77,8	21,8	78,9	19,4
Saint-Vivien	80,1	18,2	85,2	10,9
Saint-Xandre	82,2	16,9	85,6	12,7
Salles-sur-Mer	83,4	15,5	81,1	16,6
CdA de La Rochelle	52,1	46,1	50,8	46,3
Charente-Maritime	65,5	31,7	63,2	31,5
CA du Pays Rochefortais	59,9	37,2	58,4	38
CA de Niort	58,2	40,2	56,8	40,5
CA du Grand Angoulême	50,5	47,7	49,4	47,7
CA de Poitiers	40,1	58,1	38,5	58,6
France	57,2	39,9	54,7	40,7

En rouge, les valeurs au dessous de la référence départementale (pour les communes de la CdA de La Rochelle)

En 2006, 52,1% de la population de l'agglomération était propriétaire, taux inférieur de plus de 13 points à la moyenne départementale. Ce taux est également inférieur à celui des CA de Rochefort (60%) et de Niort (58%) mai supérieur aux CA d'Angoulême (50%) et de Poitiers (40%).

Malgré tout, cette tendance est à la hausse depuis 1999 (+1,3 point) et ce pour les 4 CA comparées.

Sur la CdA de La Rochelle, 46,1% de la population de l'agglomération était locataire en 2006, dont 16,7% était locataire d'un logement HLM loué vide.

- La Rochelle possède le plus faible taux de propriétaires en 2006 : 37,7% de la population (en augmentation de 2 points par rapport à 1999). 60,6% de la population rochelaise est locataire dont 24,8% est locataire d'un logement HLM loué vide. Cette part de locataires de logement HLM est en diminution depuis 1999 (-2,9 points).
- A l'inverse, 87,8% de la population de L'Houmeau est propriétaire de son logement en 2006. Néanmoins, cette part est en diminution par rapport à 1999 (-0,7 point)

Globalement, la part de propriétaires est en diminution entre 1999 et 2006, notamment dans la commune d'Aytré avec une diminution de 6,8 points.

2.4 Analyse de quartier à l'échelle de la ville de La Rochelle

2.4.1 Cartographie des quartiers selon l'INSEE

La ville de La Rochelle est découpée en 31 quartiers IRIS, classés en 10 grands quartiers :

- Quartier Ouest (Chef de Baie, La Pallice, Laleu)
- Quartier Mireuil (Ouest, Château d'eau, Est, Le Parc, Europe)
- Quartier Port-Neuf (Est et Ouest)
- Quartier La Genette (Parcs et Le Mail)
- Quartier Saint-Maurice/Bel-Air/Fétilly
- Quartier Prieuré/Lafond/Beauregard
- Quartier Centre (Marché, Mairie, Préfecture, Hôpital)
- Quartier Saint-Eloi (Nord et Sud)
- Quartier Villeneuve des Salines (Petit Marseille, Villeneuve Ouest, Villeneuve Est et Villeneuve Lac)
- Quartier Les Minimes (Port de Plaisance, Université, Tasdon)

2.4.2 Répartition de la population par classe d'âge

Répartition de la population par quartier et par âge en valeur absolue (données 1999)

PROVISOIRE

Ville de La Rochelle	Population par âge (1999)						
Quartier	Population totale	Population de 0 à 19 ans	Population de 20 à 24 ans	Population de 25 à 39 ans	Population de 40 à 59 ans	Population de 60 à 74 ans	Population de 75 ans et plus
CENTRE MARCHE	2318	326	407	675	495	239	176
CENTRE MAIRIE	2350	347	409	666	523	222	183
CENTRE PREFECTURE	2255	315	386	670	466	235	183
CENTRE HOPITAL	2752	440	311	637	589	373	402
LA GENETTE PARCS	1757	202	72	200	358	440	485
LA GENETTE LE MAIL	3724	786	166	498	1008	663	603
PORT NEUF EST	2248	368	134	419	548	464	315
PORT NEUF OUEST	2828	569	156	590	666	460	387
CHEF DE BAIE	248	51	26	43	78	34	16
LA PALLICE	2830	653	210	683	679	402	203
LALEU	3358	658	166	719	963	580	272
MIREUIL OUEST	2060	466	121	381	523	385	184
MIREUIL CHATEAU D'EAU	1896	746	129	423	407	151	40
MIREUIL EST	3592	1074	231	726	815	525	221
MIREUIL LE PARC	1889	606	107	415	411	259	91
MIREUIL EUROPE	1968	391	157	510	453	265	192
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	2621	499	142	491	679	462	348
BEL-AIR	2208	386	107	405	519	479	312
FETILLY-LA TROMPETTE	3396	671	137	549	910	562	567
LE PRIEURE	1779	312	67	283	379	351	387
LAFOND	2013	375	89	326	515	422	286
BEAUREGARD	2090	469	132	360	627	324	178
SAINT-ELOI NORD	3514	774	211	769	894	551	315
SAINT-ELOI SUD	1805	326	125	431	465	299	159
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	1793	366	129	286	584	289	139
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	1904	574	115	479	453	214	69
VILLENEUVE DES SALINES EST	3401	1218	255	817	836	202	73
VILLENEUVE DES SALINES LAC	2172	542	171	480	665	243	71
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	3071	511	881	880	441	213	145
LES MINIMES UNIVERSITE	2812	469	1498	513	196	79	57
LES MINIMES TASDON	4059	784	440	884	917	604	430
TOTAL	**76711**	**16274**	**7687**	**16208**	**18062**	**10991**	**7489**

En 1999, le quartier IRIS des **Minimes-Tasdon** concentrait la plus grande partie de la population : plus de 4000 personnes y habitaient, soit 4,8% de la population de La Rochelle.

Le quartier de **Chef de Baie** est à part dans la ville de La Rochelle : il s'agit d'une zone industrielle et ne compte que très peu d'habitants (248 en 1999).

La population de 0 à 19 ans est concentrée dans les quartiers de **Villeneuve des Salines Est** suivi du quartier de **Mireuil Est**, deux quartiers classés en ZUS.

Les 20-24 ans sont concentrés dans le quartier des **Minimes Université** qui regroupe, comme son nom l'indique, une grande partie des sites de l'université de La Rochelle.

Les 25-39 ans sont répartis à peu près équitablement dans tous les quartiers IRIS, excepté dans le quartier de la Genette Parcs où ils sont peu nombreux.

Les 40-59 ans se situent principalement dans le quartier de **la Genette le Mail** ainsi qu'à **Laleu**.

Le quartier de **la Genette le Mail** connaît également le plus fort nombre de 60-74 ans, suivi du quartier de **Tasdon**. Cette classe d'âge est très peu représentée dans les quartiers de l'université, de Villeneuve des Salines et dans deux quartiers de Mireuil (Château d'eau et le Parc).

Les plus de 75 ans sont concentrés dans le quartier de **la Genette le Mail** et dans le quartier de **Fétilly - la Trompette**.

PROVISOIRE

Répartition de la population par quartier et par âge en valeur relative avec regroupement de classe d'âge (données 1999)

Ville de La Rochelle	Population par âge (1999)					
Quartier	Population de 0 à 24 ans	/ population totale du quartier	Population de 25 à 59 ans	/ population totale du quartier	Population de 60 ans et +	/ population totale du quartier
CENTRE MARCHE	733	31,6	1170	50,5	415	17,9
CENTRE MAIRIE	756	32,2	1189	50,6	405	17,2
CENTRE PREFECTURE	701	31,1	1136	50,4	418	18,5
CENTRE HOPITAL	751	27,3	1226	44,5	775	28,2
LA GENETTE PARCS	274	15,6	558	31,8	925	52,6
LA GENETTE LE MAIL	952	25,6	1506	40,4	1266	34,0
PORT NEUF EST	502	22,3	967	43,0	779	34,7
PORT NEUF OUEST	725	25,6	1256	44,4	847	30,0
CHEF DE BAIE	77	31,0	121	48,8	50	20,2
LA PALLICE	863	30,5	1362	48,1	605	21,4
LALEU	824	24,5	1682	50,1	852	25,4
MIREUIL OUEST	587	28,5	904	43,9	569	27,6
MIREUIL CHATEAU D'EAU	875	46,1	830	43,8	191	10,1
MIREUIL EST	1305	36,3	1541	42,9	746	20,8
MIREUIL LE PARC	713	37,7	826	43,7	350	18,5
MIREUIL EUROPE	548	27,8	963	48,9	457	23,2
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	641	24,5	1170	44,6	810	30,9
BEL-AIR	493	22,3	924	41,8	791	35,8
FETILLY-LA TROMPETTE	808	23,8	1459	43,0	1129	33,2
LE PRIEURE	379	21,3	662	37,2	738	41,5
LAFOND	464	23,1	841	41,8	708	35,2
BEAUREGARD	601	28,8	987	47,2	502	24,0
SAINT-ELOI NORD	985	28,0	1663	47,3	866	24,6
SAINT-ELOI SUD	451	25,0	896	49,6	458	25,4
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	495	27,6	870	48,5	428	23,9
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	689	36,2	932	48,9	283	14,9
VILLENEUVE DES SALINES EST	1473	43,3	1653	48,6	275	8,1
VILLENEUVE DES SALINES LAC	713	32,8	1145	52,7	314	14,5
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1392	45,3	1321	43,0	358	11,7
LES MINIMES UNIVERSITE	1967	70,0	709	25,2	136	4,8
LES MINIMES TASDON	1224	30,2	1801	44,4	1034	25,5
TOTAL	**23961**		**34270**		**18480**	

Très peu de moins de 25 ans sont présents dans le quartier de **la Genette Parcs** (15,6%), qui concentre essentiellement des plus de 60 ans (52,6% de la population du quartier). Ce quartier possède également la plus faible part des 25-59 ans.

A l'inverse, plus de 46% de la population de **Mireuil Château d'eau** a moins de 25 ans et très peu de personnes de plus de 60 ans sont présentes (10,1%).

La plus forte proportion de 25-59 ans est présente dans le quartier de **Villeneuve des Salines Lac** : 52,7% de la population du quartier. Très peu de personnes de plus de 60 ans sont présentes (14,5%).

Trois quartiers du Centre concentrent également une forte proportion de 25-59 ans : **Centre Marché**, **Centre Mairie** et **Centre Préfecture**.

En dehors de la Genette Parcs, les plus de 60 ans sont fortement concentrés dans deux autres quartiers : **le Prieuré** et **Bel-Air**. Ils sont très peu présents dans le quartier des **Minimes Université** et dans le **quartier Est de Villeneuve des Salines**.

Répartition de la population par quartier en fonction de la population totale (données 1999)

Ville de La Rochelle	Population par âge (1999)					
Quartier	Population de 0 à 24 ans	/ population de 0 à 24 ans totale	Population de 25 à 59 ans	/ population de 25 à 59 ans totale	Population de 60 ans et +	/ population de 60 ans et + totale
CENTRE MARCHE	733	3,1	1170	3,4	415	2,2
CENTRE MAIRIE	756	3,2	1189	3,5	405	2,2
CENTRE PREFECTURE	701	2,9	1136	3,3	418	2,3
CENTRE HOPITAL	751	3,1	1226	3,6	775	4,2
LA GENETTE PARCS	274	1,1	558	1,6	925	5,0
LA GENETTE LE MAIL	952	4,0	1506	4,4	1266	6,9
PORT NEUF EST	502	2,1	967	2,8	779	4,2
PORT NEUF OUEST	725	3,0	1256	3,7	847	4,6
CHEF DE BAIE	77	0,3	121	0,4	50	0,3
LA PALLICE	863	3,6	1362	4,0	605	3,3
LALEU	824	3,4	1682	4,9	852	4,6
MIREUIL OUEST	587	2,4	904	2,6	569	3,1
MIREUIL CHATEAU D'EAU	875	3,7	830	2,4	191	1,0
MIREUIL EST	1305	5,4	1541	4,5	746	4,0
MIREUIL LE PARC	713	3,0	826	2,4	350	1,9
MIREUIL EUROPE	548	2,3	963	2,8	457	2,5
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	641	2,7	1170	3,4	810	4,4
BEL-AIR	493	2,1	924	2,7	791	4,3
FETILLY-LA TROMPETTE	808	3,4	1459	4,3	1129	6,1
LE PRIEURE	379	1,6	662	1,9	738	4,0
LAFOND	464	1,9	841	2,5	708	3,8
BEAUREGARD	601	2,5	987	2,9	502	2,7
SAINT-ELOI NORD	985	4,1	1663	4,9	866	4,7
SAINT-ELOI SUD	451	1,9	896	2,6	458	2,5
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	495	2,1	870	2,5	428	2,3
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	689	2,9	932	2,7	283	1,5
VILLENEUVE DES SALINES EST	1473	6,1	1653	4,8	275	1,5
VILLENEUVE DES SALINES LAC	713	3,0	1145	3,3	314	1,7
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1392	5,8	1321	3,9	358	1,9
LES MINIMES UNIVERSITE	1967	8,2	709	2,1	136	0,7
LES MINIMES TASDON	1224	5,1	1801	5,3	1034	5,6
TOTAL	**23961**	**100**	**34270**	**100**	**18480**	**100**

Par rapport à la population totale de La Rochelle, les moins de 25 ans sont fortement présents dans le quartier des **Minimes Université** puis dans le **quartier Est de Villeneuve des Salines**. A l'inverse, ils sont très peu présents dans le quartier de **la Genette Parcs** (excepté le quartier de Chef de Baie qui reste à part dans l'analyse).

Les 25-59 ans sont concentrés à **Tasdon** puis à **Saint-Eloi Nord**, **Laleu** et **Villeneuve des Salines Est**. A l'inverse, ils sont très peu présents dans le quartier de **la Genette Parcs** et du **Prieuré**.

Enfin, **le quartier de la Genette** (Parcs et le Mail) concentre 11,9% des plus de 60 ans. Ils sont également très présents à **Fétilly - la Trompette**.

PROV

2.4.3 Répartition des naissances domiciliées

Ville de La Rochelle	Naissances domicilées (2005,2006,2007)			
Quartier	Naissances en 2005	Naissances en 2006	Naissances en 2007	% de naissances en 2007
CENTRE MARCHE	21	25	21	2,9
CENTRE MAIRIE	15	29	22	3,0
CENTRE PREFECTURE	32	26	24	3,3
CENTRE HOPITAL	20	26	30	4,1
LA GENETTE PARCS	12	8	7	1,0
LA GENETTE LE MAIL	23	36	21	2,9
PORT NEUF EST	15	23	15	2,1
PORT NEUF OUEST	37	29	19	2,6
CHEF DE BAIE	2	4	1	0,1
LA PALLICE	50	43	36	5,0
LALEU	57	49	44	6,1
MIREUIL OUEST	12	11	16	2,2
MIREUIL CHATEAU D'EAU	22	26	13	1,8
MIREUIL EST	50	50	43	5,9
MIREUIL LE PARC	32	16	14	1,9
MIREUIL EUROPE	17	29	24	3,3
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	27	18	32	4,4
BEL-AIR	23	24	24	3,3
FETILLY-LA TROMPETTE	32	23	30	4,1
LE PRIEURE	12	14	9	1,2
LAFOND	8	19	11	1,5
BEAUREGARD	14	21	13	1,8
SAINT-ELOI NORD	42	38	23	3,2
SAINT-ELOI SUD	23	12	18	2,5
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	21	29	15	2,1
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	24	22	18	2,5
VILLENEUVE DES SALINES EST	54	44	50	6,9
VILLENEUVE DES SALINES LAC	24	22	23	3,2
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	37	30	23	3,2
LES MINIMES UNIVERSITE	34	39	46	6,3
LES MINIMES TASDON	41	40	42	5,8
TOTAL	**833**	**825**	**727**	

Depuis 2005, le nombre de naissances a globalement diminué sur La Rochelle.

Les quartiers enregistrant le plus fort taux de naissances en 2007 sont le quartier Est de Villeneuve des Salines, les Minimes Université et Laleu. A l'inverse, et à part le quartier de Chef de Baie, les plus faibles taux de naissance ont été enregistrés dans les quartiers de la Genette Parcs et du Prieuré.

PROVISOIRE

2.4.4 Nombre d'établissements

Ville de La Rochelle	Entreprises et établissements (2007)	
Colonne IRIS	n	n1
Quartier	Nombre d'établissements	Etablissements avec salariés
CENTRE MARCHE	416	182
CENTRE MAIRIE	665	325
CENTRE PREFECTURE	714	315
CENTRE HOPITAL	451	178
LA GENETTE PARCS	215	75
LA GENETTE LE MAIL	228	60
PORT NEUF EST	100	27
PORT NEUF OUEST	54	18
CHEF DE BAIE	213	153
LA PALLICE	304	138
LALEU	241	117
MIREUIL OUEST	47	20
MIREUIL CHATEAU D'EAU	11	2
MIREUIL EST	24	6
MIREUIL LE PARC	32	11
MIREUIL EUROPE	75	27
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	93	29
BEL-AIR	49	16
FETILLY-LA TROMPETTE	113	32
LE PRIEURE	55	24
LAFOND	68	26
BEAUREGARD	89	45
SAINT-ELOI NORD	137	51
SAINT-ELOI SUD	165	83
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	72	33
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	47	24
VILLENEUVE DES SALINES EST	66	21
VILLENEUVE DES SALINES LAC	11	4
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	381	162
LES MINIMES UNIVERSITE	392	195
LES MINIMES TASDON	149	66
TOTAL	**5677**	

Les plus grands nombres d'établissements en 2007 sont concentrés dans le quartier du Centre et notamment la Préfecture et la Mairie.

Les plus grands nombres d'établissements en 2007 avec salariés sont également concentrés dans le quartier du Centre (Mairie et Préfecture), mais en nombre nettement moins important. Ainsi plus de 600 établissements sont unipersonnels (ou inactifs) dans ces deux quartiers.

Les plus faibles nombres d'établissements en 2007 se font remarquer dans les quartiers de Villeneuve des Salines Lac et Mireuil Château d'eau. Globalement, les deux quartiers classés en ZUS (Villeneuve les Salines et Mireuil/Laleu/La Pallice/La Rossignolette) possèdent peu d'établissements.

PROVISOIRE

2.4.5 Population salariée

Ville de La Rochelle	Population salariée (2006)				
Colonne IRIS	A	BTc		BTp	
Quartier	Salariés	Temps complet	% de temps complet	Temps partiel	% de temps partiel
CENTRE MARCHE	1251	875	69,9%	376	30,1%
CENTRE MAIRIE	1283	917	71,5%	366	28,5%
CENTRE PREFECTURE	1226	856	69,8%	369	30,1%
CENTRE HOPITAL	1216	776	63,8%	439	36,1%
LA GENETTE PARCS	444	306	68,9%	138	31,1%
LA GENETTE LE MAIL	1116	770	69,0%	344	30,8%
PORT NEUF EST	736	530	72,0%	206	28,0%
PORT NEUF OUEST	894	602	67,3%	292	32,7%
CHEF DE BAIE	149	94	63,1%	55	36,9%
LA PALLICE	1314	940	71,5%	373	28,4%
LALEU	1392	996	71,6%	395	28,4%
MIREUIL OUEST	726	510	70,2%	211	29,1%
MIREUIL CHATEAU D'EAU	530	343	64,7%	187	35,3%
MIREUIL EST	1281	874	68,2%	402	31,4%
MIREUIL LE PARC	680	468	68,8%	208	30,6%
MIREUIL EUROPE	716	535	74,7%	178	24,9%
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	1038	762	73,4%	272	26,2%
BEL-AIR	766	571	74,5%	194	25,3%
FETILLY-LA TROMPETTE	1212	881	72,7%	329	27,1%
LE PRIEURE	542	370	68,3%	171	31,5%
LAFOND	704	505	71,7%	197	28,0%
BEAUREGARD	676	491	72,6%	184	27,2%
SAINT-ELOI NORD	1400	985	70,4%	412	29,4%
SAINT-ELOI SUD	848	617	72,8%	230	27,1%
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	702	526	74,9%	170	24,2%
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	688	457	66,4%	222	32,3%
VILLENEUVE DES SALINES EST	1179	817	69,3%	353	29,9%
VILLENEUVE DES SALINES LAC	742	522	70,4%	211	28,4%
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1398	996	71,2%	401	28,7%
LES MINIMES UNIVERSITE	1781	1268	71,2%	513	28,8%
LES MINIMES TASDON	1712	1268	74,1%	441	25,8%

Le nombre le plus important de salariés est concentré dans les quartiers des Minimes Université et Tasdon. A l'inverse, le plus faible nombre de salariés se trouve dans le quartier de Chef de Baie et de la Genette Parcs.

Le taux de temps partiel par quartier indique une concentration de plus de 36% de temps partiel dans les quartiers de Chef de Baie et du Centre Hôpital. A l'inverse, le plus faible taux de temps de partiel se trouve dans le quartier du Petit Marseille – Foire exposition.

PROVISOIRE

2.4.6 Indicateurs de précarité

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en 2007

Ville de La Rochelle	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (2007)				
Quartier	Demandeurs d'emploi toute catégorie	Durée du chômage : Moins de 6 mois	Durée du chômage : plus de deux ans	Indemnisés	Titulaires du RMI
CENTRE MARCHE	279	104	14	126	36
CENTRE MAIRIE	246	84	13	104	28
CENTRE PREFECTURE	271	100	18	97	20
CENTRE HOPITAL	272	105	15	100	27
LA GENETTE PARCS	68	18	5	26	4
LA GENETTE LE MAIL	166	47	14	59	10
PORT NEUF EST	163	43	19	58	16
PORT NEUF OUEST	241	64	26	74	31
CHEF DE BAIE	22	8	1	4	4
LA PALLICE	265	75	27	91	30
LALEU	246	77	15	100	25
MIREUIL OUEST	133	48	10	57	14
MIREUIL CHATEAU D'EAU	149	47	6	53	16
MIREUIL EST	338	95	25	116	42
MIREUIL LE PARC	174	56	10	66	14
MIREUIL EUROPE	148	54	8	59	12
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	175	50	11	63	8
BEL-AIR	139	49	12	52	8
FETILLY-LA TROMPETTE	171	39	13	55	8
LE PRIEURE	97	27	3	34	4
LAFOND	101	34	5	42	4
BEAUREGARD	100	27	5	41	14
SAINT-ELOI NORD	273	84	20	106	19
SAINT-ELOI SUD	146	39	9	57	9
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	87	17	7	30	5
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	203	59	14	66	28
VILLENEUVE DES SALINES EST	366	121	32	135	37
VILLENEUVE DES SALINES LAC	211	50	17	80	27
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	256	95	13	107	26
LES MINIMES UNIVERSITE	311	98	20	120	22
LES MINIMES TASDON	365	104	29	117	28
TOTAL	6182	1918	436	2295	576

La plus forte concentration de demandeurs d'emplois se trouve dans les quartiers Est de Villeneuve des Salines et de Mireuil.

Près de 1920 demandeurs d'emplois ont moins de 6 mois de chômage. Ils se concentrent principalement dans le quartier Est de Villeneuve des Salines.

436 chômeurs de longue durée sont présents sur La Rochelle et notamment dans le quartier Est de Villeneuve des Salines et de Tasdon.

Près de 2300 personnes sont indemnisées et 576 touchent le RMI en 2007. Ces personnes se concentrent dans le quartier Est de Villeneuve des Salines.

PROVISOIRE

Bénéficiaires de la CAF - Population couverte

Ville de La Rochelle	Bénéficiaires des prestations légales (CAF) en 2008	
Quartier	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes
CENTRE MARCHE	881	1269
CENTRE MAIRIE	862	1197
CENTRE PREFECTURE	834	1146
CENTRE HOPITAL	997	1523
LA GENETTE PARCS	226	448
LA GENETTE LE MAIL	446	1216
PORT NEUF EST	406	766
PORT NEUF OUEST	669	1343
CHEF DE BAIE		
LA PALLICE	691	1477
LALEU	771	1884
MIREUIL OUEST	394	964
MIREUIL CHATEAU D'EAU	425	1023
MIREUIL EST	760	1821
MIREUIL LE PARC	481	1125
MIREUIL EUROPE	532	1031
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	465	1012
BEL-AIR	371	814
FETILLY-LA TROMPETTE	422	1183
LE PRIEURE	378	707
LAFOND	347	871
BEAUREGARD	278	696
SAINT-ELOI NORD	660	1502
SAINT-ELOI SUD	366	778
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	183	468
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	486	1100
VILLENEUVE DES SALINES EST	900	2182
VILLENEUVE DES SALINES LAC	479	1020
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1327	1748
LES MINIMES UNIVERSITE	2343	2949
LES MINIMES TASDON	1187	2087
TOTAL	**19567**	**37350**

En 2008, 19567 personnes étaient allocataires de la CAF, ce qui recouvre 37350 personnes.

Le plus grand nombre de personnes couvertes se trouve dans le quartier des Minimes Université puis dans le quartier Est de Villeneuve des Salines.

Les quartiers de la Genette Parcs et du Petit-Marseille connaissent à l'inverse le plus faible nombre de personnes couvertes par les allocataires CAF.

PROVISOIRE

Bénéficiaires de la CAF - Situation familiale des allocataires

Ville de La Rochelle	Bénéficiaires des prestations légales (CAF) en 2008					
Quartier	Nombre d'allocataires isolés	Nombre de familles monoparentales	Nombre d'allocataires en couple sans enfant	Nombre d'allocataires en couple avec enfant	Dont couples avec trois enfants ou plus	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation de Parent Isolé
CENTRE MARCHE	660	91	54	76	12	9
CENTRE MAIRIE	664	76	68	54	10	8
CENTRE PREFECTURE	644	58	74	58	9	5
CENTRE HOPITAL	743	88	48	118	25	14
LA GENETTE PARCS	135	23	13	55	18	
LA GENETTE LE MAIL	169	56	19	202	66	
PORT NEUF EST	235	87	16	68	21	9
PORT NEUF OUEST	348	154	34	133	33	21
CHEF DE BAIE						
LA PALLICE	332	151	32	176	36	19
LALEU	322	149	37	263	67	17
MIREUIL OUEST	155	107	24	108	41	8
MIREUIL CHATEAU D'EAU	178	109	26	112	39	19
MIREUIL EST	307	201	45	207	68	16
MIREUIL LE PARC	209	105	42	125	48	7
MIREUIL EUROPE	302	105	26	99	24	11
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	231	73	34	127	30	13
BEL-AIR	165	79	17	110	19	9
FETILLY-LA TROMPETTE	138	61	18	205	50	
LE PRIEURE	238	44	21	75	19	
LAFOND	125	78	19	125	31	
BEAUREGARD	110	52	11	105	26	
SAINT-ELOI NORD	298	130	46	186	49	9
SAINT-ELOI SUD	188	62	16	100	19	
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	65	37	9	72	13	
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	196	141	31	118	29	21
VILLENEUVE DES SALINES EST	344	239	77	240	79	29
VILLENEUVE DES SALINES LAC	206	127	34	112	22	16
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1082	82	84	79	7	12
LES MINIMES UNIVERSITE	2001	101	103	138	11	19
LES MINIMES TASDON	760	145	87	195	47	15
TOTAL	**11550**	**3011**	**1165**	**3841**	**968**	**306**

Le plus grand nombre d'allocataires isolés se trouve dans le quartier des Minimes Université puis dans le quartier des Minimes Port de Plaisance avec toutefois près de 1000 allocataires d'écart. Le plus faible nombre d'allocataires isolés se trouve dans le quartier du Petit Marseille.

Les trois quartiers des Minimes concentrent le plus grand nombre d'allocataires en couple sans enfant.

Le plus grand nombre de familles monoparentales se trouve dans les quartiers Est de Villeneuve des Salines et de Mireuil. C'est dans le quartier du Petit Marseille et du Prieuré que se trouve la plus faible concentration de familles monoparentales. Le plus fort nombre d'allocataires percevant l'API se trouve dans le quartier Ouest de Villeneuve des Salines.

Les allocataires en famille nombreuse se concentrent dans quatre quartiers (en ordre décroissant) : Villeneuve des Salines Est, Mireuil Est, Laleu et la Genette le Mail. A l'inverse, très peu d'allocataires en famille nombreuse sont présents dans le quartier des Minimes Port de plaisance et dans les quartiers Centre Marché, Mairie et Préfecture.

PROVISOIRE

Bénéficiaires de la CAF - Allocataires d'aide au logement

Ville de La Rochelle	Bénéficiaires des prestations légales (CAF) en 2008	
Quartier	Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	Dont Allocation Personnalisée de Logement
CENTRE MARCHE	776	24
CENTRE MAIRIE	779	39
CENTRE PREFECTURE	754	19
CENTRE HOPITAL	635	28
LA GENETTE PARCS	147	
LA GENETTE LE MAIL	192	
PORT NEUF EST	330	205
PORT NEUF OUEST	560	491
CHEF DE BAIE		
LA PALLICE	527	378
LALEU	382	168
MIREUIL OUEST	286	239
MIREUIL CHATEAU D'EAU	343	341
MIREUIL EST	597	533
MIREUIL LE PARC	382	375
MIREUIL EUROPE	442	339
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	295	99
BEL-AIR	235	89
FETILLY-LA TROMPETTE	186	7
LE PRIEURE	267	187
LAFOND	210	97
BEAUREGARD	106	49
SAINT-ELOI NORD	453	203
SAINT-ELOI SUD	249	88
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	80	26
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	403	397
VILLENEUVE DES SALINES EST	736	697
VILLENEUVE DES SALINES LAC	401	382
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	1238	209
LES MINIMES UNIVERSITE	2213	686
LES MINIMES TASDON	933	287
TOTAL	**15137**	**6682**

Les allocataires d'aide au logement se concentrent dans le quartier des Minimes Université suivi du quartier des Minimes Port de plaisance avec toutefois près de 1000 allocataires d'écart. A l'inverse, très peu d'allocataires logement sont présents dans le quartier du Petit Marseille.

Parmi les allocations logement, les allocataires bénéficiant de l'APL se situent principalement dans le quartier Est de Villeneuve des Salines et dans le quartier des Minimes Université.

PROVISOIRE

Bénéficiaires de la CAF - Précarité économique des allocataires

Ville de La Rochelle	Bénéficiaires des prestations légales (CAF) en 2008			
Quartier	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	Nombre d'allocataires percevant le Revenu Minimum d'Insertion	Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales
CENTRE MARCHE	38	96	192	122
CENTRE MAIRIE	44	76	163	109
CENTRE PREFECTURE	35	59	146	92
CENTRE HOPITAL	55	262	335	253
LA GENETTE PARCS	21	12	41	25
LA GENETTE LE MAIL	20	31	57	38
PORT NEUF EST	27	52	91	56
PORT NEUF OUEST	66	103	196	99
CHEF DE BAIE				
LA PALLICE	84	119	243	154
LALEU	58	225	297	221
MIREUIL OUEST	29	48	89	45
MIREUIL CHATEAU D'EAU	48	101	185	116
MIREUIL EST	64	117	217	105
MIREUIL LE PARC	56	78	129	84
MIREUIL EUROPE	35	44	115	65
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	46	39	95	58
BEL-AIR	18	26	54	35
FETILLY-LA TROMPETTE	28	26	43	20
LE PRIEURE	32	27	61	42
LAFOND	33	26	64	38
BEAUREGARD	68	26	57	40
SAINT-ELOI NORD	50	83	162	102
SAINT-ELOI SUD	22	33	67	36
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	13	16	28	19
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	31	99	157	90
VILLENEUVE DES SALINES EST	89	161	315	164
VILLENEUVE DES SALINES LAC	43	93	143	84
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	37	51	156	98
LES MINIMES UNIVERSITE	60	64	182	127
LES MINIMES TASDON	76	93	206	135
TOTAL	**1326**	**2286**	**4286**	**2672**

Les plus grands nombres de bénéficiaires de l'AAH se situent dans les quartiers de Villeneuve les Salines Est et de la Pallice (plus de 80 personnes concernées par quartier).

De nombreux allocataires percevant le RMI se trouvent dans le quartier du Centre Hôpital. Le quartier du Centre Hôpital avec celui de Villeneuve des Salines Est concentrent le plus grand nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales.

Le quartier du Centre Hôpital avec celui de Laleu concentrent le plus grand nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.

PROVISOIRE

Population bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

Ville de La Rochelle	Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2008 en métropole, 2007 à la Réunion)	
Quartier	Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC	Population bénéficiaire de la CMUC
CENTRE MARCHE	132	184
CENTRE MAIRIE	96	123
CENTRE PREFECTURE	87	128
CENTRE HOPITAL	107	143
LA GENETTE PARCS	19	26
LA GENETTE LE MAIL	40	54
PORT NEUF EST	97	185
PORT NEUF OUEST	192	342
CHEF DE BAIE	22	25
LA PALLICE	203	342
LALEU	122	215
MIREUIL OUEST	82	158
MIREUIL CHATEAU D'EAU	179	397
MIREUIL EST	213	447
MIREUIL LE PARC	126	238
MIREUIL EUROPE	112	179
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	70	120
BEL-AIR	48	88
FETILLY-LA TROMPETTE	37	54
LE PRIEURE	91	105
LAFOND	47	88
BEAUREGARD	55	77
SAINT-ELOI NORD	126	233
SAINT-ELOI SUD	45	69
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	21	34
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	202	392
VILLENEUVE DES SALINES EST	328	702
VILLENEUVE DES SALINES LAC	177	339
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	85	120
LES MINIMES UNIVERSITE	160	217
LES MINIMES TASDON	166	245
TOTAL	**3487**	**6069**

Plus de 3400 allocataires de la CNAM sont bénéficiaires de la CMUC sur La Rochelle, ce qui couvre plus de 6000 personnes en 2008.

Le plus grand nombre d'allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC se trouve dans le quartier de Villeneuve des Salines Est avec 328 personnes concernées, qui concentre également le plus grand nombre de population bénéficiaires de la CMUC.

PROVISOIRE

2.4.7 Quantification des logements et taux de vacance

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires	Nombre total de logements vacants	Taux de logements vacants (en %)
CENTRE MARCHE	1970	1504	156	252	12,8%
CENTRE MAIRIE	2053	1500	221	286	13,9%
CENTRE PREFECTURE	2027	1475	183	329	16,2%
CENTRE HOPITAL	1905	1450	253	171	9,0%
LA GENETTE PARCS	1338	1038	167	122	9,1%
LA GENETTE LE MAIL	2066	1712	180	156	7,6%
PORT NEUF EST	1512	1229	147	117	7,7%
PORT NEUF OUEST	1587	1439	94	48	3,0%
CHEF DE BAIE	93	86	1	5	5,4%
LA PALLICE	1395	1304	14	69	4,9%
LALEU	1608	1474	23	90	5,6%
MIREUIL OUEST	928	903	5	18	1,9%
MIREUIL CHATEAU D'EAU	651	630	1	19	2,9%
MIREUIL EST	1510	1470	14	24	1,6%
MIREUIL LE PARC	757	736	0	18	2,4%
MIREUIL EUROPE	1048	977	12	39	3,7%
ROSSIGNOLETTE-SAINT-MAURICE	1383	1250	31	91	6,6%
BEL-AIR	1255	1147	46	58	4,6%
FETILLY-LA TROMPETTE	1775	1598	61	103	5,8%
LE PRIEURE	1003	890	21	87	8,7%
LAFOND	1023	945	35	39	3,8%
BEAUREGARD	870	814	19	35	4,0%
SAINT-ELOI NORD	1755	1619	24	101	5,8%
SAINT-ELOI SUD	992	899	45	42	4,2%
PETIT MARSEILLE-FOIRE EXPOSITION	799	745	21	27	3,4%
VILLENEUVE DES SALINES OUEST	798	779	5	13	1,6%
VILLENEUVE DES SALINES EST	1285	1242	3	35	2,7%
VILLENEUVE DES SALINES LAC	950	927	6	14	1,5%
LES MINIMES PORT DE PLAISANCE	2565	1898	254	383	14,9%
LES MINIMES UNIVERSITE	2096	1941	20	106	5,1%
LES MINIMES TASDON	2258	2039	62	132	5,8%
TOTAL	**43255**	**37660**	**2124**	**3029**	**7,0%**

En 1999, le taux de vacance était de 7% sur la commune, avec une forte concentration des logements vacants dans les quartiers du Centre Préfecture et des Minimes Port de plaisance.

Le plus fort taux de résidences secondaires se situe dans les quartiers du Centre Hôpital et la Genette Parcs avec respectivement 13,3% et 12,5% de résidences secondaires sur le nombre total de logements du quartier.

Le plus grand nombre de résidences principales se situe dans les quartiers de Tasdon puis des Minimes Université.

PROVISOIRE

2.5 Ce qu'il faut retenir de l'analyse statistique

2.5.1 A l'échelle intercommunale

Au niveau de la population

Une augmentation constante de la population de la CdA essentiellement due au solde migratoire

- Augmentation de la population sur la CdA depuis 1968 de +38,6%, notamment sur les communes autour de La Rochelle. La population a plus que doublé pour 13 communes depuis 1968. Seule l'agglomération de Poitiers a eu une évolution plus importante depuis 1968 (+48,8%)
- A partir de 1999, les communes les plus éloignées de La Rochelle continuent à connaître une forte augmentation de leur population, augmentation qui s'est tassée dans les autres communes. 2 communes ont connu une perte de leur population : L'Houmeau et Nieul-sur-Mer. L'augmentation de la population sur la CdA de La Rochelle depuis 1999 est inférieure à celle des agglomérations de Rochefort, Niort et Poitiers.
- Le taux de variation annuelle moyen de la CdA atteint +0,6% entre 1999 et 2006, augmentation essentiellement due au solde migratoire. Le solde migratoire atteint +2,7% pour la commune de Salles-sur-Mer. Le solde migratoire est déficitaire pour 4 communes : L'Houmeau, La Rochelle, Nieul-sur-Mer et Saint-Rogatien. Ce taux de variation annuelle moyen est également inférieur à celui des agglomérations de Rochefort, Niort et Poitiers.
- Le solde naturel est déficitaire entre 1999 et 2006 pour 5 communes : Angoulins, Châtelaillon-Plage, L'Houmeau, Lagord et Puilboreau.

Un taux de natalité moyen et un faible taux de natalité par rapport à la moyenne départementale

- Le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est de 10,8‰ entre 1999 et 2006. 9 communes ont un taux de natalité globalement un taux de natalité inférieur à 10‰. 8 communes ont connu une diminution de leur taux de natalité entre 1990 et 2006, diminution qui atteint 2,2 points pour la commune de Saint-Vivien.

  Le taux de natalité de la CdA de La Rochelle est toutefois inférieur à celui des agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême.

- Le taux de mortalité de la CdA de La Rochelle est de 9,2‰ entre 1999 et 2006. 5 communes ont un taux de mortalité supérieur à la moyenne départementale. Le taux de mortalité à Lagord atteint 16,4‰. 12 communes sur les 18 de l'agglomération de La Rochelle ont connu une augmentation de leur taux de mortalité entre 1999 et 2006.

  Le taux de mortalité de la CdA de La Rochelle est supérieur à celui des agglomérations de Niort, Angoulême et Poitiers.

- La Jarne connaît le plus fort taux de natalité et le plus faible taux de mortalité entre 1999 et 2006.

Au niveau de l'âge et de la structure familiale

Près de 60% de la population de la CdA entre 20 et 64 ans, proportion supérieure à la moyenne départementale

- 22% de la population de la CdA entre 0 et 19 ans et 19% de plus de 65 ans. Ces proportions sont à peu près équivalentes sur les agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême. En revanche, l'agglomération de Poitiers compte plus de jeunes et d'actifs que de retraités.
- Trois types de communes observés :

PROVISOIRE

- Châtelaillon-Plage et L'Houmeau : faible proportion de 0 à 19 ans, indice de vieillissement le plus important de l'agglomération
- Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle et Saint-Rogatien : forte proportion de 0 à 19 ans
- Esnandes, La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Salles-sur-Mer : forte proportion de 20 à 64 ans. La Jarne, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Saint-Vivien : proportion importante de 30 à 44 ans

- Entre 1999 et 2006, la part des 0-44 ans est en diminution. La population âgée de 45 ans et plus est au contraire en augmentation. L'augmentation la plus importante concerne les plus de 75 ans.
- Entre 1999 et 2006, la part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés a chuté de 20,8 points pour atteindre 13,6%. en 2006. La Rochelle concentre 17,3% d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés.

Une augmentation des ménages d'une personne et une diminution des couples avec enfants

- Au niveau de la CdA, les ménages d'une seule personne sont en augmentation depuis 1999, augmentation plus prononcée pour les femmes que pour les hommes. Cette augmentation est comparable aux agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.
- Les couples avec enfants ont connu une diminution importante sur la majorité des communes de l'agglomération depuis 1999, notamment à L'Houmeau. Cette diminution est plus importante sur l'agglomération de La Rochelle que sur celles de Rochefort, Niort, Angoulême ou Poitiers.
- Les ménages d'une personne représentent près de 40% de la population intercommunale. Les familles avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales) représentent environ 30% de la population.
- La Rochelle concentre une majorité d'hommes ou de femmes seul-e-s ainsi qu'une proportion importante de familles monoparentales. En revanche, la proportion de couples avec ou sans enfants est la plus faible de l'agglomération.
- La plus forte proportion de couples avec enfants se trouve à Sainte-Soulle. L'Houmeau concentre la plus grande part de couples sans enfants (importance des personnes retraitées).

Au niveau du logement

Un faible taux de vacance global mais plus marqué sur certaines communes de bord de mer

- En 2006, le taux de vacance sur l'agglomération était de 5,4%, taux inférieur à la moyenne de la Charente-Maritime et des agglomérations de Rochefort, Angoulême et Poitiers.
- Le taux de vacance le plus important est celui de La Rochelle avec 6,2% de vacance.
- 7 communes connaissent un recul important de leur taux de vacance sur cette période, notamment Dompierre-sur-Mer. Aytré connaît la plus forte augmentation du nombre de ses logements vacants.
- 7,2% du parc de logement de la CdA est composé de résidences secondaires et de logements occasionnels en 2006 (24,7% au niveau du département et 15,4% au niveau de l'agglomération de Rochefort).

  31,5% des logements de Châtelaillon-Plage sont des résidences secondaires et des logements occasionnels.

Une majorité de construction de maisons depuis 1975 sur la CdA de La Rochelle

- Plus de 30% des logements de l'agglomération de La Rochelle ont été construits après guerre (entre 1949 et 1974). Ce constat est également valable pour les agglomérations de Niort, Angoulême et Poitiers qui ont connu leur pic de construction entre 1949 et 1974.
- La majorité des communes de l'agglomération a connu un pic de construction entre les années 1975 et 1989. 6 communes ont connu leur pic de construction entre 1990 et 2003 et notamment Périgny avec 44,7% des logements construits à cette période.

PROVISOIRE

- En 2006, 55% du parc de logement de l'agglomération est composé de maisons.
- Sur la commune de La Rochelle, depuis 1949, ce sont principalement des appartements qui se construisent. En 2006, les appartements représentaient 65,5% du parc de logements rochelais contre 34% de maisons.

Un faible taux de propriétaires sur l'agglomération, abaissé par le faible taux sur la commune de La Rochelle

- En 2006, 52,1% de la population de l'agglomération était propriétaire, taux inférieur de plus de 13 points à la moyenne départementale. Il est également inférieur au taux des agglomérations de Rochefort et de Niort.
- La Rochelle possède le plus faible taux de propriétaires en 2006 : 37,7% de la population. A l'inverse, 87,8% de la population de L'Houmeau est propriétaire de son logement en 2006.
- Globalement, la part de propriétaires est en diminution entre 1999 et 2006, notamment dans la commune d'Aytré.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles

Une progression importante des employés et des professions intermédiaires au niveau de la CdA

- Parmi les personnes ayant une activité professionnelle, la part des employés puis des professions intermédiaires est la plus importante. A l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux en valeur relative. Sur les agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers, ce sont également les employés qui sont les plus nombreux et à l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux.
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont plus nombreux qu'au niveau du département mais la proportion est moins importante que sur les agglomérations de Niort ou de Poitiers. A l'inverse, les ouvriers sont moins nombreux qu'en Charente-Maritime et que sur les agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême.

Près de 40% de la population de plus de 15 ans non scolarisée possède un diplôme supérieur au bac

- 39,5% de la population de la CdA est titulaire d'un « Bac et plus » contre 31,5% à l'échelle du département. Ce taux est toutefois inférieur à celui de l'agglomération de Poitiers.
- La part des niveaux inférieurs au CEP (certificat d'études primaires) est inférieure sur la CdA que sur le reste du département (28,5% de la population sur l'agglomération) mais reste supérieure à la part des niveaux inférieurs au CEP sur l'agglomération de Poitiers.
- 16% de la population de la CdA non scolarisée de 15 ans ou plus ne possède aucun diplôme, taux inférieur à la moyenne du département mais supérieur au taux sur l'agglomération de Poitiers. Ce taux atteint 18,2% pour la commune de La Rochelle.

Au niveau de la mobilité

Peu de mobilité résidentielle au sein de l'agglomération

- Plus de 70% de la population de la CdA n'a pas changé de commune de résidence depuis 5 ans, dont 60% n'a pas changé de logement. C'est notamment le cas à Saint-Rogatien où 74% de la population n'a pas changé de logement en 5 ans.

  Ce taux est toutefois inférieur à celui des agglomérations de Rochefort, Niort et Angoulême qui connaissent une plus faible mobilité résidentielle que l'agglomération de La Rochelle.

- Plus de 20% de la population de La Jarne, Dompierre-sur-Mer et Salles-sur-Mer provient d'une autre commune du département.

PROVISOIRE

Une importante fonction résidentielle de l'agglomération, exceptée pour La Rochelle

- La Rochelle atteint 71,1% d'actifs travaillant et résidant sur la commune alors que toutes les autres communes ont une proportion d'actifs travaillant au sein de leur commune de résidence inférieure à 30%.

Au niveau des emplois

Un nombre d'emplois en augmentation dans la CdA et une majorité d'emplois dans le secteur tertiaire

- Le nombre d'emplois dans l'agglomération de La Rochelle a augmenté de plus de 18% entre 1999 et 2006. L'évolution la plus importante du nombre d'emplois a eu lieu à Périgny avec +63,4%.

  Cette augmentation est plus importante qu'au niveau de la Charente-Maritime et des 4 agglomérations comparées (Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers).

- L'emploi est concentré sur La Rochelle avec plus de 63% des emplois de l'agglomération. Viennent ensuite les communes de Périgny et d'Aytré avec respectivement 9,2% et 8,4% des emplois de la CdA.
- Le secteur tertiaire représente 80,2% des emplois de la CdA, notamment à Puilboreau avec plus de 90% des emplois. L'industrie est principalement représentée dans la commune de Périgny avec plus de 35% des emplois.

  Toutefois, les agglomérations de Niort et de Poitiers ont une plus grande proportion d'emplois dans ce secteur, en raison notamment du caractère administratif des deux communes principales (Niort et Poitiers).

- Marsilly ne compte que peu d'emplois tertiaires, mais de nombreux emplois dans l'agriculture et la construction.

Une augmentation globale du nombre d'entreprises sur la CdA

- Au niveau de la CdA, l'évolution globale des entreprises entre 2000 et 2008 est de 35%, contre 26,4% au niveau de la Charente-Maritime. Cette évolution est la plus marquée à Aytré qui connaît une augmentation de 65,3%.

  C'est l'évolution la plus importante que ce soit au niveau de la Charente-Maritime ou des agglomérations comparées.

- L'évolution la plus forte a eu lieu dans le secteur des services (augmentation de 47,9% des établissements entre 2000 et 2008) ; cette évolution est également plus importante sur l'agglomération de La Rochelle que sur les autres agglomérations comparées.
- Le secteur de l'industrie connait une faible augmentation au niveau de la CdA : +8,7% entre 2000 et 2008, augmentation qui est néanmoins supérieure à la moyenne départementale et des agglomérations comparées.

Une diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la CdA

- Le nombre d'exploitations agricoles a diminué dans toutes les communes de la CdA, jusqu'à 23 disparitions d'exploitations à Dompierre-sur-Mer.
- En revanche, la SAU a augmenté dans quasiment toutes les communes, excepté à Lagord. L'augmentation de la SAU atteint 152,5% entre 1988 et 2000 sur la commune de Périgny.
- Ces deux constats sont valables sur les 4 agglomérations comparées.

PROVISOIRE

Une précarité de l'emploi marquée sur La Rochelle

- Près de 76% des femmes actives de l'agglomération de La Rochelle ont un emploi permanent contre 70% des hommes actifs. La proportion d'hommes actifs au sein de la CdA de La Rochelle est inférieure à celle des 4 agglomérations comparées.
- La précarité des emplois (CDD + intérim) est plus importante chez les femmes (12,2%) que chez les hommes (10,9%). Elle est également plus importante au niveau des femmes que les agglomérations de Niort ou d'Angoulême.
- Chez les hommes, la précarité de l'emploi est la plus importante dans les communes de La Rochelle et d'Aytré tandis que chez les femmes, elle est plus importante dans les communes de Saint-Vivien, La Rochelle et Esnandes.
- Au niveau de la CdA, le temps partiel est plus présent chez les femmes et représente plus de 30% de l'emploi chez les femmes, ce qui est supérieur aux agglomérations de Rochefort, Niort, Angoulême et Poitiers.

  Le temps partiel chez les hommes est de 7,8% ; il est supérieur au taux des agglomérations de Rochefort, Niort et d'Angoulême.

Au niveau du chômage

Une population active moins nombreuse qu'au niveau du département et une part de chômeurs plus importante

- La population active de la CdA représente 68,1% de la population en 2006 alors qu'au niveau du département, elle atteint 70%. Cette proportion est également inférieure à celle des agglomérations de Rochefort, Niort en Angoulême.
- La part des chômeurs en 2006 est de 8,7% au niveau de l'agglomération, proportion plus importante que sur les agglomérations de Niort ou Poitiers.
- La commune de La Rochelle compte la plus faible proportion d'actifs ayant un emploi avec 54,7% de sa population en 2006. En revanche, elle compte le plus fort taux de chômeurs dans l'agglomération avec 10,5% de sa population concernée.

Un taux de chômage global plus élevé qu'au niveau départemental, notamment chez les femmes

- Le taux de chômage sur l'agglomération de La Rochelle est de 12,8%, taux plus important qu'au niveau départemental et qu'au niveau des agglomérations de Niort ou Poitiers.

  Il est plus élevé qu'en Charente-Maritime pour les hommes mais moins élevé pour les femmes. Ainsi, la part des femmes parmi les chômeurs en 2006 (53,9%) est inférieure à celle du département.
- La Rochelle et Châtelaillon-Plage concentre un taux de chômage important aussi bien chez les hommes que chez les femmes. A l'inverse, le plus faible taux de chômage global se trouve à Saint-Xandre avec 6,9%.
- 8 communes ont une part de femmes parmi les chômeurs supérieure à la moyenne du département, pour atteindre 63,4% sur la commune de L'Houmeau.
- Entre 1999 et 2006, le chômage a diminué aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En revanche, la part des femmes parmi les chômeurs a augmenté pour 8 communes, notamment pour L'Houmeau.

Les 15-24 ans plus touchés par le chômage

- Les 15-24 ans, hommes ou femmes, sont les plus touchés par le chômage au niveau de la CdA : 20% de chômage chez les hommes de 15 à 24 ans et 23% de chômage chez les femmes de 15 à 24 ans.

PROVISOIRE

Ils sont également plus touchés que sur les agglomérations de Niort ou de Poitiers.

- Au niveau de la CdA, les 55 à 64 ans sont les moins touchés par le chômage avec 9% de chômage aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Au niveau des revenus et du budget de la commune

Des ménages ayant de bons revenus

- Le revenu net imposable moyen sur l'agglomération de La Rochelle est de 23 093 €, soit un écart positif d'environ 2 440 € avec le revenu net imposable moyen à l'échelle du département. Il est également supérieur aux 4 agglomérations comparées.
- Le pourcentage de foyers fiscaux non imposés atteint 42,8% contre 49% au niveau de la Charente-Maritime et 44,5% au niveau de la France. Il est également inférieur à la proportion des foyers fiscaux non imposés sur les agglomérations de Rochefort, Angoulême et Poitiers.

  Aucune commune ne dépasse la moyenne départementale au niveau des foyers fiscaux non imposés.

- Les communes d'Aytré et de La Rochelle ont un revenu net imposable moyen inférieur à 20 500 €. Les communes de L'Houmeau, Marsilly et Périgny ont un revenu net imposable moyen supérieur à 30 000 €
- Seuls 29,8% des foyers fiscaux de Saint-Rogatien ne sont pas imposés. 48,1% des foyers fiscaux de La Rochelle ne sont pas imposés

Un potentiel fiscal peu élevé

- Globalement, le potentiel fiscal 2008 des communes de l'agglomération de La Rochelle est inférieur à celui de la moyenne de la strate.
- L'écart entre la moyenne de la strate et 8 communes de l'agglomération s'est réduit entre 2004 et 2008. En revanche, l'écart entre la moyenne de la strate et 4 communes de l'agglomération a augmenté négativement.

Un niveau d'imposition globalement supérieur à la moyenne de la strate

- 7 communes de l'agglomération de La Rochelle ont un niveau d'imposition en 2008 inférieur à la moyenne de la strate, notamment Nieul-sur-Mer et Dompierre-sur-Mer.
- Le niveau d'imposition des habitants de Châtelaillon-Plage atteint 85% du potentiel fiscal de 2008. A l'inverse, le niveau d'imposition des habitants de Périgny atteint 33,2% du potentiel fiscal de 2008.

Un endettement et une capacité d'autofinancement relativement faible pour la majorité des communes

- L'encours de la dette des communes de l'agglomération de La Rochelle est globalement inférieur en 2008 à la moyenne de la strate. Seules 3 communes ont un encours de la dette supérieur à la moyenne de la strate.
- La capacité d'autofinancement des communes de l'agglomération La Rochelle en 2008 est globalement inférieure à la moyenne de la strate, notamment pour Esnandes.
- La plus forte capacité d'autofinancement est celle de Châtelaillon-Plage avec 556 € par habitant.

PROVISOIRE

2.5.2 A l'échelle des quartiers

Une dichotomie des classes d'âge très marquée au sein de certains quartiers

- Une prédominance des moins de 25 ans est observée dans les quartiers de Mireuil Château d'eau (46,1%), Les Minimes Port de Plaisance (45,3%) et Les Minimes Université (70%, avec une proportion importante de 20-24 ans).
- Une prédominance des plus de 60 ans est observée dans les quartiers de La Genette Parcs (52,6%) et Le Prieuré (41,5%)
- Plus de la moitié de la population des quartiers Centre (Marché, Mairie, Préfecture), Laleu et Villeneuve des Salines Lac est composée de personnes entre 25 et 59 ans.

Une diminution globale des naissances

- Depuis 2005, le nombre de naissances a globalement diminué sur La Rochelle.
- Les quartiers enregistrant le plus fort taux de naissances en 2007 sont le quartier Est de Villeneuve des Salines, les Minimes Université et Laleu.
- A l'inverse, et à part le quartier de Chef de Baie, les plus faibles taux de naissance ont été enregistrés dans les quartiers de la Genette Parcs et du Prieuré.

Un taux de vacance important et un fort taux de résidences secondaires dans certains quartiers

- En 1999, le taux de vacance était de 7% sur la commune, avec une forte concentration des logements vacants dans les quartiers du Centre Préfecture et des Minimes Port de plaisance.
- Le plus fort taux de résidences secondaires se situe dans les quartiers du Centre Hôpital et la Genette Parcs avec respectivement 13,3% et 12,5% de résidences secondaires sur le nombre total de logements du quartier.
- Le plus grand nombre de résidences principales se situe dans les quartiers de Tasdon puis des Minimes Université.

Une concentration des établissements dans les quartiers du Centre

- Les plus grands nombres d'établissements, avec ou sans salariés, en 2007 sont concentrés dans le quartier du Centre et notamment la Préfecture et la Mairie.
- Les plus faibles nombres d'établissements en 2007 se font remarquer dans les quartiers de Villeneuve des Salines Lac et Mireuil Château d'eau.
- Globalement, les deux quartiers classés en ZUS (Villeneuve les Salines et Mireuil/Laleu/La Pallice/La Rossignolette) possèdent peu d'établissements.

Une concentration des salariés dans le quartier des Minimes

- Le nombre le plus important de salariés est concentré dans les quartiers des Minimes Université et Tasdon.
- A l'inverse, le plus faible nombre de salariés se trouve dans le quartier de Chef de Baie et de la Genette Parcs.
- Le taux de temps partiel par quartier indique une concentration de plus de 36% de temps partiel dans les quartiers de Chef de Baie et du Centre Hôpital.

PROVISOIRE

Les indicateurs de précarité : le quartier de Villeneuve des Salines Est en grande difficulté

- Une forte concentration de demandeurs d'emplois (inscrits à Pôle Emploi en 2007) dans les quartiers de Mireuil-Est et de Villeneuve des Salines Est. Ce dernier compte également un nombre important de chômeurs de moins de 6 mois et de chômeurs de longue durée.
- Le plus grand nombre de personnes couvertes par les bénéficiaires de la CAF se trouve dans le quartier des Minimes Université puis dans le quartier Est de Villeneuve des Salines.
- Le plus grand nombre de familles monoparentales se trouve dans les quartiers Est de Villeneuve des Salines et de Mireuil.
- Le plus fort nombre d'allocataires percevant l'API (Allocation de Parent Isolé) se trouve dans le quartier Ouest de Villeneuve des Salines.
- Les allocataires en famille nombreuse se concentrent dans 4 quartiers (en ordre décroissant) : Villeneuve des Salines Est, Mireuil Est, Laleu et la Genette le Mail.
- Les allocataires d'aide au logement se concentrent dans le quartier des Minimes Université suivi du quartier des Minimes Port de plaisance. Parmi les allocations logement, les allocataires bénéficiant de l'APL se situent principalement dans le quartier Est de Villeneuve des Salines et dans le quartier des Minimes Université.
- Les plus grands nombres de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) se situent dans les quartiers de Villeneuve les Salines Est et de la Pallice.
- De nombreux allocataires percevant le RMI se trouvent dans le quartier du Centre Hôpital.
- Le quartier du Centre Hôpital avec celui de Villeneuve des Salines Est concentrent le plus grand nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales. Le quartier du Centre Hôpital avec celui de Laleu concentrent le plus grand nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.
- Le plus grand nombre d'allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC se trouve dans le quartier de Villeneuve des Salines Est, qui concentre également le plus grand nombre de population bénéficiaires de la CMUC.

PROVISOIRE